
3 3433 06829785 6

HISTOIRE
DES PAPES.

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE E.-J. BAILLY,
PLACE SORBONNE, 2.

HISTOIRE
DES PAPES

DEPUIS SAINT PIERRE JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

LE C^{TE} A. DE BEAUFORT;

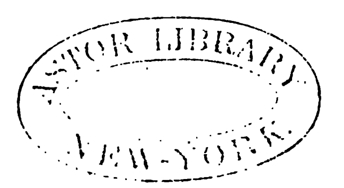
PRÉCÉDÉE

D'UNE INTRODUCTION PAR M. LAURENTIE.

—

TOME SECOND.

—



LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PERISSE FRÈRES,

Paris,
Rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, 8.

Lyon,
Grande rue Mercière, 33.

—

1841.

HISTOIRE

DES PAPES

DEPUIS SAINT PIERRE JUSQU'A NOS JOURS.

CHAPITRE I.

Sabinien. — Boniface III. — Concile touchant l'élection des Papes. — Boniface IV. — Affaires ecclésiastiques de la Grande-Bretagne. — Saint Colomban. — Deusdedit. — Boniface V. — Monothélisme. — Mahomet. — Severin. — Jean IV. — Théodore.

Après la mort de saint Grégoire, le siége pontifical resta vacant pendant cinq mois et demi. Au bout de ce temps, Sabinien fut élevé à cette éminente dignité (1er septembre 604); mais il ne l'occupa pas tout-à-fait six mois. Ce que l'on sait de lui, c'est qu'il était né en Toscane, de Bonus, et qu'il avait rempli les fonctions de nonce auprès de l'empereur Maurice. Sous son pontificat, une grande famine désola Rome. Sabinien fit ouvrir les greniers de l'Eglise, et voulut que le blé en fût vendu au peuple à raison de trente boisseaux pour un sou d'or. Cette mesure et quelques détails d'administration assez peu importans furent tout ce que la courte

durée de son pontificat lui permit d'accomplir. Il mourut le 22 février 605, et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre.

Le Saint-Siége ne fut pas encore occupé sur-le-champ; après une vacance d'un an et beaucoup d'agitations, Boniface III fut élu (606). Il était romain de naissance, et, comme son prédécesseur, avait rempli les fonctions de nonce à Constantinople au temps de Phocas. Dès qu'il fut sur le trône pontifical, il demanda à cet empereur la conservation de la primauté du siége de Rome (1). Maurice, patriarche de Constantinople, avait pris le titre de patriarche œcuménique, et s'était placé l'égal de l'évêque de Rome. Nous avons vu comment Phocas avait soutenu ses prétentions, malgré les efforts de Grégoire-le-Grand. Après la mort de Maurice, Cyriaque, qui lui succéda, s'aliéna l'esprit de Phocas, et Boniface obtint de celui-ci ce qui avait été refusé à Grégoire. Phocas défendit à Cyriaque de porter désormais le titre de patriarche œcuménique. Peu de temps après, Cyriaque mourut, et Thomas, vicaire de la grande église, lui succéda.

Le pape Boniface voulut prévenir les désordres qui accompagnaient quelquefois l'élection du souverain pontife (2) : à cet effet, il assembla un concile à Rome, dans l'église de Saint-Pierre. Ce concile prononça l'anathème contre celui qui, du vivant du pape ou de quelque autre évêque, parlerait de son successeur. Il décida que trois jours après les funérailles seulement, le clergé

(1) Anast.; Paul. diacr. IV. Hist. 37.
(2) Anast.

et les fidèles s'assembleraient pour procéder à une nouvelle élection. Cette mesure est à peu près le seul acte de son pontificat qui soit arrivé jusqu'à nous. Il mourut l'an 606.

Les habitans de la Grande-Bretagne étaient séparés de l'unité de l'Eglise romaine par leur observation du jour de Pâques et diverses autres pratiques (1). Augustin de Cantorbéry voulut faire cesser ces dissidences; il fut obligé d'employer l'autorité du roi Ethelbert pour opérer une réunion dans laquelle les Bretons pussent être convaincus. Malgré un miracle d'Augustin, la conférence ne put avoir lieu; on convint d'une seconde entrevue : le résultat n'en fut pas plus favorable aux desseins d'Augustin. Celui-ci finit par les menacer de la colère céleste, et leur prédit que les Anglais les puniraient d'une manière sanglante. Il envoya ensuite deux évêques prêcher l'Evangile dans la partie orientale de l'île dont il était séparé par la Tamise. Ces deux évêques se nommaient Juste et Mellit. L'un devint évêque de Londres, l'autre de Rochester. Peu de temps après, Augustin mourut, et fut enterré à Cantorbéry, près de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul (2). C'est ainsi que le fougueux apôtre de la Grande-Bretagne, le ministre de Grégoire, finit sa carrière, après avoir porté un grand coup au culte des idoles, dont il resta pourtant encore de nombreux sectateurs.

Cependant le siége pontifical vaquait depuis plus de

(1) Beda. II. h. c. 2, 3.
(2) Mabillon. t. I. Act. p. 532.

dix mois. Le 18 septembre 607, on élut Boniface IV. Né à Valérie, dans le pays des Marses; il était fils d'un médecin, nommé Jean. Il obtint de Phocas le temple du Panthéon, dont il fit une église, qu'il dédia à la Vierge et aux martyrs. Cette fête, continuée tous les ans, est devenue la Toussaint (1). Ici se trouve un fait que quelques historiens ont appliqué à son prédécesseur, et qu'il nous a paru plus vraisemblable de rapporter à Boniface IV. Colomban était toujours en hostilité avec les Gaulois au sujet de l'observation de la Pâque (2). Il écrivit au pape pour redemander les lettres écrites à Grégoire-le-Grand, et en même temps le supplier pour qu'il lui fût permis d'observer la tradition de ses devanciers. Colomban était tenu en grande estime par Théodoric, roi des Burgundes (3). Toutefois, comme il lui reprochait sa vie dissolue, Théodoric le fit chasser de son monastère. Exilé à Besançon, il fut entouré d'un tel respect, qu'on le laissa assez libre pour pouvoir revenir au milieu des moines ses disciples.

Cependant le pouvoir de Phocas menaçait ruine. A l'extérieur, les Perses lui faisaient une guerre acharnée; à l'intérieur, des conjurations sans cesse renaissantes le minaient soudainement. Héraclius, gouverneur d'Afrique, donna enfin le signal de la révolte; ayant équipé une flotte nombreuse, il en donna le commandement à son fils, nommé aussi Héraclius. A peine fut-il

(1) Inscr. Grut.; Isid. de Eccl. off. c. 39.
(2) Epist. I; Colomb. t. I; Bibl. PP. lug. p. 24.
(3) Jonas. Vit. S. Col. 131, t. II; Act. Ben. p. 37; Fred. c. 36.

sous les murs de Constantinople, que Phocas se réfugia dans la chapelle de l'Archange qui était dans son palais (1). Saisi au pied de l'autel, il fut amené à Héraclius, qui, après lui avoir fait couper la main droite, ordonna qu'on lui tranchât la tête. Le corps fut traîné par la ville et jeté dans les flammes. Le jour même de cette sanglante exécution, le patriarche Sergius couronna Héraclius empereur, et célébra son mariage avec Eudoxie, fille de l'africain Rogat. Les deux époux reçurent ensemble la couronne impériale. Le règne d'Héraclius dura trente ans.

Les affaires ecclésiastiques de la Grande-Bretagne prenaient plus d'extension (2). Après la mort de saint Augustin, Laurent, son successeur, Mellit et Juste, ses confrères, s'occupèrent non seulement des Bretons, mais encore des Irlandais. Leurs efforts pour ramener les évêques de ces contrées à l'unité des observances catholiques furent aussi impuissans que ceux d'Augustin. En conséquence, Mellit se rendit à Rome pour conférer avec le pape au sujet de ces différends. Boniface assembla un concile, où l'on régla tout ce qui concernait les moines et la vie monastique. A son retour en Grande-Bretagne, Mellit rapporta ces institutions et des lettres du pape à l'archevêque Laurent, au roi Ethelbert, au clergé et à toute la nation anglaise. Il fonda aussitôt une abbaye devenue célèbre, et que sa position fit nommer Westminster, c'est-à-dire monastère de l'Ouest. La même

(1) Theoph. p. 248-249; Chron. Pasc. p. 382.
(2) Beda, II. Hist. 1, 4.

année, saint Colomban revint de Besançon; mais il ne resta pas long-temps tranquille dans son monastère de Luxeu. Théodoric le fit chasser une seconde fois et conduire à Nantes pour y être embarqué. Arrivé là, les vents contraires ne cessèrent de souffler et de s'opposer à son départ. Les marins crurent que les meubles du saint étaient cause de ce contre-temps, et ils refusèrent de le prendre à bord. Saint Colomban resta donc à Nantes, libre de porter ses pas où bon lui semblerait. Il se rendit auprès de Clotaire II, qui lui donna une escorte pour le conduire auprès du roi Théodebert. Là, il s'embarqua sur le Rhin, et ne s'arrêta qu'à l'extrémité du lac de Zurich, où il se mit à évangéliser. Il n'y resta que peu de temps, et vint sur les bords du lac de Constance, où il resta jusqu'à ce qu'il trouvât le moyen de passer en Italie (1). Les divisions des deux frères Théodoric et Théodebert amenèrent une rupture; on en vint aux armes près de Tolbiac; Théodoric l'emporta, et Brunehaut, maîtresse de la personne de Théodebert, le fit entrer dans le clergé, et peu de temps après mettre à mort (2).

Une lettre de cette époque, adressée au pape par saint Colomban, nous montre combien les plus illustres personnages de la chrétienté étaient souvent mal instruits de ce qui se passait à Rome. Dans sa lettre, Colomban croit que le pape Vigile est mort entaché d'hérésie; il s'étonne que son nom soit prononcé avec celui des

(1) Vit. Col. 53-57.
(2) Fredeg. 38.

évêques catholiques. Il engage le pape à détruire par une profession publique et précise de la foi les soupçons qui pourraient planer sur lui (1). Théodoric ne survécut pas long-temps à son frère. Brunehaut resta tutrice de Sigebert et de ses deux frères (2). Clotaire s'empara de ces orphelins et de leur bisaïeule; il les fit mourir tous les quatre, et réunit à lui seul le royaume des Franks. Après cette sanglante victoire, Clotaire voulut se concilier les hommes qui avaient une grande réputation de sainteté; il manda donc saint Colomban; mais celui-ci s'excusa. Le saint ne survécut qu'un an à cet honneur. Il mourut au monastère de Bobio, qu'il avait fondé (3).

L'an 614, Boniface IV vint aussi à mourir. Sa vie avait été un exemple continuel des plus hautes vertus. Il avait érigé sa maison en monastère, et l'avait richement doté. L'Eglise honore sa mémoire le 25 mai (4).

Le 13 novembre de la même année, Deusdedit lui succéda. Il était né à Rome, et fils du sous-diacre Etienne. Les Perses continuaient leurs ravages en Orient. Dès la première année du règne d'Héraclius, ils s'étaient emparés d'Edesse et d'Apamée. Ils avaient pris ensuite Césarée de Cappadoce, et même Damas (5). Au mois de juin de l'an dont nous faisons l'histoire, ils pas-

(1) Vit. Col. p. 58.
(2) Fredeg. 1, 39 et seq.
(3) Jonas, Vit. Col.
(4) Anast. Martyr. 25 mai.
(5) Theoph. p. 250 et seq.

sèrent le Jourdain, conquirent la Palestine, et se rendirent maîtres de Jérusalem. Le butin fut immense et le massacre horrible. Moines, enfans, vieillards, religieuses et vierges, rien ne fut épargné. On estime à quatre-vingt-dix mille le nombre des morts. Le massacre ne se borna pas aux habitans de Jérusalem; il s'étendit aux solitaires qui habitaient les environs. C'est ainsi que quarante-quatre moines de la laure de Saint-Sabas furent tués. Clotaire continuait à réunir autour de lui les personnages éminens du clergé. La même année, il convoqua un concile à Paris, pour réprimer les intrigues ambitieuses qui accompagnaient souvent l'élection d'un évêque (1). Nous voyons aussi qu'il avait à sa cour saint Arnould, saint Romain, saint Didier, saint Faron, saint Goëric. — L'Eglise de la Grande-Bretagne était loin de jouir d'une aussi grande tranquillité (2). Après la mort d'Ethelbert, ses fils Siberth revinrent au paganisme. Malgré leur croyance, ils voulurent participer à la communion eucharistique. Mellit s'étant refusé à leurs désirs, ils le chassèrent de la ville et s'adonnèrent entièrement au culte des faux dieux.

Le pape Deusdedit ne tint le Saint-Siége que trois ans. Il se montra zélé protecteur du clergé, et il le rétablit dans son ancien ordre hiérarchique.

Après lui, Boniface V monta sur le trône pontifical. Il était né à Naples, et fut sacré le 29 décembre 617. Les persécutions des Perses avaient occasionné des émigra-

(1) Tom. v. Conc. p. 1449.
(2) Beda, ii. H. c. 5 et seq.

tions de chrétiens à Rome; les personnages les plus éminens furent obligés de quitter Alexandrie. Jean mourut à Rome, et voulut que son corps fût enterré sur le mont Sinaï, ou bien dans le monastère de Saint-Théodose. C'est là qu'il fut inhumé, les courses des Barbares ne permettant point de l'emporter plus loin. A la même époque, il y eut un concile tenu à Séville, qui ne promulgua que des réglemens généraux touchant diverses affaires particulières. Un autre fut convoqué à Reims, qui fut remarquable par le nombre d'évêques célèbres qui y assistèrent. Le pape Boniface s'occupa de l'Eglise d'Angleterre. Le roi Ethelbald et l'évêque Juste lui avaient écrit pour implorer son secours et son approbation. Le pape répondit à Juste une lettre très favorable, dans laquelle il le félicitait de ses travaux apostoliques (1). Il lui envoyait en outre le pallium, et lui accordait le pouvoir d'ordonner les évêques. Edwin V, roi de Northumbrie, se montrait très disposé en faveur des chrétiens. Voulant épouser Edelberge, fille de Ethelbald, qui était chrétienne, il promit de lui laisser pleine et entière liberté pour l'exercice de sa religion; en outre, il déclara qu'il embrasserait lui-même cette religion après un sérieux examen. Boniface lui écrivit pour l'y engager fortement, et envoya des présens à lui et à la reine son épouse. Il mourut la même année (625), le 25 octobre. Il avait tenu le siége épiscopal sept ans et dix mois; il acheva le cimetière de Saint-Nicolas, et se montra toujours le protecteur du clergé.

(1) Bed. Hist. c. 7.

Après sa mort, le Saint-Siége vaqua six mois et demi. Les évêques d'Angleterre continuaient leurs efforts pour la propagation de la foi : Paulin, l'un d'eux, convertit Edwin. La même année, l'on éleva au souverain pontificat Honorius de Campanie. Il appartenait à une illustre famille; son père, nommé Petrone, était consul.

L'empereur Héraclius continuait toujours la guerre contre les Perses : ils se rendirent maîtres de l'Egypte et de la Libye, et pénétrèrent jusque dans l'Ethiopie (1). Les propositions de paix d'Héraclius n'ayant pas été accueillies, il se prépara à lutter contre ces terribles ennemis. La terreur de leur nom était telle que l'empereur, ne trouvant pas assez de crédit pour ouvrir un emprunt, fut obligé de se servir des biens du clergé; il fit fondre jusqu'aux chandeliers de Sainte-Sophie pour en faire battre monnaie. Après de longs préparatifs, il se mit en campagne en 622. Le sort des armes lui fut favorable. Chosroès, furieux, fit porter aux chrétiens la peine de ses défaites, et voulut les obliger à embrasser le nestorianisme. Les succès d'Héraclius n'en continuaient pas moins à être très brillans. Il s'avança jusque dans le cœur de la Perse. Chosroès, découragé, voulut assurer la couronne à un fils qu'il avait eu avec une concubine. Siroès, son fils aîné, ayant appris qu'on le frustrait de ses droits, traita avec Héraclius, s'empara de son père et de son frère, et les fit mourir dans les plus cruels tourmens.

La même année (629), Héraclius confirma les relations

(1) Theoph. An. 6, p. 252.

amicales qu'il entretenait avec Dagobert, roi des Franks. Pépin, maire du palais, et Arnould, évêque de Metz, avaient entouré le roi de leurs conseils tant que Clotaire, son père, avait régné. Lorsque Dagobert lui eut succédé, saint Arnould voulut revenir au sein de son troupeau; dès lors Dagobert cessa d'être aussi juste qu'il l'avait été : il se mit à piller les biens de ses sujets (1); il se livra aux femmes, et eut un si grand nombre de concubines, que l'histoire n'en a pas retenu les noms. Le clergé se montra hardi détracteur de cette conduite ; saint Amand la lui reprocha publiquement, et Dagobert le fit chasser de son royaume. Il ne tarda pas à le rappeler à sa cour ; mais saint Amand, dégoûté des grandeurs, et sentant un grand zèle pour la foi, n'y resta pas long-temps et alla évangéliser au loin (2). Saint Eloi et saint Ouen, autrement nommé Dadon, brillaient à la cour de Dagobert. Quoique encore laïques, ils jouissaient d'une grande autorité parmi les évêques. C'est ainsi qu'ils firent condamner et chasser de la Gaule un hérétique qui occasionnait de grands troubles dans cette contrée. Ce fut le sixième concile d'Orléans, qui, à l'instigation de saint Ouen, de saint Eloi, et de Salvius, évêque de Valence, prononça cette condamnation (3). On croit que les erreurs de cet hérétique étaient le monothélisme qui venait de s'élever en Orient. Il importe de dire quelques mots de cette erreur. En écrivant l'*Histoire des Papes*, il entre dans notre

(1) Fredeg.
(2) V. S. Amand. xv, t. II; Act. Ben. p. 715.
(3) V. S. Aud. c. 8, v.; S. El. 1, 35.

plan d'indiquer avec quelque détail les principales phases de l'histoire de l'esprit humain. Comme les questions religieuses représentent pendant tout le moyen âge et ses progrès et ses tentatives, les hérésies sont d'une haute importance. Nous l'avons dit dans le chapitre préliminaire, nous ne nous bornerons pas à un travail biographique sec et stérile; nous voulons offrir simultanément et les faits de la vie des hommes qui furent à la tête du Christianisme et le tableau de l'influence qu'ils exercèrent sur les destinées du monde.

Théodore, évêque de Pharan, en Arabie, est le premier auteur du monothélisme (1). Il reconnaissait deux natures en Jésus-Christ, mais il soutenait que l'on ne devait lui attribuer qu'une seule opération, comme suite de l'unité de personne. Le patriarche de Constantinople, Sergius, reçut cette doctrine, et adressa à Pharan un écrit qu'il prétendit être du patriarche de Menas, écrit qui contenait la même opinion. Théodore lui répondit que cette doctrine était tout-à-fait la sienne. Cette secte tira dès lors son nom de deux mots grecs qui expriment son erreur : μονος seul, θελεσις volonté. Sergius s'empressa d'écrire au pape pour le prévenir en sa faveur; il usa d'artifice, et ne lui présenta pas nettement la question. Le pape se laissa tromper par les mensonges et l'adresse de Sergius; il lui répondit en le félicitant d'avoir éloigné de la discussion les mots nouveaux. Nous confessons (2), dit-il, une seule volonté en Jésus-Christ, parce que la

(1) Conc. Latr. LXX, VI, p. 162, c.
(2) Conc. 6; Act. XII, p. 928.

Divinité a pris non pas notre péché, mais notre nature, telle qu'elle avait été créée avant que le péché l'eût corrompue. Et plus bas : Nous devons rejeter ces mots nouveaux qui scandalisent les Eglises, de peur que les simples, choqués de l'expression des deux opérations, ne nous croient nestoriens, et si nous ne reconnaissons en Jésus-Christ qu'une seule opération, ne nous croient eutychiens. Il termine en ces termes : Enseignez ceci avec nous comme nous l'enseignons unanimement avec vous. Cette lettre était un assentiment assez formel, mais qui avait été arraché à la bonne foi d'Honorius. A peu près à la même époque, il écrivit à Edwin pour le féliciter de sa conversion (1). Il l'engage à persévérer, et lui conseille la lecture des œuvres de saint Grégoire. L'Eglise romaine avait une prédilection particulière pour la Grande-Bretagne : on aurait dit qu'elle pressentait et redoutait la séparation violente qui devait avoir lieu plus tard.

Nous arrivons à une époque importante pour l'Orient, les commencemens de Mahomet et de ses doctrines. En parlant de sa religion, nous montrerons quel point de contact la suprématie qu'il se donna eut avec l'autorité papale en Occident. Mahomet, ou plutôt Mahommed, n'avait commencé qu'à quarante ans (l'an 608 de Jésus-Christ) à se dire prophète et inspiré. Il ne fit d'abord des prosélytes que dans sa famille. Sa doctrine était une contre-épreuve assez adroite de celle du Christ, mêlée à quelques dogmes juifs. Il y avait ajouté le fatalisme, et

(1) Bed. Hist. c. 7.

en avait fait la base de sa religion. Il trouva une violente opposition dans sa tribu même, fut proscrit par elle, et obligé de fuir de la Mecque, dont il avait fait le centre de ses prédications. Il se retira à Yatrib, où ses erreurs avaient trouvé le plus de prosélytes. C'est de cette retraite que les Mahométans datent leur ère; ils la nommèrent *Hégire,* ce qui veut dire persécution. Ils donnèrent à Yatrib le nom de Ville du Prophète (Medinat-al-Nabi); de ce nom, elle a retenu parmi nous celui de Médine.

Lorsque Mahomet fut établi à Médine, son parti grossit avec beaucoup de rapidité. Il battit en plusieurs rencontres les juifs et les corisiens : c'était le nom des Arabes de sa tribu. La même année, ses sectateurs le reconnurent solennellement pour maître; car il ne se contentait pas d'être prophète, il voulait être prince et législateur. Sept ans après, il marcha contre la Mecque, s'en empara sans coup férir, et s'y fit reconnaître pour prophète et pour souverain. Toutefois, il ne cessa point de résider à Médine, et ne revint à la Mecque qu'en pélerinage. Enfin, l'an 631, onzième de l'hégire, il mourut âgé de soixante-trois ans. Depuis neuf ans qu'il s'était emparé du pouvoir, il avait étendu sa domination à quatre cents lieues de Médine, tant au levant qu'au midi.

Après sa mort, les Musulmans lui donnèrent pour successeur Aboubeker, qui prit le titre de calife, c'est-à-dire vicaire du prophète. Il ne régna que deux ans, et fit de grandes conquêtes. Ce fut lui qui recueillit l'Alcoran en un seul corps. Omar lui succéda, ruina l'empire des Perses, et conquit sur les Romains la Syrie et

l'Égypte. Héraclius fut forcé de se retirer à Constantinople. Deux ans après, Jérusalem fut prise.

Cependant, l'erreur des monothélites durait toujours. Saint Sophrone, qui a été leur plus ardent adversaire, ayant été placé sur le siége de Jérusalem, écrivit au pape une longue lettre, où il faisait sa profession de foi, et en écrasant les monothélites, se défendait avec beaucoup de chaleur et d'éloquence de tout soupçon d'arianisme et d'eutychéisme. Le pape Honorius n'en persista pas moins dans la volonté qu'il avait manifestée, que l'on se tût des deux partis (1). Il écrivit à Sergius, et lui déclara une seconde fois partager entièrement ses opinions, et se refuser avec lui à toute nouveauté scandaleuse. Sophrone n'en persista pas moins à défendre la foi ; il recueillit en deux volumes six cents passages des Pères contre les monothélites. Ceux-ci, voyant que rien ne le pouvait abattre, eurent recours à la calomnie. Sophrone crut qu'il était nécessaire d'envoyer un de ses suffragans à Rome pour sa propre défense et celle de la doctrine orthodoxe. Il est probable qu'il n'y arriva qu'après la mort d'Honorius. Après la prise de Jérusalem, Sophrone fut obligé de la quitter ; il mourut peu de temps après.

Le pape Honorius envoya saint Bérin dans la Grande-Bretagne. Celui-ci s'attacha à évangéliser les Saxons occidentaux, et il opéra la conversion de peuplades entières (2). Honorius n'eut pas le temps de jouir de cet heureux résultat. Il mourut la même année que le roi

(1) Conc. c. 6. Act. 14.
(2) Bed. III, c. 5.

des Franks, Dagobert (638). Il avait fait faire de grandes réparations à plusieurs églises de Rome. Il avait réuni l'Aquilée et l'Istrie, que le schisme des trois chapitres séparait de l'Eglise romaine depuis Pélage (1). Ce pape se montra très zélé pour le bien du Christianisme; mais son zèle manqua d'énergie et sa faiblesse fut fatale à l'Église, notamment dans la question du monothélisme.

Après que le Saint-Siége eut vaqué un an et demi, Severin, fils d'Arienus, fut promu à cette éminente dignité (2). Dans l'intervalle qui s'écoula entre son élévation et sa consécration, les officiers de l'empereur pillèrent le palais épiscopal de Latran. Le cartulaire Maurice fut l'auteur de cette dévastation; il excita les soldats romains à s'emparer du trésor épiscopal. Les partisans du pape futur les empêchèrent de pénétrer dans le palais. Maurice seul y entra, apposa le scellé sur le vestiaire et le trésor, et manda le patrice Isaac, qui était exarque de Ravenne. Celui-ci s'empara des richesses du palais de Latran, et en envoya une partie à Constantinople. Après la consécration de Severin, l'exarque revint à Ravenne. Severin ne tint le siége apostolique que deux mois et quelques jours, et dans ce peu de temps, disent les auteurs contemporains, il se concilia l'estime générale par une haute vertu, une douceur à toute épreuve et un ardent amour pour les pauvres. L'abside de Saint-Pierre était ruinée, et il en fit renouveler la mosaïque. Il mourut le 2 août 640.

(1) Ap. Baron. an. 638; Honorius, ep. 2 conc.
(2) Anast. in H. et Sever.

Cinq mois après, Jean IV lui succéda. Il était né en Dalmatie et fils du scolastique Verranus. Les évêques d'Irlande avaient écrit à son prédécesseur. Après la mort de celui-ci, dans l'intervalle qui s'écoula entre son élévation et le sacre de Jean, le clergé de Rome répondit à ces évêques (1). Le pape prit part à cette réponse, et la signa *Jean, diacre, élu évêque*. Cette réponse réprimande les Irlandais de leur obstination à célébrer la Pâque le quatorzième jour de la lune. Elle leur reproche aussi de renouveler l'hérésie de Pélage. Dès son élévation, le pape Jean, ayant assemblé un concile, condamna l'hérésie des monothélites. L'empereur Héraclius faisait au contraire tous ses efforts pour soutenir leur cause. Il s'était laissé entraîner par le patriarche Sergius qui lui avait fait signer une ecthèse, c'est-à-dire une exposition de la foi catholique, que lui-même avait composée, et qu'il voulait appuyer du crédit de l'empereur (2) : cette exposition est l'expression formelle des erreurs du monothélisme. Sergius s'empressa de la faire confirmer par le concile de Constantinople. Après cela, elle fut envoyée à Rome. On ignore si elle parvint au pape Severin ; il est probable qu'elle y arriva après sa mort ; quoi qu'il en soit, Jean IV la condamna et l'anathématisa. Sergius mourut peu de temps après. Le pape, écrivant à son successeur Pyrrus, renouvelle ses anathèmes contre l'ecthèse. L'empereur Héraclius, voyant que les décisions du Saint-Siége étaient formelles, déclara que l'ec-

(1) Bed. II. H. c. 19.

(2) Theoph. an. 20; Conc. Latr. t. I.

thèse n'était pas de lui, mais appartenait entièrement au patriarche Sergius (1). Peu de temps après, l'empereur tomba malde et mourut. Son fils aîné, Constantin, fut reconnu seul empereur. Il ne régna que quatre mois. On croit qu'il fut empoisonné par Martine, sa belle-mère. Pendant le court règne de Constantin, Jean IV lui écrivit pour purger Honorius du soupçon d'hérésie. Il ne survécut pas long-temps à cette lettre; il mourut l'année suivante (642).

Théodore, né à Jérusalem, et fils d'un évêque, lui succéda. Dès son avénement, il écrivit à Paul, nouveau patriarche de Constantinople, dont il avait reçu les lettres synodales. Il l'engageait à faire arracher l'ecthèse des lieux publics, où elle était affichée. Le patriarche Paul ne profita point de ses avis. Pyrrus qui l'avait précédé, et que la haine du peuple et non la légitime autorité avait déposé, touché des raisons que présenta saint Maxime, vint à Rome. Là, il se rétracta publiquement et par écrit devant le pape Théodore (2). Celui-ci, regardant sa déposition comme nulle, l'honora comme patriarche de Constantinople (3). Cette rétractation donna lieu à plusieurs conciles des évêques d'Afrique. Ils écrivirent au pape Théodore, pour reconnaître l'autorité du Saint-Siége, et souscrire à la condamnation du monothélisme.

L'année suivante, 647, les Musulmans se jetèrent sur

(1) Act. 1. Max. t. II, p. 38.
(2) Anast. in Theod.
(3) Theoph. an. 20.

l'Afrique. Omar avait été assassiné, et Otman lui succédait. Il se rendit maître d'une grande partie de l'Afrique, et fit peser de nombreux impôts sur cette malheureuse contrée. Le butin fut immense.

Cependant le patriarche Paul, pressé par les légats du Saint-Siége, adressa une lettre dogmatique au pape Théodore (1). Cette lettre ne satisfit personne, ni le pape ni les évêques d'Occident. Théodore se crut obligé de sévir (2); il prononça donc contre lui et Pyrrus la sentence d'excommunication et de déposition. A cette nouvelle, Paul s'emporta contre l'autorité papale et renversa l'autel que le pape avait à Constantinople, dans l'oratoire du palais de Placidie; il défendit aux légats d'y célébrer les saints offices, et les persécuta, ainsi que quelques autres évêques catholiques. Sur ces entrefaites, Théodore vint à mourir; il fut enterré à Saint-Pierre, le 14 mai 649.

(1) Conc. Latr.
(2) Anast. in Theod.

CHAPITRE II.

Martin I. — Concile de Latran. — Persécution de l'empereur Constant contre le Pape. — Martin est enlevé de Rome. — Ses souffrances. — Son interrogatoire. — Son exil. — Sa mort. — Eugène. — Vitalien. — Adéodat. — Dorius. — Agathon.

Après une vacance d'environ six semaines, on élut Martin, qui avait été légat à Constantinople. Il était né à Tudertum (Lodi), dans la Toscane. Immédiatement après qu'il eut été sacré, il assembla un concile au palais de Latran, dans l'église du Sauveur (1); il se composa de cinq cents évêques, le pape compris. Martin ouvrit le concile par un exposé des motifs qui l'avaient engagé à le provoquer. Comme cet exposé résume toute la question du monothélisme depuis son origine, nous allons en donner la substance.

« Vous savez, dit le pape, les erreurs qui ont été introduites par Cyrus, évêque d'Alexandrie, Sergius de Constantinople, et ses successeurs Pyrrus et Paul. Il y a dix-huit ans que Pyrrus fit publier sur l'ambon neuf articles où il décidait qu'en Jésus-Christ il n'y a qu'une opération de la divinité et de l'humanité, conformément à l'hérésie des acéphales, avec anathème à quiconque ne croirait pas ainsi. Sergius, par une lettre écrite à Cyrus, approuva cette doctrine d'une seule opération, et de plus,

(1) Theoph.

quelques années après l'entreprise de Cyrus, c'est-à-dire pendant la dernière, indiction douzième, il composa une exposition hérétique sous le nom d'Héraclius, qui régnait alors. Il y soutient, suivant l'impie Apollinaire, qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une seule volonté, comme étant une conséquence d'une seule opération. Sergius a publié son ecthèse en la faisant afficher aux portes de son église, et l'a fait approuver par écrit à quelques évêques qu'il a surpris. Pyrrus, son successeur, en a encore séduit plusieurs par terreur ou par séduction, et les a fait souscrire à cette impiété. De quoi étant confus, il s'est pressé de venir ici, et pour réparer sa faute, il a présenté à notre Saint-Siége un libelle, souscrit de sa main, où il a condamné ce que lui et ses prédécesseurs avaient écrit ou fait contre la foi; mais ensuite il est retourné comme un chien à son vomissement, et a reçu la peine de son crime par une déposition canonique. Paul voulant surpasser ses prédécesseurs, ne s'est pas contenté d'approuver l'ecthèse par une lettre écrite à notre Saint-Siége, mais encore il a entrepris d'en défendre les erreurs. C'est pourquoi il a été aussi justement déposé par le Saint-Siége. De plus, à l'imitation de Sergius, il a surpris le prince, et lui a persuadé de publier un type qui détruit la foi catholique, en défendant de dire ni une ni deux volontés, comme si Jésus-Christ était sans volonté et sans opération. »

Le pape rapporte ici les violences de Paul, l'autel renversé au palais de Placidie, les légats persécutés; puis il ajoute :

« Tout le monde sait ce que lui et ses prédécesseurs ont fait contre les catholiques, qui en ont porté de divers

« Église catholique et apostolique de la ville de Rome,
« j'ai souscrit comme juge à la condamnation de Théo-
« dore, jadis évêque de Pharan; de Cyrus d'Alexandrie,
« de Sergius de Constantinople, de Pyrrus et de Paul,
« ses successeurs, avec leurs écrits hérétiques, et de
« l'ecthèse impie du type impie qu'ils ont publiés. »

Les cinq cents évêques du concile donnèrent une approbation semblable. Jean, évêque de Milan, et quelques autres qui n'avaient pu assister au concile, envoyèrent leur souscription.

Le pape fit tenir les actes du concile en Orient et en Occident (1). Il y joignit plusieurs lettres, tant au nom du concile qu'au sien. Ces lettres étaient destinées à faire connaître et à motiver le jugement du concile : celles qui sont adressées aux églises de Jérusalem et d'Antioche sont remplies de conseils et d'exhortations; elles nous montrent dans quel déplorable état les conquêtes des Arabes avaient réduit l'Orient. Outre les maux qu'entraîne l'invasion, les Musulmans avaient favorisé le désordre; les églises, restées sans pasteurs, étaient devenues la proie de quelques hérétiques. Aussi voyons-nous qu'à mesure que la domination des Grecs périssait, les hérésies se relevaient de toutes parts. Les nestoriens recommencèrent à infester la Syrie, les eutychéens l'Égypte. Les Musulmans redoutaient les chrétiens en communion avec Rome, à cause de leur attachement à l'empereur.

Sur ces entrefaites, Paul, évêque de Thessalonique,

(1) Anast. in Mart.

ayant été ordonné de nouveau, envoya au pape des lettres synodales contenant sa profession de foi. Martin Ier les trouva favorables aux monothélites. Les députés de l'évêque assurèrent que ce qui pouvait être reproché à Paul dans cette profession de foi ne devait être regardé que comme faute d'attention ; que Paul était tout-à-fait soumis aux opinions catholiques, et qu'il s'empresserait de rectifier ce que les siennes pouvaient contenir de contraire à l'orthodoxie. Ces raisons séduisirent le pape, qui craignit d'ailleurs de faire un scandale inutile ; il se contenta de donner ordre à ses légats de faire faire à Paul la rectification qu'il jugeait nécessaire. Cet évêque usa d'artifice, et trompa les légats en leur donnant encore une autre profession de foi incomplète. A cette nouvelle lettre, le pape se montra très irrité contre ses légats et contre Paul de Thessalonique : il ordonna aux premiers de faire pénitence avec le sac et la cendre ; il anathématisa le second, et le déposa jusqu'à nouvel ordre.

Les mesures sévères du pape lui attirèrent bientôt l'indignation de l'empereur Constant (1), qui envoya pour exarque, en Italie, Olympius, son chambellan. Celui-ci ayant usé de tous les moyens pour mettre la discorde parmi le clergé de Rome, et n'ayant pu y réussir, tourna ses menées contre le pape et résolut de le tuer. Il donna ordre à son écuyer d'assassiner Martin au moment où celui-ci lui donnerait la communion. Soit que la vue du saint pontife eût frappé l'écuyer de respect, soit que, comme le dit la légende, la protection divine couvrît le

(1) Anast. in Mart.

pape de son égide, l'écuyer n'exécuta point son dessein. L'exarque ne persista point dans ses criminelles intentions, se réconcilia avec le pape, et passa en Sicile pour y faire la paix avec les Sarrasins. L'empereur ne se laissa pas désarmer par la mauvaise issue de ses tentatives : il voulut que sa vengeance fût certaine, et pour cela s'assurer de la personne de Martin en le faisant enlever. Il donna cet ordre à Théodore Calliopas, auquel il avait accordé l'exarchat d'Italie. Les prétextes dont il colorait cette violence étaient diverses accusations qu'il intentait contre Martin : il l'accusait d'hérésie, de ne pas honorer la vierge Marie comme mère de Dieu, ce qui était une accusation de nestorianisme, accusation constamment reproduite contre les catholiques, par les monothélites et les eutychéens; enfin il le chargeait du crime de lèse-patrie, et prétendait que Martin avait fourni de l'argent aux Sarrasins.

Le pape ayant appris ce qui se tramait contre lui, se retira, suivi de son clergé, dans l'église de Latran. Il s'y trouvait lorsque l'exarque Théodore Calliopas et son chambellan Théodore Pellure arrivèrent à Rome. Le pape était trop malade pour aller à leur rencontre; il se contenta d'y envoyer quelques personnages éminens de son clergé. L'exarque usa d'abord de ruse; il craignait que le pape ne voulût se défendre. S'étant assuré du contraire par une perquisition faite dans son palais, il s'y rendit avec des soldats. Ils trouvèrent le pape malade, couché à la porte de l'église. Les soldats entrèrent, armés de pied en cap, brisèrent les cierges de l'église, sans aucun respect pour le lieu saint; Calliopas s'avança ensuite,

et présenta aux prêtres et aux diacres l'ordre, signé de l'empereur, de déposer Martin et de le transférer à Constantinople. Le clergé déclara unanimement que la foi de Martin était la seule orthodoxe. Calliopas, remplissant comme à regret sa mission, protesta qu'il partageait cette foi. Le pape n'opposa aucune résistance, malgré les conseils et les supplications de plusieurs membres de son clergé. « J'aimerais mieux, disait-il, mourir dix fois que de causer la mort de personne. » Il demanda seulement qu'il lui fût permis d'emmener avec lui les membres du clergé qu'il choisirait. Cette permission lui fut accordée ostensiblement; Calliopas était pourtant décidé à en arrêter l'effet. Le lendemain, pendant la nuit, le pape fut embarqué seul sur le Tibre, et lorsqu'il eût quitté Rome, on en referma les portes, de peur que quelqu'un des siens n'essayât de le suivre. Arrivés à l'île de Naxos, les gardiens du pape y relâchèrent, et le pape y resta un an. Pendant tout le voyage, il souffrit horriblement, et ne sortit point du vaisseau qui était sa prison; jusqu'à Naxos, aucun soulagement ne lui fut accordé. Lorsqu'il y fut arrivé, les évêques et les habitans du pays (1) l'accueillirent avec la plus grande vénération; ils le comblèrent de présens et n'épargnèrent rien pour soulager sa détresse. La cruauté de ses gardes rendit tous ces soins inutiles : ils pillaient en sa présence tout ce qui lui venait de la charité des fidèles, et l'accablaient d'insultes et de reproches; plusieurs fois ils maltraitèrent de coups et de paroles ceux qui avaient assez de courage pour venir visiter le saint

(1) Comment. t. IX, p. 26.

prisonnier. Quiconque aime cet homme, disaient-ils, est ennemi de l'État. Enfin le saint pape quitta Naxos, et il arriva à Constantinople. Depuis quatre heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, il fut laissé dans le port, couché sur un grabat, livré aux insultes et aux regards insolens de la foule. De là on le transféra dans une prison, où il resta enfermé trois mois. Ce fut alors qu'il écrivit deux lettres à l'exarque pour se justifier des accusations dont on le chargeait. Dans une de ces lettres (1), il fait le récit de ses souffrances et des cruautés exercées contre lui : « Il y a quarante-sept jours que je n'ai pu obtenir de me « laver ni avec de l'eau chaude ni avec de l'eau froide; « je suis tout fondu et refroidi; le flux de ventre ne m'a « point donné de repos jusqu'à présent, ni sur mer ni « sur terre; j'ai tout le corps brisé, et quand je veux « prendre de la nourriture, je manque de celle qui me « pourrait fortifier et je suis entièrement dégoûté de celle « que j'ai. Mais j'espère en Dieu, qui voit tout, que « quand il m'aura tiré de cette vie, il recherchera ceux « qui me persécutent, pour les amener à pénitence. »

Après trois mois de la plus rigoureuse détention, le pape saint Martin fut apporté dans la chambre du grand trésorier (2). Le sénat avait reçu ordre de s'y assembler. Le sacellaire (grand trésorier) ordonna au pape de se tenir debout : Martin ne le pouvant à cause de ses infirmités, fut soutenu des deux côtés par des soldats, et c'est dans cet état qu'il subit l'interrogatoire le plus

(1) Epist. XVII.
(2) Comment.

brutal. Il s'y montra admirable de patience et de douceur. Le plus grand éloge que nous puissions en faire, c'est de le citer tel qu'il est rapporté dans les *Acta Sanctorum*.

Le sacellaire parla ainsi à cet héroïque martyr :

— Dis, misérable, quel mal t'a fait l'empereur ? T'a-t-il ôté quelque chose ? t'a-t-il opprimé par violence ?

Le pape ne répondit rien.

Le sacellaire reprit alors avec colère :

— Tu ne réponds pas ; tes accusateurs vont entrer.

Ils étaient au nombre de vingt ; la plupart soldats ou appartenant à la lie du peuple. A leur vue, le pape dit, en souriant :

— Sont-ce là les témoins ? est-ce là votre procédure ?

Puis, comme on les fit jurer sur les Évangiles, il se tourna vers les magistrats en leur disant :

—Je vous supplie, au nom de Dieu, de ne pas les faire jurer. Qu'ils disent sans serment ce qu'ils voudront, et faites ce que vous voudrez : qu'est-il besoin qu'ils perdent ainsi leurs âmes ?

Le premier de ses accusateurs fut Dorothée, qui montrant le pape du doigt, dit :

— S'il avait cinquante têtes, il mériterait de les perdre pour avoir seul renversé et perdu tout l'Occident. Il était de concert avec Olympius, et ennemi mortel de l'empereur et de l'État.

Un autre témoin accusa le pape d'avoir conspiré avec Olympius, et fait prêter serment aux soldats. On lui demanda alors s'il en était ainsi.

— Si vous voulez entendre la vérité, leur dit Martin, je vous la dirai.

Et en même temps il essaya de donner des explications sur la condamnation du type. Aux premiers mots, il fut interrompu par Troïle, qui s'écria :

— Ne nous parlez point de la foi; il n'est ici question que du crime d'État. Nous sommes tous chrétiens et orthodoxes, les Romains et nous.

— Plût à Dieu! répondit le pape : toutefois, au jour terrible du jugement, je rendrai témoignage contre vous sur cet article même.

Troïle répliqua avec violence :

— Quand vous voyiez le malheureux Olympius former de tels projets contre l'empereur, que ne l'empêchiez-vous, loin d'y consentir?

— Seigneur Troïle, lui dit Martin, quand George, qui avait été moine et depuis magistrat, vint ici du camp et fit ce que vous savez, où étiez-vous, et ceux qui sont avec vous? Non seulement vous ne résistâtes point, mais il vous harangua et chassa du palais qui il voulut. Et quand Valentin se revêtit de la pourpre avec un ordre de l'empereur et s'assit avec lui, où étiez-vous? que ne l'empêchâtes-vous? Pourquoi, au contraire, prîtes-vous tous son parti (1)? Et moi, comment pouvais-je résister à Olympius, qui avait toutes les forces de l'Italie? Est-ce moi qui l'ai fait exarque? Mais je vous en conjure au nom de Dieu, faites au plus tôt ce que vous avez résolu de moi : car Dieu sait que vous me procurez une belle récompense.

(1) On ne sait pas quel était ce George dont parle le Pape. Quant à Valentin, c'est celui qui fut le chef du parti qui s'éleva contre l'impératrice Martine.

Le pape parlait latin, et le consul romain traduisait les réponses en grec au sacellaire. Cette dernière parole du pape acheva de l'exaspérer; il se tourna vers Innocent :

— Il est inutile de nous traduire de telles paroles, lui dit-il.

Puis s'adressant à un scribe, il demanda s'il y avait d'autres témoins. Le scribe répondit qu'il y en avait plusieurs; mais cette apparence de justice suffisait à des juges iniques qui avaient hâte d'en finir. Ceux qui présidaient à l'assemblée s'écrièrent que c'était assez, et l'interrogatoire fut terminé.

Alors le sacellaire se leva et alla faire son rapport à l'empereur. Lorsqu'il eut conféré avec lui, il revint auprès du pape, que l'on avait apporté sur une terrasse du palais, d'où l'empereur pouvait le voir sans être vu. Le sacellaire ordonna à un satellite de déchirer à saint Martin son manteau et la courroie de sa chaussure. Puis il le remit entre les mains du préfet de Constantinople, en lui disant : Prenez-le et mettez-le en pièces. Alors les bourreaux s'emparèrent de lui et le dépouillèrent de ses habits. Ils le laissèrent avec une seule tunique; encore poussèrent-ils la cruauté jusqu'à la déchirer du haut en bas des deux côtés, de sorte que le saint pape avait son corps nu, livré à l'action immédiate de l'air. Ils lui mirent un carcan de fer au cou, et le traînèrent ainsi par la ville, attaché avec le geôlier : un glaive nu était porté devant lui. Malgré d'aussi cruels traitemens, le saint conservait un visage doux et serein, et ne cessait de prier pour ses bourreaux. Arrivé au pré-

toire, il fut chargé de chaînes et jeté dans une prison avec des meurtriers ; peu après il fut transféré dans la prison de Diomède. On le plaça sur un banc, tout enchaîné, sans avoir égard au froid qui était très rude : on se trouvait alors au milieu du mois de décembre. Il n'avait avec lui qu'un jeune clerc, qui ne pouvait que mêler ses gémissemens aux siens. Quelques heures après, comme il s'attendait à être mis à mort, un serviteur du préfet vint lui fournir quelques vivres, lui faire donner un meilleur gîte et lui porter quelques paroles de consolation.

Sur ces entrefaites, le patriarche Paul mourut, déplorant amèrement les mauvais traitemens que l'on faisait subir au pape, et dont le patriarche lui-même pouvait se regarder comme une des causes. Pyrrus voulut profiter de cet événement pour rentrer dans le siége de Constantinople. Cette prétention excita des troubles assez violens, et à cette occasion le pape subit un nouvel interrogatoire, sur la conduite qui avait été tenue à Rome envers Pyrrus. Ses réponses furent constamment fermes et dignes. Après trois mois de détention il fut transféré avec un grand secret à Chersone. Il y arriva au mois de mai 655. Nous avons plusieurs lettres de lui, datées du lieu de son exil, où il décrit ses souffrances et où il se plaint d'être négligé par l'Église de Rome. Il s'étonne qu'on ne lui envoie pas de vivres, *vu que la famine et la disette sont telles en ce pays, que l'on y parle de pain, mais sans en voir*. Si on ne nous envoie du secours d'Italie, ajoute-t-il, nous ne pouvons absolument vivre ici, car on n'y peut rien trouver. Dans sa dernière lettre,

datée du mois de septembre, il renouvelle ses plaintes et parle de l'état misérable où il est réduit. Voici un fragment de cette lettre qui achèvera de montrer les grandes vertus et le beau caractère de ce saint pape (1).

« Nous sommes, non seulement séparés de tout le « reste du monde, mais privés même de la vie. Les ha- « bitans du pays sont tous païens, et ceux qui y viennent « d'ailleurs en prennent les mœurs, n'ayant aucune cha- « rité, pas même la compassion mutuelle qui se trouve « entre les Barbares. Il ne nous vient rien que de de- « hors par les barques qui arrivent pour charger du sel, « et je n'ai pu acheter autre chose qu'un boisseau de « blé pour quatre sous d'or. J'admire le peu de sensibi- « lité de tous ceux qui avaient autrefois quelque rapport « avec moi, et qui m'ont si absolument oublié qu'ils ne « cherchent pas même à savoir si je suis encore au « monde. J'admire encore plus ceux qui appartiennent à « l'église de Saint-Pierre, du peu de soin qu'ils ont « d'un homme qui est de leur corps. Si cette église n'a « point d'argent, elle ne manque pas, Dieu merci, de « blé, de vin, et d'autres provisions, pour nous donner « au moins quelque petit secours. Avec quelle con- « science paraîtrons-nous au tribunal de Jésus-Christ, « nous qui sommes tous formés de la même terre? « Quelle crainte a saisi tous les hommes pour les empê- « cher d'accomplir les commandemens de Dieu? Ai-je « paru si ennemi de toute l'Église, et d'eux en particu- « lier? Je prie Dieu toutefois, par l'intercession de

(1) Epist. VII. Comment.

« saint Pierre, de les conserver inébranlables dans la « foi orthodoxe, principalement le pasteur qui les gou« verne à présent, c'est-à-dire le pape Eugène. Pour ce « misérable corps, le Seigneur en aura soin; il est « proche, de quoi suis-je en peine? Car j'espère en sa « miséricorde qui ne tardera pas à terminer ma carrière. »

Le pape saint Martin survécut peu à ces maux, et mourut le 16 septembre 655. Il avait tenu le Saint-Siége six ans et près de deux mois. En écrivant son histoire, il nous est bien souvent venu à la pensée des rapprochemens avec de grandes infortunes que nous aurons aussi à raconter dans une époque encore bien voisine de nous. Nous ne ferons pas ces rapprochemens. La dignité de l'histoire les repousse. Nous nous bornerons à une seule réflexion : dans tous les siècles, à toutes les époques, toutes les fois que la force brutale a été mise au service des passions politiques ou religieuses d'un pouvoir, l'opprimé a été revêtu d'une auréole de grandeur et de majesté qui relevait son abaissement, et le plaçait bien au-dessus de l'oppresseur.

Pendant que saint Martin était livré aux souffrances glorieuses du martyre, l'empereur avait fait ordonner pape un clerc nommé Eugène; son intercession dura près de trois ans. Comme saint Martin mourut quelques jours après l'avénement d'Eugène, celui-ci est compté au nombre des papes légitimes; élu le 9 septembre 655, il mourut le 27 juin 658. Les auteurs ecclésiastiques louent sa bonté et sa libéralité. Après deux mois de vacance, Vitalien, fils d'Anastase, natif de Campanie, lui succéda.

La vengeance divine ne tarda pas à s'appesantir sur l'empereur hérétique, le persécuteur du pape saint Martin. La guerre lui fut défavorable, il en conçut une grande irritation ; la jalousie s'empara de lui, et il fit mourir son frère, qu'il avait contraint d'entrer en l'état ecclésiastique. Constant fut alors poursuivi par des remords affreux : il voyait en songe son frère, vêtu de son habit de diacre, qui lui présentait un calice plein de sang, en lui disant de boire à cette coupe horrible ! Constant voulut quitter Constantinople, où trop de souvenirs le poursuivaient ; il résolut de venir à Rome, et d'y fixer le siége de son empire ; il y arriva au mois de juillet 663. Le pape Vitalien vint à sa rencontre avec tout son clergé, jusqu'à deux lieues de la ville ; mais tout-à-coup il changea de résolution., et douze jours après son arrivée il quitta Rome et vint à Syracuse. Le séjour de ce tyran y fut une calamité publique. Enfin, ayant mis le comble à ses exactions, il fut assassiné dans un bain (668). Constantin Pogonat (1), son fils aîné, lui succéda avec ses deux frères Libère et Héraclius : il régna dix-sept ans.

Le pape Vitalien mourut après quatorze ans de pontificat : il conserva, dit Fleury, la vigueur de la discipline ecclésiastique. En effet, son règne fut consacré à juger les différends des évêques qui se disputaient leurs siéges.

Adéodat, né à Rome, vint après lui. Il avait été élevé dans le monastère de Saint-Erasme où il établit un abbé. Agéric, abbé de Saint-Martin de Tours, obtint de ce pape la confirmation du privilége que Robert, archevêque de

(1) Pogonat, c'est-à-dire barbu.



Tours, lui avait accordé. Le fait est à noter, parce que l'Église romaine n'avait pas la coutume de soustraire les monastères à la juridiction des évêques. Adéodat mourut l'an 677, après avoir tenu le siége pontifical quatre ans et deux mois.

Donus ou Domnus, né à Rome, fut élu à sa place.

L'Église de Ravenne, qui avait eu la prétention de se rendre indépendante, se soumit à l'autorité du siége de Rome.

L'empereur Constantin-Pogonat voulut rétablir la paix dans l'Église : à cet effet, il écrivit au pape, le priant d'envoyer des légats pour le représenter dans un concile où seraient traitées les questions en litige, avec les deux patriarches, Théodore de Constantinople et Macaire d'Antioche. « Ces deux patriarches, dit l'em« pereur, nous ont fort pressé d'ôter Vitalien des « dyptiques, disant que l'on y fait mention d'Honorius, « pour l'honneur du siége apostolique de Rome, et « qu'ils ne peuvent souffrir que l'on fasse mention de ses « successeurs, jusqu'à ce que l'on soit éclairé touchant « les mots dont on dispute entre les deux siéges (1). Je « n'ai pas consenti qu'il en fût ainsi. »

Cette lettre n'arriva à Rome qu'après la mort de Donus. Ce pape cessa de vivre le 11 avril 679 ; il avait tenu le Saint-Siége près d'un an et demi.

Après la mort de Donus, le siége épiscopal vaqua deux mois et demi. Agathon, moine, né en Sicile, fut élu pape

(1) Ces deux patriarches étant monothélites, ne tiennent qu'Honorius pour orthodoxe.

(679). Le secrétaire Épiphane lui remit la lettre écrite par l'empereur à son prédécesseur, et le pape s'occupa d'y répondre. Vers le même temps, Vilfrid, archevêque d'York, arriva à Rome, se plaignant d'avoir été injustement chassé de son siége. Le pape avait déjà connaissance du but de son voyage: il assembla un concile de cent cinquante évêques pour l'examen de cette affaire. André d'Ostie et Jean de Porto, qui en étaient rapporteurs, conclurent en ces termes : « Ayant tout considéré, nous ne trou« vons Vilfrid convaincu canoniquement d'aucun crime, « et il ne mérite pas la déposition : au contraire, nous « voyons qu'il a gardé la modération convenable sans « exciter de sédition pour se rétablir. Il s'est contenté de « protester devant les évêques et d'appeler au Saint-Siége « où Jésus-Christ a établi la primauté de son sacer« doce (1). »

Après cette lecture, on fit entrer Vilfrid qui articula les faits dont il se plaignait. Le pape loua sa conduite, et le concile prononça son rétablissement. Peu de temps après, le pape assembla un autre concile pour nommer les députés qui, selon le désir de l'empereur, devaient se rendre à Constantinople. Il ne nous reste de ce concile que deux lettres à l'empereur, l'une au nom du pape, l'autre au nom du concile. Celle du pape est fort longue : il y explique la foi de l'Église sur la Trinité et l'Incarnation, principalement par rapport à la question des deux volontés; il dit à ce sujet que les trois personnes divines n'ayant qu'une nature, n'ont aussi qu'une volonté, mais

(1) T. VI. Concil.

qu'en Jésus-Christ, comme il y a deux natures, il y a deux volontés et deux opérations; il soutient que le Saint-Siége n'a jamais erré et ne s'est jamais écarté du chemin de la vérité, en vertu de la promesse faite à saint Pierre; enfin, ayant prouvé longuement la vérité de la foi catholique, il prie l'empereur de donner une entière liberté à quiconque voudra parler en faveur de cette foi (1).

Les légats du pape arrivèrent à Constantinople le 10 septembre 680 : c'étaient l'évêque Abundantius et un autre nommé Jean, les prêtres Théodore et Georges, le diacre Jean et le sous-diacre Constantin. Le concile s'assembla un mois après leur arrivée; il eut dix-huit sessions et dura onze mois entiers. La dernière résuma la discussion, l'empereur y assista en personne; en voici le résultat : Le concile déclare dans sa définition de foi qu'il adhère aux cinq conciles précédens, puis il rapporte les symboles de Nicée et de Constantinople. Il remarque alors les auteurs qu'il condamne, savoir, Théodore de Pharan, Sergius, Pyrrus, Paul et Pierre de Constantinople, le pape Honorius, Cyrus d'Alexandrie, Macaire d'Antioche et Étienne son disciple. Il approuve les deux lettres du pape Agathon et de son concile, comme conformes au concile de Chalcédoine et à la doctrine de saint Léon et de saint Cyrille. Enfin, il explique le mystère de l'Incarnation, prouve et décide qu'il y a en Jésus-Christ deux volontés naturelles et deux opérations naturelles; il défend d'enseigner autre chose, sous peine de déposition

(1) Conc. t. VI.

pour les clercs et d'anathème pour les laïques. Suivent les souscriptions des légats et de cent soixante-cinq évêques. Ce fut le sixième concile œcuménique, le troisième de Constantinople.

Les noms de ceux qui avaient été condamnés furent effacés des dyptiques, leurs images enlevées des églises. Quant à ceux qui vivaient, savoir, Macaire, Étienne, Anastase, Léonce, Polychrone et Épiphane, ils présentèrent tous ensemble une requête à l'empereur, pour être envoyés au pape. Cette demande leur fut accordée, et Rome devint le lieu de leur exil.

Les légats du pape Agathon obtinrent de l'empereur la réduction de la somme qui était payée pour chaque ordination du pape. Toutefois, l'empereur exigea comme condition que le pape nouvellement élu ne serait ordonné qu'après que le décret de l'élection aurait été porté à Constantinople suivant l'ancienne coutume, et que l'empereur aurait donné son consentement.

Agathon mourut très peu de temps après le sixième concile œcuménique. Il fit des largesses au clergé de Rome, et fournit une somme considérable pour le luminaire de l'église des Apôtres et de Sainte-Marie-Majeure.

CHAPITRE III.

Léon II. — L'Église de Ravenne. — Benoît I. — Affaires d'Espagne. — Jean V. — Conon. — Sergius. — Destructions à Rome. — L'empereur Jean VI. — Jean VII. — Sisinnius. — Grégoire II. — État de l'empire d'Orient. — Les Musulmans. — Persécutions des iconoclastes. — Les Lombards. — Mort de Grégoire II.

Nous avons vu déjà que le Saint-Siége restait assez souvent vacant plusieurs mois après la mort des papes. Ceci tient à plusieurs raisons. Lorsque l'évêque de Rome venait à mourir, toutes les ambitions s'agitaient; les partis qui, pendant la vieillesse du défunt, s'étaient remués sourdement, mais avec beaucoup d'activité, se trouvaient tout-à-coup en présence, et la lutte s'engageait. Les hommes sages, amis de l'ordre et de la paix, ne trouvaient rien de plus convenable que de laisser la première effervescence se calmer, les prétentions mal fondées se retirer d'elles-mêmes, pour que la voix de cette majorité véritable qui n'est point acquise à l'intrigue pût se faire jour et donner un digne chef au monde chrétien. Une autre cause qui retardait l'élection même lorsque le choix était fixé, c'était l'arrivée de la sanction impériale, qui se faisait quelquefois attendre plusieurs mois. Il en arriva ainsi pour l'élévation du successeur d'Agathon.

Léon II, porté à la dignité papale, ne fut ordonné que dix mois après la mort de celui-ci, le 19 octobre 682. Dès le mois de juillet, il avait été sacré par trois évêques,

André d'Ostie, Jean de Porto, un des légats du concile, et Placentin (1) de Velitri. Il ne faut point s'étonner de l'absence de l'évêque d'Albano à cette ordination : ce siége se trouvait alors vacant. Un des premiers actes du pontificat de Léon fut d'écrire à l'empereur qu'il avait confirmé les actes du sixième concile ; il ratifiait la condamnation de Macaire et prononçait l'anathême contre Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrus, Paul et Pierre de Constantinople; enfin Macaire et Polychrone : ces condamnés, relégués à Rome, furent renfermés dans divers monastères (2). Deux d'entre eux ayant donné leur profession de foi et anathématisé les hérétiques, furent admis à la communion par le pape : c'étaient Anastase, prêtre, et Léonce, diacre de l'église de Constantinople. Dès que les actes du sixième concile lui furent parvenus, Léon II en fit part aux évêques d'Espagne. Vamba, leur roi, venait de mourir, désignant pour son successeur Ewige. Un concile s'assembla à Tolède, et sanctionna cette élection ; trois ans après, un nouveau concile fut tenu dans cette ville (c'était le treizième). Le roi confirma ce concile par deux édits. Pierre, notaire de l'Église romaine, arriva comme les évêques venaient de se retirer dans leurs siéges respectifs : il apportait quatre lettres du pape Léon. Elles furent expédiées à chacun des évêques pour être lues par eux, et leur réception solennelle fut remise au concile qui devait se tenir un an après.

(1) Anast. in Leo.
(2) Ibid.

Sous le pontificat de Léon II, l'église de Ravenne rentra sous la juridiction du pape. L'empereur voulut que le nouvel archevêque de Ravenne vînt se faire ordonner à Rome ; le pape à son tour déchargea l'archevêque du paiement des droits que l'Église de Rome percevait pour l'usage du pallium. Le pape Léon fit bâtir trois églises : l'une, où il mit les corps des saints Faustus, Béatrix et Simplicius ; l'autre en l'honneur de saint Sébastien ; enfin la dernière en l'honneur de saint Georges. Il ne tint le Saint-Siége qu'un an et neuf mois, et mourut le 28 juin 684. Ce pape était savant dans les langues grecque et latine, et dans les Écritures saintes ; il cultivait aussi le chant ecclésiastique, aimait les pauvres et la pauvreté (1).

Benoît, qui lui succéda (684), était Romain de naissance. Dès l'enfance il avait servi l'Église, et lorsqu'il eut l'âge, il fut ordonné prêtre (2). Son avénement au pontificat présenta une circonstance singulière : l'empereur Constantin écrivit au peuple, au clergé et à l'armée de Rome. Avant de connaître le résultat de l'élection, il permettait que celui sur lequel le choix tomberait fût élu sans retard, et que l'exarque de Ravenne donnât le consentement en son nom. Aussitôt après son élévation, Benoît écrivit en Espagne au notaire de l'Église romaine pour le presser d'exécuter les ordres de Léon, son prédécesseur. Il s'agissait, comme nous l'avons vu, de faire passer les actes du sixième concile sous les yeux des

(1) Anast. in Leo.
(2) Anast. in Ben.

évêques espagnols. Comme un concile général ne pouvait s'assembler, il y en eut plusieurs particuliers : ils émirent tous la même opinion, et approuvèrent les décisions du sixième concile. Ils adressèrent ensuite au pape un écrit dans lequel ils développaient leurs principes (1). Le pape y trouva quelques propositions dont il ne fut pas satisfait; entre autres, il nota celles-ci : La volonté a engendré la volonté; et cette autre plus importante : En Jésus-Christ il y a trois substances. Cette dernière tendait au nestorianisme.

Malgré tous les efforts du pape, Macaire d'Antioche persista toujours dans ses erreurs (2); rien ne put influencer cet esprit opiniâtre : ni le temps, ni les menaces, ni les exhortations, ni l'exil. Benoît ne tint le Saint-Siége que dix mois et demi; il mourut le 8 mai 686. Ses biographes en parlent comme d'un homme plein d'humilité, de douceur et de patience; l'Église le plaça au rang des saints. Il y avait un an que l'empereur Constantin était mort. Son fils aîné, Justinien, occupait le trône; il n'avait que dix-sept ans (3).

Après deux mois et demi de vacance, le siége pontifical fut occupé par Jean V. Il était fils de Cyriaque, et Syrien de la province d'Antioche. Lors du sixième concile, n'étant encore que diacre, il avait été légat du pape Agathon, comme pour l'élection de Léon II. Il reprit les ordinations des églises de Sardaigne qui, pour un temps,

(1) Conc. Tol. XIV.
(2) Anast.
(3) Niceph. Hist.; Paul diacre, IV, c. 35; Anast. in Joann. V.



avaient été cédées aux archevêques de Cagliari. L'abus que ceux-ci faisaient de ce droit leur en avait déjà attiré l'interdiction par un décret du pape saint Martin. Malgré les ordres de Jean V, don Utonat de Cagliari ordonna Novellus. Le pape tint un concile où ce dernier fut déclaré relever immédiatement du Saint-Siége. Une longue et douloureuse maladie affligea Jean V presque pendant toute la durée de son pontificat; enfin il succomba, n'ayant tenu le Saint-Siége qu'un an. Il fut enterré dans la basilique de Saint-Pierre. Anastase (1) nous peint ce pape comme plein de science, de courage et surtout de modération.

Après la mort de Jean V, le clergé et l'armée se séparèrent dans le choix qu'ils eurent à faire : le clergé se prononçait pour l'archiprêtre Pierre; l'armée pour le prêtre Théodore. Le clergé assemblé se présenta à la porte de la basilique de Latran : elle lui fut refusée par les ordres des officiers qui, pendant ce temps-là, s'étaient réunis dans l'église de Saint-Étienne. Il y eut de part et d'autre de nombreuses négociations qui restèrent sans effet. Les évêques se décidèrent enfin à prendre un parti qui réunit les opinions les plus divergentes : ils fixèrent leur choix sur un vieillard inoffensif, qui n'avait jamais pris aucune part ni aux affaires ni aux intrigues. Il se nommait Conon, et était né en Sicile. Les magistrats et les principaux citoyens s'empressèrent de ratifier son élection; peu de jours après, l'armée en fit autant, et l'on envoya des députés à l'exarque Théodore, pour que,

(1) Anast. Pap. Con.

selon la coutume, il sanctionnât ce choix (de J.-C. 687).

La faiblesse et la simplicité de Conon le firent céder aux artifices du diacre de Syracuse, Constantin; il lui donna la place d'électeur du patrimoine de Sicile (1). Le gouverneur de cette province fut obligé de sévir contre lui, à cause des plaintes que portèrent les Siciliens, auxquels il ne cessait de susciter d'injustes procès. Le pape Conon donna aussi pouvoir à saint Kilier d'Irlande d'aller évangéliser à Vurtzbourg pendant la durée de son pontificat. Il fut presque toujours malade; il mourut après avoir occupé le Saint-Siége onze mois. Il fut enterré à Saint-Pierre le 2 octobre 688.

Le pontificat de Conon avait été trop court pour que les partis se fussent désisté de leurs prétentions. Après sa mort, une nouvelle division sépara le peuple de Rome : une partie élut l'archidiacre Pascal, une autre l'archiprêtre Théodore. Les partisans de celui-ci se rendirent maîtres de la partie intérieure du palais de Latran; leurs adversaires en occupèrent toute la partie extérieure. Pour apaiser cette discorde, on recourut au moyen que l'on avait déjà employé l'année précédente; on choisit une tierce personne : ce fut le prêtre Sergius. Théodore et Pascal se soumirent presque immédiatement; toutefois, ce dernier ne le fit qu'à regret et de mauvaise grâce. Sergius était né à Palerme en Sicile. Étant venu à Rome sous le pape Adéodat, il entra dans les rangs du clergé. Il fut d'abord acolyte, étudiant le chant sous un chantre

(1) Act. SS. Ben.



des plus célèbres. Léon II le fit prêtre; sept ans après il fut élevé sur le trône pontifical (688).

Cependant l'archidiacre Pascal avait envoyé des émissaires à Ravenne; il fit faire force promesses à l'exarque Platys, et lui persuada de venir à Rome pour le soutenir. L'exarque s'y rendit secrètement; mais Sergius était déjà reconnu; il aurait été difficile de le faire déposer. Toutefois, comme il ne voulait rien perdre, il réclama de Sergius les cent livres d'or promises par Pascal. Après beaucoup de prières et de supplications inutiles, Sergius en passa par ce qu'il voulut, et compta les cent livres. En conséquence, il put être ordonné (1). Pascal fut peu de temps après enfermé dans un monastère pour s'être livré à des pratiques superstitieuses. Il y mourut au bout de cinq ans, sans vouloir se repentir.

Comme les deux derniers conciles généraux n'avaient point fait de canons, l'empereur Justinien convoqua un concile pour y suppléer; il s'y trouva deux cent onze évêques. Ce concile s'assembla dans le dôme du palais qui se nommait Trullus; de là il prit le nom de concile *in Trullo* (2). On voulut y faire un corps de discipline pour toute l'Église; on le distribua en cent deux canons. Lorsque le concile fut clos, l'empereur en envoya les actes au pape, et voulut le forcer à y souscrire (3). Sergius ne voulut ni les recevoir ni les lire. L'empereur indigné voulut faire enlever le pape; mais la milice de

(1) Paul diacre, II, c. 37, t. V.
(2) Concil. in Trullo, t. V.
(3) Paul diacre, VI, ch. 11; Anast. in Serg.

Ravenne et des quartiers voisins s'y opposa. Zacharie, protospataire de Justinien, qui avait été chargé de l'exécution de cet ordre, fut si épouvanté de la résistance qu'on lui opposa, qu'il demanda au pape asile et protection. Celui-ci le rassura, et se montra aux soldats et au peuple qui le demandaient à grands cris, parce qu'ils craignaient qu'on ne l'eût enlevé.

Sur ces entrefaites, Justinien fut chassé de Constantinople : il s'était rendu odieux à tout le monde par ses cruautés et son impéritie. Le patrice Léonce fut proclamé empereur à sa place. Il accorda la vie à Justinien ; mais il lui fit couper le nez et l'exila à Chersone. Deux ans après, Léonce subit le même sort. Il avait envoyé des troupes pour chasser les Musulmans de l'Afrique : comme elles ne purent réussir et essuyèrent de nombreuses défaites, elles craignirent sa colère. Pour l'éviter, elles firent un nouvel empereur nommé Alphonse. Cet empereur fit couper le nez à Léonce et le fit enfermer dans un cloître.

Cependant les adversaires du pape Sergius eurent le dessus ; un anti-pape, nommé Jean, fut proclamé à sa place. Banni de Rome, Sergius n'y revint qu'au bout de sept ans, rappelé par les instances du peuple. A son retour il prononça l'excommunication et l'anathème contre les usurpateurs. Comme l'archevêque d'Aquilée et ses suffragans refusaient de souscrire au septième concile général, il les ramena à l'unité de l'Église catholique par la douceur et le raisonnement. Il employa le reste de son pontificat à divers travaux et à des détails d'administration. Il répara et orna plusieurs églises, fit construire au

pape Léon un tombeau magnifique dans l'église de Saint-Pierre. Il institua des processions pour quatre principales fêtes, l'Annonciation, la Nativité de la Vierge, sa bienheureuse mort et la fête de saint Siméon. Sergius occupa le Saint-Siége treize ans et neuf mois, il mourut au mois de septembre 701.

Après sa mort, le siége pontifical resta vacant pendant un peu plus d'un mois: au bout de ce terme, Jean VI, grec de nation, fut proclamé pape. La rivalité de l'exarque de Ravenne et de l'autorité papale faillit être très fatale au premier. C'était Théophylacte, chambellan de l'empereur et patrice, qui occupait alors l'exarchat (1). Il vint à Rome, et les troupes de l'Italie voulurent le maltraiter; le pape le prit sous sa protection, et le sauva de la fureur d'une soldatesque effrénée; il fut aussi le sauveur de Rome. Le duc de Bénévent, Gisulfe, ravageait la Campanie, et y mettait tout à feu et à sang. Le pape vida les trésors de l'Église, et lui envoya une députation d'évêques qui rachetèrent les captifs et obtinrent la retraite de Gisulfe.

L'année suivante, le pape fut appelé à juger le différend qui était survenu entre saint Vilfrid et Berthualde, archevêque de Cantorbéry. Vilfrid se rendit à Rome et présenta une requête, dans laquelle il demandait la conservation de son évêché d'York et de divers monastères dont la suprématie lui avait été conférée par les décrets de plusieurs papes. Il offrait de rendre à l'archevêque de Cantorbéry les honneurs que lui assuraient les canons.

(1) Anast. in Jo.

Les députés de l'archevêque accusaient Vilfrid d'avoir méprisé en plein concile les décisions de Berthuald. Ces accusations furent jugées sans fondement par le pape et les évêques. Vilfrid fut pleinement justifié, et revint au milieu des siens.

Cependant Justinien ayant obtenu le secours des Bulgares, reconquit son trône; il fit saisir Tibère Apsimare et Léonce, et les fit promener par la ville. Il voulut qu'ils fussent amenés au cirque pendant la première course de chevaux, il leur tint le pied sur la gorge, après quoi il leur fit trancher la tête.

A Rome, Jean VI mourut, et après un mois de vacance on lui donna pour successeur Jean VII (705), qui était grec de nation et fort érudit pour le temps. Dès son rétablissement, Justinien lui adressa les actes du concile *in Trullo*. Le pape se laissant dominer par la faiblesse, les lui renvoya sans les censurer. Sous son pontificat, Aribert, roi des Lombards, rendit à l'Église de Saint-Pierre le Mont-Genèbre et le Mont-Cenis. L'acte de cette restitution fut écrit en lettres d'or. Après diverses réparations d'églises qu'il embellit d'images et de statues, Jean VII mourut, n'ayant tenu le Saint-Siége que deux ans et huit mois.

Après trois mois de vacance, Sisinnius lui succéda: il était de Syrie, et tellement goutteux qu'il ne pouvait porter les mains à sa bouche. Tout ce que l'on sait de son pontificat, c'est qu'il entreprit la réparation des murs de Rome, que la mort ne lui donna pas le temps d'achever. Au bout de vingt jours de règne, il mourut subitement, et fut enterré à Saint-Pierre.

Le 4 mars 708, on éleva au saint-siége le Syrien Constantin (1). Il ordonna Félix, archevêque de Ravenne; à cette cérémonie il y eut un incident remarquable. Félix, soutenu par la puissance séculière, refusa de faire à l'Église romaine les promesses accoutumées. Peu de temps après, l'empereur s'empara de Félix et des autres rebelles, et les ayant fait conduire à Constantinople, il ordonna qu'on crevât les yeux à Félix, et qu'il fût exilé dans le Pont. L'an 710, Constantin vint à Constantinople par ordre de l'empereur; on ignore le motif de ce voyage, il dura un an. Tout ce que l'on sait, c'est que le pape fut comblé d'honneurs, et que l'empereur renouvela tous les priviléges accordés à l'Église de Rome. Il y rentra en octobre 711. Trois mois après, une révolte de soldats éclata contre Justinien, le déposa et élut à sa place un arménien nommé Bardane, qui prit le nom de Philippique. Justinien ayant été pris, eut la tête tranchée; à Rome, son fils fut égorgé. Philippique était monothélite. Dès son arrivée à Constantinople, il fit mettre dans les dyptiques les noms de Sergius, d'Honorius et des autres que le sixième concile avait condamnés. Il ordonna de plus que les actes en fussent brûlés publiquement. Ayant agi ainsi, il voulut faire approuver ce qu'il avait fait par le pape Constantin, et il lui écrivit à ce sujet. Le pape résista avec tout son conseil; le peuple romain alla plus loin, et ne voulut pas permettre que les images de l'empereur fussent portées dans l'église. Pierre, envoyé de Ravenne, fut arrêté avant d'entrer au palais de Latran; une lutte s'engagea,

(1) Niceph. p. 30; Theoph. an. 6.

et il y eut beaucoup de sang répandu. Le pape apaisa ces désordres en envoyant des évêques séparer les combattans au nom de Jésus-Christ. Philippique ne régna que sept ans; au bout de ce terme il fut déposé. Anastase, qui était catholique, lui succéda; il s'empressa d'adresser au pape une profession de foi orthodoxe qui contenait son adhésion au sixième concile.

Félix, archevêque de Ravenne, fut rappelé de son exil; il fit sa soumission au pape et se réconcilia avec lui (1). En conséquence, le pape le rétablit dans son siége, malgré sa cécité. Peu de temps après, Constantin mourut; il fut enterré à Saint-Pierre le 9 avril 715.

Le Saint-Siége vaqua pendant quarante jours. Grégoire II, Romain de naissance, fils de Marcel, fut choisi pour y monter après Constantin. Dès sa plus tendre jeunesse, il avait été élevé dans le palais de Latran; sous le pape Sergius, il avait rempli successivement les fonctions de sous-diacre, de sacellaire et de bibliothécaire. Il avait suivi Constantin son prédécesseur à Constantinople. Là, ayant eu occasion de conférer avec l'empereur, il l'avait enchanté par ses réponses pleines de sens et d'érudition. Dès son avénement au trône pontifical, il commença à faire réparer les murs de Rome; des difficultés imprévues vinrent arrêter ces travaux; il répara aussi plusieurs églises ruinées (2).

La même année, Anastase fut déposé par les troupes de l'Obsequium qui se mutinèrent à Rhodes. Elles se donnèrent pour empereur un receveur des revenus publics

(1) Paul, diacre.
(2) Theoph. an. 2.

d'Adamyte, qui se nommait Théodose, et était loin de songer à un pareil honneur. Anastase, chassé de Constantinople, fut confiné à Thessalonique où il prit l'habit monastique. Théodose ne garda le pouvoir que deux ans et demi. Léon, qui était à la tête des troupes dans les provinces orientales de l'empire, n'avait pas quitté le parti d'Anastase; il s'avança jusqu'à Nicomédie, et parvint à se rendre maître du fils du nouvel empereur. Théodose, père plus qu'empereur, voulant sauver son fils, se démit sans regret de l'empire. Léon, au lieu de rendre le pouvoir à Anastase, trouva plus simple de le garder pour lui. Au reste, il jugea Théodose tellement inoffensif, qu'il lui laissa la vie et la liberté. Théodose, qui était catholique, se fit ordonner clerc avec son fils, et finit ses jours dans la tranquillité la plus parfaite. Léon régna vingt-quatre ans.

Ces vicissitudes continuelles, ces guerres civiles, ces dissensions intestines réduisirent l'empire à un état déplorable. Les Musulmans en profitèrent pour faire des courses jusque sous les murs de Constantinople. A l'intérieur, les études étaient en pleine décadence, toutes les ambitions pouvaient se flatter de voir le succès couronner leur audace; dès lors, des élémens de trouble et de discorde surgissaient de toutes parts. Ainsi, au dehors et au dedans l'État était menacé d'une ruine imminente. L'Italie présentait un spectacle tout aussi affligeant; les Lombards en faisaient le théâtre de leurs ravages. En 715, ils rompirent la paix et s'emparèrent de Cumes. En vain le pape Grégoire employa promesses et menaces pour qu'ils rendissent cette ville, ils n'écoutèrent rien. Le pape écrivit

alors au peuple de Naples et au duc Jean qui le commandait; il les exhortait à prendre un parti violent. Le duc Jean, qui était sous les ordres du pape, marcha sur Cumes et la surprit au milieu de la nuit. Un sous-diacre, nommé Théodime, avait pris les armes avec lui. Grégoire II donna néanmoins les trente livres d'or qu'il avait promises pour la rançon de la ville (1).

Cependant les conversions étaient fort nombreusses en Germanie. Grégoire II s'occupa de cette partie du monde chrétien. En 716, il envoya en Bavière Martinien, évêque, Georges, prêtre, et Dorothée, sous-diacre. Il leur donna ses instructions dans un capitulaire daté du 15 mars 716. Ce capitulaire contenait treize articles. Cette mission eut un heureux succès (2). En Italie, le pape travailla au rétablissement de la discipline monastique. Il releva le monastère du Mont-Cassin; à Rome il rétablit les monastères qui étaient près de l'église Saint-Paul, monastères qui depuis long-temps étaient inhabités. Il y envoya des moines qui étaient occupés à chanter les louanges du Seigneur (3). Il en fit autant pour le monastère de Saint-André dit de Barbara. Après la mort de sa mère Honesta, Grégoire fit bâtir sur l'emplacement de sa maison un monastère en l'honneur de sainte Agathe, qu'il dota de maisons à Rome et de terres à la campagne. Il construisit aussi un hôpital pour les vieillards derrière l'église de Sainte-Marie-Majeure (4).

(1) Paul diacre. H. v.
(2) Bavien. t. vi. Con. p. 1452.
(3) Anast.
(4) Ap. Baron.

Une des plus grandes lumières de l'Église d'Angleterre, et qui fut l'apôtre de l'Allemagne, Ouinfrid, si connu sous le nom de Boniface de Mayence, vint à Rome consulter le pape sur quelques difficultés relatives à sa mission (1). Il présenta d'abord sa profession de foi à Grégoire, qui en fut très content et l'ordonna évêque. A cette ordination il lui fit jurer de garder la pureté de la foi catholique ; il lui donna ensuite un corps de canons pour servir de règle à sa conduite, et le chargea de six lettres : la première à Charles-Martel ; la seconde à tous les évêques, les prêtres, les diacres, les ducs, les comtes, enfin à tous les chrétiens qu'il prie de recevoir et de protéger Boniface ; la troisième au clergé et au peuple que cet évêque devait gouverner ; la quatrième aux princes et aux chrétiens de Thuringe ; la cinquième aux païens de Thuringe ; la dernière à tout le peuple des anciens Saxons. On voit par ces détails combien Grégoire apportait de soins à propager le catholicisme et à protéger ceux qu'il chargeait de l'annoncer (2). La même année il tint un concile à Rome auquel assistèrent vingt-deux évêques. Il prononça l'anathème contre les fidèles qui contractaient des mariages incestueux avec des femmes consacrées à Dieu, ou avec leurs parentes.

Grégoire II se montra plein de fermeté à l'égard de l'empereur dont il arrêta les déprédations et les violences contre les églises d'Italie. Il faillit être victime de son courage. Plusieurs fois l'empereur essaya de le faire périr

(1) Act. S. Bened.
(2) Conc. ep. II, 34.

et de lui donner un successeur. Ces tentatives ayant échoué, il en vint à une guerre ouverte. En conséquence il envoya à Rome l'exarque Paul, avec quelques troupes, pour faire prononcer la déchéance du pape. Mais les Lombards s'étant joints aux Romains, les troupes de l'exarque ne purent approcher de Rome.

Le voyage de Boniface fut heureux et les conversions qu'il opéra devinrent de plus en plus nombreuses; toutefois il paraît, par une lettre qu'il adressa au pape, qu'il essuyait de terribles traverses. Le pape lui répondit de ne point perdre courage: Ne vous laissez point étonner par les menaces, ni abattre par la crainte, lui écrivait-il, Dieu vous protégera; ayez seulement une ferme confiance en lui, puisque vous prêchez la vérité (1). Deux ans après, Boniface lui ayant écrit de nouveau, Grégoire lui répondit par une décrétale toute remplie de conseils et d'instructions.

Nous arrivons à une époque importante pour l'histoire de la papauté, à une hérésie qui remplit le huitième siècle de scandales, d'orages et de violences, l'hérésie des iconoclastes. Voici comment cette erreur prit naissance. Pendant l'été de 726, il s'éleva un orage épouvantable entre les îles Thera et Therasia; il sortit de la mer une épaisse fumée, et près de l'île Hiera parut une île nouvelle. L'empereur Léon attribua ces prodiges à la colère céleste. Il se mit dans l'esprit que le ciel était indigné des honneurs que l'on rendait aux images de Jésus-Christ et des Saints; il assembla donc le peuple de Constantinople,

(1) Greg. ep. VIII, t. VI.

et déclara que faire des images et les adorer était un acte d'idolâtrie (1). Constantin, évêque de Nacolie, le confirma dans cette erreur; mais le patriarche de Constantinople, qui était alors saint Germain, lui résista vigoureusement, et déclara qu'il était prêt à verser son sang pour la défense des saintes images. Nous trouvons dans une lettre qu'il écrivait à Jean, évêque de Synnade en Phrygie, sur quoi se fondait Constantin, évêque de Nacolie. Elle résume l'hérésie de Léon et sa réfutation (2).

« Le patrice Taraise m'a rendu votre lettre où vous « parlez de l'évêque de Nacolie. Je vous déclare donc « qu'avant que je l'eusse reçue, cet évêque étant venu « ici, nous entrâmes en discours, et j'examinai son sen- « timent touchant ce que j'avais ouï dire de lui. Et voici « la défense, car il faut vous dire tout en détail.—Ainsi, « ayant ouï, dit-il, ces paroles de l'Écriture : Tu ne feras « aucune image pour l'adorer, soit de ce qui est au ciel, « soit de ce qui est sur la terre : j'ai dit qu'il ne fallait « point adorer les ouvrages des hommes; mais au reste, « nous croyons les saints martyrs dignes de tout honneur, « et nous implorons leur intercession.—Je lui répondis : « —La foi chrétienne, son culte et son adoration se rap- « portent à Dieu seul. Comme il est écrit : Tu adoreras le « Seigneur ton Dieu et tu le serviras seul, c'est à lui seul « que s'adresse notre doxologie et notre culte (3). Nous « n'adorons point de créature, à Dieu ne plaise, et nous

(1) Vit. sanct. Steph.

(2) Conc. VII. Act. IV, t. VII.

(3) La doxologie est cette prière de l'Église : Gloire soit au Père et au Fils et au Saint-Esprit.

« ne rendons point à des serviteurs comme nous le culte « qui n'est dû qu'à Dieu. Quand nous nous proster- « nons devant les empereurs et les princes de la terre, « ce n'est pas pour les adorer comme Dieu. Le prophète « Nathan se prosterna en terre devant David qui n'était « qu'un homme, et il n'en est point repris ; et quand nous « permettons de faire des images, ce n'est pas pour dimi- « nuer la perfection du culte divin, car nous n'en faisons « aucune pour représenter la divinité invisible que les « anges mêmes ne peuvent comprendre. Mais puisque le « Fils de Dieu a bien voulu se faire homme pour notre « salut, nous faisons l'image de son humanité pour fortifier « notre foi : montrant qu'il n'a pas pris notre nature par « imagination, comme ont enseigné quelques anciens hé- « rétiques, mais réellement et véritablement, c'est à cette « intention que nous saluons ses images et que nous leur « rendons l'honneur et le culte convenable, pour nous « rappeler la mémoire de son incarnation. Nous faisons « de même l'image de sa sainte mère, montrant qu'étant « femme et de même nature que nous, elle a conçu et « enfanté le Dieu tout-puissant. Nous admirons aussi et « nous estimons heureux les martyrs, les apôtres, les « prophètes et tous les autres saints qui ont été vrais ser- « viteurs de Dieu, éprouvés par leurs bonnes œuvres, « par la prédication de la vérité et la patience dans les « souffrances, qui sont ses amis et ont acquis un grand « crédit auprès de lui ; et nous peignons leurs images « en mémoire de leur courage et du service qu'ils ont « rendu à Dieu ; non que nous prétendions qu'ils parti-

« cipent à la nature divine, ni que nous leur rendions « l'honneur et l'adoration due à Dieu, mais pour mon- « trer l'affection que nous leur portons et fortifier par la « peinture la créance des vérités que nous avons apprises « par les oreilles, car étant composés de chair et de sang, « nous avons besoin d'assurer notre âme même par la « vue. »

Jean de Synnade était le métropolitain de Constantinople; celui-ci craignit donc son jugement, et ne lui remit point la lettre de Germain. Le patriarche lui écrivit pour lui enjoindre de la rendre à celui à qui elle était adressée, et lui reprocher sa mauvaise foi. En même temps il écrivit au pape pour lui rendre compte de ce qui se passait et de ce qu'il avait fait. Grégoire II l'approuva entièrement et le félicita du zèle avec lequel il défendait les saines doctrines. « L'Église ne s'est jamais trompée, lui écrivait- « il, quoiqu'on se l'imagine, et cette tradition n'a rien « de commun avec la pratique des païens. Si les prophéties « n'ont pas été accomplies par l'incarnation du Fils de « Dieu, il ne faut pas peindre ce qui n'a pas été : mais « puisque tout s'est passé réellement, qu'il est né, qu'il « a fait des miracles, qu'il a souffert, qu'il est ressuscité; « plut à Dieu que le ciel, la terre, la mer, tous les ani- « maux pussent raconter ces merveilles par la parole, « par l'écriture ou par la peinture (1). »

Ces paroles renferment toute la question entre les catholiques et les iconoclastes. Il s'agissait en effet pour

(1) Conc. VII. Act. IV.

ceux-ci d'anéantir la manifestation libre de la pensée et avec elle tous les arts.

Les peuples de la Grèce et des Cyclades profitèrent de cette occasion pour se révolter contre l'empereur; ils prirent la religion pour prétexte, armèrent une flotte, et se donnèrent pour empereur un individu nommé Cosme. Léon les vainquit (1). Cosme, ainsi qu'Étienne et Agallien, ses généraux, furent pris. Agallien se jeta dans la mer; les deux autres eurent la tête tranchée. Ce succès rendit l'empereur encore plus ardent à persécuter les catholiques. Il fit tout ce qu'il put pour gagner le patriarche Germain à ses erreurs; n'ayant pu y réussir, il le fit déposer, et lui donna Anastase pour remplaçant. L'année suivante, il fit un décret contre les images, et voulut contraindre Germain à y souscrire: celui-ci ne mollit point, et montra toujours le même courage. Léon irrité lui fit arracher son pallium, et, malgré son grand âge, ordonna qu'il fût ignominieusement chassé du palais patriarcal. Le saint patriarche se retira dans sa maison pastorale, et y finit saintement ses jours dans une grande retraite.

Après l'exil de saint Germain, Anastase ayant donné tout pouvoir à l'empereur, celui-ci en profita pour faire exécuter son décret contre les images; il n'épargna pour cela ni les violences, ni les mauvais traitemens. Il commença par faire abattre une image du Christ, entourée d'une grande vénération, et qui se trouvait dans le vestibule du grand palais de Constantinople (2). Quelques

(1) Theoph. an. 10, p. 339. Hist. misc. l. xxi.
(2) V. Lelug. Chr. l. ii.

femmes opposèrent la force à la force, et celui qui était chargé de l'abattre fut tué avant d'avoir pu exécuter cet ordre: ces femmes furent saisies et mises à mort. Deux autres femmes et huit hommes furent punis du même supplice, pour la même résistance. L'empereur ne tourna pas seulement sa haine contre les images, il tourmenta aussi les gens de lettres, et en général ceux qui se livraient à l'étude. Il abolit l'école des saintes lettres qu'avait fondée Constantin. Il fit aussi réduire en cendres la bibliothèque des empereurs. A cette bibliothèque, qui contenait plus de trente mille volumes, était attaché un bibliothécaire en chef, nommé Lamménique, homme du plus grand mérite; sous lui, douze sous-bibliothécaires étaient chargés d'enseigner gratuitement la religion et les sciences profanes. L'empereur ne se borna pas à cet acte de vandalisme, il persécuta violemment les habitans de Constantinople, pour les forcer à briser les images et à effacer les peintures qui décoraient les églises. Leur refus était puni par la mutilation ou par la peine capitale.

A la nouvelle de cette persécution, les peuples de l'Italie abattirent les statues de l'empereur (1) et les foulèrent aux pieds. Les Lombards sous la conduite de Luitprand, leur roi, profitèrent de l'occasion pour s'emparer de Sutri en Toscane; le pape obtint, à force de lettres et de présens, que Luitprand évacuerait cette place. Malgré cette concession, Luitprand se ligua avec l'exarque Eutychius. Ils se promirent appui et secours : le roi dans le dessin de réduire les ducs de Bénévent et de Spolette;

(1) Anast. in Greg.

l'exarque dans l'intention de s'emparer de Rome et de la personne du pape. Luitprand s'avança donc jusques sous les murs de la ville éternelle; le pape en sortit, et parla avec tant de force et d'autorité au roi des Lombards, qu'il mit bas les armes et rendit hommage aux reliques de saint Pierre. Il pria le pape d'accorder la paix à l'exarque. Cela fait, Luitprand se retira, et l'exarque entra dans Rome.

Cependant l'empereur Léon fit signifier au pape son décret contre les images. Il lui offrit l'oubli du passé s'il voulait y souscrire, ou bien le menaçait de la déposition dans le cas d'un refus. Le pape opposa toujours la même résistance. Les peuples d'Italie voyant l'opiniâtreté de Léon, déclarèrent qu'ils étaient prêts à opposer la force pour défendre Grégoire II; ils se choisirent des chefs et se préparèrent à nommer un autre empereur. Le pape arrêta l'exécution de ce dessein. Exhilarat, duc de Naples, et son fils Adrien persuadèrent aux Campaniens d'attenter aux jours du souverain pontife. Les Romains se saisirent d'eux et les massacrèrent sans pitié. Plusieurs places de l'Italie se rendirent aux Lombards; Ravenne fut de ce nombre. Le pape écrivant à ce sujet à Ursus, duc de Venise, lui disait : « Puisque pour nos péchés la ville de « Ravenne a été prise par la nation infâme des Lombards, « et que l'exarque, selon qu'il nous a été rapporté, de- « meure à Venise, vous devez vous joindre à lui et « combattre avec lui pour nous, afin que Ravenne soit

(1) Anast. in Greg.

« rendue à l'empire et remise sous l'obéissance de nos « maîtres, Léon et Constantin. »

La modération de Grégoire ne faisait qu'augmenter la haine et la colère de Léon ; la même année il essaya encore de faire périr le pape, mais il échoua comme précédemment dans son mauvais dessein. En vain il essaya de détacher de lui les Romains et Luitprand, il ne put en venir à bout. Grégoire, de son côté, ne négligeait rien pour s'attacher son peuple, il répandait de très grandes aumônes, et faisait continuellement des prières publiques et des processions.

CHAPITRE IV.

Grégoire III. — Sa lutte avec l'empereur. — Suite de la persécution des Iconoclastes. — Zacharie. — Son entrevue avec Luitprand. — Pepin envoie à Rome. — Étienne II. — Jean, silentiaire de l'Empereur, est dépêché à Rome. — Astolfe menace Rome. — Paul I. — Vacance du Saint-Siége. — Étienne III. — État de l'autorité papale à Rome.

Grégoire II étant mort, Grégoire III lui succéda, après que le siége pontifical eut vaqué trente-cinq jours. Son élévation fut presque un triomphe. Pendant les fu-

nérailles de son prédécesseur, le peuple l'enleva de force et lui décerna la couronne papale avec de grandes acclamations. Dès son avènement, il répondit à l'empereur Léon une lettre pleine de vigueur. Après l'avoir traité avec sévérité, il lui disait : Nous sommes obligés de vous écrire des discours grossiers, mais pleins de sens et de la vérité de Dieu. Nous vous conjurons de quitter votre présomption et votre orgueil, et de nous écouter humblement. Et plus bas : Nous aurions pu, comme ayant la puissance et l'autorité de saint Pierre, prononcer des peines contre vous. Mais puisque vous vous êtes maudit vous-même, restez maudit. Il termine en ces termes : Vous croyez nous épouvanter, en disant : J'enverrai à Rome briser l'image de saint Pierre, et j'en ferai enlever le pape Grégoire, comme fit Constance à Martin. Sachez que les papes sont les médiateurs et les arbitres de la paix entre l'Orient et l'Occident : nous ne craignons pas vos menaces; à une lieue vers la Campanie nous sommes en sûreté. Une seconde lettre suivit de près celle-là. Elle était employée à marquer nettement la différence qui existe entre le pouvoir séculier et le pouvoir spirituel, entre l'empire et le sacerdoce (1). Ces deux lettres confiées à un prêtre nommé Georges ne furent point remises à l'empereur. Ce prêtre n'en eut pas le courage, et revint à Rome avouer sa faiblesse. Le pape le soumit à une pénitence, et il le renvoya porteur des mêmes dépêches. L'empereur ayant appris son départ, le fit arrêter en Sicile, où il le retint pendant près d'un an.

(1) Voir le prem. vol.

L'Église d'Allemagne et celle d'Angleterre étaient en continuelle communication avec celle de Rome. La même année saint Boniface d'Allemagne envoya ses lettres au pape à l'occasion de son élévation au souverain pontificat. Grégoire III lui fit passer avec sa réponse le pallium et le titre d'archevêque. Deux ans après le vénérable Beda mourut. Ses principaux ouvrages sont : la vie de cinq abbés des deux monastères de Vermouth et de Jaran, et l'Histoire ecclésiastique de l'Angleterre. Le pape Grégoire III lui avait permis de faire fouiller pour ce dernier ouvrage dans les archives du Vatican. Jusqu'à ses derniers instanş Beda ne cessa de travailler; le jour même de sa mort il s'occupait encore d'une traduction de l'évangile de saint Jean et de réunir des extraits du livre des notes de saint Isidore de Séville. En France les Sarrasins furent arrêtés par Charles-Martel, qui les défit au mois d'octobre 732. Les chrétiens et les moines eurent beaucoup à souffrir de leurs ravages.

Cependant le pape Grégoire voyant l'emploi que l'empereur avait fait de ses lettres et la manière dont il avait traité son légat, assembla un concile à Rome dans l'église de Saint-Pierre (1). Il s'y trouva quatre-vingt-treize évêques ; la noblesse, le clergé, les consuls et le peuple de Rome y assistaient. L'hérésie des iconoclastes y fut énergiquement condamnée; tout iconoclaste profanateur et même contempteur des images fut déclaré privé du corps et du sang de Jésus-Christ et de la communion de l'Église. Le pape s'empressa d'adresser les décisions du concile à

(1) Anast. in Greg. III. Suppl. n° 8, 9.

l'empereur Léon. Ce fut encore en vain; Constantin qui en était porteur fut jeté dans une étroite prison, on lui arracha les lettres du concile, et il ne fut relâché que l'année suivante, après avoir été accablé de menaces et de mauvais traitemens. Une députation de toute l'Italie qui avait pour but de demander à l'empereur le rétablissement des images éprouva le même accueil. Le pape en écrivit à l'empereur et au patriarche Anastase; mais ses plaintes ne produisirent aucun effet.

Une opposition aussi vigoureuse porta au plus haut point l'irritation de l'empereur; il arma une flotte pour soumettre l'Italie, mais elle périt dans la mer Adriatique. Ce mauvais succès ne fit qu'accroître sa fureur; il augmenta d'un tiers l'impôt qu'il percevait dans la Calabre et en Sicile, confisqua le patrimoine de Saint-Pierre de Rome sur les terres de son obéissance en Orient. Il livrait aux tortures les adversaires des iconoclastes, mais il se gardait bien de les faire mourir, de peur qu'ils ne fussent honorés comme martyrs. Jean Damascène défendit éloquemment le culte des images dans ces contrées. A Rome, l'affaire des images n'empêchait pas le pape Grégoire de s'occuper des intérêts du catholicisme ailleurs qu'en Orient. Il combla de présens saint Boniface qui était venu le voir au moment de son départ; il lui remit trois lettres: la première était adressée aux évêques et aux abbés pour leur recommander saint Boniface; la seconde renfermait des exhortations et des conseils aux peuples nouvellement convertis de la Grande-Bretagne; la troisième était destinée nominativement aux évêques de Bavière et d'Allemagne. Dès son arrivée, Boniface rendit compte de son

voyage au pape Grégoire, qui lui répondit pour approuver tout ce qu'il avait fait.

Cependant l'Italie fut en proie à de nouveaux désordres (1). Trasimond, duc de Spolette, se révolta contre le roi Luitprand. Battu et poursuivi, Trasimond se réfugia auprès de Grégoire III. Ce pape, d'accord avec Étienne, duc de Rome, refusa de le rendre au roi des Lombards. Celui-ci s'avança vers la ville éternelle, prit quatre villes de sa dépendance et mit le siége devant ses murs. Grégoire eut alors recours à Charles-Martel, et dans l'année 741 il lui envoya deux députations. Les légats, outre les nombreux présens dont ils étaient chargés, avaient mission d'offrir à Charles le consulat de Rome : le pape y joignait d'autres promesses (2). Charles ne put céder aux instantes prières de Rome; il avait besoin des Lombards pour repousser les Sarrasins et ne pouvait rompre avec eux. La même année Luitprand lui fut d'une grande utilité pour faire évacuer toute la Provence, depuis Avignon jusqu'à Marseille. Après cette expédition il tomba malade à Verberie : c'est là qu'il reçut la dernière députation du pape. Il combla les légats d'honneurs et de présens. C'est tout ce que la mort lui laissa le temps de faire; il ne survécut pas à son mal.

La même année le pape Grégoire III mourut. Il avait tenu le saint-siége dix ans et neuf mois. Il sut allier la sagesse à la fermeté et asseoir l'autorité papale sur des bases solides. Il était très instruit et savait le grec aussi

(1) Paul, H. c. 55; Anast. in Zach.
(2) Fredeg. III. c. 110.

bien que le latin. Il enrichit diverses églises de Rome de dons précieux ; il bâtit plusieurs monastères; il fit rebâtir une grande partie des murailles de Rome. Il fut enterré à Saint-Pierre le 28 novembre 741. L'Église l'a placé au nombre des saints.

Zacharie, grec de nation, lui succéda le 28 novembre. La même année qui avait vu mourir Charles-Martel et Grégoire III fut aussi celle de la mort de Léon l'Isaurien. Après lui son fils Constantin, surnommé Copronyme (1), monta sur le trône. Il se montra aussi ardent ennemi des images que son père et écrasa les catholiques. Il devint, à cause de ses vices et de ses crimes, l'objet de l'exécration générale. A Rome la querelle des ducs de Spolette et de Bénévent durait encore. Le pape irrité de la mauvaise foi de Trasimond l'abandonna à ses propres forces. Il ne put alors résister à Luitprand, et se rendit à lui. Le roi le le fit entrer dans les ordres. Luitprand avait promis à Zacharie de rendre les quatre villes qu'il avait prises dans le duché de Rome. Comme il différait de jour en jour d'accomplir sa promesse (2), le pape, accompagné d'évêques et de clercs, fut le trouver à douze milles de Spolette. Là il fut reçu avec de grands honneurs et obtint plus qu'il ne demandait : outre les quatre villes, on lui rendit divers patrimoines de l'Église romaine, et tous les captifs de différentes provinces de l'Italie. Revenu à Rome il assembla le peuple et rendit à Dieu de solennelles actions de grâces de l'heureuse issue de son voyage. De même que son

(1) Anast.

(2) Paul diac. VI. H. c. 57.

prédécesseur il fut en correspondance avec saint Boniface et approuva diverses institutions d'évêchés, et les décisions d'un concile tenu en Germanie.

Dès son avènement au souverain pontificat Zacharie avait envoyé, selon la coutume, une lettre synodique à l'empereur Constantin, lettre qui renfermait sa profession de foi. Arrivés à Constantinople, les légats trouvent Artabase en possession du palais (1). En Italie la province de Ravenne, vivement pressée par Luitprand, écrivit au pape pour implorer son appui ; en conséquence, il envoya au roi des Lombards des légats et des présens pour le fléchir. N'ayant pu rien obtenir, il se rendit lui-même à Ravenne. De là il fit avertir Luitprand qu'il allait se rendre auprès de lui. Malgré le refus de celui-ci, il obtint, après d'assez longs débats, tout ce qu'il demandait. De retour à Rome il tint un concile qui fit treize canons, la plupart contre la vie cléricale et les mariages illicites. La même année Luitprand mourut sans avoir eu le temps d'accomplir ses promesses. Son neveu Hildebrand lui succéda, mais il ne régna que sept mois. Les Lombards le déposèrent et mirent à sa place Rachès, duc de Frioul. Dès son avènement au trône il reçut du pape une députation et accorda la paix pour vingt ans.

Constantin Copronyme étant rentré à Constantinople (1), s'empara d'Artabase et de ses deux fils, et il fit crever les yeux à tous les trois. Il infligea le même supplice au patriarche Anastase, et y joignit un traitement ignominieux : toutefois il ne le dépouilla pas de son siége. Après ces san-

(1) S. Niceph.

glantes exécutions, Constantin fit chercher les légats et les renvoya à Rome : il accordait au pape deux terres du domaine de l'empire. Il profita ensuite des divisions des musulmans, leur prit quelques villes et en amena les captifs à Constantinople.

Sur ces entrefaites Boniface ayant privé du sacerdoce deux faux évêques, l'un nommé Adalbert, l'autre Clément, il y eut à Rome un concile présidé par le pape où ce procès fut révisé et légalisé. Le concile approuva les actes de Boniface, et reprenant sommairement les crimes de Clément et d'Adalbert, les déposa du sacerdoce avec anathème contre eux et leurs sectateurs. Les décisions du concile furent expédiées à Boniface. Zacharie avait une grande influence sur Rachès, roi des Lombards. On croit que ce fut poussé par ses exhortations que ce roi se retira au Mont-Cassin. Il abdiqua la royauté qu'il avait possédée cinq ans, reçut l'habit monastique des mains du pape Zacharie et finit ses jours dans la retraite. Sa femme et sa fille imitèrent son exemple et bâtirent un monastère de filles dans le voisinage du Mont-Cassin (1). Elles le dotèrent richement et y passèrent le reste de leur vie. Astolfe, frère de Rachès, lui succéda dans le royaume des Lombards.

Pepin envoya à Rome pour consulter le pape Zacharie sur divers points de discipline, qui peuvent se réduire à trois chefs principaux : l'ordre épiscopal, la pénitence des homicides et les conjonctions illicites. Le pape leur répondit en se basant sur les anciens canons. Il écrivit

(1) Anast.

aussi à saint Boniface, dont il avait reçu plusieurs lettres, et lui accorda un privilége pour le monastère de Fulde qui venait d'être fondé; en outre il l'exempte de la juridiction de tout autre évêque et ne le fait relever que du Saint-Siége : c'est le premier exemple d'une pareille exemption. Ce fut l'année suivante qu'il donna à Pepin cette fameuse réponse qui plaça celui-ci sur le trône. Burchad, évêque de Wesbourg, et Fulkad, chapelain de Pepin, furent les négociateurs de cette affaire. Ils posèrent la question en ces termes : savoir, s'il était à propos que les rois de France qui n'en avaient que le nom sans en avoir l'autorité, restassent maîtres du pouvoir? Zacharie répondit qu'il valait mieux donner le nom de roi à celui qui en avait le pouvoir (1). Cette réponse, qui seule n'aurait pu donner la couronne à Pepin, était indispensable pour sanctionner son élection. Ce fut saint Boniface, devenu archevêque de Mayence, qui versa sur son front l'huile sainte. La même année, le pape Zacharie mourut : il avait occupé le siége pontifical dix ans et trois mois et demi. Il avait rebâti presque en entier le palais de Latran et institué une distribution régulière d'aumônes. Outre ses lettres, il a laissé une traduction en grec des œuvres de saint Grégoire; il fut enterré à Saint-Pierre, et l'Église le place au rang des saints.

Après la mort de Zacharie, on élut un prêtre nommé Étienne; il ne garda cette éminente dignité que trois jours, car il fut frappé de mort subite. Comme il n'avait point été sacré, il n'a pas rang parmi les papes. Il fallut donc

(1) Mabill.; Fred.; Greg. tur.

procéder à une nouvelle élection. Un diacre qui se nommait aussi Étienne fut élu à l'unanimité; il était né à Rome et avait été élevé dans le palais de Latran. Un des premiers actes de son pontificat fut de rétablir les anciens hôpitaux abandonnés depuis long-temps, et d'en fonder un cinquième pour cent pauvres. Astolfe, roi des Lombards, s'étant emparé de Ravenne (1), Eutychius s'enfuit en Grèce: ce fut le dernier exarque, l'exarchat avait duré cent quatre-vingts ans. Astolfe ne s'en tint pas à cette conquête, il attaqua le duché de Rome: cependant les présens et les prières du pape, qui lui dépêcha le primicier Ambroise et le diacre Paul, le décidèrent à conclure la paix pour quarante ans; il ne la garda que quatre mois et se présenta bientôt les armes à la main sur le territoire romain. Cette fois-ci il demeura inflexible aux prières des envoyés du pape: c'étaient les abbés de saint Vincent et de saint Benoît. Astolfe les renvoya avec mépris, leur intimant l'ordre de ne pas revenir auprès du pape.

Presque immédiatement après le mauvais succès de cette ambassade, Jean, silentiaire de l'empereur Constantin, arriva à Rome, porteur de lettres impériales pour le pape et le roi des Lombards. Étienne le dépêcha aussitôt auprès d'Astolfe. Celui-ci ne donna aucune réponse précise, mais se contenta de renvoyer Jean à Constantin, avec un ambassadeur chargé de notifier sa volonté à l'empereur. A cette nouvelle, le pape écrivit de son côté à Constantin de venir au secours de Rome et de

(1) Rech. hist. Rav. l. IV, p. 221.
(2) Anast. in H.

l'Italie. Cette démarche resta encore sans effet. Les troupes de l'empire étaient occupées en Orient; car la guerre civile avait éclaté entre la maison des Ommiades et celle des Abassides (1), et Constantin voulait profiter de ces différends. Il soumit, en effet, une partie de l'Arménie, et s'empara de Théodoscopole et de Mélitine. Ce succès fut fatal au catholicisme : Constantin, enflé de sa victoire, tint plusieurs conseils contre le culte des images; enfin, l'année suivante, 754, il assembla un concile de trois cent trente-huit évêques, qui dura six mois. Les siéges de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem n'y étaient pas représentés (2). Constantin fit élire un nouveau patriarche et condamner le culte des images. Cette décision eut un effet terrible : dans tous les lieux on défigurait les églises, on brisait les vases sacrés, on regrattait toutes les murailles, souvent même on les abattait. Les persécutions n'étaient pas oubliées : on sévissait partout avec fureur contre les adorateurs des images.

Pendant que les catholiques d'Orient étaient ainsi tourmentés (3), ceux de Rome étaient plongés dans une profonde consternation. Astolfe avançait à grands pas et menaçait de passer tous les Romains au fil de l'épée s'ils ne se soumettaient promptement. Le pape, en proie à la douleur la plus vive et à l'attente la plus cruelle, avait ordonné des prières publiques. Le peuple faisait de solennelles processions, pieds nus et la tête couverte de

(1) Theoph.
(2) Conc. VII, p. 18. E.
(3) Anast.

cendres ; le pape marchait en tête, s'imposant à lui-même d'aussi rudes pénitences qu'au dernier des fidèles. Enfin, ne conservant plus aucun espoir du côté de l'empire, il tourna ses yeux du côté de la Gaule, et résolut de réclamer son appui, ainsi que l'avaient fait Grégoire III et Zacharie, ses prédécesseurs. En conséquence, il écrivit au roi Pepin, lui faisant part de l'état périlleux où se trouvait l'Italie. Cette lettre était secrète. Dans une autre il lui disait : Envoyez vous-même des ambassadeurs à Rome pour m'engager à vous aller trouver. Pepin ne fit pas attendre sa réponse : il accorda au pape tout ce qu'il lui demandait (1).

Sur ces entrefaites, le silentiaire Jean revint de Constantinople avec les légats du pape. Il rapportait les propositions d'Astolfe et une lettre de l'empereur, dans laquelle il était ordonné au pape d'aller trouver ce roi, et de lui demander la restitution de Ravenne et ses dépendances. Aussitôt Étienne envoya demander un sauf-conduit à Astolfe pour lui et pour sa suite. Les députés de Pepin, à leur arrivée à Rome, le trouvèrent prêt à partir. Lorsqu'il fut arrivé à Pavie, il trouva les envoyés d'Astolfe qui le sommèrent de ne point lui redemander ni Ravenne, ni l'exarchat, ni aucune de ses conquêtes ou de celles de ses prédécesseurs. Le pape répondit qu'aucune cruauté ne pourrait l'empêcher de faire une aussi juste réclamation. Il la fit en effet; mais Astolfe persista dans ses refus. Les députés de Pepin, qui avaient accompagné le pape, demandèrent alors au roi des Lombards

(1) Epist. Steph.

de donner à Étienne la permission de passer en Gaule. Après une résistance assez opiniâtre, il fut contraint de céder, et accorda le sauf-conduit. Il ne l'eut pas plus tôt délivré qu'il s'en repentit, et chercha à entraver le pape dans son voyage ; mais il n'était plus temps : Étienne II, qui s'était peu fié à la générosité d'Astolfe, avait déjà passé la frontière.

Pepin se trouvait alors à Thionville. Lorsqu'il eut appris que le pape avait passé les Alpes, il envoya à sa rencontre son fils Charles, âgé de douze ans, l'abbé Fulrad, archichapelain du palais, et le duc Rotard, qui le conduisirent, lui et sa suite, avec les plus grands honneurs, à une lieue de Pontyon (1). Pepin lui-même vint l'attendre, et lorsqu'il l'eut aperçu, il descendit de cheval et se prosterna à ses pieds, avec sa femme et ses enfans. De son côté, le pape lui fit de grands présens, et en reçut la promesse d'un secours efficace. En effet, non content d'envoyer à Astolfe une députation, il résolut de se rendre lui-même en Italie pour la délivrer du joug des Lombards; il fit une donation publique à Étienne et à l'Église de Rome des terres usurpées par les Lombards. La fatigue et les chagrins avaient ruiné la santé du pape; il fut gravement malade pendant son séjour en France. Lorsqu'il fut relevé de cette maladie, il sacra de nouveau Pepin, ses deux fils Charles et Carloman, et sa femme Bertrade (2). Childéric venait de mourir, et peut-être Pepin n'était-il pas fâché d'asseoir son élection sur des

(1) Fred. Cont. IV, c. 119.
(2) Frag. Greg.

bases plus solides. A cette solennité, le pape donna au père et aux deux fils le titre de patrices romains. C'était les attacher encore plus fortement au salut de Rome.

Quoique Pepin eût résolu de marcher contre les Lombards, il ne voulut rien négliger auprès d'Astolfe pour obtenir de lui l'évacuation des terres dépendantes de Rome (1). Il envoya donc encore plusieurs députations, qui toutes restèrent sans effet. En conséquence il s'avança vers l'Italie, força le passage des Alpes, et vint mettre le siége devant Pavie, où se trouvait Astolfe. Ainsi pressé, ce roi promit tout ce que l'on voulut. Dès que Pepin eut repassé en Gaule, Astolfe refusa d'accomplir ses promesses et reprit les hostilités. Le pape en écrivit à Pepin, qui ne se pressait pas de venir à son secours. Cependant Astolfe vint assiéger Rome, et il mit tout à feu et à sang dans les lieux circonvoisins. Pressé par les instantes sollicitations du pape, Pepin revint en Italie, et assiégea de nouveau Pavie. Astolfe lui demanda quartier, et promit d'exécuter le traité de l'année précédente. Le pape fut mis en possession de vingt-deux villes, et cette concession a été la base du pouvoir temporel de l'autorité papale.

La même année, saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, mourut martyr. Il avait accompli des choses immenses, et pour la science et pour la civilisation : l'abbaye de Fulde, qu'il avait fondée, devint dans le siècle suivant la plus célèbre école de tout l'Occident. Deux ans après sa concession, Astolfe mourut. Didier, duc de

(1) Anast.

Sa mort fut le signal de troubles nombreux, qui firent vaquer le Saint-Siége pendant treize mois. Pendant qu'il se mourait, le duc Toton, qui habitait Nepi, vint à Rome avec une troupe de soldats, et élut pape Constantin, son frère, qui n'était encore que laïque. Après cette élection, ils le conduisirent dans le palais de Latran, et contraignirent Georges, évêque de Preneste, de prononcer sur lui les prières de la cléricature; le lendemain, le même évêque l'ordonna sous-diacre; enfin, le dimanche suivant, il le consacra évêque de Rome. Il était assisté de l'évêque d'Albane et de celui de Porto. Dès que la cérémonie eut été accomplie, il écrivit au roi Pepin, lui faisant un récit mensonger des événemens. Il paraît que Pepin ne tint aucun compte des lettres du faux pape, car il ne fit rien pour autoriser son intrusion. Christophe, primicier et conseiller du Saint-Siége, et son fils Sergius, entreprirent de s'opposer à ce scandale et de renverser l'usurpateur (1). En conséquence, ils feignirent de quitter Rome pour se faire moines, et se rendirent auprès de Didier, roi des Lombards. Revenus à Rome avec des troupes, ils se rendirent maîtres des principaux postes et se préparèrent à une nouvelle élection. Un prêtre nommé Valdipert ne leur en donna pas le temps : il assembla quelques Romains, et s'étant rendu au monastère de Saint-Victor, il en amena un prêtre nommé Philippe, qu'il proclama dans la basilique de Latran. Christophe, irrité de ce nouveau désordre, fit chasser cet intrus du palais. Le lendemain, il assembla les évêques, le clergé,

(1) Anast. in St.

les soldats, les citoyens et le peuple, et l'on procéda à l'élection d'Étienne, Sicilien, fils d'Olivus. Il avait passé par divers emplois sous les papes Grégoire III, Zacharie, Étienne II et Paul. A la mort de ce dernier, il était prêtre au titre de Sainte-Cécile. Amené au palais de Latran, il fut ordonné suivant toutes les règles.

Les partisans d'Étienne profitèrent de son élection pour exercer les plus grandes cruautés sur ceux de Constantin : on arracha les yeux et la langue à l'évêque Théodore, et on le laissa mourir de faim dans le monastère du mont Scaurus. Constantin lui-même fut pris et déposé publiquement avec les plus grands outrages, et peu après on lui arracha les yeux. Le supplice qu'avait subi l'évêque Théodore fut infligé à Gracilis et à Valdipert, accusés d'avoir livré Rome aux Lombards.

Dès son élévation, Étienne III écrivit à Pepin d'envoyer à Rome des évêques dont la science eût un grand poids, afin d'assister à un concile qui serait tenu au sujet de l'intrusion du faux pape Constantin. Sergius, qui, chargé de cette mission, était arrivé en France, apprit la mort de Pepin. Il n'en continua pas moins son voyage, et se rendit auprès des rois Charles et Carloman, qui firent partir avec lui douze évêques (1). Dès leur arrivée à Rome, Étienne III convoqua un concile, en présence duquel fut amené le malheureux Constantin, privé de la vue. Il se défendit avec assez de vigueur, et fut condamné à faire pénitence le reste de ses jours. Tous les actes de son pontificat furent annulés.

(1) Anast.

Peu de temps après ce concile, Sergius, archevêque de Ravenne, étant mort, Michel, scriniaire de cette église, se rendit à Rimini auprès du duc Maurice, qui, d'accord avec le roi des Lombards, le fit élire par force à l'archevêché de Ravenne (1). En même temps, l'archidiacre Léon était élu canoniquement. Malgré les présens de Maurice, le pape refusa constamment de sanctionner l'élection de Michel. Cependant celui-ci se maintint pendant un an dans son usurpation. Au bout de ce terme, Étienne III envoya à Ravenne des nonces avec les ambassadeurs du roi pour tâcher de faire cesser ce scandale. Ils agirent si puissamment auprès des habitans, que ceux-ci chassèrent Michel de la ville, et l'envoyèrent à Rome chargé de fers.

La même année, Étienne III reçut un échec auprès de la cour de Charles. Ce pape avait appris que ce roi était sur le point d'épouser Ermengarde, fille du roi Didier, et que Gisèle, sœur de Charles, devait aussi s'unir au fils de Didier. Ce projet alarma la cour de Rome, et Étienne ne négligea rien pour empêcher que Charles ne contractât une alliance aussi étroite avec les Lombards. Ses sollicitations et ses menaces furent sans effet : Charles épousa Ermengarde; mais il la quitta un an après, à cause de sa stérilité, et s'unit à Hildegarde, qui était issue d'une illustre maison des Suèves. L'autorité du pape n'était pas à Rome très affermie. Christophe et Sergius succombèrent à une trame infernale, ourdie contre eux, auprès

(1) Anast.
(2) Anast. in H.

d'Étienne : ils eurent les yeux arrachés et périrent misérablement. La haine du roi des Lombards les poursuivit jusqu'à leurs derniers momens. Étienne III mourut le 1er février 772, après trois ans et demi de pontificat. Il fut enterré à Saint-Pierre.

Adrien, fils de Théodore et d'une illustre famille, lui succéda. Orphelin dès son bas âge, il avait été ordonné sous-diacre par le pape Paul; Étienne III l'avait élevé au diaconat, et dès lors il s'était consacré à l'instruction du peuple.

CHAPITRE V.

Adrien. — Charlemagne à Rome. — Le pape médiateur entre deux souverains. — L'adoptianisme. — Vertus d'Adrien. — Léon III. — Attentat contre le pape. — Charlemagne est couronné empereur à Rome. — Schisme à Constantinople. — Étienne IV. — Pascal I. — Eugène II. — Valentin. — Grégoire IV. — Sergius III. — Léon IV. — Benoît III.

Dès que le roi Didier eut appris l'élévation d'Adrien, il lui envoya des ambassadeurs pour lui demander son amitié. Le pape répondit qu'il ne pouvait se fier à de vaines protestations; qu'il sommait Didier de tenir ce qu'il avait promis à Étienne III. Les ambassadeurs firent les plus grands sermens au nom de Didier; mais presque aussitôt celui-ci s'empara de plusieurs villes de l'exarchat de Ravenne. En même temps il recueillit la veuve du roi Carloman et ses deux fils, et voulut que le pape les sacrât

rois des Franks. Le pape refusa constamment, et eut recours au roi Charles; car, presque immédiatement, Didier avait repris les hostilités. Charles vint l'assiéger dans Pavie. Le siége ayant duré six mois, il profita de ce séjour en Italie pour venir à Rome. Il y fut reçu avec les plus grands honneurs, et confirma la donation qu'il avait faite au pape Étienne, conjointement avec son père Pepin et son frère Carloman. Cette donation était plus ample que celle de Pepin (1), et commençait sur la côte de Gênes par le promontoire de la Lune, aujourd'hui port de Spezia, en face de la Corse. Elle s'étendait ensuite à Bardi, à Rege, à Mantoue, et comprenait l'exarchat de Ravenne, les provinces de Vénétie et d'Istrie, les duchés de Spolette et de Bénévent. Charlemagne quitta ensuite Rome, et revint devant Pavie, qui ne tarda pas à se rendre. Didier fut envoyé dans le monastère de Corbie où il termina ses jours. Telle fut la fin du royaume des Lombards, qui avait duré en Italie un peu plus de deux cents ans. Charlemagne prit le titre de roi des Franks et des Lombards.

Après avoir mis l'empire d'Orient dans un état de désolation épouvantable, Constantin Copronyme mourut. Il avait régné trente-quatre ans. Son fils, Léon, surnommé Chazare, lui succéda. Pendant quelque temps il dissimula sa haine pour les images; mais vers la fin de son règne il se déclara ardent iconoclaste. Il ne régna que cinq ans. Constantin fut couronné, et comme l'impératrice Irène, sa mère, était catholique, l'empire respira.

(1) Fleury; Anast.; Mabillon.

Sur la fin de l'année 780, le roi Charles vint en Italie, où le pape l'appelait depuis long-temps (1). Il profita de son séjour à Rome pour faire baptiser son frère Carloman, auquel Adrien donna le nom de Pepin. Charlemagne traita de diverses affaires avec lui, et se rendit ensuite à Milan, où il fit baptiser sa fille Gisèle, qui venait de naître. Revenu en Gaule, il s'empressa de faire savoir au pape qu'un grand nombre de Saxons s'étaient convertis.

Quelques années après (786), un concile fut tenu à Nicée. C'était le septième concile général au sujet du culte des images, et surtout de l'adoration de la croix. On condamna l'iconoclasie. Les décisions du concile se terminèrent par ces mots : Ceux... qui abolissent, comme les hérétiques, les traditions de l'Église, ceux qui introduisent des nouveautés, qui ôtent quelque chose de ce qu'on conserve dans l'Église, l'Évangile, la croix, les images ou les reliques des saints, qui profanent les vases sacrés ou les vénérables monastères : nous ordonnons qu'ils soient déposés s'ils sont évêques ou clercs, et excommuniés s'ils sont moines ou laïques. Ce décret fut souscrit par les légats et les évêques au nombre de trois cent cinq ; ce concile anathématise celui de Constantinople et quelques uns de ses adhérens. Les actes envoyés à l'impératrice et à l'empereur furent souscrits par eux. Les légats du pape étant de retour à Rome, Adrien fit traduire en latin les actes du concile, et les fit placer dans sa bibliothèque.

Cependant Charlemagne fit un troisième voyage à

(1) Vit. Alc. t. v.

Rome. Il ajouta à la donation qu'il avait faite au pape plusieurs villes qu'il prit à Aigise, duc de Bénévent ; savoir, Sora, Arces, Aquin, Arpi, Theano et Capoue. Tassillon, duc de Bavière, pria le pape de s'interposer comme médiateur entre le roi et lui. Celui-ci se laissa fléchir ; mais les ambassadeurs de Tassillon ayant déclaré qu'ils n'avaient aucun pouvoir pour conclure, le pape irrité prononça anathème contre le duc et les siens (1). C'est le premier exemple que nous trouvons dans l'histoire de l'autorité papale, prononçant sur les prétentions et les différends de deux souverains. A son départ, le roi Charles emmena avec lui des grammairiens et des hommes lettrés. Dès son arrivée, il reçut les actes du concile de Nicée, pour les faire approuver par les évêques d'Occident qui n'y avaient point pris part. Ces évêques ne les trouvèrent pas tout-à-fait conformes à leur usage ; car ils ne rendaient aucun culte aux images qu'ils plaçaient dans leurs églises. Ils inspirèrent au roi la pensée de composer un traité en réponse à ce concile. Ce traité, divisé en quatre livres, a gardé le nom de *Livres Carolins :* c'est l'empereur qui parle. On croit que la préface est tout entière de lui. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'œuvre entière a été écrite sous son inspiration.

Cependant une nouvelle hérésie s'éleva en Espagne, l'adoptianisme (2). Elle dut son origine à Elipand, évêque de Tolède, et à Félix, évêque d'Urgel. Elle consistait à prétendre que, selon la nature humaine, Jésus-

(1) Ann. Lisel, 787.
(2) Egin.

Christ n'est que fils adoptif et nuncupatif de Dieu. Le pape Adrien, averti de cette erreur naissante, écrivit à tous les évêques d'Espagne, pour les exhorter à ne pas y tomber, et à demeurer les fermes appuis de l'unité de l'Église. Elipand de Tolède n'en continua pas moins à enseigner les erreurs de l'adoptianisme. Béat, moine des Asturies, et Etherius, son disciple, s'opposèrent avec vigueur à ces fausses doctrines. La nouvelle de cette hérésie étant parvenue à Charlemagne, il fit assembler un concile à Narbonne, métropole d'Urgel (1). Félix y était présent, et nous ne voyons pas que rien y ait été décidé contre lui. La même année il fut condamné dans le concile de Frioul. Quelque temps après (792), Charlemagne fit amener Félix d'Urgel à Ratisbonne : là un nouveau concile fut tenu. Félix, condamné encore une fois, fut envoyé à Rome. Il confessa ses erreurs devant le pape Adrien, et après avoir abjuré son hérésie il revint dans son Église.

Une fois arrivé à Urgel, il ne tint aucun compte de son abjuration, et enseigna publiquement ce qu'il venait de condamner. Alors il s'engagea entre lui et Alcuin une assez longue controverse, à laquelle Charlemagne prit part. De son côté Elipand ne s'endormait pas. Il écrivit une lettre générale aux évêques de la Gaule, et une particulière au roi Charles : cette lettre fut lue en plein concile, et les évêques demandèrent quelques jours pour statuer à ce sujet. Le pape consulté plusieurs fois, répondit par une fort longue réfutation des erreurs

(1) V. Const. n. 12.

de Félix et d'Elipand. Paulin, patriarche d'Aquilée, écrivit aussi contre les adoptianistes. Le pape répondit aux livres Carolins : il le fit avec une grande mesure, car il était pour lui de la plus haute importance de ne pas blesser l'empereur. L'affection que nous vous portons, dit-il en lui parlant, nous a obligé de répondre article par article, non pour défendre personne, mais pour soutenir l'ancienne tradition de l'Église romaine.

Cependant l'impératrice Irène, qui voulait de plus en plus s'emparer du pouvoir, cherchait par tous les moyens à rendre l'empereur Constantin odieux à ses sujets. Ce prince qui avait épousé malgré lui l'impératrice Marie, l'avait prise en aversion. Dès qu'il fut maître de ses actions, il chercha à rompre cette union abhorrée (1). L'impératrice Irène, au lieu de résister à cette aversion, ne fit que le pousser davantage à la satisfaire. Elle laissa le jeune Constantin répandre le bruit que Marie avait voulu l'empoisonner. Cette accusation ne fut crue de personne, car tout le monde connaissait la haine qu'il avait pour Marie, et l'amour qu'il ne cachait point pour une des filles d'honneur de cette princesse. Le patriarche Taraise ne voulut pas prêter les mains à ce divorce. Nonobstant tous les obstacles, il fit mettre Marie au couvent et épousa Théodote qu'il aimait. Cette action causa un grand scandale à Constantinople, et fut une des causes de la fin funeste de Constantin.

La même année le pape Adrien mourut (2). Il avait fait

(1) Theoph. p. 396.
(2) Anast.

aux églises et aux monastères de Rome des offrandes et des réparations nombreuses. Parmi les monastères qu'il rétablit, nous citerons celui de Saint-Étienne, celui de Saint-André, fondé par le pape Honorius, celui de Saint-Adrien, de Saint-Laurent (celui-ci était tout-à-fait en ruine). Outre cela, il fit de grandes réparations aux aqueducs et aux murailles de Rome.

Adrien avait joui pendant toute sa vie d'une grande réputation de vertu; il ne la démentit point pendant son pontificat. Malgré le poids des affaires et des grands intérêts dont il était chargé, il donnait beaucoup de temps à la prière et aux mortifications, et faisait d'immenses aumônes: le peuple de Rome le pleura comme un père. Charlemagne le tenait aussi en grande estime et en amitié fraternelle. Dès qu'il eut appris sa mort, il fit faire dans tous les lieux de son obéissance des prières pour le repos de son âme. Il ne s'en tint pas là, et composa son épitaphe en vers latins élégiaques. Adrien avait tenu le Saint-Siége pendant vingt-trois ans et dix jours. Il fut enterré à Saint-Pierre le 26 décembre 795.

Léon III était né à Rome et avait été élevé dans le palais de Latran. Son élection se fit à l'unanimité au mois de décembre 795. Dès son élévation, il dépêcha des légats à Charlemagne pour le prier d'envoyer à Rome un ambassadeur qui eût mission de recevoir le serment de fidélité des Romains (1). Angilbert, abbé de Saint-Riquier, fut chargé de cette formalité. Il était porteur de présens considérables et d'une lettre au pape. Outre cette

(1) Egin. v. l.

lettre, il avait reçu des instructions, parmi lesquelles nous remarquons la suivante : « Représentez-lui (au pape) que cette dignité est de peu d'années, et que la récompense de celui qui s'en acquitte bien est éternelle. Parlez-lui fortement pour l'extinction de la simonie, et lui représentez tout ce dont vous savez que nous nous sommes plaints ensemble (1). »

L'ambition poussa l'impératrice Irène à un forfait épouvantable : elle fit crever les yeux au jeune empereur Constantin, son fils. Ce prince ne survécut pas à ce supplice. Il mourut le 19 août 797 : il avait régné dix-sept ans. Irène resta seule maîtresse du pouvoir; elle en profita pour rappeler les exilés, au nombre desquels se trouvaient saint Théodore et saint Platon.

Cependant Félix d'Urgel ne tint aucun compte de l'abjuration qu'il avait faite à Rome devant le pape Adrien, il retomba dans ses premières erreurs. A l'instigation de Charlemagne, un concile s'assembla à Rome : le pape le présida, et prononça l'excommunication de Félix. Peu de temps après, Léon III faillit être victime d'un complot ourdi contre lui (2). Il suivait à cheval la procession solennelle de la fête de Saint-Marc ; Pascal et Campule, parens du pape Adrien, étaient à la tête de la conspiration, et avaient formé le projet d'assassiner Léon. Ils se jetèrent sur lui avec une troupe d'assassins, déchirèrent ses vêtemens, et essayèrent de lui arracher les yeux et la langue. Ils le traînè-

(1) Ap. Alcuin. p. 82.
(2) Anast. t. VII.

rent ensuite dans l'église du monastère de Saint-Étienne et Saint-Sylvestre qui était proche. Là, ils renouvelèrent leurs violences, et le laissèrent noyé dans son sang.

Quoique Léon fût gardé dans une étroite prison, ses serviteurs et ses amis ne perdirent pas courage. Albin, son camérier, et quelques uns de ses plus zélés défenseurs, l'enlevèrent la nuit du monastère d'Érasme, où on l'avait renfermé, et le transportèrent à Saint-Pierre. Là ils le placèrent sous la protection de Virunde, abbé de Stavelo, représentant de Charlemagne. Vinigise, duc de Spolette, vint l'y trouver avec des troupes assez considérables, et le conduisit à Spolette. Lorsqu'il fut remis de ses blessures, il voulut se rendre auprès de Charlemagne, qui le reçut avec les plus grandes marques d'amitié. Pendant son séjour à Paderborn, Charlemagne envoya à Urgel plusieurs évêques et plusieurs abbés pour tâcher de ramener Félix à la vérité. Il se décida à venir exposer ses doctrines en présence du roi, qui se trouvait alors à Aix-la-Chapelle. Après de longs débats, il se rendit et abjura son hérésie. Il n'en fut pas moins déposé de l'épiscopat et relégué à Lyon, où il passa le reste de ses jours.

Pendant que ces choses se passaient, Léon se dirigeait vers Rome avec une suite nombreuse d'évêques, d'archevêques et de comtes. Il y arriva vers la fin du mois de novembre 799. Il fut reçu par la milice, le clergé, les magistrats et le peuple. Quelques jours après, les évêques qui l'avaient accompagné s'occupèrent des accusations intentées par Pascal et Campule contre lui. Ayant re-

connu qu'elles étaient l'œuvre de la mauvaise foi, ils firent saisir les accusateurs et les envoyèrent en France.

L'année suivante, Charlemagne se rendit à Rome. Le pape vint à sa rencontre jusqu'à quatre milles de la ville. Dès son arrivée, Charlemagne s'occupa des accusations intentées contre Léon. Celui-ci s'en purgea complètement. Ce fut pendant le séjour qu'il fit à Rome, que Charlemagne fut couronné empereur. Il passa tout l'hiver dans cette ville, et n'en partit qu'au mois d'avril 801. Arrivé à Aix-la-Chapelle, il reçut une ambassade de l'impératrice Irène pour demander que la paix fût confirmée. Il envoya l'évêque d'Amiens et le comte Helingaud à Constantinople pour régler les clauses du traité. Pendant leur séjour dans cette ville, Nicéphore, patrice et grand-trésorier, se révolta contre l'impératrice; il la relégua dans l'île du Prince, et ensuite dans celle de Lesbos, où elle mourut au mois d'août suivant (803), après avoir régné cinq ans. Une nouvelle révolte éclata à Constantinople; Bardane en était le chef. Il finit par se rendre; mais Nicéphore, au mépris de ses promesses, lui fit crever les yeux. Le patriarche Taraise étant venu à mourir, l'empereur lui donna pour successeur Nicéphore, qui avait été secrétaire de ses prédécesseurs. Cette même année, Charlemagne, déjà vieux, fit à Thionville le partage de ses États entre ses trois fils, Charles, Pepin et Louis. Il ne fit mention ni de l'empire, ni du duché de Rome, dont il voulait se conserver la libre disposition.

A Constantinople un nouveau schisme éclata. Le patriarche Taraise avait déposé le prêtre Joseph, celui qui

avait fait le mariage de Constantin et de Théodote. Après la mort de Taraise, ce prêtre parvint, à force d'intrigues, à gagner les bonnes grâces de l'empereur. Celui-ci, pour le récompenser, résolut de le faire rétablir dans ses fonctions. Il en parla au patriarche Nicéphore, qui refusa d'abord, mais qui finit par céder, et prononça le rétablissement du prêtre Joseph. Saint Théodore Studite s'opposa vivement à cet acte, et se sépara de la communion de Nicéphore avec tous ses moines. Saint Platon suivit son exemple. On présenta à Rome leur résistance sous un jour défavorable, et Basile, abbé de Saint-Sabas, en écrivit assez durement à Théodore. En même temps l'empereur fit assembler un concile devant lequel comparurent saint Théodore et saint Platon; ils furent accablés de mauvais traitemens. Ce manége de Constantin fut déclaré légitime. On prononça anathême à ceux qui ne recevaient pas les dispenses des saints (1). Théodore et Platon furent ensuite relégués dans les îles voisines de Constantinople. Théodore s'adressa de sa prison au pape Léon III, qui lui répondit une lettre pleine de douces consolations et d'éloges.

L'empereur Charlemagne assembla un concile à Aix-la-Chapelle pour traiter la question de savoir si le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père. Cette question avait été, en premier lieu, agitée à Jérusalem par un moine nommé Jean. Des envoyés furent dépêchés à Rome pour que l'on prît la décision du pape. Ils eurent une longue conférence avec lui à ce sujet; mais elle ne pro-

(1) Theoph. p. 409.

duisit aucun effet : en Gaule, on continua de chanter le symbole avec le mot *filioque;* à Rome, on continua de supprimer ces expressions.

L'empereur Nicéphore ayant été tué dans une guerre contre les Bulgares, Staurace, son fils, lui succéda. Mais comme il avait été si grièvement blessé qu'il ne pouvait vivre, deux mois après Michel Curopalate, qui avait épousé la fille de Nicéphore, fut proclamé empereur. Il était zélé catholique, et n'épargna rien pour faire cesser le schisme de Constantinople. Il y parvint en prononçant l'expulsion du prêtre Joseph. Le pape ratifia cette paix et donna son adhésion à cet arrangement. Sous le prédécesseur de Michel, l'impie Nicéphore, il y avait une recrudescence du manichéisme; Michel prononça contre ces hérétiques peine de mort; il en fit même exécuter plusieurs. Le patriarche Nicéphore arrêta cette rigueur excessive en lui remontrant qu'il valait mieux leur donner le temps de faire pénitence. Michel ne garda pas long-temps la couronne : ayant eu d'assez mauvais succès dans une guerre contre les Bulgares, il abdiqua le pouvoir et prit l'habit monastique. Il avait régné un an et neuf mois. Le patrice Léon, gouverneur de la Natolie, fut élu à sa place; il fut couronné le 11 juillet 813. Il se montra d'abord protecteur des catholiques; mais bientôt il se jeta dans l'iconoclasie et excita contre l'Église une violente persécution. L'année suivante, Charlemagne mourut, et son fils Louis, qui gouvernait l'Aquitaine, lui succéda.

Quelques uns des premiers citoyens de Rome ayant conspiré contre le pape, ils furent tous mis à mort. L'empereur Louis blâma cette excessive sévérité, et fit faire à

ce sujet des observations assez dures au pape par son neveu Bernard, roi d'Italie. Léon III remontra à Louis que cette rigueur était nécessaire, vu l'état de fermentation où se trouvaient les principaux de Rome. Il ne survécut qu'un an à cette mesure violente; il mourut au mois de juin 816. Il avait tenu le Saint-Siége près de vingt ans et demi.

Après une vacance de dix jours, Étienne IV fut ordonné pape. Il était d'une illustre naissance, et le pape Adrien l'avait fait élever sous ses yeux dans le palais de Latran; Léon III le promut au diaconat. Dès son élévation, il fit jurer fidélité à l'empereur Louis par tout le peuple romain. Presque aussitôt, il lui envoya deux légats pour lui annoncer qu'il se mettait en marche pour venir le visiter. L'empereur ordonna à son neveu Bernard d'accompagner le pape, et envoya au devant de lui des ambassadeurs pour le conduire à Reims. Pendant son séjour, il sacra de nouveau l'empereur Louis et l'impératrice Irmengarde. Il revint à Rome, chargé de présens. Il mourut trois mois après son arrivée, après avoir tenu le Saint-Siége sept mois seulement.

Pascal Ier lui succéda. Il était né à Rome; son père se nommait Bonose. Léon III l'avait fait abbé du monastère de Saint-Étienne. Il s'empressa, comme ses prédécesseurs, d'adresser à l'empereur une lettre où il lui faisait part de son élévation. Les légats rapportèrent à Rome un acte très important, la confirmation des donations faites à l'Église romaine par Pepin et par Charlemagne. Cette donation est assez suspecte. Ce qui tendrait à le prouver, c'est que le décret porte que l'empereur Louis

ajoute aux donations de son père et de son aïeul la ville et le duché de Rome, les îles de Corse, de Sardaigne et de Sicile. Or, à cette époque, la Sicile appartenait à l'empereur de Constantinople, et Louis n'y avait aucun droit. L'année suivante, Louis associa à l'empire son fils aîné, Lothaire; il donna aux deux autres, Pepin et Louis, au premier l'Aquitaine, au second la Bavière.

Les persécutions de Léon l'Arménien contre les défenseurs des images étant de plus en plus intolérables, Théodore Studite écrivit au pape pour réclamer son secours. Pascal envoya des légats à Constantinople pour soutenir la cause des images. Cette députation ne produisit aucun effet politique, mais fut très utile aux catholiques en ranimant leur courage. Enfin Léon mourut, et la persécution cessa. Léon fut assassiné par Michel, qu'il avait fait mettre en prison, et qui s'en échappa pendant la nuit. Il s'était réfugié auprès d'un autel, et se défendait des coups qu'on lui portait avec une croix; enfin il succomba, et eut la tête tranchée. Son corps fut traîné par la ville et jeté dans l'hippodrome. Michel fut proclamé empereur; il monta sur le trône les fers encore aux pieds. Il ne tarda pas à se déclarer contre les catholiques, et surtout contre les moines, qu'il poursuivait d'une haine implacable.

L'empereur Louis fit un voyage à Rome, et fut couronné empereur par le pape au mois d'avril 824. Dès qu'il fut revenu en Gaule, il apprit que Théodore, primicier de l'Église romaine, et Léon, nomenclateur, avaient été décapités parce qu'ils étaient restés fidèles au jeune Lothaire. Le pape Pascal fut accusé d'a-

voir participé à cette sanglante exécution. En conséquence, Louis expédia des envoyés à Rome pour s'informer de ce que ces bruits pouvaient avoir de positif. Pascal jura sur l'autel qu'il n'était pour rien dans le meurtre des deux partisans de Lothaire. Peu de temps après, il mourut. Il avait tenu le Saint-Siége sept ans trois mois et demi.

L'archiprêtre Eugène lui succéda. Il était né à Rome, et fils de Boëmont. Son élection ne fut pas faite sans difficulté : il avait un concurrent ; mais ce concurrent eut le dessous, et Eugène fut proclamé. Pendant son pontificat, il tint un concile à Rome, qui fit trente-huit canons, la plupart pour établir des réformes dans le clergé. Il mourut le 27 août 827.

Après Eugène, Valentin fut élevé au souverain pontificat. Il était archidiacre et ami d'Eugène. Il ne tint le Saint-Siége que six semaines.

Dès que Valentin fut mort, on élut pour lui succéder le prêtre Grégoire. Toutefois il ne fut sacré que trois mois après, parce que l'on attendit l'assentiment de l'empereur Louis. Dès son élévation il s'occupa de translations de reliques et de divers travaux dans les églises et les monastères ; il fortifia Ostie contre les courses des Sarrasins ; il rebâtit les murs de fond en comble et donna son nom à la ville : il l'appela Gregoriopolis.

Michel-le-Bègue étant mort, son fils Théophile lui succéda. Il se montra bientôt encore plus hostile aux saintes images : on effaça les peintures des églises et on les livra encore à toutes sortes de dévastations. La persécution s'étendit aux peintres et aux sculpteurs. C'est ainsi qu'il

fit déchirer à coups de fouet le moine Lazare, qui était un artiste assez habile. Toutefois il trouvait même dans sa famille une énergique opposition à son hérésie : sa femme, Théodora, et ses cinq filles, professaient pour les images une grande vénération. En Gaule, les enfans de Louis s'étant révoltés contre lui, la guerre civile commença.

Le pape vint d'Italie s'interposer dans cette querelle. Il se rendit en Alsace, où se trouvait l'empereur Louis : il était accompagné de Lothaire, et les évêques se plaignirent de ce qu'il était venu sans être mandé. Louis ne reçut pas le pape avec les honneurs ordinaires. « J'en use ainsi, lui dit-il, parce que vous n'êtes pas venu comme vos prédécesseurs vers les nôtres quand ils étaient appelés. — Sachez, lui répondit le pape, que je ne suis venu que pour procurer la paix que le Sauveur nous a tant recommandée. » Grégoire resta peu avec Louis, et revint avec Lothaire dans l'espoir de les réunir. Il ne put y réussir; il se fit de nombreuses défections dans l'armée de Louis en faveur de Lothaire. Celui-ci en profita pour dicter des lois à son père et faire prononcer sa déchéance; il le força même à faire pénitence publique. Quelque temps après, les deux autres fils de l'empereur, Louis et Pepin, étant venus à son secours, on le rétablit dans l'autorité impériale. Il mourut au mois de juin 840. Il n'entre pas dans notre plan de raconter les désordres qui suivirent sa mort. Revenons à Grégoire IV.

L'Italie était toujours livrée à de nombreux déchiremens intérieurs; Radelgise et Sinoculfe se disputaient le duché de Bénévent. Le premier appela les Sarrasins

d'Afrique à son secours; le second réclama l'appui de ceux qui habitaient l'Espagne. Les églises et les monastères eurent beaucoup à souffrir de ces luttes. Le pape y resta constamment étranger. Il mourut au commencement de l'année 844.

Après lui, l'archiprêtre II Sergius fut ordonné pape. Léon III l'avait pris en affection et fait élever; ses successeurs lui avaient donné les divers degrés du sacerdoce. Entre son élection et son ordination, il s'écoula un certain espace de temps. Pendant cet intervalle, un diacre de l'Église romaine, nommé Jean, assembla quelques factieux, et entra à main armée dans le palais de Latran. Il n'y resta qu'une heure, et fut abandonné de toute la populace qu'il avait ameutée. La noblesse romaine le chassa honteusement du palais et le fit jeter en prison. Sergius, élu solennellement, voulut que l'on pardonnât au diacre Jean. Lothaire trouva mauvais que cette élection se fût faite sans sa participation. Il envoya donc à Rome Louis, son fils aîné, accompagné de son oncle Drogon, évêque de Metz. Le pape le reçut avec de grands honneurs; puis l'ayant fait entrer dans la cour intérieure de l'église, il en fit fermer les portes et lui dit : « Si vous venez ici avec une volonté sincère pour le salut de l'État et de l'Église, je vous ferai ouvrir ces portes; sinon, je ne le permettrai pas. » Le roi rassura le pape et lui protesta de ses pacifiques intentions.

L'Italie était toujours en proie aux déprédations des Sarrasins. En août 846, les Maures entrèrent à Rome, et pillèrent l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul. De là ils s'étendirent dans la campagne et ruinèrent plusieurs

connu qu'elles étaient l'œuvre de la mauvaise foi, ils firent saisir les accusateurs et les envoyèrent en France.

L'année suivante, Charlemagne se rendit à Rome. Le pape vint à sa rencontre jusqu'à quatre milles de la ville. Dès son arrivée, Charlemagne s'occupa des accusations intentées contre Léon. Celui-ci s'en purgea complètement. Ce fut pendant le séjour qu'il fit à Rome, que Charlemagne fut couronné empereur. Il passa tout l'hiver dans cette ville, et n'en partit qu'au mois d'avril 801. Arrivé à Aix-la-Chapelle, il reçut une ambassade de l'impératrice Irène pour demander que la paix fût confirmée. Il envoya l'évêque d'Amiens et le comte Helingaud à Constantinople pour régler les clauses du traité. Pendant leur séjour dans cette ville, Nicéphore, patrice et grand-trésorier, se révolta contre l'impératrice; il la relégua dans l'île du Prince, et ensuite dans celle de Lesbos, où elle mourut au mois d'août suivant (803), après avoir régné cinq ans. Une nouvelle révolte éclata à Constantinople; Bardane en était le chef. Il finit par se rendre; mais Nicéphore, au mépris de ses promesses, lui fit crever les yeux. Le patriarche Taraise étant venu à mourir, l'empereur lui donna pour successeur Nicéphore, qui avait été secrétaire de ses prédécesseurs. Cette même année, Charlemagne, déjà vieux, fit à Thionville le partage de ses États entre ses trois fils, Charles, Pepin et Louis. Il ne fit mention ni de l'empire, ni du duché de Rome, dont il voulait se conserver la libre disposition.

A Constantinople un nouveau schisme éclata. Le patriarche Taraise avait déposé le prêtre Joseph, celui qui

avait fait le mariage de Constantin et de Théodote. Après la mort de Taraise, ce prêtre parvint, à force d'intrigues, à gagner les bonnes grâces de l'empereur. Celui-ci, pour le récompenser, résolut de le faire rétablir dans ses fonctions. Il en parla au patriarche Nicéphore, qui refusa d'abord, mais qui finit par céder, et prononça le rétablissement du prêtre Joseph. Saint Théodore Studite s'opposa vivement à cet acte, et se sépara de la communion de Nicéphore avec tous ses moines. Saint Platon suivit son exemple. On présenta à Rome leur résistance sous un jour défavorable, et Basile, abbé de Saint-Sabas, en écrivit assez durement à Théodore. En même temps l'empereur fit assembler un concile devant lequel comparurent saint Théodore et saint Platon; ils furent accablés de mauvais traitemens. Ce manége de Constantin fut déclaré légitime. On prononça anathême à ceux qui ne recevaient pas les dispenses des saints (1). Théodore et Platon furent ensuite relégués dans les îles voisines de Constantinople. Théodore s'adressa de sa prison au pape Léon III, qui lui répondit une lettre pleine de douces consolations et d'éloges.

L'empereur Charlemagne assembla un concile à Aix-la-Chapelle pour traiter la question de savoir si le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père. Cette question avait été, en premier lieu, agitée à Jérusalem par un moine nommé Jean. Des envoyés furent dépêchés à Rome pour que l'on prît la décision du pape. Ils eurent une longue conférence avec lui à ce sujet; mais elle ne pro-

(1) Theoph. p. 409.

« point capable de porter le poids d'une si grande dignité. » Malgré sa résistance, les députés du clergé et de la noblesse l'emmenèrent au palais de Latran, chantant des hymnes et des cantiques; arrivés là, ils le placèrent, selon la coutume, sur le trône pontifical. Aussitôt on dressa le décret d'élection, lequel fut envoyé aux empereurs Lothaire et Louis par deux députés, Nicolas, évêque d'Anagnia, et Mercure, maître de la milice.

Cependant un ennemi de Benoît, un partisan du prêtre Anastase déposé dix-huit mois auparavant, Arsène, évêque d'Eugubie, bouleversa la tranquillité de l'Église qui n'avait pas été un instant troublée pendant l'élection de Benoît. Ayant rencontré les évêques députés de Rome, il leur persuada d'abandonner le pape que l'on venait d'élire, et de se ranger du parti d'Anastase. Dès qu'ils eurent accompli leur mission, ils revinrent sur leurs pas pour rejoindre Arsène et le parti qu'il avait formé en faveur d'Anastase, à quarante milles de Rome, et leur racontèrent à leur manière l'élection de Benoît. Celui-ci, qui avait appris leurs menées, avait dépêché à leur rencontre les évêques Grégoire et Maïon pour les prévenir de ce qui se tramait contre lui; mais ils étaient déjà séduits, et, à la requête d'Anastase, les envoyés du pape furent saisis et jetés en prison, sans aucun respect pour le droit des gens. Le lendemain, les députés de l'empereur mandèrent au clergé, au sénat et au peuple de venir à leur rencontre; ceux-ci se rendirent à leur invitation: ils trouvèrent Anastase triomphant et les officiers du Saint-Siége retenus en prison. Dès qu'il fut entré à Rome, Anastase fit briser et jeter au feu l'image du concile

que le pape Léon avait fait peindre sur la porte de l'église de Saint-Pierre. Ce n'était que le prélude à des violences bien plus graves. L'anti-pape fut sacré, et après avoir dépouillé Benoît de ses habits pontificaux, il le fit accabler de mauvais traitemens, puis il le donna en garde à deux prêtres que Léon IV avait déposés.

Ces violences jetèrent la ville entière dans la consternation. Le peuple poussait des cris lamentables; les évêques et les prêtres se frappaient la poitrine et fondaient en larmes au pied des autels. Cet état de choses dura trois jours. Le dimanche, les évêques s'assemblèrent avec le clergé et le peuple dans l'église de Sainte-Émilienne; les députés de l'empereur s'y rendirent de leur côté. La lutte fut violente. Plus les évêques se montrèrent fermes, plus les députés s'emportèrent. Leur exaspération devint telle, qu'ils montèrent jusqu'à l'abside où les évêques étaient assis, et qu'ils les menacèrent de mort s'ils ne consentaient à l'élection d'Anastase. Les évêques répondirent par un refus énergique. Les députés espérèrent qu'ils viendraient à bout de leur courage en les divisant; ils entrèrent donc dans une chapelle et prirent à part les évêques d'Ostie et d'Albane: là ils épuisèrent les prières et les menaces pour les amener à ce qu'ils voulaient. Rien ne put ébranler ces nobles défenseurs de l'orthodoxie romaine, ils répondirent qu'ils étaient prêts à mourir, plutôt que de trahir la cause du véritable évêque de Rome. Les députés franks voyant qu'ils ne pouvaient rien obtenir, demandèrent une nouvelle assemblée; elle eut lieu le mardi suivant dans l'église de Latran. Le clergé et le peuple s'écrièrent tout d'une voix qu'ils voulaient le

pape Benoit. Cet accord unanime parut si imposant aux députés franks, qu'ils commencèrent à céder; ils se retirèrent dans une chambre du palais patriarcal avec les évêques, pour une dernière conférence. Elle fut décisive; les députés consentirent à ce qu'Anastase fût chassé. Dès que cela eut été exécuté, les évêques amenèrent le pape Benoît dans la basilique du Sauveur; là ils passèrent trois jours et trois nuits dans le jeûne et dans la prière. Au bout de ce terme, ceux qui avaient suivi le parti d'Anastase furent admis à faire amende honorable à Benoît, et à lui baiser les pieds. Les députés de l'empereur s'y rendirent de leur côté, et lui témoignèrent une grande bienveillance. Quand ces dissensions eurent ainsi cessé, les évêques ramenèrent le pape Benoît au palais de Latran, en chantant des hymnes au milieu des acclamations d'un concours immense de peuple: ensuite ils le placèrent solennellement sur le trône pontifical. Enfin, le dimanche 1er septembre 855, Benoît III fut sacré à l'église Saint-Pierre, en présence des députés de l'empereur, de Louis et du peuple entier.

L'empereur Lothaire mourut le même mois et la même année. Sentant sa fin approcher, il avait renoncé au monde, et s'était retiré dans un monastère, après avoir partagé ses états entre ses deux fils, Lothaire et Louis; il avait régné quinze ans.

Benoît III ne tint le Saint-Siége que deux ans et demi: il mourut le 10 mars 858.

CHAPITRE VI.

Nicolas Ier. — Expulsion d'Ignace, patriarche de Constantinople. — Photius. — Ce qu'il était. — Le césar Bardas et l'empereur Michel. — Le pape condamne Photius. — Il écrit à l'empereur. — Mort de Bardas. — Divorce du roi Lothaire. — Conduite du pape. — Il écrit pour la reine Thietberge. — Mort de Michel. — Lettres du pape Nicolas Ier. — Sa mort.

A la nouvelle de la mort de Benoît III, l'empereur Louis revint en diligence à Rome; et aussitôt le clergé, les grands et le peuple s'assemblèrent pour procéder à l'élection. Le suffrage universel tomba sur le diacre Nicolas, qui s'était caché dans l'église de Saint-Pierre pour fuir la dignité dont on voulait le revêtir. Conduit au palais de Latran, il fut placé malgré lui sur le trône pontifical; le dimanche suivant 24 avril 858, il fut solennellement couronné. L'empereur assista à toutes les cérémonies et combla le pape de présens (1).

La même année, Nicolas confirma l'union des églises de Brienne et de Hambourg en faveur de saint Auscaire. Cet acte précéda de peu de temps la division qui éclata entre le pape et le patriarche de Constantinople. En voici le sujet : Bardas césar, oncle de l'empereur Michel, gouvernait à Constantinople pendant que le jeune prince se livrait avec emportement à tous les plaisirs. Bardas montrait un goût éclairé pour les lettres et les sciences dont il

(1) Anast. in Nic.

releva l'étude; mais pendant qu'il cultivait son esprit, il livrait son âme à tous les débordemens; il avait chassé sa femme légitime, et il vivait publiquement avec sa bru. Le patriarche Ignace ne put souffrir un pareil scandale; il n'épargna pas les avertissemens à Bardas, mais celui-ci n'en tint aucun compte; il osa même se présenter à l'église le jour de l'Épiphanie pour participer aux saints mystères. Ignace le retrancha de la communion en le menaçant du jugement de Dieu. Bardas, furieux, voulut lui passer son épée à travers le corps; mais au moment d'accomplir le crime, il s'arrêta, réservant à sa haine une vengeance plus sûre et moins odieuse. Depuis ce jour, il n'épargna rien pour noircir le patriarche dans l'esprit de l'empereur Michel; il y réussit, et Ignace, chassé de son siége le 23 novembre 858, fut exilé dans l'île Térébinthe (1).

Quand cet acte d'injustice fut accompli, Bardas s'occupa de le faire sanctionner par Ignace lui-même; en conséquence, il lui envoya les évêques les plus considérables pour lui persuader de signer un acte de renonciation. Ils échouèrent, et après eux les juges et les patrices les plus illustres de la ville. Ignace se montra inébranlable. Cette noble résistance occasionna parmi les évêques un retour à la justice; Bardas s'en aperçut, et il résolut d'en arrêter l'effet à tout prix. Ayant mandé les évêques, il promit à chacun le siége de Constantinople s'il voulait abandonner le patriarche; ils acceptèrent tous, et Ignace fut déposé. Mais lorsque l'empereur envoya

(1) Nic. vit. Ign.

offrir le siége à chacun en particulier, ils firent semblant de refuser par modestie, comme cela était convenu. C'était là où Bardas les attendait; il les prit au mot et nomma au siége vacant l'eunuque Photius.

Ce choix réunissait toutes les conditions qui pouvaient faire oublier le patriarche Ignace. Photius était aussi illustre par sa naissance et ses richesses que célèbre par son génie et ses vastes connaissances. Trompés dans leurs espérances ambitieuses, les évêques voulurent se venger en rejetant Photius; mais ils ne purent lutter long-temps contre la volonté de l'empereur et l'adresse de son patriarche; ils cédèrent: cinq d'entre eux exigèrent que Photius renonçât au schisme en reconnaissant Ignace pour patriarche légitime. Photius ayant consenti à tout, reçut l'ordination par les mains de Grégoire de Syracuse, et de simple laïque il devint évêque en six jours (1).

Dès qu'il eut saisi le pouvoir, il leva le masque et servit Bardas dans sa haine contre le patriarche. Saisi et garrotté, celui-ci fut jeté dans une étroite prison. En même temps, Bardas assembla un concile; il fit déposer Ignace et ceux qui voulurent parler pour lui. Quand on eut épuisé tous les moyens de le faire renoncer à son siége, et qu'on désespéra d'en venir à bout, après un an de menaces et de mauvais traitemens, on l'envoya en exil à Mitylène, dans l'île de Lesbos (2): c'était au mois d'août 859.

Cependant tout le monde ne voyait pas du même œil une aussi criante injustice; des murmures arrivaient de

(1) Metroph. Ep. Nic.
(2) Gang. c. 6, lib. II.

toutes parts aux oreilles de Photius : il lui restait un dernier moyen de sanctionner son usurpation, il résolut de le tenter. Il dépêcha à Rome une ambassade chargée de prier le pape d'envoyer des légats à Constantinople pour aviser aux moyens d'éteindre les restes de l'hérésie des iconoclastes. C'était là le motif apparent; le but réel était que les légats autorisassent par leur présence la déposition d'Ignace. Photius avait écrit au pape que le patriarche de Constantinople, cassé de vieillesse et d'infirmités, avait demandé à quitter son siége, et qu'il s'était retiré dans un monastère fondé par lui, où les honneurs et les devoirs convenables à son rang lui étaient rendus. Tout cela était présenté avec les couleurs les plus hypocrites : « Quand je pense, disait-il, à la grandeur de l'é- « piscopat, à la faiblesse humaine et à la mienne en « particulier, et combien je me suis toujours étonné que « l'on pût se charger de ce joug terrible, je ne puis ex- « primer quelle est ma douleur de m'y voir engagé. » Et plus bas : « Mon prédécesseur ayant quitté sa dignité, « le clergé, les métropolitains assemblés, et surtout « l'empereur, humain envers tous les autres et cruel « envers moi seul, poussés de ne sais quel mouvement, « sont venus à moi, et sans écouter mes excuses, ni me « donner de relâche, m'ont dit qu'il fallait absolument « me charger de l'épiscopat. Ainsi, nonobstant mes lar- « mes et mon désespoir, ils m'ont fait violence et ont « exécuté leur volonté. » Ainsi parlait Photius, et pour achever de bien disposer le pape en sa faveur, il joignait



à ces paroles hypocrites une profession de foi entièrement catholique, où il recevait les sept conciles géné-

raux (1). L'empereur Michel appuya ces protestations du poids de son autorité : il écrivit au pape et lui envoya par ambassade des présens splendides destinés à l'église Saint-Pierre. Ainsi rien n'était négligé pour faire concourir Rome à la déposition d'Ignace.

Le pape Nicolas ne connut cette affaire que d'après les détails que lui en donnèrent les quatre métropolitains envoyés par Photius et par l'ambassadeur de Michel. Il usa néanmoins de circonspection, et ayant assemblé un concile, il choisit deux légats, Rodoalde, évêque de Porto, et Zacharie, évêque d'Anagnia. Leurs instructions se divisaient en deux parties: l'une concernait les iconoclastes; l'autre, l'affaire de Photius. Par la première ils reçurent ordre de décider en concile tout ce que l'on pourrait proposer touchant les saintes images; la seconde leur enjoignait de se borner à informer juridiquement sur le débat relatif au siége de Constantinople, et de transmettre le résultat de leur enquête au pape (2). Les légats étaient de plus porteurs de deux lettres datées du mois de septembre 860, l'une à Photius, l'autre à l'empereur.

Dans celle-ci le pape se plaint de l'irrégularité de la déposition d'Ignace et de l'ordination de son successeur; il le prouve par les conciles et les décrétales, et conclut en ces termes : « Nous ne pouvons y donner notre con-« sentement, jusqu'à ce que nous ayons appris par nos « légats tout ce qui s'est passé sur cette affaire; et pour « observer l'ordre, nous voulons qu'Ignace vienne en la

(1) Ap. Baron. an. 859.
(2) Anast. in Nic.

« présence de nos légats et de tout le concile, qu'on lui « demande pourquoi il a abandonné son peuple, et qu'on « examine si la déposition a été canonique. Quand le tout « nous aura été rapporté, nous déciderons ce qu'il faudra « faire pour la paix de votre Église. » Supposant ensuite, d'après la lettre de l'empereur, qu'il existe encore des iconoclastes à Constantinople, le pape traite sommairement la question. Enfin il demande le rétablissement de la juridiction du Saint-Siége par l'évêque de Thessalonique sur l'Épire, l'Illyrie, la Macédoine, la Thessalie, l'Achaïe, la Dacie, la Mœsie, la Dardanie et la Privale; la restitution des patrimoines de l'Église romaine en Calabre et en Sicile, la conservation au Saint-Siége de l'ordination de l'évêque de Syracuse. Craignant que cette lettre fût altérée, le pape en fit faire trois copies; il en garda une et donna les deux autres aux légats. Sa lettre à Photius contenait à peu près les mêmes choses (1).

Les précautions de Nicolas n'étaient pas inutiles. Dès leur arrivée à Constantinople, les légats furent séquestrés pendant trois mois, sans qu'il leur fût permis de communiquer avec personne; on leur fit ensuite de terribles menaces; enfin, au bout de huit mois de résistance, ils se rendirent. On rappela alors le malheureux Ignace. Photius convoqua un concile de trois cent dix-huit évêques, auquel les légats assistèrent. Cité à la barre de cette assemblée, Ignace se défendit avec courage; il déclina l'autorité de ces juges vendus, et en appela constamment au pape. On épuisa contre lui toutes les persécutions; il échappa

(1) Nic. Ep.

miraculeusement aux mains de ses persécuteurs, et il vécut long-temps errant et fugitif, se cachant dans les cavernes et dans les lieux déserts. Enfin, Constantinople ayant été bouleversée par un tremblement de terre pendant quarante jours, le peuple entier se souleva, s'écriant que ce fléau était une juste punition de tout ce qu'on avait fait souffrir au patriarche Ignace. L'empereur et Bardas effrayés jurèrent qu'on ne lui ferait aucun mal. Ignace se découvrit alors, et Bardas le fit remettre en liberté.

Sur ces entrefaites, les légats Rodoalde et Zacharie avaient repris le chemin de Rome : ils se bornèrent à dire au pape qu'Ignace avait été déposé et l'ordination de Photius confirmée. Quelques jours après, le secrétaire Léon, ambassadeur de l'empereur, arriva à Rome avec des lettres de Michel et de Photius; l'empereur tendait à persuader au pape de confirmer ce qui avait été fait à Constantinople; Photius plaidait lui-même sa cause. Le pape ne se laissa pas prendre à ces hypocrites détours. Il jugea clairement que ses légats avaient fait tout le contraire de ce qui leur avait été ordonné. Il vit, d'après les actes du concile, que sa lettre à l'empereur n'avait pas été lue dans la première partie du concile qui regardait Ignace, et que les légats n'en avaient point montré la copie qu'ils en avaient; que dans la seconde partie, qui concernait les images, ce qu'on avait lu de sa lettre était tellement altéré qu'il ne paraissait pas qu'il y fût question d'Ignace. Profondément affligé de la conduite des évêques Rodoalde et Zacharie, il assembla l'Église romaine et déclara en présence de l'ambassadeur Léon qu'il n'avait

jamais envoyé de légats pour confirmer la déposition d'Ignace et la promotion de Photius, et qu'au contraire il avait toujours refusé et refuserait toujours son consentement à l'un et à l'autre de ces actes.

Nicolas transmit les mêmes paroles à l'empereur et à Photius. « Vous dites que vous avez été élevé par force « au siége patriarcal, lui écrivait-il; cependant, quand « vous y avez été une fois établi, vous n'avez pas agi en « père. Vous vous êtes montré sévère jusqu'à la cruauté, « en déposant des archevêques et des évêques, et en « condamnant Ignace que vous prétendez avoir déposé « tout innocent qu'il est. Mais jusqu'à ce que nous voyions « clairement son crime, nous ne le tiendrons jamais pour « déposé, ni vous, par conséquent, pour patriarche de « Constantinople. » Il finit par un trait sanglant et bien mérité : « Quant aux diverses coutumes que vous alléguez, selon la diversité des Églises, nous ne nous y « opposons point, pourvu qu'elles ne soient point con« traires aux canons, mais nous ne voulons pas laisser « établir chez vous celle de prendre de simples laïques « pour les faire évêques. » Et à l'empereur : « Nous « avons en main vos lettres, tant à Léon, notre prédé« cesseur, qu'à nous, par lesquelles vous rendez témoi« gnage à la vertu d'Ignace et à la régularité de son or« dination, et maintenant vous dites qu'il a été chassé « comme chargé de grandes accusations, et vous alléguez « pour cause de sa déposition d'avoir usurpé le siége « par la puissance séculière. Enfin vous dites que le « concile qui l'a déposé était aussi nombreux que le con« cile de Nicée; mais ce n'est pas le nombre des évêques

« que nous considérons dans les conciles, c'est leur avis « que nous pesons (1). »

Le pape ne se borna pas à cette vigoureuse admonestation, il envoya une troisième lettre à tous les fidèles d'Orient pour leur expliquer l'affaire : « Sachez, leur « disait-il, que nous n'avons aucunement consenti ni par« ticipé à l'ordination de Photius et à la déposition d'I« gnace. » S'adressant nominativement aux patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, aux métropolitains et aux évêques, il leur ordonnait de publier cette lettre dans leurs diocèses pour qu'elle vînt à la connaissance de tout le monde.

Photius essaya de parer par la ruse le coup que lui portaient les manifestes de Rome ; il fabriqua de fausses lettres dans lesquelles le pape lui jurait une amitié inviolable. L'imposture fut découverte, et l'empereur fit fouetter celui qui avait apporté ces lettres à Constantinople. La haine de Photius n'en fut pas calmée, il poursuivit Ignace jusque dans la retraite que l'empereur lui avait accordée. Ayant appris qu'il avait un autel et célébrait les mystères, il envoya sur les lieux deux métropolitains et un sénateur; l'autel enlevé ne fut rétabli qu'après avoir été lavé quarante fois dans la mer. Photius prétendait qu'Ignace étant déposé ne pouvait plus accomplir aucune fonction épiscopale.

Le triomphe de Photius lâcha la bride à toutes les mauvaises passions des grands. L'empereur se jouait des cérémonies de la religion, en les contrefaisant dans ses

(1) Nic. Ep.

orgies avec les compagnons de ses débauches ; il avait un ministre de ses bouffonneries sacriléges nommé Théophile, et il disait plaisamment : « Théophile est mon patriarche ; « Photius est celui du César ; Ignace celui des chrétiens. » Photius sanctionnait par sa présence ces passe-temps impies ; pour maintenir son influence il allait jusqu'à s'asseoir à la même table que les bouffons du prince. Mais la vérité pour être opprimée ne laisse pas que de se faire jour. Une voix sévère et courageuse se fit entendre pour flétrir ces scandales : l'archevêque de Thessalonique, vieillard vénérable, reprit publiquement l'empereur de ses crimes. Il paya chèrement son courage ; par ordre de Michel on lui frappa si rudement le visage que les dents lui tombèrent ; son dos fut déchiré à coups de fouet (1).

Les persécutions de Photius avaient chassé de Constantinople un grand nombre de partisans d'Ignace ; ils se réfugièrent à Rome et racontèrent avec de grands détails la prévarication des légats. Le pape voulut sur-le-champ effacer les soupçons qui pourraient s'adresser à l'Église romaine : il assembla un concile pour juger l'affaire de Constantinople et la conduite des légats. Rodoalde était absent, Zacharie seul put comparaître. Convaincu d'après ses propres aveux d'avoir transgressé les ordres du pape en consentant à la déposition d'Ignace et d'avoir communiqué avec Photius, il fut déposé et excommunié ; le jugement de Rodoalde fut remis à un autre concile, à cause de son absence. Le concile prononça ainsi touchant le fond de cette affaire.

(1) Nic. vit. Ign.

Après avoir énuméré les crimes de Photius, il dit : Que « Photius, coupable de tant de crimes, soit privé de tout « honneur sacerdotal et de toute fonction cléricale, par « l'autorité de Dieu tout-puissant, des apôtres saint Pierre « et saint Paul, de tous les saints, des six conciles gé- « néraux et du jugement que le Saint-Esprit prononce « par nous ; en sorte que si, après avoir eu connaissance « de ce décret, il s'efforce de retenir le siége de Constan- « tinople, ou empêche Ignace de gouverner paisiblement « son Église, ou s'il ose s'ériger à quelque fonction sa- « cerdotale, il soit exclus de toute espérance de rentrer « dans la communion, et demeure anathématisé sans re- « cevoir le corps et le sang de Jésus-Christ, sinon à l'ar- « ticle de la mort.

« Grégoire de Syracuse, schismatique, qui, après avoir « été déposé par un concile et suspendu par le pape Be- « noît, a osé consacrer Photius et faire plusieurs autres « fonctions, est privé de toute fonction sacerdotale, sans « espérance de restitution ; et s'il en exerce quelqu'une à « l'avenir, ou excite quelque trouble contre Ignace, qu'il « soit anathématisé, lui et tous ceux qui communiqueront « avec lui. Nous interdisons de toute fonction cléricale « tous ceux que Photius a ordonnés.

« Quant à notre frère Ignace, qui a été chassé de son « siége par la violence de l'empereur, et dépouillé des or- « nemens sacerdotaux par la prévarication de nos légats, « nous déclarons par l'autorité de Jésus-Christ qu'il n'a « jamais été déposé ni anathématisé, ne l'ayant été que « par ceux qui n'en avaient aucun pouvoir. C'est pourquoi « nous le rétablissons dans sa dignité et ses fonctions,

« et quiconque à l'avenir lui apportera quelque empêche-
« ment ou quelque trouble, sans le consentement du
« Saint-Siége, sera déposé s'il est clerc, et anathématisé
« s'il est laïque, de quelque rang qu'il soit (1). Nous or-
« donnons que les évêques et les clercs exilés ou déposés
« depuis l'injuste expulsion d'Ignace, soient rétablis dans
« leurs siéges et leurs fonctions, sous peine d'anathème
« à ceux qui s'y opposeront ; si on les accuse de quelque
« crime, ils doivent être rétablis, et ensuite jugés, mais
« par le Saint-Siége seulement (2). »

Ce jugement remplit de colère l'âme de l'empereur : il écrivit au pape une lettre remplie d'injures et de menaces, pour qu'il le révoquât. Le pape lui répondit longuement ; cette réponse est un chef-d'œvre de fermeté, de courage et de modération. L'empereur commençait par des invectives ; le pape adresse d'abord des prières à Dieu, pour qu'il lui inspire le langage qu'il doit tenir, et qu'il donne à l'empereur la docilité nécessaire pour l'écouter. Il parle ensuite du respect que l'on doit au sacerdoce :

« Dans les vicaires de saint Pierre, dit-il, vous ne de-
« vez pas regarder quels ils sont, mais ce qu'ils font
« pour la correction des Églises et pour votre salut : car
« vous ne direz pas qu'ils soient au-dessous des scribes
« et des pharisiens à qui le Seigneur voulait qu'on obéît,
« parce qu'ils étaient assis sur la chaire de Moïse. Vous
« dites que depuis le sixième concile, aucun de nos pré-

(1) Le concile s'adresse évidemment à l'empereur par ces paroles.
(2) Conc. t. VIII, c. 1, 2, 3, 4, 5.

« décesseurs n'a reçu un honneur pareil à celui que vous « nous avez fait de nous écrire. C'est à la honte de vos « prédécesseurs, d'avoir été tant d'années sans chercher « le remède aux diverses hérésies dont ils ont été affligés, « ou de l'avoir rejeté quand nous le leur avons offert. Il « est vrai que depuis ce temps-là il y a eu très peu d'em- « pereurs catholiques, et les hérétiques savaient que nous « ne pouvions avoir de commerce avec eux ; quand ils « l'ont tenté, nous les avons honteusement repoussés, « ce que n'a pas fait l'Église de Constantinople. Quand « les empereurs ont été catholiques, ils ont cherché no- « tre secours pour soutenir la foi, comme le font voir di- « verses lettres à Constantin et à Irène, et diverses let- « tres à Léon, à Benoît, nos prédécesseurs.

Il se plaint ensuite que l'empereur prétend lui avoir commandé, au lieu que les empereurs précédens n'u- saient envers le pape que de prières et d'exhortations, puis il ajoute :

« Vous traitez de barbare la langue latine ; si c'est « parce que vous ne l'entendez pas, n'est-il pas ridicule « de prendre le titre d'empereur des Romains dont vous « ne savez pas la langue ? Que ne la bannissez-vous alors « de vos palais et de vos églises (1) ? Vous dites que quand « vous avez envoyé vers nous, ce n'était pas pour faire « juger Ignace une seconde fois ; l'événement prouve le « contraire, puisque vous l'avez fait juger. Nous n'avons « envoyé nos légats que pour informer de son affaire. S'il

(1) A Constantinople on lisait l'Épître et l'Évangile en latin avant de les lire en grec.

« était déjà jugé, comme vous le dites, pourquoi l'avez-« vous fait juger une seconde fois, contre la défense de « l'Écriture ? On voit bien que, connaissant les défauts de « ce premier jugement, vous avez voulu le réparer par « la présence et l'autorité de nos légats. »

Il s'étend ensuite sur les nullités du dernier jugement porté contre Ignace, en ce que les juges étaient, les uns suspects, ou même ennemis déclarés, les autres excommuniés ou déposés, les autres ses inférieurs. Il prouve que ces sortes de personnes ne peuvent pas même accuser un évêque par le sixième canon du concile œcuménique tenu à Constantinople, mais il ne manque pas d'observer que l'Église romaine n'a pas admis le canon de ce concile. Il soutient qu'à peine se trouvera-t-il quelque évêque de Constantinople qui ait été déposé sans le consentement du pape, et en rapporte plusieurs exemples. Il continue ainsi :

« Où avez-vous lu que les empereurs vos prédéces-« seurs aient assisté aux conciles, si ce n'est quand on « traite de la foi, qui est commune à tous les chrétiens, « clercs ou laïques ? Vous ne vous êtes pas contenté « d'assister à ce concile assemblé pour juger un évêque, « vous y avez ramassé des milliers de séculiers, pour être « spectateurs de son opprobre. On a tiré l'accusation de « votre palais, on a donné des juges suspects et merce-« naires. On a soumis le supérieur au jugement de ses « inférieurs : quoique le jugement de l'évêque seul ne « suffise dans la cause des moindres clercs contre les évê-« ques, car il faut un concile, suivant le canon de Chal-« cédoine. Nous avons eu envie de rire, de voir que pour

« autoriser ce concile contre Ignace vous dites qu'il était « égal en nombre au concile de Nicée. Nommez-le donc « aussi le septième ou le huitième concile général : mais « la multitude ne fait rien sans la piété et la justice.

« Voilà ce que nous avons répondu au commencement de votre lettre ; mais nous n'avons pu répondre « au reste parce que Dieu nous a affligé d'une maladie « qui ne nous a pas permis de le faire, et votre envoyé a « été si impatient qu'il est sorti de Rome sans prendre « congé, craignant les approches de l'hiver, et à peine « avons-nous pu obtenir qu'il attendît à Ostie que cette « lettre fût écrite. »

Le pape relève ici les priviléges du siége de Rome ; il ajoute :

« Si vous vous élevez contre lui, prenez garde qu'il « ne se tourne contre vous-même ; car si vous ne nous « écoutez pas, nous vous regarderons comme Notre-Seigneur a ordonné de regarder celui qui n'écoute pas « l'Église (1). Ces priviléges sont établis de la propre « bouche de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce ne sont pas « les conciles qui les ont accordés, ils les ont seulement honorés et conservés. Ces priviléges sont perpétuels, on « peut les attaquer, mais non pas les détruire ; ils ont été « avant vous et subsisteront après, tant que le nom chrétien « durera. Saint Pierre et saint Paul n'ont pas été apportés « chez nous après leur mort, par l'autorité des princes, « comme l'on a fait chez vous, où l'on a enlevé aux autres Eglises leurs protecteurs, pour enrichir Constanti-

(1) C'est une menace d'excommunication.

« nople de leurs dépouilles. Saint Pierre et saint Paul ont « prêché l'Évangile à Rome et l'ont consacré par leur « sang. Ils ont acquis l'Église d'Alexandrie par saint Marc, « un de leurs enfans, comme saint Pierre par sa présence « avait déjà acquis l'Église d'Antioche. C'est par ces trois « principales Églises que saint Pierre et saint Paul gouver« nèrent toutes les autres. »

Ayant ainsi établi avec soin la suprématie de son autorité, il passe à la question de fait :

« Vous nous avez écrit de vous envoyer Théognoste, « que votre frère Ignace a fait exarque des monastères de « quelques provinces ; vous demandez aussi qu'on vous « livre d'autres moines, comme vous ayant offensé. Nous « savons bien que vous ne les demandez que pour les « maltraiter, quoique vous ne les ayez jamais vus et que « ne les connaissiez que par leur conduite. Quelques uns « d'eux ont servi Dieu à Rome dès leur jeunesse, et « Théognoste ne nous a jamais dit que du bien de vous. « Il a trouvé ici quelque repos comme une infinité d'au« tres ; car il vient tous les jours tant de milliers d'hommes « se mettre sous la protection de saint Pierre, pour finir « ici leurs jours, que l'on voit à Rome toutes les nations « réunies dans la même proportion qu'elles le sont dans « l'Église universelle.. Croyez-vous donc juste que nous « en livrions quelqu'un aux princes dont ils ont méprisé « les grâces ou éprouvé l'indignation ? Les païens même « ne le feraient pas.....

« Vous semblez vouloir nous épouvanter, en nous me« naçant de miner notre ville et notre pays ; mais nous « nous confions en la protection de Dieu, et tant que nous

« subsisterons, nous ferons notre devoir. Quel mal vous « avons-nous fait? Nous n'avons pas ravagé la Sicile ni « conquis une infinité de provinces soumises aux Grecs; « nous n'avons point brûlé les faubourgs de Constantinople. « On ne se venge point des infidèles qui ont commis tous « ces excès, et on nous menace, nous qui, grâce à Dieu, « sommes chrétiens. C'est imiter les Juifs qui délivraient « Barrabas et mettaient à mort Jésus-Christ. »

Le pape poursuit en demandant qu'Ignace et Photius viennent à Rome; s'ils ne peuvent venir en personne, qu'ils en disent la raison par lettres et qu'ils envoient des députés.

Il conclut en conjurant l'empereur de ne point entreprendre sur les droits de l'Église, comme l'Église n'entreprend point sur ceux de l'empire. « Avant Jésus-Christ, « dit-il, il y avait des rois qui étaient prêtres aussi; par « exemple, Melchisédech; le démon l'a imité en la per- « sonne des empereurs païens, qui étaient souverains « pontifes. Mais après la venue de celui qui est véritable- « ment roi et pontife, l'empereur ne s'est plus attribué « les droits du pontife, ni le pontife les droits de l'empe- « reur. Jésus-Christ a séparé les deux puissances, en sorte « que les empereurs chrétiens eussent besoin des pontifes, « pour la vie éternelle, et que les pontifes se servissent « des lois des empereurs pour les affaires temporelles (1). »

La main de Dieu ne tarda pas à réaliser les me-

(1) Ce sont les propres paroles de Gélase dans son Traité *de l'Anathème*. Nous avons déjà fait remarquer plusieurs fois ce soin des Papes pour fixer les limites des deux pouvoirs spirituel et temporel. (Voir le tome 1er, 1re part., ch. x, p. 258, 259, 260, 261.)

naces du pape. Le premier qui éprouva les effets de la vengeance céleste, ce fut Bardas qui avait le plus contribué à l'expulsion d'Ignace. Au commencement de 866, il devint morose et taciturne; bourrelé de remords, pendant le jour, il était poursuivi par des songes terribles: ses funestes pressentimens s'accomplirent bientôt. L'empereur s'étant mis en campagne pour aller attaquer l'île de Crète, quelques courtisans cherchèrent à perdre dans son esprit Bardas, qui l'accompagnait. Soupçonneux comme tous les hommes faibles, Michel donna ordre qu'on mît à mort le ministre de ses injustices. Bardas demanda en vain la vie aux genoux de l'empereur, il fut massacré sans pitié. Photius, en perdant son protecteur, ne désespéra pas de sa fortune; il était trop rusé pour hésiter à sacrifier celui qu'il avait servi. Voulant faire sa cour à l'empereur, il persécuta violemment ceux qui se séparaient de sa communion depuis la sentence du pape. Grâce à cette conduite, il put se maintenir encore dans la haute position où ses crimes l'avaient placé. Mais revenons aux affaires de Rome que le récit de l'usurpation de Photius nous avait fait négliger. Parlons d'abord d'un événement qui occupa la Gaule entière.

Lothaire avait épousé, en 856, Thietberge, fille du comte Boson; livré déjà à un amour coupable, il conçut pour elle une violente répulsion, et résolut de s'en délivrer à tout prix. Thietberge avait un frère qui, dès sa jeunesse, avait été clerc; arrivé à l'âge des passions, il secoua le joug de toute autorité, et se mit à piller les monastères et à vivre de la manière la plus dissolue. On accusa Thietberge d'avoir vécu autrefois incestueusement avec lui. Lothaire,

qui avait peut-être occasionné cette accusation, en profita pour divorcer avec elle. Les évêques s'assemblèrent, et la reine condamnée fut enfermée dans un monastère (860); elle en sortit bientôt et se retira auprès de son frère Hubert, dans les États de Charles-le-Chauve. De là elle envoya des députés au pape Nicolas, pour se plaindre de ce jugement. Lothaire lui dépêcha de son côté Theutgaut, archevêque de Trèves, et Hatton, évêque de Verdun, avec une lettre de créance au nom de tous les évêques de son royaume; elle portait qu'ils n'avaient pas prononcé définitivement sur le sort de Thietberge, mais qu'ils avaient seulement voulu lui imposer une pénitence sur sa confession publique : ils prient le pape de ne pas se laisser prévenir contre Lothaire. Ce prince, d'accord avec le roi Louis, son oncle, écrivit aussi au pape. Les deux rois se plaignent des tentatives d'envahissement de Charles-le-Chauve, ils supplient le souverain pontife de venir en France, afin de le retenir par la crainte des censures ecclésiastiques.

Ces choses étant accomplies, Lothaire crut qu'il était temps de recueillir les fruits de son odieuse conduite. Il assembla les évêques à Aix-la-Chapelle; ils déclarèrent en concile que le roi pouvait contracter un second mariage. Lothaire n'avait pas d'autre but; il était dominé par une femme nommée Valdrade, qu'il aimait depuis longtemps, et c'était la véritable cause de sa haine contre Thietberge. Il parut dès lors en public avec elle, il l'épousa même solennellement et la fit couronner reine.

Vers la fin de l'année 862, le pape envoya Rodoalde, évêque de Porto, et Jean, évêque de Ficocle, en qualité

de légats pour informer sur cette affaire. Il écrivit à l'empereur Louis et aux deux Charles, l'oncle et le neveu, d'y envoyer chacun deux évêques de leur royaume. Il écrivit à ceux des Gaules et de la Germanie de se trouver à Metz, où le concile devait s'assembler ; il les exhorte à faire justice et à ordonner la comparution de Lothaire en personne, pour qu'il présente sa défense.

Cette affaire se compliquait de quelques autres non moins graves. Lothaire ne se contentait pas de se livrer tout entier à une passion coupable, il protégeait les excès d'autrui. Ingeltrude avait abandonné son mari, le comte Boson de Lombardie, et depuis cinq ans elle s'était retirée avec son complice auprès de Lothaire. Baudouin, duquel descendirent les comtes de Flandre, avait enlevé Judith, fille du roi Charles, veuve du roi d'Angleterre Égilulfe, et il avait aussi trouvé un puissant appui auprès de Lothaire. Charles avait fait condamner les deux fugitifs par les seigneurs et excommunier par les évêques ; il regardait son neveu comme un excommunié. Pendant ces débats, les évêques se disputaient entre eux le pouvoir. Hincmar, ce grand évêque de Reims qui domina tout le clergé des Gaules au neuvième siècle, Hincmar, comme tous les hommes forts, tenait peut-être avec trop de vigueur les rênes du gouvernement. Rothade, évêque de Soissons, avait déposé un prêtre convaincu d'un crime. Hincmar, probablement abusé, rétablit quelque temps après ce prêtre, et priva Rothade de la communion épiscopale jusqu'à ce qu'il sanctionnât cette mesure. Rothade en appela au Saint-Siége et se disposa à partir pour Rome. Hincmar ne lui en donna pas le temps ; il assembla un concile, jugea et dé-

posa Rothade, puis il le fit enfermer en un monastère et élut un autre évêque à sa place.

Ces diverses affaires ayant été portées à Rome, le pape fut appelé à en prononcer. Dès l'an 860, il avait écrit aux évêques du royaume, particulièrement aux archevêques Theutgaut et Gonthier, pour qu'ils employassent tous les moyens pour faire cesser le scandale donné par Ingeltrude : il leur enjoignait de l'excommunier, si elle refusait de retourner avec son mari. En 862, Baudouin vint se mettre sous la protection de saint Pierre, témoignant un grand repentir de sa faute. Le pape écrivit à Charles-le-Chauve en sa faveur. Quant à l'affaire de Rothade, Nicolas s'en expliqua très vigoureusement dans une lettre adressée à Hincmar. Les légats Rodoalde et Jean se trouvant à Soissons, le peuple vint à grands cris demander la liberté de son évêque, retenu prisonnier. Cette démonstration obligea les évêques de plusieurs provinces du royaume de Charles de tenir un concile non loin de Senlis : ils demandèrent au pape de confirmer la déposition de Rothade, prétendant qu'il n'avait pas dû en appeler au Saint-Siége, attendu que les lois impériales le défendaient, et que sa cause était mauvaise. Odon, évêque de Beauvais, fut chargé de porter cette sentence.

Le pape n'accueillit pas avec faveur cette requête; il refusa nettement ce que le concile de Senlis demandait. « Nous ne pouvons, lui dit-il dans sa réponse, « juger sans connaissance de cause. Odon n'a point voulu « se rendre accusateur contre Rothade, et quand il l'aurait fait, cela n'aurait pu suffire, puisque celui qu'il « accusait n'avait pas de défenseur. Nous trouvons fort

« mauvais que vous l'ayez déposé et enfermé, au préju-
« dice de son appel au Saint-Siége, comme il paraît par
« vos propres actes. Vous dites que suivant les lois des
« empereurs, Rothade n'était point recevable en son ap-
« pel; mais sachez que quand les lois sont contraires aux
« canons, ceux-ci doivent l'emporter. Or, les appella-
« tions au Saint-Siége sont établies par le concile de Sar-
« dique, et il suffit que l'appelant prétende sa cause
« bonne, quand même elle ne le serait pas en effet. Si
« donc vous persistez dans votre désobéissance, nous re-
« lèverons Rothade de votre condamnation, et nous vous
« condamnerons vous-mêmes en plein concile. Nous dé-
« fendrons jusqu'à la mort les priviléges de notre siége,
« et c'est même votre intérêt: car qui vous dit qu'il n'ar-
« rivera pas demain à quelqu'un de vous ce qui arrive
« aujourd'hui à Rothade? et en ce cas à qui aurez-vous
« recours? »

Venant ensuite à parler de l'affaire de Lothaire, il s'exprime ainsi : « Vous pourrez voir ce que nous avons jugé,
« par les lettres dont nous avons chargé Rodoalde et Jean,
« nos légats, et pour désabuser les simples, il est bon
« que vous fassiez part à tous vos confrères de ce que
« nous pensons sur ce sujet, et que vous en instruisiez le
« peuple publiquement dans vos églises. Quant au concile
« que vous proposez, nous ne pouvons en délibérer qu'a-
« près que nos légats seront revenus, et nous auront rap-
« porté ce qu'ils auront fait (1). »

L'indulgence de Nicolas en faveur de Baudouin cho-

(1) Nic. Ep. xxxii.

qua le roi Charles et les évêques de son conseil ; ils trouvèrent què le pape parlait au roi en termes trop impérieux. Nicolas donna quelques explications à ce sujet : « Nous « n'avons point délié Baudouin de l'anathème, et ne « l'avons point reçu à notre communion. Nous avons dé« testé son crime et pris part à votre juste douleur ; « mais comme il s'était mis sous la protection de saint « Pierre, nous n'avons pu lui refuser notre intercession. » Il s'excuse ensuite des termes un peu durs de sa lettre, et recommande au roi de prêter son appui à Rothade.

Cependant un concile fut tenu à Metz au milieu du mois de juin 863. Il n'y eut que les évêques du royaume de Lothaïre qui y assistèrent ; les légats s'y étaient rendus de leur côté : gagnés par le prince, ils ne suivirent pas les instructions du pape et ne montrèrent pas même ses lettres. La conduite du roi fut complètement justifiée. Les légats n'y mirent aucune opposition ; ils se contentèrent d'engager Lothaire à envoyer à Rome les archevêques Gonthier de Cologne et Theutgaut de Trèves, pour obtenir la confirmation du pape. Revenus à Rome, les légats n'osèrent pas lui rendre compte du concile ; ils lui dirent seulement que deux évêques venaient lui en apporter les actes. Nicolas, qui avait appris la conduite de Rodoalde en Orient, convoqua aussitôt un concile pour le condamner : celui-ci n'attendit pas sa sentence, et s'enfuit pendant la nuit (1).

Sur ces entrefaites, Theutgaut et Gonthier arrivèrent à Rome ; le pape assembla un concile. La sentence est

(1) Anast. in Nic. ; An. Bertin. 863.

contenue en cinq articles, dont voici la teneur : Le premier casse le concile de Metz ; le second déclare que Theutgaut, archevêque de Trèves, et Gonthier, archevêque de Cologne, sont dépouillés de toute puissance épiscopale, pour avoir mal jugé la cause du roi Lothaire et de ses deux femmes, et méprisé le jugement du Saint-Siége prononcé contre Ingeltrude, femme de Boson, à la requête de Tadon, archevêque de Milan. Il leur est défendu de faire aucune fonction épiscopale, sous peine de n'être jamais rétablis, et on déclare excommuniés tous ceux qui communiqueront avec eux. Les évêques, leurs complices, sont aussi déposés, mais à condition d'être rétablis en reconnaissant leur faute. Ingeltrude, femme de Boson, qu'elle avait quitté depuis environ sept ans, menant une vie vagabonde, est de nouveau anathématisée avec tous ses complices et ses fauteurs, et défense de communiquer avec elle ; mais on lui promet pardon, si elle retourne à son mari, ou si elle vient à Rome demander l'absolution. Le concile dépose aussi Haganon, évêque de Bergame, auteur de l'écrit présenté au pape par Gonthier et Theutgaut ; Jean, archevêque de Ravenne, déjà condamné pour cause de rébellion au Saint-Siége, et qui, nonobstant ses sermens, continuait ses tentatives d'accord avec son frère, subit le même sort.

Les archevêques de Cologne et de Trèves ne se soumirent pas à ce jugement. Ils se rendirent à Bénévent où se trouvait l'empereur Louis, et lui portèrent des plaintes touchant ce qu'ils appelaient leur injuste déposition. A leurs plaintes, ils ajoutèrent beaucoup d'injures contre le pape ; enfin, ils firent intervenir l'empereur personnel-

lement dans leur querelle, disant que c'était une mortelle injure que de traiter ainsi des ambassadeurs du roi, son frère. L'empereur Louis se laissa prendre à leurs paroles: transporté de colère, il se rendit à Rome avec l'impératrice, sa femme, et les deux archevêques, résolu à maltraiter le pape, s'il ne les rétablissait.

A cette nouvelle, Nicolas ordonna des jeûnes et des prières pour changer les dispositions du prince. Dès que celui-ci fut arrivé, il commença par de violentes menaces; ses gens maltraitèrent même le peuple qui allait en procession à Saint-Pierre. Le pape ayant appris qu'il était lui-même fort en danger, se rendit par eau à Saint-Pierre, où il se cacha pendant deux jours, sans prendre aucune nourriture. L'empereur étant tombé malade, ses dispositions changèrent tout-à-coup. Le pape le vint trouver, et le convainquit des crimes des deux archevêques, qui eurent ordre de quitter immédiatement Rome. Theutgaut seul se soumit; Gonthier résista, et Lothaire refusa de communiquer avec lui, et même, à la sollicitation des autres évêques, il le déposséda de son siége. Gonthier furieux revint à Rome pour dévoiler au pape la conduite du roi. Presque tous les évêques s'étaient soumis au jugement du Saint-Siége. On remarque au premier rang Adventius, évêque de Metz.

Le pape acceptant sa soumission, lui parla ainsi: « Vous prétendez que vous êtes soumis au prince, parce « que l'Apôtre dit: Sois soumis au roi, comme étant au-des- « sus de tous (1). Vous avez raison; mais prenez garde que

(1) I. Pet. II, 13.

« ces rois et ces princes le soient véritablement. Voyez « s'ils se conduisent bien eux-mêmes, puis s'ils gouver- « nent bien leurs sujets: car celui qui est mauvais en lui- « même, à qui serait-il bon (1)? Voyez s'ils sont princes « justement; autrement, il faut plutôt les tenir pour des « tyrans que pour des rois, et leur résister, au lieu de « s'y soumettre, s'engageant dans la nécessité de favoriser « leurs vices. Soyez donc soumis au roi, comme étant au- « dessus de tous par ses vertus et non par ses vices, et « lui obéissez à cause de Dieu, comme dit l'Apôtre, et « non pas contre Dieu (2). »

(1) Eccl. XIV, 5.
(2) Conc. t. VIII, p. 487.

Ces paroles ont fourni à de longues controverses sur l'obéissance due au pouvoir séculier. On en a tiré en général cette induction que le pape pensait qu'on ne doit obéir qu'aux princes bons et sages; que l'on doit résister aux tyrans; enfin, que les évêques et les sujets peuvent juger de la légitimité ou de la tyrannie de ceux qui les gouvernent. Il n'entre pas dans notre intention de trancher une aussi grave question, mais il nous paraît que les paroles du pape peuvent avoir une tout autre interprétation. On se souvient du soin avec lequel les souverains pontifes ont toujours cherché à séparer le pouvoir religieux du pouvoir politique. La soumission dont parle le pape Nicolas doit s'entendre, selon nous, de la soumission pour les choses spirituelles; or, s'il parle de résister, c'est dans l'ordre des choses spirituelles. Il ajoute fort clairement : Obéissez à cause de Dieu et non pas contre Dieu. Fleury a entendu autrement ce passage, et, sans le blâmer, il l'explique ainsi : « Le pape Nicolas ne considé- « rait pas que ce roi ou plutôt cet empereur, à qui saint Pierre com- « mandait d'obéir, était Néron, et qu'il dit incontinent après que les « esclaves doivent obéir à leurs maîtres, non seulement s'ils sont « bons, mais s'ils sont fâcheux. De plus, ce pape fait les évêques « juges si les princes sont légitimes ou tyrans, et, non seulement les « évêques, mais tous les sujets, car la raison qu'il apporte est géné-

Cependant Rothade était arrivé à Rome, il y fut rétabli dans son siége par un concile, la veille du jour de Noël 864. Le pape officiant à Sainte-Marie-Majeure, monta sur l'ambon, et là il expliqua publiquement cette affaire. De l'avis des évêques, des prêtres, des diacres et de toute l'assemblée, il déclara que Rothade, déposé au préjudice de son appel, et contre lequel d'ailleurs aucun accusateur ne se présentait, devait être revêtu des ornemens pontificaux. Le pape attendit un mois; au bout de ce terme, sa sentence devint définitive, Rothade fut rétabli, à la charge toutefois de répondre à ses accusateurs, s'ils se présentaient.

Ainsi fut terminée cette lutte qui intéressait à un si haut point l'autorité papale. En cette circonstance, la vigueur du pape Nicolas sauva la primauté du Saint-Siége, et des tentatives du pouvoir politique, et de celles du pouvoir des évêques. Ses lettres nous montrent une entente admirable de la constitution de l'Église (1). Comme elle est formée du pouvoir absolu, basé sur l'élection, ces deux principes luttent entre eux : si les degrés inférieurs

« rale. » Fleury commence par supposer que le pape ne connaît pas le texte de l'Apôtre : *Obedite præpositis vestris etiam discolis*, ce qui me paraît peu probable. Son interprétation et celle des historiens de son époque nous paraît tenir à ce qu'ils ont mal entendu le mot légitimité ; ils ne la séparaient pas de l'hérédité. Or, dans les premiers siècles, ce mot *légitimité* avait un sens plus étendu ; la possession du pouvoir emportait presque toujours alors l'idée de la légitimité. Si donc le pape dit qu'il faut résister aux tyrans, il entend à ceux qui se montrent tyrans dans l'ordre des choses religieuses. Ainsi tombent d'eux-mêmes les reproches de préconisation à la révolte adressés au pape Nicolas.

(1) Voir aux Pièces justificatives.

de la hiérarchie s'étaient rendus indépendans de la primauté de Rome, c'en était fait du Catholicisme. Nicolas était surtout pénétré de cette vérité, que le pouvoir qui cède est un pouvoir perdu.

La reine Thietberge se trouvait toujours auprès de Lothaire, et elle y souffrait de si cruels traitemens, qu'elle était disposée à céder tout ce qu'on voudrait. Elle écrivit donc au pape, que d'elle-même et de son plein gré elle désirait déposer la couronne, et se séparer de son époux pour passer le reste de sa vie en continence. Elle reconnaissait fondées toutes les allégations portées contre elle, à savoir, qu'elle était stérile, et que Valdrade avait été avant elle l'épouse légitime de Lothaire. Elle demandait enfin à se rendre à Rome, pour découvrir au pape ses peines secrètes. Nicolas vit bien que cette lettre était dictée par les menaces et par la douleur. Voici ce qu'il répondit :
« Le témoignage que vous rendez à Valdrade ne lui peut
« servir de rien, puisque quand même vous seriez morte,
« elle ne peut devenir la femme légitime de Lothaire. Il
« n'est pas à propos que vous veniez à Rome, tant à
« cause du peu de sûreté des chemins, que parce que
« nous ne vous permettrons point de quitter votre époux,
« tant que Valdrade sera auprès de lui ; car ce n'est que
« pour la reprendre qu'il cherche à vous éloigner. Vo-
« tre stérilité ne vient pas de vous, mais de l'injustice de
« votre époux, et votre mariage ne peut être rompu. Ne
« travaillez donc pas à vous perdre ; il vaut mieux qu'en
« disant la vérité, vous receviez la mort des mains d'un
« autre, que de tuer votre âme par le mensonge. C'est
« une espèce de martyre que de souffrir la mort pour la

« vérité. Nous ne recevons point votre confession extor-
« quée par la violence, autrement tous les maris qui
« auraient pris en haine leurs femmes, n'auraient
« qu'à les maltraiter, pour leur faire déclarer que leur
« mariage ne serait pas légitime, ou qu'elles auraient
« commis un crime capital. Nous ne croyons pas toute-
« fois que Lothaire en vienne à cet excès, d'attenter à
« votre vie ; ce serait se mettre lui-même et son royaume
« en péril; puisque vous êtes non seulement innocente,
« mais encore sous la protection de l'Église, et particu-
« lièrement du Saint-Siége. Que si vous voulez venir à
« Rome, il faut qu'il réponde de votre sûreté, et qu'il
« commence par y envoyer Valdrade. Quant à ce que
« vous dites, que c'est l'amour de la pureté qui vous fait
« désirer la dissolution de votre mariage, sachez qu'on
« ne peut vous l'accorder, si votre époux, de son côté,
« n'embrasse sincèrement la continence (janvier 867). »

Le pape Nicolas écrivit en même temps à Lothaire, à peu près dans les mêmes termes ; il le menaçait d'excommunication, s'il ne cessait tout commerce avec Valdrade déjà excommuniée. Il adressa cette lettre au roi Charles, le priant de la faire tenir à Lothaire, et l'engageant à continuer son appui à Thietberge.

Sur ces entrefaites, des clercs envoyés par l'archevêque Hincmar arrivèrent à Rome : ils étaient porteurs de lettres de celui-ci, par lesquelles il annonçait à Nicolas qu'il avait cédé à ses ordres. Il s'agissait de la déposition injuste de quelques clercs dont le pape avait ordonné le rétablissement. Il faut voir comment le fougueux évêque Hincmar se soumet à cette grande puissance de Rome,

contre laquelle il a essayé de lutter (1). Les clercs, porteurs de cette lettre, trouvèrent le pape Nicolas déjà gravement malade, et tout occupé de sa lutte avec les empereurs d'Orient.

L'empereur Michel n'avait eu qu'un but en donnant une part de l'empire à Basile, celui de l'associer à ses débauches. Il fut trompé dans son attente ; Basile avait pris sa mission au sérieux et il n'épargnait rien pour faire entrer l'empereur dans une voie plus sage. Mais il échoua dans cette tentative : il ne put faire de Michel un bon prince, il faillit même y perdre le pouvoir et la vie. Averti à temps, Basile comprit qu'il ne devrait son salut qu'à une résolution désespérée ; il fit assassiner l'empereur pendant qu'il était plongé dans une profonde ivresse (2) (septembre 867). Basile monta donc sur le trône : il était parti de la plus basse position ; il avait commencé sa fortune en entrant comme écuyer au service d'un parent de César-Bardas ; sa force et son adresse le firent remarquer à Michel qui se l'attacha. On sait le reste. Arrivé à l'empire, Basile reçut le surnom de Céphalas, à cause de sa grosse tête ; il est connu sous le nom de Macédonien.

La mort tragique de Michel fut le signal de la chute de Photius. Le nouvel empereur le chassa du siége qu'il avait usurpé, et l'exila dans le monastère de Scépé. En même temps il dépêcha la galère impériale à Ignace, pour lui dire de revenir. Enfin le dimanche 23 novembre 867, le patriarche légitime rentra solennellement dans

(1) Theod. III, c. 17 ; Op. 26. t. II.
(2) Post. Theod. IV. n. 43, 44.

son église aux acclamations de la ville entière. Il y avait neuf ans qu'à pareil jour il en avait été chassé comme prévaricateur. Rétabli dans son siége, il interdit les fonctions sacrées, non seulement à Photius et à ceux qu'il avait ordonnés, mais encore à tous ceux qui avaient communiqué avec lui ; il pria l'empereur d'indiquer un concile œcuménique pour porter remède à tous les maux qui avaient affligé l'Église. Euthymius, écuyer de l'empereur, partit pour Rome à cet effet : il était chargé d'une lettre qui a été perdue (1).

Cependant le pape ignorait ces révolutions, et il s'occupait activement des affaires d'Orient. La question était en effet très grave pour l'Église de Rome : il ne s'agissait pas seulement pour elle d'un schisme, son orthodoxie était mise en question. Photius avait répandu toutes sortes de calomnies contre le Saint-Siége, et il était à craindre qu'elles ne vinssent à induire en erreur les autres Églises. Le pape voulut les détromper, et à cet effet il adressa une longue lettre à Hincmar et aux évêques du royaume de Charles, où il explique ses plaintes. « Entre toutes nos « peines, dit Nicolas, rien ne nous est plus sensible que « les injustes reproches des empereurs grecs, Michel et « Basile, qui, poussés de haine, nous accusent d'hérésie. « Leur haine vient de ce que nous avons condamné l'or- « dination de Photius, et leur envie de ce que le roi des « Bulgares nous a demandé des missionnaires et des in- « structions : car, voulant s'assujétir ce peuple, sous pré- « texte de la religion, ils chargent l'Eglise romaine de

(1) Metrop. p. 1489 ; Ep. Had. Conc. t. VIII.

« calomnies capables d'en éloigner des gens encore igno-
« rans dans la foi.... Ils nous accusent de ce que nous
« jeûnons les samedis, de ce que nous disons que le Saint-
« Esprit procède du Père et du Fils ; ils disent que nous
« condamnons le mariage, parce que nous défendons aux
« prêtres de se marier. Ils trouvent mauvais que nous dé-
« fendions aux prêtres de faire aux baptisés l'onction du
« chrême sur le front, et disent faussement que nous fai-
« sons le chrême d'eau de rivière. Ils nous accusent en-
« core de ce que nous n'observons pas, comme eux, huit
« semaines avant Pâques sans manger de chair, et sept
« sans manger ni œufs ni fromage. On voit par d'autres
« écrits qu'ils nous imputent faussement d'imiter les
« Juifs en bénissant et offrant, à Pâques, un agneau sur
« l'autel avec le corps du Seigneur. Ils trouvent mauvais
« que les clercs rasent leurs barbes, et que nous ordon-
« nions évêque un diacre, sans l'avoir ordonné prêtre.
« Ils ont voulu exiger de nos légats une profession de foi
« où tous ces articles fussent anathématisés, et les obli-
« ger à prendre des lettres canoniques de leur prétendu
« patriarche œcuménique. Donc puisqu'il est certain que
« tout l'Occident a toujours été d'accord avec le siége de
« saint Pierre sur tous ces points, il faut nous unir tous,
« pour repousser ces calomnies. Ceux d'entre vous qui
« sont métropolitains, assembleront leurs suffragans, pour
« examiner ensemble ce qu'il faut répondre, et ils nous
« l'enverront, afin que nous puissions le joindre à ce que
« nous enverrons de notre part. Il est évident qu'une par-
« tie de ces reproches est fausse, et que le reste a été
« observé de tout temps à Rome et dans tout l'Occident

« sans aucune contradiction. Mais il ne faut pas s'étonner « si les Grecs s'opposent à ces traditions, puisqu'ils osent « dire que quand les empereurs ont passé de Rome à Con« stantinople, la primauté de l'Église romaine et ses privi« léges ont aussi passé à Constantinople ; d'où vient que « Photius se qualifie archevêque et patriarche universel. « C'est la première fois que se trouve nettement exprimée « cette prétention des Grecs, qui est le fondement de leur « schisme... Nous voudrions vous pouvoir assembler à « Rome avec les autres évêques, pour examiner cette « affaire, si les calamités publiques le permettaient ; « mais rien ne peut vous empêcher d'étudier la matière « et de nous donner vos avis. Au reste, les Grecs ne nous « chargent de ces reproches qu'en récriminant, et parce « qu'ils ne veulent pas se corriger. Avant que nous leur « eussions envoyé nos légats, ils nous comblaient de « louanges et relevaient l'autorité du Saint-Siége ; mais « depuis que nous avons condamné leurs excès, ils ont « parlé un langage tout contraire et nous ont chargés « d'injures : et n'ayant trouvé, grâce à Dieu, rien de « personnel à nous reprocher, ils se sont avisés d'atta« quer les traditions de nos pères, que jamais leurs « ancêtres n'ont osé reprendre. Or il est à craindre qu'ils « ne répandent leurs calomnies dans les autres parties « du monde ; car ils se vantaient déjà d'avoir envoyé aux « patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem pour les en« gager à approuver la déposition d'Ignace et la promo« tion de Photius. Nous ne craignons pas leur union, « mais nous serions affligés de leur perte ; car étant sous « l'oppression des Arabes, ils pourraient se laisser sé-

« duire dans l'espérance d'être protégés par les Grecs « (octobre 867). »

Cette lettre fut accompagnée de quelques autres au sujet du divorce de Lothaire, de la prévarication de Theutgaud et Gonthier, et d'autres affaires. Il y renouvelle les jugemens qu'il a portés déjà, et déclare ne vouloir pas céder à des hommes que rien n'arrête dans leur rébellion contre le Saint-Siége.

Nicolas I[er] ne survécut qu'un mois à ces actes : il mourut le 13 novembre 867, après avoir occupé le Saint-Siége neuf ans et près de huit mois. Nicolas tint d'une main ferme la houlette épiscopale; c'était un homme d'une conception saine et d'une résolution énergique. Ses travaux étaient innombrables : au dedans il fallait lutter contre les malheurs des temps, pourvoir au soulagement des pauvres, veiller à la sûreté de la ville; au dehors réprimer les tentatives des hérétiques, repousser leurs calomnies, protester contre les égaremens des rois, arrêter le peuple dans ses révoltes. Nicolas marcha d'un pas sûr à travers des écueils si divers. Au milieu de ses travaux, il trouvait encore le temps de répondre à ceux qui le consultaient de toutes les parties du monde. On a de lui un recueil de cent lettres qui montrent l'étendue et la justesse de son génie. L'Église l'a mis au rang des saints.

CHAPITRE VII.

Adrien II. — Ce qu'il était avant de devenir pape. — Sa consécration. — Son désintéressement. — Il se montre indulgent envers les évêques excommuniés par Nicolas Ier. — Respect d'Adrien pour les actes de ce pape. — Suite de l'affaire du divorce de Lothaire. — Adrien envoie des légats à Constantinople pour la réunion. — Ses plaintes contre Basile, Ignace et Charles le Chauve. — Il promet l'empire à celui-ci. — Mort d'Adrien.

Il y avait alors à Rome un homme d'une vertu éprouvée et d'une réputation sans tache, il se nommait Adrien et appartenait à la famille des papes Étienne IV et Sergius II. Son père se nommait Falère, et il devint évêque. Fait sous-diacre par Grégoire IV, il fut bientôt admis dans le palais de Latran et ordonné prêtre du titre de Saint-Marc. Lors de la mort de Léon IV, il avait été déjà élu tout d'une voix; mais sa modestie lui ayant fait décliner cet insigne honneur, il l'obtint encore à la mort de Benoît III. Cette fois encore ses excuses furent admises. Enfin le pape Nicolas étant mort, il ne put se dérober à une troisième démonstration du peuple et du clergé encore plus énergique que les deux premières. Il céda quoiqu'il fût âgé de soixante-seize ans et marié: il avait une fille, et sa femme vivait encore.

Dès que son consentement fut connu, le peuple vint le prendre dans l'église de Sainte-Marie-Majeure où il était souvent en prière, et il le porta en triomphe au palais patriarcal de Latran. Les ambassadeurs de l'empereur

Louis ayant trouvé mauvais qu'on ne les eût pas invités à assister à l'élection, les Romains répondirent qu'ils ne l'avaient pas fait, pour qu'il ne passât point en coutume d'attendre les envoyés pour l'élection. Ceux-ci se contentèrent de cette réponse, et on attendit la réponse de l'empereur pour consacrer le pape. Elle arriva bientôt, elle était très flatteuse pour Adrien : il n'entendait pas, ajoutait-il, que l'on payât rien pour cette consécration; il voulait au contraire que l'on rendît à l'Église romaine ce qui lui avait été ôté. Les formalités d'usage étant donc accomplies, Adrien fut consacré le 14 décembre 867. Le nouveau pape admit à sa communion quelques uns de ceux que ses prédécesseurs avaient exclus. Dans leur nombre nous remarquons Theutgaud de Trèves, Zacharie d'Agnania, et le prêtre Anastase que Léon et Benoît ont excommunié laïc. Toutefois ils ne furent reçus qu'après avoir donné les satisfactions convenables.

La cérémonie étant finie, le pape retourna au palais de Latran; là il refusa les présens que les papes avaient accoutumé de recevoir, excepté ceux qui pouvaient servir aux tables. Il faut mépriser ce honteux commerce d'argent, dit-il à ceux qui s'en étonnaient, donner gratuitement ce que nous avons reçu gratuitement, selon le précepte de Notre-Seigneur, et partager les présens des fidèles avec les pauvres, pour qui ils nous sont donnés. Malgré cette conduite d'Adrien, quelques amis du dernier pape conçurent la crainte que les actes de celui-ci ne fussent méprisés. La réhabilitation de Theutgaud et des autres causa sans doute ces alarmes. Voici comment le bibliothécaire Anastase s'exprime à ce sujet, en faisant

part de l'ordination d'Adrien à l'archevêque de Vienne Adon : « Je vous annonce une triste nouvelle. Hélas ! « notre père Nicolas a passé à une meilleure vie le 13 « novembre, et nous a laissés fort désolés. Maintenant « tous ceux qu'il a repris pour des adultères ou d'autres « crimes travaillent avec chaleur à détruire tout ce qu'il « a fait et à abolir tous ses écrits ; on dit que l'empereur « les appuie. Avertissez-en donc tous les frères, et faites « pour l'Église de Dieu ce que vous croirez qui puisse « réussir : car si on casse les actes de ce grand pape, « que deviendront les vôtres ? Mais quoique nous ayons « peu de gens qui n'aient fléchi le genou devant Baal, « je sais qu'il y en a beaucoup chez vous. Nous avons un « pape nommé Adrien, homme zélé pour les bonnes « mœurs ; mais nous ne savons pas encore s'il voudra se « charger de toutes les affaires ecclésiastiques, ou seule- « ment d'une partie. Il a une confiance entière en mon « oncle Arsène, votre ami, dont toutefois le zèle pour « la réformation de l'Église est un peu refroidi à cause « des mauvais traitemens qu'il a reçus du défunt pape, « et qui l'ont rattaché à l'empereur. Je vous prie de le « ramener par vos sages avis, afin que l'Église profite du « crédit qu'il a auprès de l'empereur et du pape. » Anastase ajoute par apostille : « Je vous conjure d'avertir tous « les métropolitains des Gaules, que si on tient ici un « concile, ils ne doivent pas travailler à déprimer le dé- « funt pape, sous prétexte de recouvrer leur autorité ; vu « principalement que personne ne l'a accusé, et qu'il n'y « a plus personne qui le puisse défendre ; qu'il n'a jamais « consenti à aucune hérésie, comme on le suppose faus-

« sement, et n'a agi que mu par un zèle éclairé. C'est « pourquoi je vous conjure, au nom de Dieu, de résister « à ce qu'on veut faire contre lui ; ce serait anéantir l'au- « torité de cette Église (1). »

Cette lettre donne une juste idée de la situation des esprits au commencement du pontificat d'Adrien. Il était arrivé à Nicolas Ier ce qui arrive à tous les hommes qui exercent le pouvoir avec énergie ; il s'était fait des ennemis de tous ceux dont il avait réprimé les excès ou les tentatives. Ceux qui au contraire avaient été les ministres de sa justice, ou qui avaient occupé des emplois sous lui, ceux-ci étaient ses partisans déclarés. Adrien II trouva donc l'Église divisée presque en deux partis ; l'un espérait tout d'un nouveau règne, l'autre craignait, et peut-être non sans raison, que les actes et la mémoire de Nicolas ne souffrissent de cette disposition. Adrien II ne justifia ni ces craintes ni ces espérances. Les ennemis de Nicolas furent choqués de le voir marcher sur ses traces, pendant que ses partisans trouvaient qu'il s'en écartait beaucoup trop. Ainsi, d'un côté, poussés par Adon, les évêques d'Occident lui écrivirent des lettres pour l'exhorter à honorer la mémoire de son prédécesseur. De l'autre, quelques moines grecs s'abstinrent de la communion du pape pendant quelques jours. Adrien vit qu'il fallait faire cesser ces incertitudes et se prononcer d'une manière positive. Il profita de la réunion qui avait lieu tous les ans le vendredi de la Septuagésime. Il invita donc un grand nombre de moines à dîner ; il leur donna lui-même à laver, leur

(1) Conc. t. VIII.

servit à boire et à manger, et ce qu'aucun pape n'avait fait avant lui, il se mit à table avec eux. Après le repas, il se prosterna le visage contre terre et leur parla ainsi :

« Je vous supplie, mes frères, priez pour l'Église ca-« tholique, pour notre fils très chrétien l'empereur Louis : « que Dieu lui soumette les Sarrasins pour notre repos ; « priez aussi pour moi, qu'il me donne la force de gou-« verner son Église si nombreuse. »

Ils s'écrièrent que c'était plutôt à lui à prier pour eux. Alors il ajouta en répandant d'abondantes larmes : « Comme « les peines pour ceux qui ont très bien vécu sont des « actions de grâces, je vous prie de remercier Dieu d'a-« voir donné à son Église mon seigneur et mon père le « très saint et très orthodoxe pape Nicolas, pour la dé-« fendre comme un autre Josué (1). »

Ce discours jeta les moines dans un long silence d'étonnement ; enfin, ils s'écrièrent tout d'une voix : « Dieu « soit loué d'avoir donné à son Église un pasteur si plein « de respect pour son prédécesseur ! Que l'envie cesse, « que les faux bruits se dissipent. » Puis ils dirent trois fois : « Vive notre seigneur Adrien, établi de Dieu, sou-« verain pontife et pape universel ! »

Alors le pape fit signe de la main, et ayant obtenu silence, il dit d'une voix grave et ferme :

« Au très saint et orthodoxe seigneur Nicolas, établi de « Dieu, souverain pontife et pape universel, éternelle mé-« moire ; au nouvel Élie, vie et gloire éternelle ; au nou-« veau Phinées digne de l'éternel sacerdoce, salut éternel. »

(1) Aug. Encherid. c. 110.

Chacune de ces acclamations fut répétée trois fois.

Le pape ne se contenta pas de cette publique démonstration. Écrivant aux évêques des Gaules, il leur parle ainsi : « ..... Nous vous prions de faire écrire le nom du « pape Nicolas dans les livres et les dyptiques de vos « églises, de le faire nommer à la messe et d'ordonner « la même chose aux évêques vos confrères. Nous vous « exhortons aussi à résister vigoureusement de vive voix « et par écrit aux princes grecs et aux autres, principa- « lement aux clercs qui voudraient entreprendre quelque « chose contre sa personne ou ses décrets, sachant que « nous ne consentirons jamais à ce que l'on pourrait ten- « ter ici contre lui. Il est vrai que nous ne voulons pas « être inflexibles envers ceux qui implorent la miséricorde « du Saint-Siége, après une satisfaction raisonnable, « pourvu qu'ils ne prétendent pas se justifier en accusant « ce grand pape, qui est maintenant devant Dieu, et que « personne n'a osé reprendre de son vivant. Soyez donc « vigilans et courageux sur ce point, et instruisez tous « les évêques d'au-delà des Alpes : car si on rejette un « pape ou ses décrets, aucun de vous ne peut compter « que ses ordonnances subsistent (1). »

La même année (868), Adrien répondant à Adon, qui l'avait engagé à soutenir ces décrets : « Je prétends les « défendre, lui dit-il, comme les miens propres. Mais si « les circonstances des temps l'ont obligé d'user de sé- « vérité, rien ne nous empêche d'en user autrement, « selon la différence des occasions. » Toute la politique

(1) Conc. t. VIII. Ep. XXXV.

d'Adrien est dans ces paroles. Il comprit que pour recueillir les fruits de la vigueur de Nicolas, il fallait céder quelque chose, et qu'ainsi, il ramènerait ceux qui étaient séparés du Saint-Siége.

Lothaire voulut profiter des dispositions du pape pour tâcher de rentrer dans sa communion. Il envoya à Rome Adventius, accompagné de son chancelier; il témoignait dans sa lettre regretter beaucoup le pape Nicolas, et il ajoutait : « Je me suis soumis à lui, ou plutôt « au prince des apôtres, au-delà de tout ce qu'ont fait « mes prédécesseurs. J'ai suivi les avis paternels et les « exhortations de ses légats, au préjudice même de ma « dignité. Je n'ai point cessé de le prier que, suivant les « lois divines et humaines, il me fût permis de me pré« senter à lui avec mes accusateurs ; mais il me l'a tou« jours refusé et empêché de visiter le Saint-Siége, dont « mes ancêtres ont été les protecteurs.... » Lothaire ne se borna pas à réclamer directement l'indulgence du pape; il pria l'empereur Louis de l'aider dans cette entreprise.

Celui-ci ne pouvait pas refuser son intervention dans cette négociation ; le pape lui devait aussi de grands ménagemens : aidé par les troupes de Lothaire, l'empereur protégeait la partie méridionale de l'Italie contre les Sarrasins qui la ravageaient (1). Adrien ne put lui refuser l'absolution de Valdrade. En annonçant à cette femme son pardon, il lui parlait ainsi : « Nous avons appris par « le rapport de plusieurs personnes, et principalement de « l'empereur Louis, que vous vous êtes repentie de votre

(1) Ch. Carr., c. 36. An. Met. 867.

« péché et de votre opiniâtreté ; c'est pourquoi nous vous « délivrons de l'anathème et de l'excommunication, et « vous rentrerez dans la société des fidèles, vous donnant « permission d'entrer dans l'église, de prier, de manger « et de parler avec les autres chrétiens. Soyez si bien sur « vos gardes à l'avenir, que Dieu vous accorde dans le « ciel l'absolution que vous recevez sur la terre ; car si « vous usez de dissimulation, loin de vous délier, vous « vous engagez davantage devant celui qui voit le cœur. « Ne vous laissez pas tromper par ceux qui vous flattent « et sachez que la vérité ne peut demeurer cachée (1). »

Cependant la reine Thietberge se trouvait à Rome depuis un an ; elle y était venue à la sollicitation pressante de son mari, pour demander la dissolution de son mariage. Mais quelque envie qu'eût le pape Adrien de ne pas mécontenter Lothaire, il résista sur ce point important avec autant de fermeté que son prédécesseur. « La reine Thietberge votre épouse, lui écrivit-il, nous a expliqué ses « peines de sa propre bouche, et nous a dit qu'à cause « de quelque infirmité corporelle et de ce que son ma- « riage n'a pas été légitimement contracté, elle désire se « séparer de vous, renoncer au monde et se consacrer à « Dieu. Cette proposition nous a surpris : quoiqu'elle eût « votre consentement, nous n'avons pu lui donner le « nôtre. Au contraire, nous lui avons enjoint de retour- « ner avec vous et de soutenir le droit de son mariage. « Quant aux raisons qu'elle prétend avoir de se séparer, « nous avons remis à les examiner mûrement avec nos

(1) Ad. Ep. CXLIII.

« frères dans un concile. C'est pourquoi nous exhortons « votre excellence à ne point écouter les mauvais con- « seils, mais à recevoir la reine avec toute l'affection qui « lui est due, comme une partie de vous-même. Que si « la difficulté du chemin ou quelque infirmité corporelle « l'oblige à demeurer dans quelqu'une de ses terres, « en attendant le concile, elle doit y être en sûreté « sous votre protection royale, et disposer des abbayes « que vous lui avez promises de votre bouche, pour avoir « de quoi se substanter avec dignité. Si quelqu'un s'y op- « pose, il sera frappé d'anathème, et vous-même ex- « communié si vous y prenez part (1). » On voit par cette lettre que, malgré son penchant pour les voies de douceur, Adrien savait parler un langage ferme, quand cela était nécessaire.

Sur ces entrefaites, Euthymius, écuyer de l'empereur, arriva à Rome pour y porter la nouvelle du rétablissement du patriarche Ignace. Le pape s'empressa d'écrire à l'un et à l'autre : il déclara que, dans cette affaire, il suivrait exactement la marche tracée par le pape Nicolas. Ces lettres venaient à peine de partir, lorsque d'autres envoyés de l'empereur arrivèrent ; ils remirent à Adrien les pièces destinées à Nicolas. Voici ce que Basile lui écrivait : « Ayant trouvé à notre avénement à l'empire, no- « tre Église privée de son pasteur légitime et soumise à la « tyrannie d'un étranger, nous avons chassé Photius, avec « ordre de demeurer en repos, et nous avons rappelé « Ignace, notre père, manifestement opprimé et justifié

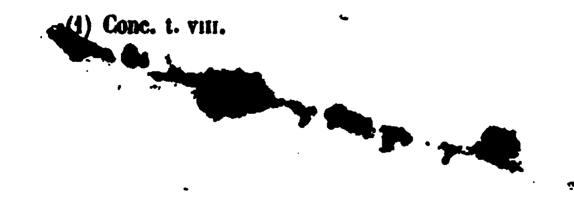
(1) Ad. Ep. XIII.

« par plusieurs de vos lettres, que l'on avait cachées « jusqu'ici avec grand soin. Nous vous laissons mainte« nant à approuver ce que nous avons fait, et régler ce « qui reste à faire ; c'est-à-dire, comment doivent être « traités ceux qui ont communiqué avec Photius. Il y a « des évêques et des prêtres qui, ayant été ordonnés par « Ignace et s'étant engagés par écrit à ne le point aban« donner, ont manqué à leurs promesses ; d'autres ont « été ordonnés par Photius, et plusieurs se sont engagés « à lui, soit par violence, soit par séduction. Comme « presque tous nos évêques sont tombés dans cette faute, « nous vous prions d'avoir pitié d'eux, afin d'éviter un « naufrage entier de notre Église, principalement de « ceux qui demandent à faire pénitence, et ont recours « à vous. Quant à ceux qui ne veulent point rentrer « dans le bon chemin, ils ne peuvent éviter la condam« nation (1). »

Ayant pris connaissance de ces lettres, le pape Adrien assembla un concile à Rome, où il fit condamner le libelle qui contenait les calomnies inventées par Photius contre le siége de Rome. Les évêques conseillèrent au pape de se contenter de la condamnation du patriarche prévaricateur ; ils le prièrent de pardonner à ses complices, c'est-à-dire à ceux qui condamnaient de vive voix et par écrit ce qu'ils avaient fait avec lui. Alors le pape prononça la sentence en cinq articles, dont voici la substance et le sens :

« Nous ordonnons que le conciliabule tenu depuis peu

(1) Conc. t. VIII.



« par Photius à Constantinople, et par l'empereur Michel, « son protecteur, contre le respect du Saint-Siége, sera « supprimé, brûlé et chargé d'anathème perpétuel, comme « rempli de toute fausseté. Nous ordonnons de même de « tous les écrits que l'un et l'autre ont publiés en divers « temps contre le Saint-Siége, et des deux conventicules « factieux assemblés par Michel et par Photius, contre « notre confrère Ignace, et nous les rejetons avec exé- « cration. Nous condamnons derechef Photius, déjà con- « damné justement par notre prédécesseur et par nous, « à cause des nouveaux excès qu'il a commis en s'élevant « contre le pape Nicolas et contre nous, et nous le char- « geons d'anathème. Toutefois, s'il se soumet de vive « voix et par écrit aux ordonnances de notre prédécesseur « et aux nôtres, et condamne les actes de son concilia- « bule, nous ne lui refuserons pas la communion laïque. « Quant à ceux qui ont consenti ou souscrit au concilia- « bule, s'ils suivent les décrets de notre prédécesseur et « reviennent à la communion du patriarche Ignace ; s'ils « anathématisent le conciliabule et en brûlent les exem- « plaires, ils auront la communion de l'Église; mais, « pour notre fils l'empereur Basile, quoique son nom soit « inséré faussement dans ces actes, aussi bien que celui « d'Ignace, nous le déchargeons de toute condamnation, « et le recevons au nombre des empereurs catholiques. « Quiconque après avoir eu connaissance de ce décret « apostolique retiendra les exemplaires de ce concilia- « bule, sans les déclarer ou les brûler, sera excommunié « ou déposé s'il est clerc : ce que nous ordonnons non « seulement pour Constantinople, mais encore pour

« Alexandrie, Antioche et Jérusalem, et généralement « pour tous les fidèles. »

Trente évêques souscrivirent à cette sentence; les deux premiers furent le pape et l'archevêque Jean, légat du patriarche Ignace. Lorsque le concile fut terminé, on jeta à la porte le livre qui contenait les actes du conciliabule de Photius : il fut foulé aux pieds et livré aux flammes.

Dans ces temps difficiles le pape n'eut pas seulement à lutter contre les entreprises qui s'attaquaient à la foi, il fut frappé dans ses affections les plus chères. On se souvient qu'avant de s'asseoir sur le trône pontifical, Adrien était marié; sa femme vivait encore et se nommait Stéphanie : il en avait une fille. Éleuthère, fils de l'évêque Arsène, conçut pour elle une passion violente; mais elle était fiancée à un autre, et Adrien la lui refusa. Éleuthère eut alors recours à un moyen violent, il enleva celle qu'il aimait, et s'étant réfugié à Bénévent, il l'épousa. Tant que son père vécut, Éleuthère fut protégé par l'empereur Louis; mais Arsène étant venu à mourir, le pape obtint de l'empereur des commissaires pour juger le ravisseur de sa fille. Éleuthère réduit au désespoir se vengea par un double meurtre, il fit périr la femme et la fille d'Adrien. On accusa le bibliothécaire Anastase d'avoir poussé Éleuthère à cette affreuse vengeance. Quoi qu'il en soit, le premier fut jugé et anathématisé en plein concile; les commissaires de l'empereur condamnèrent le second à mort. Cependant le roi Lothaire espérait toujours faire annuler son mariage avec Thietberge. Il partit donc pour Rome; il comptait s'arrêter en route pour conférer avec l'empereur son frère sur cette affaire qu'il avait tant à cœur.

On se trouvait alors au mois de juin 869, l'Italie était en feu et Louis travaillait à repousser les Sarrasins; il manda à son frère de ne pas aller plus loin et de remettre leur entrevue à un temps plus opportun. Lothaire ne tint aucun compte de cet avertissement, il passa outre et vint trouver son frère à Bénévent. Là, il gagna l'impératrice Ingelberge à force de promesses et de présens, et l'empereur lui permit d'accompagner Lothaire au monastère du Mont-Cassin, où il priait le pape de se rendre. Celui-ci se conforma au désir de Louis. Arrivé au Mont-Cassin, il se laissa toucher par les protestations du roi et par les prières d'Ingelberge; il accorda la communion à Lothaire, mais seulement après que celui-ci lui eut juré qu'il n'avait eu aucun commerce même de paroles avec Valdrade, depuis que le pape Nicolas l'avait excommuniée. Gonthier, archevêque de Cologne, regardé comme le principal auteur du divorce du roi, fut aussi admis à la communion lorsqu'il eut donné des garanties suffisantes au pape par la déclaration suivante : « Je déclare devant Dieu « et ses saints, à vous monseigneur Adrien, souverain « pontife, aux évêques qui vous sont soumis et à toute « l'assemblée, que je supporte humblement la sentence de « déposition donnée canoniquement contre moi par le « pape Nicolas, que je ne ferai jamais aucune fonction sa« crée, si vous ne me rétablissez par grâce, et que je « n'exciterai jamais aucun scandale contre l'Église ro« maine ou son évêque à qui je promets d'être toujours « obéissant. » (Juillet 869.) Ainsi en usant des voies de douceur, Adrien avait bien soin de faire respecter les actes de son prédécesseur.

Ces choses étant accomplies, Lothaire suivit de près le pape à Rome, mais il n'entra dans la ville que lorsqu'il fut resté deux jours aux portes. Adrien le reçut avec honneur et lui fit renouveler ses sermens avant de le relever de son excommunication. Au moment de lui donner la communion, le pape parla ainsi : « Si vous vous sentez « innocent de l'adultère qui vous a été interdit par le pape « Nicolas, et si vous avez fait une ferme résolution de « n'avoir jamais en votre vie aucun commerce criminel « avec Valdrade votre concubine, approchez hardiment « et recevez le sacrement du salut éternel qui vous ser« vira pour la rémission de vos péchés. Mais si vous êtes « résolu de retourner à votre adultère, ne soyez point « assez téméraire pour le recevoir, de peur que ce que « Dieu a préparé à ses fidèles, comme un remède, ne « tourne à votre condamnation. » S'adressant ensuite à ceux qui accompagnaient Lothaire, il dit à chacun en particulier : « Si vous n'avez point consenti à ce qu'a « fait Lothaire votre roi, et n'avez point communiqué avec « Valdrade et les autres excommuniés par le Saint-Siége, « que le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ « vous serve pour la vie éternelle. » Quelques uns se retirèrent, mais presque tous reçurent sans hésiter la communion de la main du pape. Lothaire ne survécut pas long-temps à sa rentrée dans le sein de l'Église; comme il revenait en France, il mourut à Plaisance le 8 août 869. A cette nouvelle l'empereur Louis voulut prévenir les tentatives de son oncle le roi Charles, sur le royaume de Lothaire ; il s'en ouvrit au pape, qui lui prêta son appui. Adrien écrivit aux seigneurs du royaume de Charles et à

ceux du royaume de Lothaire pour prévenir ce coup : il leur disait : « Si quelqu'un s'oppose aux justes prétentions « de l'empereur, qu'il sache que le Saint-Siége est pour « ce prince et que les armes que Dieu nous met en main « sont préparées pour sa défense. » L'événement trompa l'attente du pape, Charles fut couronné solennellement le 5 septembre de la même année.

Pendant que Charles et Louis se disputaient l'héritage de Lothaire, les légats du pape Adrien se dirigeaient vers l'Orient. C'étaient Donat, évêque d'Ostie; Étienne, évêque de Nepi, et Marin, un des sept diacres de l'Église romaine (1). Ils portaient les réponses du pape aux lettres adressées par l'empereur et le patriarche Ignace à Nicolas I[er]. Après avoir témoigné sa joie et celle de toute l'Église d'Occident de l'expulsion de Photius et du rappel d'Ignace, il ajoutait : « Quant aux schismatiques, comme « ils ont péché diversement, ils doivent être diversément « jugés, et nous en remettons la connaissance à nos légats « avec notre frère Ignace. Vous pouvez compter que nous « userons de clémence envers eux, exceptant toutefois « Photius, dont l'ordination doit être rigoureusement « condamnée. Nous voulons que vous fassiez célébrer un « concile nombreux, où président nos légats et où l'on « examine les différences des fautes et celles des person- « nes. Que dans ce concile on brûle publiquement tous « les exemplaires du faux concile tenu contre le Saint- « Siége et qu'il soit défendu d'en rien garder sous peine « de déposition et d'anathème. Nous vous demandons

(1) Il est devenu pape plus tard.

« aussi que les décrets du concile de Rome, contre ceux « de Photius, soient souscrits de tous dans le concile qui « sera tenu chez vous et gardés dans les archives de toutes « les églises (1). »

Conformément aux intentions du pape, l'empereur ordonna la convocation d'un concile; il s'assembla dans l'Église de Sainte-Sophie, et les légats du pape y occupèrent la première place. Il y eût dix sessions : la première commença le 5 octobre 869; les légats donnèrent le formulaire de réunion qu'ils avaient apporté de Rome, on le lut en latin et en grec, le voici : « Le commence- « ment du salut est de garder la règle de la foi, ensuite il « faut observer inviolablement les ordonnances des Pères. « L'une regarde la créance, l'autre les œuvres. Or, on « ne peut passer sous silence cette parole de Notre-Sei- « gneur : Tu es pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon « Église. Et l'effet en a montré la vérité, parce que le « Saint-Siége a toujours conservé sans tache la religion « catholique. Donc pour n'en être point séparés et suivre « les ordonnances des Pères, principalement de ceux qui « ont rempli le Saint-Siége, nous anathématisons toutes « les hérésies, entre autres celle des iconoclastes; nous « anathématisons aussi Photius, usurpateur du saint « siége de Constantinople, jusqu'à ce qu'il soumette au « jugement du Saint-Siége et qu'il anathématise son con- « ciliabule. Nous recevons le concile célébré par le pape « Nicolas et souscrit par nous souverain pontife, celui que « vous venez de tenir vous-même et tout ce qui a été or-

(1) T. VIII Conc.; Vit. Hadr.; Vit. Ign.

« donné sur ce sujet, recevant ceux que ces conciles re« çoivent et condamnant ceux qu'ils condamnent, princi« palement Photius et Grégoire de Syracuse, et ceux qui « suivent le schisme ou demeurent dans leur communion. « Quant aux deux faux conciles tenus sous l'empereur Mi« chel contre le patriarche Ignace, et le troisième contre « le Saint-Siége, nous les anathématisons à jamais avec « ceux qui les soutiennent ou en conservent les actes; « nous embrassons de tout notre cœur ce que le Saint« Siége a ordonné touchant notre patriarche Ignace, « voulant conserver en tout la communion du Saint-Siége, « où est l'entière solidité de la religion chrétienne, pro« mettant de ne point réciter aux saints mystères les « noms de ceux qui en sont séparés (1). »

Ce formulaire fut approuvé de tout le concile; dans les sessions suivantes on informa sur les crimes de Photius. Cité à la barre du concile, il refusa d'y comparaître et on l'y conduisit malgré lui. Voici comment Fleury raconte la séance à laquelle l'usurpateur assista. Les légats du pape dirent au sénat : Quel est cet homme qui se tient debout à la seconde place de ce concile? Les sénateurs répondirent : C'est Photius. Les légats reprirent : Est-ce là ce Photius qui a donné tant de peine à l'Église romaine depuis plus de sept ans; qui a renversé de fond en comble l'Église de Constantinople et fatigué jusqu'à présent les Églises même d'Orient? Les sénateurs dirent : C'est lui. Les légats du pape demandèrent s'il recevait les

(1) Ce formulaire renferme en substance à peu près les mêmes choses que celui envoyé par le pape Hormisdas, en 519, pour la réunion de l'Église de Constantinople. (V. t. I, 1re part., c. 10.)

ordonnances des Pères ; les sénateurs dirent qu'il fallait l'interroger, et le lui firent demander par George, concierge du palais ; mais Photius ne répondit point. Les légats du pape lui firent la même question et y ajoutèrent : Recevez-vous l'exposition du pape Nicolas? et il ne répondit point. Recevez-vous ce qu'a fait le pape Adrien son successeur? Qu'il parle, qu'il parle. Photius continua de ne point répondre. Les légats ajoutèrent : Nous avons ouï dire qu'il est éloquent et nous savons que c'est un prévaricateur et un adultère; qu'il parle, qu'il parle. Photius dit : Dieu entend ma voix sans que je parle. Les légats du pape lui dirent : Ce silence ne vous délivrera pas d'une condamnation plus manifeste. Photius dit : Jésus même par son silence n'évita pas la condamnation. Les légats d'Orient dirent : Cette comparaison de vous à Notre-Seigneur Jésus-Christ ne mérite point de réponse, il n'y a rien de commun entre la lumière et les ténèbres, entre Jésus-Christ et Bélial. Mais répondez à la question de nos frères, si vous recevez les jugemens des pontifes romains. Photius ne répondit point. Les légats du pape dirent : Qu'il s'humilie, qu'il confesse son péché de vive voix et par écrit, qu'il anathématise ses écrits injurieux et ses procédures insolentes faites par deux fois contre le partriarche Ignace, qu'il promette de ne plus rien entreprendre contre lui, mais de le reconnaître pour son véritable évêque et qu'il embrasse avec respect les jugemens du Saint-Siége touchant Ignace et lui. Comme Photius continuait de se taire, les légats ajoutèrent : Voici un homme qui a bouché ses oreilles comme l'aspic et ne veut point entendre la voix du concile. Qu'on lise les lettres

envoyées à son sujet par l'Église romaine. Ces formalités furent remplies. Mais Photius ne cessa de se renfermer dans un aussi dédaigneux silence ; enfin, à la dixième session, le concile donna la confirmation de vingt-sept canons qui contiennent son jugement. En voici le résumé :

On confirme les décrets du pape Nicolas et du pape Adrien, pour Ignace et contre Photius ; on déclara que celui-ci n'a jamais été évêque, et que toutes les ordinations qu'il a faites sont nulles ; et que les églises ou les autels qu'il a consacrés doivent l'être de nouveau ; on anathématisa Photius pour avoir supposé de faux légats d'Orient, et on défend à l'avenir de pareilles supercheries, renouvelant le décret du pape Martin. Toutes les promesses que Photius avait exigées de ceux à qui il enseignait les sciences et des autres qu'il se voulait attacher, sont déclarées nulles, et on défend à l'avenir à tout patriarche de Constantinople d'exiger du clergé des promesses pour sa conservation ni aucune autre souscription que la profession de foi des évêques à leur ordination. Les évêques et les clercs ordonnés par Méthodius et par Ignace qui demeurent dans le parti de Photius sans se soumettre au concile, sont déposés sans espérance de restitution. Il est défendu à ceux qui sont anathématisés par ce concile de peindre des images ou d'enseign ee ces (1). On anathématise quiconque soutient qu'il y a deux âmes dans l'homme (2). En général on renouvelle la dé-

(1) La première partie de ce canon concerne Grégoire de Syracuse qui était peintre ; la seconde Photius.

(2) Cette erreur était attribuée à Photius, le philosophe Constantin l'en reprit.

fense d'ordonner des néophytes, c'est-à-dire, d'élever tout d'un coup un laïc à l'épiscopat, quand même on le ferait passer par tous les degrés du clergé, à moins qu'il ne soit constant qu'il y est entré par un pur mouvement de piété, sans aucune vue d'ambition ou d'intérêt. En ce cas il doit être un an lecteur, deux ans sous-diacre, trois ans diacre, quatre ans prêtre ; en tout dix ans avant d'être ordonné évêque. Il est défendu d'ordonner des évêques par l'autorité et le commandement du prince, sous peine de déposition ; et aux laïcs puissans d'intervenir à l'élection des évêques, s'ils n'y sont invités par l'Église ; ou de s'opposer à l'élection canonique, sous peine d'anathème (1). Les clercs de la grande Église monteront d'un degré inférieur au supérieur pour récompense de leur service, et on n'admettra point dans ce degré ceux qui auront gouverné les maisons et les métairies des grands. Personne ne se séparera de son évêque que celui-ci n'ait été condamné juridiquement, et il en sera de même de l'évêque à l'égard du métropolitain ou du patriarche. Ceux qui sont puissans dans le monde respecteront les cinq patriarches, sans entreprendre de les déposséder de leurs siéges, ni rien faire contre l'honneur qui leur est dû ; et personne n'écrira contre le pape, sous prétexte de quelques prétendues accusations, comme vient de faire Photius et comme a fait autrefois Dioscore. Si dans un concile général on propose quelque difficulté contre l'Église romaine, on l'examinera avec respect. Les évêques

(1) Ces prescriptions sont d'autant plus remarquables qu'elles étaient promulguées en présence de l'empereur et du sénat.

n'aviliront point leurs dignités, sortant de leurs églises pour aller au devant des stratéges ou gouverneurs, descendant de cheval et se prosternant devant eux. Ils doivent conserver l'autorité nécessaire pour les reprendre quand il est besoin. Les patriarches ont droit de convoquer les métropolitains à leur concile, quand ils le jugent à propos, sans qu'ils puissent s'excuser sur ce que les princes les retiennent. Ils ont droit aussi de les corriger. Nous rejetons avec horreur ce que disent quelques ignorans, qu'on ne peut tenir de concile sans la présence du prince. Les archevêques n'iront point, sous prétexte de visite, séjourner sans nécessité chez leurs suffragans, et consumer les revenus des églises qui leur sont soumises. Les métropolitains ne feront point venir chez eux leurs suffragans, pour se décharger sur eux des divins offices, des processions et autres fonctions épiscopales, tandis qu'ils s'occupent d'affaires temporelles, mais ils feront eux-mêmes leurs fonctions sous peine de déposition. Nous avons appris un abus digne de beaucoup de larmes, que, sous le dernier empereur, des laïcs de l'ordre du sénat relevaient leurs cheveux pour imiter ceux des clercs, et portaient des habits sacerdotaux, ayant un chef qui faisait le patriarche. Ainsi ils représentaient les saintes cérémonies, les élections et les ordinations d'évêques, les accusations et les dépositions; on n'a jamais ouï parler de rien de semblable, même chez les païens. C'est pourquoi le concile défend à quiconque porte le nom de chrétien de commettre à l'avenir de telles impiétés, ou de les couvrir par son silence. Si un empereur ou un grand s'en rendait coupable, qu'il soit repris et privé des sacremens

par le patriarche et les évêques ; puis mis en pénitence et anathématisé, s'il ne se soumet promptement. Que si le patriarche de Constantinople et ses suffragans négligent leurs devoirs en cette occasion, qu'ils soient déposés. Quant à ceux qui ont servi à ces sacriléges, nous leur donnons pour pénitence d'être trois ans séparés de la communion, un an pleurant hors de l'Église, un an debout avec les catéchumènes, un an avec les fidèles.

Ces canons ayant été promulgués, on publia la définition du concile : c'est un long discours qui contient une profession de foi avec anathème contre les hérétiques, en particulier contre les monothélites entre lesquels le pape Honorius n'est pas oublié, et contre les iconoclastes. Elle approuve les sept conciles généraux auxquels on joint celui-ci comme le huitième, et on confirme la condamnation prononcée contre Photius par les papes Nicolas et Adrien. Les évêques témoignèrent leur consentement par de grandes acclamations. Toutefois les légats ne voulurent souscrire qu'en ajoutant ces mots : Sous le bon plaisir du pape.

Quelques jours après que le concile eut été fermé, les légats eurent à s'occuper d'une affaire qui intéressait au plus haut point le siége de Rome. Les Bulgares ayant conquis l'Épire, la Thessalie et la Dardanie, avaient reçu la foi chrétienne. L'Église de Constantinople réclamait la juridiction de ces contrées. Celle de Rome la revendiquait aussi, et l'on profita du séjour des légats pour vider ce différend. L'empereur les convoqua, ainsi que ceux d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, pour entendre la députation des Bulgares touchant cette affaire. Nonobstant

les protestations des envoyés du pape, les Orientaux décidèrent que la Bulgarie relèverait désormais du siége de Constantinople. L'empereur, quoique irrité contre les légats de leur fermeté en défendant les prérogatives de Rome, n'osa pas se venger ouvertement d'eux. Il les combla de présens, mais il leur donna une si faible escorte que leur perte était presque certaine. En effet, ils furent pris par les Slaves; et si quelques hommes de leur suite n'étaient parvenus à s'échapper, ils auraient payé de la vie leur courage. Quand l'empereur se vit déçu dans ses coupables espérances, il craignit qu'on ne l'accusât de la captivité des légats; il écrivit au chef des Slaves et obtint leur liberté. Ils arrivèrent à Rome au mois de décembre 870; ils n'avaient pu sauver qu'une copie des actes du huitième concile; le pape la fit traduire en latin.

Sur ces entrefaites Adrien apprit que le roi Charles s'était emparé du royaume de Lothaire; il trouva fort mauvais que ce prince n'eût tenu aucun compte de ce qu'il avait demandé. Il lui écrivit donc pour lui reprocher d'avoir violé les sermens par lesquels il s'était engagé à ne pas usurper les royaumes de ses frères, et surtout de l'avoir fait au préjudice de l'empereur Louis, légitime héritier du royaume de Lothaire. Il conclut ainsi : « Nous « vous enjoignons paternellement qu'après ce troisième « avertissement, vous cessiez d'envahir le royaume de ce « prince; autrement nous irons nous-mêmes sur les lieux, « et agirons selon les prérogatives de notre ministère. » Le pape adressa les mêmes choses aux évêques du royaume de Charles et en particulier à Hincmar. Il écrivit aussi à Louis de Germanie pour le féliciter de n'avoir

point pris part aux entreprises de Charles, ce qui montre qu'il ignorait les intentions de Louis.

Hincmar ne tarda pas à répondre au pape. Nous allons citer les principaux passages de sa lettre, quelque longs qu'ils soient. Il est important de bien fixer comment les hommes les plus éminens du catholicisme se mêlaient aux grandes querelles qui divisaient les princes. Hincmar commence par déclarer au pape qu'il a exécuté ses ordres autant que possible. Il rapporte une protestation (1) qu'il prétend avoir donnée aux deux rois et aux évêques des trois royaumes, après le traité de partage; puis il ajoute : « Vous dites que si le roi Charles demeure obs-
« tiné, je dois me retirer de sa communion, si je veux
« demeurer dans la vôtre; sur quoi je vous dirai, avec
« une sensible douleur, ce que me disent les ecclésiasti-
« ques et les séculiers à qui cet ordre n'a pu être caché.

(1) En voici la substance : « Le pape Adrien, par ses lettres que j'ai en main, défend à qui que soit, sous peine d'anathème, d'envahir le royaume de Lothaire, comme appartenant par droit héréditaire à l'empereur Louis, et si quelqu'un de nous autres évêques y consent, il ne sera plus tenu pour pasteur, mais pour mercenaire. Il m'ordonne, à moi en particulier, de détourner les rois et les autres de cette entreprise. Toutefois, j'apprends que les rois ont fait un traité pour s'obliger à partager ce royaume dont ils se disent héritiers; que, sans ce traité, il y aurait déjà une grande division entre leurs sujets, et que s'il ne s'exécute, il s'élèvera entre eux des guerres aussi cruelles qu'il y en eut après la mort de l'empereur Louis. D'ailleurs on soutient que les évêques et les seigneurs, attaqués par les païens, ne peuvent demeurer sans roi, et ont la liberté, en ce besoin, de s'en choisir un qui soit en état de les défendre. Entre le péril de désobéir au pape et celui de nous exposer à tant de maux, je n'oserais répondre sans l'avis des autres évêques, et je réserve au pape la décision. » (Opusc. XLI, t. XII.)

« Jamais aucun ordre semblable n'a été envoyé à aucun « de nos prédécesseurs, quoique de leur temps il y ait « eu des guerres civiles entre les frères et entre le père « et les enfans ; et maintenant vous n'ordonnez rien de « semblable aux évêques, mes confrères, dont quelques « uns, à ce qu'on dit, ont appelé notre roi pour leurs « intérêts dans le royaume de Lothaire. On dit au roi « Charles que jamais votre prédécesseur n'a rien or- « donné de semblable contre Lothaire, quoique engagé « dans un adultère public, et que jamais les papes ni les « plus saints évêques n'ont évité de paraître devant les « tyrans ou les princes hérétiques et schismatiques, et « de leur parler quand il était besoin, comme à Con- « stance, arien, à Julien l'apostat, et au tyran Maxime. « Enfin, on dit que si je me sépare seul de la commu- « nion de notre roi, les autres évêques qui communi- « quent avec lui se retireront de la mienne : car le roi ne « convient pas des crimes de parjure et d'usurpation « dont on l'accuse, et n'en est point convaincu juridi- « quement, comme devrait être le moindre particulier « avant que d'être condamné. Ils nous font lire dans les « histoires, comment Pepin, son bisaïeul, fut sacré roi « par le pape Étienne, venu en France implorer son se- « cours, et soumit le roi Astolphe non par l'excommuni- « cation du pape mais par la force de ses armes ; ce que « fit Charles du temps du pape Adrien et du roi Didier ; « comment il reçut la dignité de patrice, et du temps du « pape Léon le nom d'empereur ; comment le pape « Étienne couronna à Reims l'empereur son père, et « retourna sans y avoir été honoré comme il devait. Ils

« font le dénombrement des désordres que notre roi a
« déjà corrigés dans le royaume de Lothaire, et disent
« que la conquête des royaumes de ce monde se fait par
« la guerre et par les victoires, et non par les excom-
« munications du pape et des évêques. Quand nous les
« exhortons à recourir à Dieu par la prière et leur re-
« présentons la puissance que Jésus-Christ a donnée aux
« papes et aux évêques, ils nous répondent : Défendez
« donc le royaume par vos seules prières contre les Nor-
« mands et les autres ennemis, sans chercher notre se-
« cours; mais si vous le voulez avoir, comme nous ne
« refusons pas celui de vos prières, ne cherchez pas no-
« tre perte, et priez le pape de considérer qu'il ne peut
« être tout ensemble roi et évêque; que ses prédéces-
« seurs ont réglé l'Église qui les regarde et non pas l'État
« qui appartient aux rois; et que par conséquent il ne
« doit pas nous ordonner de reconnaître un roi trop
« éloigné pour nous secourir contre les attaques subites
« et fréquentes des païens; ni prétendre nous asservir nous
« qui sommes Franks : car ses prédécesseurs n'ont point
« imposé ce joug aux nôtres; nous ne le pouvons porter,
« et nous avons appris qu'il est dit dans l'Écriture que
« nous devons combattre jusqu'à la mort pour notre li-
« berté et notre héritage. Si un évêque excommunie un
« chrétien contre la règle, il abuse de sa puissance; mais
« il ne peut ôter à personne la vie éternelle, si ses pé-
« chés ne la lui ôtent. Il ne convient point à un évêque
« de dire qu'il doive priver du nom de chrétien et met-
« tre avec le diable celui qui n'est point incorrigible, et
« le faire non pour ses crimes mais pour ôter ou donner

« à quelqu'un, un royaume temporel. Donc si le pape « veut procurer la paix, qu'il le fasse sans exciter des « querelles, car il ne nous persuadera pas que nous ne « puissions arriver au royaume du ciel qu'en recevant le « roi qu'il nous veut donner sur la terre. » Après avoir mis ainsi dans la bouche des autres les objections que Hincmar n'aurait pas osé adresser directement au pape, il continue : « Je ne dois pas être séparé de votre com« munion pour le fait des autres, auquel je ne prends « point de part. Vos légats sont témoins qu'en exécution « de vos ordres j'ai résisté au roi et aux seigneurs jusqu'à « me faire dire par lui, que si je demeurais dans mon « sentiment je pourrais bien chanter devant l'autel de « mon Église, mais que je n'aurais aucun pouvoir ni sur « les biens ni sur les hommes qui en dépendent. On nous « a fait encore d'autres menaces qu'on ne manquera pas « d'exécuter, si Dieu n'en arrête l'effet; et je vois, par « expérience, que ni ma défense, ni le discours d'aucun « homme, n'empêchera notre roi ni les seigneurs de son « royaume d'exécuter leur entreprise. Je ne sais au reste « comment je pourrais éviter la présence et la commu« nion du roi et des siens, qui viennent souvent non « seulement dans mon diocèse mais encore dans ma ville, « et y demeurent tant qu'il leur plaît, comme vos légats « en ont été témoins. Je ne puis quitter mon Église et « mon peuple pour m'enfuir comme un mercenaire, et je « n'ai pas osé m'enfuir hors de son royaume; mais je le « reçois et le défraie, lui et sa suite, aux dépens de l'É« glise, car il dit que ses prédécesseurs ont joui de ce « droit, et ne prétend point s'en relâcher. C'est pourquoi,

« saint Père, ne nous ordonnez point des choses qui « pourraient causer une division entre l'Église et l'État « qu'il serait difficile d'apaiser, et qui metraient en danger « les biens temporels de l'Église. »

Hincmar traitait aussi une autre affaire avec le pape. Il avait un neveu, évêque de Laon, qui portait le même nom que lui, et avait pris parti pour Carloman, fils de Charles, révolté contre son père. Le jeune prince avait été excommunié par Hincmar de Reims. Sommé, jusqu'à six fois, par celui-ci de souscrire à cette excommunication, Hincmar de Laon refusa : il s'appuyait sur l'autorité du pape qui, mal informé, protégeait Carloman. Le roi fit assembler un concile à Douzy ; il s'y trouva en personne et se porta accusateur d'Hincmar de Laon. Les évêques assemblés condamnèrent celui-ci, et envoyèrent Actard, archevêque de Tours, porter les actes de leur concile au pape. Adrien n'approuva pas cette sentence; il répondit : « Puisque Hincmar de « Laon disait qu'il voulait venir se défendre devant le « Saint-Siége, il ne fallait pas prononcer de condam- « nation contre lui; mais comme vous ne l'avez jugé « que sauf la ratification du Saint-Siége, nous vou- « lons qu'il vienne à Rome avec un accusateur légi- « time pour être examiné en notre présence dans un « concile, car nous ne pouvons pas juger sans connais- « sance de cause, et vous ne devez pas trouver mauvais « que celle d'Hincmar soit revue devant nous, parce que « la vérité éclate d'autant plus qu'elle est plus souvent « examinée. Cependant nous défendons d'ordonner un « autre évêque dans l'Église de Laon. »

Outre cette lettre, le pape en écrivit une fort dure à Charles; on en peut juger par la réponse de celui-ci : « Dans vos lettres précédentes, lui dit-il, vous m'avez ap- « pelé parjure, tyran perfide, et dissipateur des biens ec- « clésiastiques, sans que j'en sois convaincu; dans celle-ci, « vous m'accusez de murmure, qui est encore un grand « crime suivant l'Écriture, et vous voulez que je reçoive « agréablement vos corrections. Ce serait tacitement me « reconnaître coupable de ces crimes et me rendre indi- « gne, non seulement des fonctions de roi, mais de la « communion de l'Église. Écrivez-nous ce qui convient « à votre ministère et au nôtre, comme ont fait vos pré- « décesseurs, et nous le recevrons avec joie et recon- « naissance. » Toute la lettre est dans le même ton; le concile de Douzy exprima par la sienne à peu près les mêmes choses.

Le pape, éclairé peut-être, crut devoir revenir à de plus doux sentimens; il excusa la dureté de ses précédentes lettres, et il dit : « Nous avons appris de plusieurs « personnes vertueuses, et principalement de notre con- « frère Actard, que vous êtes le plus grand amateur et « protecteur des Églises qui soit au monde, en sorte « qu'il n'y a dans votre royaume ni évêque ni monas- « tère que vous n'ayez enrichi de vos biens, et que « vous souhaiteriez ardemment d'honorer le siége de « saint Pierre, de répandre vos libéralités sur son vi- « caire et son clergé, et de les défendre de tous leurs « ennemis. » Après avoir prié le roi de ne montrer cette lettre à personne, il ajoute : « Nous vous assurons et « nous vous promettons que si vous survivez à notre em-

« pereur, et nous aussi, quand on nous donnerait plusieurs boisseaux d'or, nous ne reconnaîtrions jamais « d'autre empereur romain que vous, et dès à présent; « ce cas arrivant, le clergé, le peuple et la noblesse de « Rome vous désirent pour chef, roi, patrice, empereur « et défenseur de l'Église. » Quant à Hincmar de Laon, le pape déclare qu'il ne veut prendre connaissance de son appel que suivant les canons, et il promet qu'après que celui-ci sera venu à Rome, il en renverra le jugement aux évêques de sa province.

Cependant l'empereur Basile et le patriarche Ignace écrivirent au pape pour lui demander qu'il voulût bien accorder diverses grâces. Le point le plus important, c'était une ordination d'évêque chez les Bulgares. Adrien répondit en ces termes : « Nos légats sont enfin revenus, quoique tard, et après avoir essuyé mille périls. On les a pillés, on a tué leurs gens, ils sont arrivés dépouillés de tout et sans aucun secours humain. Tout le monde en gémit, et on s'étonne qu'ils aient souffert ce qui n'est arrivé à aucun légat du Saint-Siége sous aucun empereur; enfin, que vous ayez si mal pourvu à leur sûreté. Après les avoir demandés avec tant d'empressement, vous deviez au moins suivre l'exemple de Michel, votre prédécesseur, qui renvoya avec une bonne escorte ceux qui lui furent envoyés. Il y a encore un autre point sur lequel vous avez effacé toutes les marques de bonté que vous aviez donnés au Saint-Siége : c'est que sous votre protection, notre frère Ignace a bien osé consacrer un évêque chez les Bulgares. Nous vous supplions de l'obliger, du moins à présent, à s'abstenir du gouvernement

de ce pays; autrement il n'évitera pas la peine canonique, et ceux qui s'attribuent en ce pays-là le titre d'évêque, ou quelque autre que ce soit, seront déposés, outre l'excommunication qu'ils ont déjà encourue. Quant aux autres articles dont vous nous avez priés, à la sollicitation d'Ignace, nous ne pouvons rien changer à ce qui a été réglé, principalement en ce qui regarde les ordinations de Photius. Si ce n'est que les parties intéressées se présentent contradictoirement devant nous, et nous instruisent de quelques faits que nous ignorons. Car il n'y a point en nous de oui et de non, et nous ne pouvons, en aucune manière, nous écarter de ce que le pape Nicolas ou nous avons ordonné, et de ce qui vient d'être décidé par le concile universel. Ce n'est pas notre coutume d'abuser, selon notre fantaisie, des ordonnances de nos pères, comme font chez vous quelques prélats, qui allèguent les canons des conciles ou les décrets du Saint-Siége, quand ils veulent nuire à quelqu'un ou favoriser leurs prétentions, et les passent sous silence quand ils seraient contre eux ou pour les autres. »

Malgré ces ordres formels du pape, les Bulgares reçurent un archevêque grec, et depuis ils se sont toujours reconnus sous la dépendance du siége de Constantinople.

Pendant que ces choses se passaient en Orient, l'empereur Louis se battait contre le duc de Bénévent Adalgise. Dès l'an 871, ce prince avait soulevé la partie méridionale de l'Italie. Louis soumit les rebelles, et revint victorieux à Bénévent. Le duc feignit une fidélité complète à l'empereur, mais tout-à-coup il leva le mas-

que, et essaya de le surprendre dans son palais. Louis n'eut que le temps de se sauver dans une tour, et il s'y défendit trois jours. L'évêque de Bénévent s'interposa entre les deux combattans, et il obtint d'Adalgise qu'il laisserait sortir l'empereur, à condition que celui-ci s'engagerait par serment à ne jamais poursuivre vengeance, et à ne jamais venir en armes dans les terres de Bénévent. A peine échappé à ce danger, il manda au pape de venir à sa rencontre pour le relever lui et les siens de ce serment. Un an après il se rendit à Rome, et fut couronné par Adrien (1). Il profita de cette occasion pour revenir encore sur la trahison d'Adalgise qui fut déclaré par le sénat ennemi de l'État. Aussitôt il marcha sur Bénévent, et la guerre recommença.

Le pape mourut au milieu de ce débat, dont il ne vit pas la fin, c'est-à-dire au mois de novembre 872. Il avait tenu le Saint-Siége près de cinq ans.

(1) C'était probablement l'investiture du royaume de Lothaire.

CHAPITRE VIII.

Jean VIII. — État de l'Italie. — Jean VIII demande du secours contre les Sarrasins. — Il est forcé de traiter avec eux. — Ses légats à Constantinople. — Son voyage en France. — Il rétablit Photius. — Sa mort. — Marin II. — Il essaye de réparer les fautes de Jean VIII. — Adrien III. — Étienne V. — Formose. — Étienne VI. — Il fait déterrer et condamner Formose. — Théodore. — Il rétablit la mémoire de Formose. — Jean IX.

Jean, archidiacre de l'Église romaine, succéda à Adrien; il fut le huitième du nom et gouverna l'Église romaine dix ans. L'empereur Louis, qui craignait une mauvaise issue à la guerre qu'il faisait contre Adalgise, pria le pape d'intervenir entre lui et le duc. Outre l'autorité de son ministère, Jean VIII avait un motif particulier d'espérer mettre fin à cette querelle; il était lié d'amitié avec Adalgise et il avait tenu un de ses enfans sur les fonts baptismaux (1). L'année suivante (874), le pape vint à Ravenne où il tint un concile et termina un différend entre Ursus, duc de Venise, et Pierre, patriarche de Grade (2).

Cependant l'empereur Louis II vint à mourir; il avait régné vingt ans; on l'enterra à Milan, dans l'église de Saint-Ambroise. A cette nouvelle, le roi Charles son oncle quitta Douzy où il se trouvait et il partit pour l'Italie. Il arriva à Rome le 17 décembre 876. Le pape le reçut

(1) Ann. Bert. 873.
(2) Rub. lib. v.

avec de grands honneurs et le couronna empereur. Louis de Germanie, qui était aussi oncle de Louis II, prétendait à sa couronne, parce qu'il était l'aîné. Il entra donc les armes à la main dans les États de Charles pour l'obliger à quitter l'Italie. Les évêques, Hincmar à leur tête, conservèrent fidélité à Charles, sans toutefois se séparer de la communion du roi de Germanie. La mort vint arrêter l'effet de cette tentative; étant revenu à Francfort, Louis y mourut après trente-six ans de règne.

L'Italie était alors plongée dans les malheurs les plus épouvantables; les Sarrasins dévastaient ce malheureux pays, et ils s'en partageaient les dépouilles. Dans ces tristes conjonctures, le pape s'adressa à l'empereur Charles pour implorer quelques secours, et il peint ainsi les malheurs qui l'entourent : « On répand le sang des chrétiens; celui « qui évite le feu ou le glaive est emmené en captivité « perpétuelle; les villes, les bourgades, les villages périssent, étant abandonnés de leurs habitans; les évêques « sont dispersés et n'ont plus que Rome pour refuge; « leurs maisons épiscopales sont les retraites des bêtes « sauvages, ils sont eux-mêmes vagabonds et réduits à « mendier au lieu de prêcher. L'année passée, nous semâmes et ne recueillîmes rien; cette année, n'ayant rien « semé, nous n'avons pas même l'espérance de recueillir. « Pourquoi parler des païens, les chrétiens ne font pas « mieux; je veux dire quelques uns de nos voisins de ceux « que vous appelez marquis (1). Ils pillent les biens de

(1) On appelait marquis (*marchiones*) les gouverneurs des Marches, c'est-à-dire des frontières. On sait que c'est l'origine du titre de marquis.

« Saint-Pierre à la ville et à la campagne; ils nous font « mourir, non par le fer, mais par la faim ; ils n'enmènent « pas en captivité, mais ils réduisent en servitude. Leur « oppression est cause que nous ne trouvons personne « pour combattre les ennemis ; vous êtes seul après Dieu « notre refuge et notre consolation. C'est pourquoi nous « vous supplions de tout notre cœur, avec les évêques, « les prêtres, les nobles et le reste de notre peuple. « Tendez la main à cette ville anoblie, et à l'église votre « mère de qui vous tenez non seulement le royaume, mais « sa foi, et qui en dernier lieu vous a élevé à l'empire par « préférence à votre frère qui était un si grand prince. »

Mais l'empereur Charles ne pouvait guère se rendre au désir du pape, il se livrait tout entier à la guerre qu'il avait déclarée au jeune roi Louis, fils et successeur de Lothaire. Néanmoins, il fit en faveur de Rome quelques démonstrations qui restèrent sans effet. Jean VIII voulut se l'attacher plus fortement, et il tint en 877 un concile principalement destiné à confirmer l'élection de Charles. Il l'ouvrit par un discours tout-à-fait à la louange de ce prince. Il faut le comparer aux paroles d'Adrien et de Nicolas, et au jugement de l'histoire, pour apprécier les concessions que peut dicter l'empire de la nécessité ; en voici un passage :

« Et parce que nous savons que la même pensée avait « été révélée au pape Nicolas par inspiration céleste, nous « l'avons choisi de l'avis de nos frères les évêques des « autres ministres de l'Église romaine, du sénat et de « tout le peuple romain, et selon l'ancienne coutume, « nous l'avons élevé solennellement à la dignité impériale,

« avec l'onction extérieure, signe de l'onction intérieure
« du Saint-Esprit. Il ne s'est point ingéré lui-même à cette
« dignité, et ne se l'est procurée par aucun mauvais
« artifice; c'est nous qui l'avons désiré et demandé. C'est
« pourquoi je vous prie, mes frères, que nous réitérions
« ici et confirmions cette élection. » Les évêques donnèrent leur assentiment et le pape continua :

« Si quelqu'un veut s'opposer à cette élection qui vient
« sans doute de Dieu, qu'il soit frappé d'anathème comme
« ennemi de Dieu et de son Église. Que les auteurs ou
« les exécuteurs d'un si pernicieux conseil soient regar-
« dés comme perturbateurs du repos public, ministres
« du diable et ennemis de l'Église et de l'État; s'ils sont
« ecclésiastiques qu'ils soient déposés, et anathématisés
« s'ils sont laïques. »

Mais le pape avait beau mettre au service des intérêts des princes toutes les armes que la religion plaçait entre ses mains, il avait beau s'abaisser pour assurer sa sûreté et celle de Rome, ceux qui voulaient le protéger ne pouvaient rien, les autres méprisaient ses menaces. Elles n'empêchèrent pas Carloman d'entrer en Italie avec une puissante armée; toutefois, Jean VIII ne perdit pas espoir, et il manda à Charles le piteux état de ce pays. Il lui parle en ces termes :

« Ce qui reste du peuple dans Rome est accablé d'une
« extrême pauvreté, et au dehors tout est ravagé et réduit
« en solitude. La campagne est entièrement ruinée par
« ces ennemis de Dieu; ils passent déjà à la dérobée le
« fleuve qui vient de Tibur à Rome et pillent la Sabine
« et les lieux voisins. Ils ont détruit les églises et les au-

« tels. Ils ont emmené captifs ou tué par divers genres de « mort les prêtres et les religieuses et fait périr tout le « peuple d'alentour. Souvenez-vous donc des travaux et « des combats que nous avons soutenus pour vous procu- « rer l'empire, de peur que si vous nous mettez au déses- « poir, nous ne prenions peut-être un autre conseil. Car « outre les ravages des Sarrasins, nous sommes encore « attaqués par les mauvais chrétiens qui achèvent de « nous ruiner. Envoyez-nous avec vos troupes des per- « sonnes fidèles qui puissent réprimer ces désordres. »

Les malheurs dont parle le pape prenaient une extension d'autant plus effrayante que quelques peuples de l'Italie les aggravaient encore au lieu de chercher à les arrêter. Les Napolitains et les populations voisines s'étaient alliés avec les Sarrasins, et ils arrivaient par mer jusque sous les portes de Rome. Le pape n'épargna rien pour les décider à rompre cette alliance; il envoya deux évêques, les premiers parmi ses suffragans, Valbert de Porto et Pierre d'Ostie, pour y décider Pulcar, préfet d'Amalfi, et surtout Sergius, duc de Naples, principal auteur de ce traité. Trompé plusieurs fois par leurs promesses, le pape se rendit plusieurs fois à Trajetto non loin de Gaiète, pour terminer cette affaire (1).

Les légats députés par le pape auprès de l'empereur Charles arrivèrent à Compiègne, où il se trouvait, au mois d'avril 877 (2). Leurs instances furent si pressantes, que l'empereur se décida à partir pour Rome. Jean VIII se

(1) Les chr. Cass. cap. 40.
(2) Ann. Bertin. 877.

hâta d'aller au devant de lui, ils se rencontrèrent à Verceil, et allèrent ensemble jusqu'à Pavie. Là, ils apprirent les plus tristes nouvelles. Carloman s'avançait contre eux avec des forces imposantes. Charles n'était pas en état de lutter contre lui, et il se retira à Tortone avec le pape. L'impératrice fut couronnée des mains du souverain pontife, et aussitôt elle prit la fuite avec le trésor de l'empereur. Celui-ci ayant attendu en vain le secours que les seigneurs de son royaume lui avaient promis, ne tarda pas à la suivre. Ayant perdu tout espoir de ce côté, le pape revint en diligence à Rome pour tâcher de parer aux malheurs qui la menaçaient. Carloman s'avançait toujours avec son armée, et au moment où il pouvait recueillir le succès de la campagne presque sans danger, il abandonna la partie. Sur une fausse nouvelle que ses ennemis marchaient contre lui avec une puissante armée, il battit en retraite. Pendant ce temps, l'empereur marchait presque seul, livré à une fièvre ardente. Arrivé au pied du Mont-Cenis, il mourut presque subitement : on accusa son médecin de l'avoir empoisonné (1). Louis le Bègue lui succéda.

Cette mort rendit toutes ses espérances à Carloman, roi de Bavière, neveu de l'empereur; il crut qu'il lui serait facile de revêtir la pourpre impériale, et il écrivit au pape pour le prier de lui prêter son appui, lui promettant en retour de protéger l'Église romaine plus qu'aucun de ses prédécesseurs ne l'avait fait (2). Le pape lui répondit

(1) Ann. Met. 877; Ann. Fuld. ibid.
(2) Joann. ep. LXIII.

en ces termes : « Si vous protégez l'Église de Rome, vous « en recevrez la récompense de celui qui promet d'hono- « rer ceux qui l'honorent. Quand vous serez revenu de « votre conférence avec vos frères, nous vous enverrons « les articles de ce que vous devez accorder à l'Église « romaine, et ensuite une légation plus solennelle pour « vous amener à Rome avec la décence convenable, afin « de traiter ensemble du bien de l'État et du salut du peu- « ple chrétien. Alors je vous prie de ne donner aucun ac- « cès auprès de vous à ceux qui nous sont infidèles et qui « en veulent à notre vie, de quelque manière que vous « puissiez les connaître. J'envoie, suivant la coutume, le « pallium que vous avez demandé pour l'archevêque « Theotmar, et je vous prie de le charger de nous faire « tenir tous les ans, à Rome, les revenus des patrimoines « de saint Pierre situés en Bavière. »

Pendant que le pape cherchait à s'attacher Carloman par ses promesses, il ne cessait de travailler auprès des Napolitains pour les décider à rompre tout pacte avec les infidèles. Sergius, leur duc, n'ayant pas cédé à ses pressantes sollicitations, il l'avait excommunié. En même temps il avait écrit au frère de ce duc, l'évêque Athanase, et il l'avait sommé d'abandonner son peuple et même son frère, s'il ne pouvait les amener à de meilleurs sentimens. Ces discours donnèrent carrière à l'ambition effrénée d'Athanase ; fort de la protection du pape, il s'empara de Sergius, lui fit crever les yeux, et l'ayant envoyé à Rome, il se fit reconnaître duc à sa place. Le pape approuva cette odieuse conduite, écrivant à Athanase ; il le félicite d'avoir aimé Dieu plus que son frère ; puis fai-

sant une affreuse application du précepte de l'Évangile, il le loue d'avoir arraché l'œil qui le scandalisait; enfin d'avoir fait cesser dans Naples la domination des séculiers, qui y commettaient beaucoup de crimes, pour y établir un homme de la maison du Seigneur, qui gouverne avec justice et sainteté. Il prodigue les mêmes louanges aux Napolitains, et les approuve fort d'avoir puni Sergius et choisi leur évêque pour juge et pour gouverneur, ce qu'il attribue à l'inspiration divine, pour les récompenser de cette belle action, et leur promet à Pâques quatorze cents marcs d'argent (1). Ainsi le pape méconnaissait non seulement les traditions de miséricorde du ministère évangélique, mais encore les plus simples notions de l'humanité, de la justice et du droit. Les calamités qui pesaient sur l'Italie expliquent sans doute cette conduite, mais elles ne l'excusent pas. La mission de la papauté était de civiliser par la parole, par la fermeté dans la justice, mais non par la légitimation de représailles aussi horribles. Au reste, la barbarie d'Athanase ne mit pas un terme aux ravages des Sarrasins, ils ne se montrèrent que plus farouches; bientôt le pape dut renoncer à tout espoir d'être secouru par Carloman et les autres princes qui gouvernaient alors. Il fallut songer à des moyens plus efficaces, quoique plus humbles; Jean VIII traita avec les infidèles, et il s'engagea à leur payer annuellement ving-cinq mille marcs d'argent.

Délivrée de ce péril, Rome n'en devint pas plus tranquille et plus sûre; ceux-là même qui lui devaient leur

(1) Joann. ep. LXVI, LXVII.

appui y exerçaient toutes sortes de déprédations. Lambert, duc de Spolète, envoyé à Rome par l'empereur Charles pour la secourir, tourna contre elle les armes par lesquelles il devait la protéger. Dès l'an 877, il avait demandé des seigneurs romains en otage ; la proposition avait été rejetée avec indignation, et le pape lui avait même écrit pour le prier de ne pas venir à Rome, car le peuple et le sénat étaient violemment indisposés contre lui. Lambert ne tint aucun compte de cet avis, et il se dirigea vers Rome en mettant tout à feu et à sang. Le pape le reçut néanmoins en ami, mais Lambert s'empara de la ville, et il retint Jean VIII prisonnier à Saint-Pierre. Pendant un mois, l'autel demeura dépouillé ; l'église dévastée ne vit plus célébrer aucun office dans son enceinte. Lambert prétendait agir au nom de Carloman, mais on pensait généralement qu'il cachait sous ce prétexte des vues ambitieuses, qu'il n'aspirait à rien moins qu'à se faire nommer empereur. Le pape résolut d'aller se plaindre à Carloman des violences exercées par celui qui le représentait. Il prit la voie de la mer, et arriva à Arles le 11 mai 878 (1). Le comte Boson et sa femme, Hermengarde, fille de l'empereur Louis, le reçurent avec les plus grands honneurs. Ce prince le conduisit jusqu'à Lyon, et de cette ville le pape envoya prier Louis le Bègue de lui indiquer le lieu où il pourrait avoir une entrevue avec lui. Troyes fut la ville désignée, et le pape s'y rendit. Il y convoqua un concile, mais les évêques d'Outre-Rhin n'y vinrent point ; de sorte que, malgré la

(1) Ann. Fuld.; Ann. Bert.; Joann. Ep.

solennité de la convocation, il n'y en eut que trente. Ce concile ne prit aucune décision importante; le pape le termina par ces paroles :

« Je désire, mes frères, que vous vous unissiez avec « moi pour la défense de l'Église romaine, avec tous vos « vassaux armés en guerre, jusqu'à ce que je retourne à « Rome, et je vous prie de me donner sur ce point une « réponse certaine sans différer. » Puis il dit au roi : « Je « vous prie, mon cher fils, de venir sans délai défendre « et délivrer la sainte Église romaine, comme vos pré« décesseurs l'ont fait et vous ont recommandé de le « faire; car vous êtes le ministre de Dieu contre les mé« chans, et ne portez pas le glaive sans sujet; autrement « craignez d'attirer sur vous et sur votre royaume la « peine de quelques anciens rois qui épargnèrent les en« nemis de Dieu. Si vous n'êtes pas de cet avis, je vous « conjure, au nom de Dieu et de saint Pierre, de me ré« pondre ici présentement sans différer (1). »

On voit percer ici le caractère de Jean VIII, qui penchait toujours vers les mesures violentes. Le roi ordonna aux évêques d'aller au secours du pape, mais il n'y eut qu'Agilmar de Clermont qui le suivit en Italie. C'est toute la réponse que le pape put obtenir des princes et des évêques. D'ailleurs, ils étaient eux-mêmes fort empêchés à se défendre contre les tentatives des Normands et contre celles des bandes vagabondes qui infestaient les provinces. Ainsi le concile de Troyes, duquel le pape espérait tant,

(1) Conc. t. IX.

n'eut aucun résultat, ni pour les intérêts de son pouvoir politique, ni pour ceux de l'autorité religieuse.

Après cette nouvelle déception, le pape se hâta de revenir à Rome, et, à peine arrivé, il essaya d'obtenir de l'empereur Basile ce que les princes d'Occident n'avaient pu lui accorder. Déjà, depuis l'an 877, il avait songé à s'adresser à lui (1). L'année suivante, l'empereur lui écrivit pour lui demander des légats; le pape lui envoya les évêques Paul et Eugène, et il profita de cette occasion pour lui parler des maux qu'il souffrait, et lui demander son appui (2). Malgré ces préoccupations, il n'oubliait pas les intérêts du siége de Rome en Orient; il chargeait les légats de voir le roi des Bulgares, et écrivait à Ignace de renoncer à toute juridiction sur la Bulgarie. « Vous ayant averti deux fois, lui dit le pape, nous vous « faisons cette troisième monition canonique par nos lé- « gats et par nos lettres. Nous vous enjoignons d'envoyer « sans délai en Bulgarie des hommes diligens qui parcou- « rent tout le pays et ramènent tous ceux qu'ils y trouve- « ront ordonnés par vous ou par ceux de votre dépen- « dance; en sorte que dans un mois il n'y reste ni évê- « ques ni clercs de votre ordination; car nous ne pou- « vons souffrir qu'ils infectent de leur erreur cette « nouvelle Église que nous avons formée. Que si vous « ne les retirez et ne renoncez à toute juridiction sur la « Bulgarie, vous demeurerez privé du corps et du sang « de Notre-Seigneur, jusqu'à ce que vous obéissiez, à

(1) Joann. ep. XLVI.

(2) Il s'agissait de la persécution de Lambert.

« partir de deux mois après la réception de cette lettre; « et si vous demeurez opiniâtre, vous serez privé de la « dignité patriarcale que vous avez recouvrée par notre « faveur. »

La légation du pape avait encore un autre but; elle devait aviser à consolider la paix que Photius cherchait à troubler de nouveau. Son exil durait déjà depuis huit années, et pendant tout ce temps il n'avait jamais désespéré de son rétablissement. Ayant usé en vain de toutes sortes de menées contre la vie si sainte du patriarche Ignace, il vit qu'il ne lui restait plus d'espoir que dans l'empereur. En homme habile et qui connaissait le cœur humain, il tenta de s'emparer de ses bonnes grâces en flattant sa vanité; il fabriqua une fausse généalogie, et fit descendre Basile du fameux Tiridate, roi d'Arménie. Cette ruse grossière eut un plein succès par la manière adroite avec laquelle il la présenta. La mort d'Ignace vint lui ouvrir une voie encore plus sûre; elle arriva au mois d'avril 878 (1).

Trois jours s'écoulèrent à peine, et Photius remonta sur le siége de Constantinople. Dès son rétablissement, il recommença à persécuter les serviteurs et les amis du défunt. Il réduisit bientôt au silence la plupart de ceux qui s'opposaient à son retour : il séduisait les uns par des présens, intimidait les autres par des menaces, et chargeait d'accusations épouvantables ceux qui ne se rendaient pas. Il ne se borna pas là; il déposa, autant qu'il le put, les évêques ordonnés par Ignace, et

(1) Nic. vit. 79.

voulut ordonner de nouveau les autres. Enfin il préparait un coup décisif pour légitimer sa nouvelle usurpation; il voulait obtenir la sanction du pape. Il commença par séduire les légats, Paul et Eugène, et ils dirent en présence des évêques, du clergé et du peuple, qu'ils étaient envoyés par Jean VIII pour anathématiser Ignace, et déclarer Photius patriarche. Arrivé à ce résultat, Photius n'épargna ni mensonges ni fourberies pour tromper le siége de Rome. Le pape eut le malheur de céder à cette pensée d'obtenir la protection de Basile, et contre toutes les règles de la discipline, dit Fleury, et contre les exemples de ses prédécesseurs, il se résolut à reconnaître Photius comme patriarche légitime.

Jean VIII écrit donc à l'empereur que, attendu la mort du patriarche Ignace et les circonstances du temps, il cède à sa prière et use d'indulgence en faveur de Photius, quoique celui-ci, sans consulter le Saint-Siége, ait repris les fonctions qui lui étaient interdites. Il autorise sa conduite par le second canon du concile de Nicée (1); puis ayant rapporté quelques autorités, il ajoute (2) : « Maintenant donc, que les autres patriarches d'Alexan-« drie, d'Antioche et de Jérusalem, tous les archevê-« ques, les métropolitains et les évêques, les prêtres, et « tout le clergé de Constantinople, qui sont de l'ordina-

(1) Ce canon porte qu'il s'est fait bien des choses contre la règle par nécessité ou en cédant à l'importunité. Le pape aurait dû observer que le concile signale ici un abus et qu'il défend qu'on le renouvelle à l'avenir.

(2) Conc. t. IX.

« tion de Méthodius et d'Ignace, consentent unanime-
« ment au retour de Photius. Nous le recevons aussi
« pour évêque, pour confrère et pour collègue, à la
« charge qu'il demandera pardon en plein concile, sui-
« vant la coutume; et afin qu'il ne reste plus de dispute
« dans l'Église, nous l'absolvons de toute censure ecclé-
« siastique, lui et tous les évêques, les prêtres, les au-
« tres clercs et les laïques qui en avaient été frappés,
« nous appuyant sur la puissance que toute l'Église croit
« avoir été donnée par Jésus-Christ en la personne du
« prince des apôtres, et qui s'étend à tout sans excep-
« tion, d'autant plus que les légats du pape Adrien, no-
« tre prédécesseur, ne souscrivirent au concile de Con-
« stantinople que sous son bon plaisir, et que plusieurs
« patriarches, comme Athanase et Cyrille d'Alexandrie,
« Flavien et Jean de Constantinople, et Polychrone de
« Jérusalem, ont été absouts par le Saint-Siége, après
« avoir été condamnés par des conciles. Nous absol-
« vons, disons-nous, Photius à condition, toutefois,
« qu'après la mort de ce patriarche, on n'élira point un
« laïque pour remplir sa place, mais un des prêtres ou
« des diacres-cardinaux de l'Église de Constantinople se-
« lon les canons, à condition aussi que le patriarche ne
« prétendra désormais aucun droit sur la province de
« Bulgarie, que notre prédécesseur, Nicolas, d'heureuse
« mémoire, a instruite à la prière du roi Michel, et y a
« fait donner le baptême par ses évêques. Au reste, nous
« vous exhortons, pour effacer les troubles passés, à ho-
« norer le patriarche de Constantinople comme votre père

« spirituel, et le médiateur entre Dieu et vous, et à ne « plus écouter aucune calomnie contre lui. Nous vous « enjoignons encore de rappeler à l'unité de l'Église et « de recevoir à bras ouverts tous les évêques et les clercs « de la consécration d'Ignace, et de leur rendre leurs « siéges, afin que l'union soit entière. Mais s'il y en a « quelques uns qui refusent de communiquer avec le pa- « triarche, après trois monitoires, nous les déclarons, « nous et notre concile, excommuniés par ces présentes, « jusqu'à ce qu'ils se réunissent (16 août 879). »

Outre cette lettre, le pape en adressa plusieurs autres, soit à Photius, soit aux évêques dépendans de Constantinople. Quoique cette correspondance témoigne d'une malheureuse faiblesse, on y peut remarquer quel langage sévère garde la papauté, même lorsqu'elle cède. Pierre, prêtre-cardinal de l'Église romaine, fut chargé d'apporter ces dépêches à Rome : le pape lui adjoignit les légats Paul et Eugène, malgré leur récente prévarication. Il leur parle en ces termes : « « Quoique vous ayez agi « contre notre volonté, et qu'étant arrivés à Constanti- « nople, vous dussiez vous informer de ce qui regarde la « paix et l'union de l'Église, de revenir à Rome pour « nous en faire un rapport fidèle, toutefois, nous vous « joignons au prêtre-cardinal Pierre, pour travailler « avec lui à cette union, suivant nos lettres, et suivant « l'instruction dressée par articles, que nous vous don- « nons (1), afin que, vous acquittant plus fidèlement de

(1) Cette instruction est imitée de celle du pape Hormisdas à ses légats; elle est divisée en onze articles. (Voir t. I, p. 369.)

« cette commission que de la première, vous puissiez « rentrer dans nos bonnes grâces (1). »

Cependant Jean VIII travaillait toujours à séparer des infidèles les seigneurs italiens. Il paraît même que Pulcar, gouverneur d'Amalfi, avait reçu dix mille marcs d'argent pour défendre le territoire de saint Pierre; or, on sait comment il s'en acquittait. Le pape le lui reprocha amèrement. Voyant enfin que les remontrances ne produisaient aucun effet, il l'excommunia, lui et les habitans d'Amalfi. Ce moyen, autrefois d'un effet tout-puissant, était aujourd'hui bien affaibli, et Jean VIII ne l'employait qu'en désespoir de cause, quand tous les autres avaient échoué dans ses relations avec les puissans du siècle. Il commençait ordinairement par de dangereuses et quelquefois coupables concessions; on a vu comment il agit envers l'empereur d'Orient relativement à l'impie Photius : dans de moindres circonstances son système était le même. Il mettait volontiers le pouvoir religieux au service des intérêts politiques. Les habitans de Capoue ayant chassé Landulfe, leur évêque légitime, élurent à sa place Landenulfe, laïque et marié, frère de leur gouverneur Pandenulfe. Le pape céda à de puissantes sollicitations, et il sanctionna cette usurpation. Cette faiblesse tourna bientôt contre lui; les Sarrasins profitèrent de la division que cette affaire mit entre les habitans pour piller et ravager le pays. Jean, pour mettre fin à ces désordres, prit un moyen terme encore plus déplorable; il sacra Landulfe, évêque de la vieille Capoue; il donna la nouvelle à Lan-

(1) Joann. ep. CCIII.

denulfe. Pandenulfe, son frère, profita de cette circonstance pour obtenir du pape une faveur en échange; il le pria de lui soumettre Gaète, qui ne relevait que du siége de Rome. Le pape le lui accorda, et il eut bientôt lieu de s'en repentir. Pandenulfe se rendit si odieux aux habitans de cette ville, que Docibilis, leur gouverneur, s'allia aux Sarrasins pour se défendre contre ses vexations. Cette alliance, rompue aux sollicitations du pape, ne tarda pas à être renouée. Les Sarrasins vinrent s'établir dans cette contrée, et y commirent pendant quarante ans des ravages épouvantables (1).

Dès l'arrivée du cardinal Pierre, Photius fit assembler un concile composé de trois cent quatre-vingt-trois évêques; c'était en novembre 879. Après les premières formalités, Zacharie, évêque de Chalcédoine, prit la parole. Son discours donnera idée de la disposition des esprits, et de la manière dont Photius s'en était emparé; le voici en substance : « La paix a été troublée parmi « nous, et j'en dirai la cause incroyable mais vraie. C'est « la science d'un homme divin, parfaitement instruit des « saintes Écritures, et de toute l'encyclopédie des sciences « humaines (2). C'est d'un côté la beauté de son esprit, « sa compréhension, sa pénétration, presque au-dessus « de l'humanité; d'un autre côté, sa douceur et sa modération, son empire sur toutes les passions, sa charité « pour les pauvres, son humilité, dont vous voyez les effets, sa facilité à pardonner, son désintéressement, le

(1) Chr. Cass.; Joann. ep. CCV, CCVI, CCVII, CCVIII.

(2) Photius était présent, et c'est de lui que Zacharie parlait.

« zèle par lequel il a converti à la foi des hérétiques, des « infidèles, des nations entières, en un mot toutes les « vertus humaines, voilà ce qui a attiré l'envie à notre « saint patriarche, comme à Jésus-Christ, quand il était « sur la terre. On a chassé ce grand homme, il a souffert « ce qu'il vaut mieux taire que raconter. Mais la vertu « de l'empereur a surmonté tous les obstacles. Il reste « quelque peu d'opiniâtres sous prétexte de l'autorité de « Rome; c'est pour ce sujet que l'empereur nous a assem- « blés, et que vous êtes venus. Car, s'il faut dire la vé- « rité, c'est pour vous que se tient ce concile, et pour « l'Église romaine; c'est pour vous justifier des calom- « nies de ce reste de schismatiques. Quant à nous, grâce « à Dieu, nous n'avons pas besoin de concile, étant « parfaitement unis. »

On leur lut ensuite les lettres du pape, mais Photius avait eu soin d'en altérer le texte. Les légats le souffrirent et ne protestèrent pas. A la seconde session, le patriarche présenta son apologie, où il se donna à lui-même les louanges les plus outrées, en les revêtant d'une hypocrite modestie. Cette comédie, arrangée d'avance, eut un plein succès pendant sept sessions que tint ce faux concile. Tout ce que demanda Photius lui fut accordé; il obtint un vrai triomphe. A la septième, Procope de Césarée lut un discours, où il osait comparer Photius à Jésus-Christ, et lui appliquer ces paroles de l'Apôtre : *Nous avons un pontife qui a pénétré le ciel* (1). Enfin, quand les légats prononcèrent ces paro-

(1) Ep. ad. Hebr. IV, 14.

les : « Si quelqu'un ne reconnaît pas Photius pour patriarche et ne communique pas avec lui, que son partage soit avec Judas, et qu'on ne le reconnaisse pas pour chrétien, » la salle retentit d'applaudissemens et d'acclamations.

A la fin des actes de ce concile, nous trouvons une lettre de Jean VIII. Elle tend à disculper l'Église romaine du reproche que lui adressaient les Grecs, d'avoir reçu l'addition des mots *Filioque,* ajoutés dans les Gaules, au Symbole de Nicée : ces mots avaient pour but d'indiquer cette vérité, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. C'était certainement la foi de l'Église romaine ; mais ces mots n'avaient pas été admis par elle, le pape pouvait déclarer qu'il les repoussait. S'il le fait en termes trop violens, il faut l'attribuer à cette malheureuse complaisance pour Basile et pour Photius qui lui a fait faire tant de fautes. Voici la lettre :

« Nous savons les mauvais rapports que l'on vous a « faits de notre Église et de nous, et qui ne sont pas « sans apparence ; mais j'ai voulu vous écrire avant « même que vous m'en écriviez. Vous savez que votre « envoyé, nous ayant consulté depuis peu sur le Sym« bole, a trouvé que nous le gardions tel que nous l'a« vons reçu d'abord sans y avoir rien ajouté, ni en avoir « rien ôté, sachant bien quelle peine mériteraient ceux « qui l'oseraient faire. C'est pourquoi nous vous décla« rons encore, pour vous assurer touchant cet article « qui a causé du scandale dans les Églises, que non seu« lement nous ne parlons pas ainsi, mais que ceux qui « ont eu l'insolence de le faire les premiers, nous les te-

« nons pour des transgresseurs de la parole de Dieu, et « des corrupteurs de la doctrine de Jésus-Christ, des « apôtres et des Pères qui nous ont donné le Symbole, et « nous les rangeons avec Judas, comme déchirant les « membres de Jésus-Christ. Mais je crois que vous n'i- « gnorez pas, étant aussi sages que vous l'êtes, qu'il n'y « a pas peu de difficulté d'amener le reste de nos évêques « à ce sentiment, et de changer promptement un usage « de cette importance, affermi depuis tant d'années. « C'est pourquoi nous croyons qu'on ne doit contraindre « personne à quitter cette addition faite au Symbole, « mais user de douceur et d'économie, exhortant peu à « peu les autres à renoncer à ce blasphème. Ceux donc « qui nous accusent comme étant dans ces sentimens, « ne disent pas la vérité ; mais ceux-là ne s'en éloignent « pas, qui disent qu'il y a encore des gens parmi nous « qui osent parler ainsi. C'est à vous à travailler avec « nous pour ramener avec douceur ceux qui se sont « écartés (1). »

On voit que, dans cette lettre, le pape ne touche pas au fond de la question. Les Grecs, devenus schismatiques, n'en ont pas moins voulu en tirer autorité, et en général des actes du faux concile que nous venons de rapporter, et qu'ils regardent comme le vrai huitième concile œcuménique, sans tenir aucun compte de celui tenu en 869.

L'empereur Basile voulut enfin s'acquitter envers le pape ; il envoya en Italie le secours qu'il lui avait promis.

(1) Joann. ep. CCIII.

Jean VIII ayant appris, en même temps que l'arrivée de ces troupes, une victoire qu'elles venaient de remporter sur les Sarrasins, écrivit à ceux qui les commandaient de venir à Rome pour la défendre contre les ennemis qu'ils venaient de vaincre. Cette victoire fut loin d'être décisive pour la sûreté de Rome. Jean VIII écrivait, au mois d'octobre 880, à Charles le Gros, un des rois de Germanie : « Nous « ne laissons pas d'être persécutés par les Sarrasins et par « nos concitoyens, en sorte qu'il n'y a pas de sûreté à sortir « des murs de Rome, soit pour le travail nécessaire à la « subsistance, soit pour les actes de religion ; c'est pour- « quoi si vous ne venez promptement nous secourir, « vous serez coupable de la perte de ce pays. » Il l'avait déjà pressé plusieurs fois de venir à Rome, lui promettant de le couronner empereur. Ce prince se rendit à ces sollicitations ; il arriva à Rome la même année, et le pape lui plaça la couronne impériale sur la tête (1). Ce couronnement ne procura aucun secours à Rome, et les plaintes que le pape ne cessa d'en porter jusqu'à sa mort ne furent pas plus efficaces. Ce désir ardent qu'avait le pape de délivrer Rome des Sarrasins ne cessa de le pousser aux actes les plus contraires à sa mission pacifique. Dans un concile tenu à Rome au mois d'avril 881, il anathématisa Athanase, évêque de Naples, parce qu'il avait refusé de rompre avec les infidèles. Un an après, cet évêque ayant prié Jean de l'absoudre, et lui offrant de remplir ses engagemens, le pape lui écrivit qu'il y consentait, « à condition néanmoins, ajoutait-il, qu'en

(1) Ann. Guld. 880; Ann. Bert. ibid.; Metens. 881.

« présence de nos députés vous nous enverrez le plus que « vous pourrez des principaux d'entre les Sarrasins « dont nous marquerons les noms, *après avoir égorgé « les autres* (1). » Cette conduite, comparée à la douceur des premiers papes, nous fait mesurer toute l'horreur de l'époque où nous sommes entrés.

Jean VIII mourut l'année suivante, c'est-à-dire le 15 décembre 882; il avait occupé le Saint-Siége pendant dix ans. Il nous reste de lui 320 lettres, dont l'esprit peut être suffisamment apprécié par ce que nous en avons cité. On y voit un caractère plus violent que ferme, une continuelle préoccupation des intérêts politiques de l'Italie et des affaires des Gaules, un abus des excommunications, à ce point qu'elles n'étaient plus qu'une vaine formule. Ce pape commit des fautes graves dans la manière dont il gouverna le siége qui lui était confié. L'histoire doit-elle lui en faire un reproche comme au seul coupable? Nous ne le pensons pas. Les hommes qui gouvernent dans les temps difficiles ne doivent pas être jugés avec la même sévérité que ceux qui traversent des époques où le pouvoir, bien assis, possède toute la liberté de ses actes.

Après la mort de Jean VIII, le Saint-Siége vaqua huit jours. On élut pour lui succéder Marin, deuxième du nom, qui avait été légat à Constantinople et en Bulgarie, et en ce moment se trouvait évêque. Ce pape ne marcha pas dans la même voie que son prédécesseur; il condamna Photius, et rétablit dans son église Formose,

(1) Conc. t. IX; Joann. ep. CCLXX, CCXCIV.

évêque de Porto. C'est tout ce que l'on sait de Marin II, qui ne fut pape que 14 mois.

Le règne de son successeur ne fut guère plus long : monté sur le trône pontifical le 1er mars 884, il mourut le 21 juillet 885 ; il se déclara aussi contre Photius, ce qui lui attira une lettre violente de l'empereur Basile, laquelle n'arriva à Rome qu'après sa mort.

Étienne V lui succéda ; il était né à Rome et appartenait à une famille noble ; instruit par les soins de Zacharie, évêque d'Anagnia, son parent, il devint bibliothécaire du Saint-Siége. Adrien II l'ordonna sous-diacre, et le plaça auprès de lui dans le palais de Latran. A la mort de celui-ci, il gagna l'affection du pape Marin, qui l'ordonna prêtre et le garda toujours auprès de lui. Enfin Adrien III étant mort, il fut élevé au trône pontifical malgré sa volonté. L'Italie et Rome étaient dans un déplorable état. Depuis Jean VIII, les Sarrasins n'avaient cessé d'infester le pays ; ils s'attaquaient surtout aux monastères, qu'ils pillaient et réduisaient en cendres ; celui du Mont-Cassin fut ruiné complètement par eux. Rome était dans une détresse non moins grande, lorsque Étienne fut fait pape. Il fit la visite du palais de Latran, accompagné des évêques, de l'envoyé de l'empereur et du sénat ; ils trouvèrent les garde-meubles pillés, les greniers et les celliers vidés, le trésor des églises absent ; enfin il ne restait presque rien des richesses du siége de Rome. Cependant il fallait pourvoir aux besoins du clergé et des troupes, racheter des captifs et nourrir tout un peuple qui mourait de faim. Étienne eut recours à son propre patrimoine, et il le distribua libéralement ; il établit sa

maison sur un pied très sévère, ses gens furent choisis parmi des hommes d'une vertu éprouvée ; tous les jours il admettait à sa table un certain nombre d'orphelins, et quand il donnait à manger à des personnes illustres, il n'interrompait pas les saintes lectures qu'on faisait pendant le repas.

On raconte que Dieu signala par un miracle le commencement d'un si saint pontificat. L'Italie semblait frappée sans relâche par la colère céleste ; à la guerre, à la famine, à la maladie, un autre fléau venait encore se joindre, une nuée de sauterelles désolait le pays depuis le pape Adrien. Le pape prit tous les moyens pour les détruire, mais ils restèrent insuffisans ; il se retira alors dans l'oratoire de Saint-Grégoire, et là, ayant prié avec larmes et béni de l'eau, il la distribua aux habitans de la campagne pour qu'ils en aspergeassent leurs blés. Ce moyen réussit, partout où l'on jeta cette eau les sauterelles disparurent. Ce miracle attira un concours immense de peuple, qui venait rendre grâces au ciel et chercher l'eau miraculeuse.

Sur ces entrefaites, Étienne V reçut les lettres adressées par l'empereur Basile à Adrien son prédécesseur ; il lui répondit en ces termes : « Comme vous nous êtes « donné de Dieu pour gouverner les choses terres- « tres, ainsi Dieu nous a donné par saint Pierre le « gouvernement des choses spirituelles. C'est à vous à « réprimer les rebelles par votre puissance, d'envoyer « des troupes par terre et par mer, de rendre justice, « de faire des lois ; mais c'est à nous qu'est confié le soin « du troupeau, d'autant plus excellent que le ciel est au-

« dessus de la terre. » Ensuite il ajoute : « Nous nous « éconnons qu'un prince aussi éclairé que vous ait pu « écouter de telles calomnies contre le pape Marin. Vous « dites qu'il n'était pas évêque ; comment le savez-vous? « et si vous ne le savez pas, comment jugez-vous de lui « si témérairement? Ceux qui disent que Marin avait été « évêque, et par conséquent ne pouvait être transféré à « un autre siége, doivent le prouver clairement. Et « quand il l'aurait été, ce qui n'est pas, il aurait pu être « transféré sans violer les canons. » Pour le montrer, Étienne apporte les exemples de saint Grégoire de Nazianze, de saint Mélice d'Antioche et de plusieurs autres, qu'il prétend avoir été transférés, mais tous en Orient. Puis il ajoute : « Quelle faute a fait l'É« glise romaine pour s'attirer de tels reproches? Ne « vous a-t-elle pas écrit pour tenir un concile à Constan« tinople? Je vous le demande, à qui pouvait-elle écrire? « au laïque Photius? Si vous aviez un patriarche, notre « Église le visiterait souvent par lettres. Mais, hélas! la « glorieuse ville de Constantinople est sans pasteur; et si « l'affection que nous vous portons ne nous faisait souf« frir en patience l'injure faite à notre Église, nous aurions « été obligés à prononcer contre le prévaricateur Pho« tius, qui a parlé contre nous si indignement, des peines « plus grièves que n'ont fait nos prédécesseurs. Nous ne « prétendons pas, en parlant ainsi, manquer au res« pect qui vous est dû; nous parlons pour notre défense « et pour celle du pape Marin, qui n'a eu que les mêmes « sentimens du pape Nicolas, et qui, pour avoir voulu « exécuter ses décrets, a été traité chez vous avec le

« dernier mépris, jusqu'à être tenu un mois en prison, « parce qu'il a refusé de révoquer ce qu'il avait fait en « plein concile devant vous. Au reste, nous appre« nons avec joie que vous avez destiné un de vos en« fans au sacerdoce; et nous vous prions d'envoyer une « flotte suffisamment armée, depuis le mois d'avril jus« qu'au mois de septembre, et une garnison pour dé« fendre nos murailles contre les courses des Sarrasins. « Nous n'en disons pas davantage, mais nous manquons « même d'huile pour le luminaire de l'église (1). »

Cette lettre n'arriva à Constantinople qu'en 886, après la mort de l'empereur Basile : il était mort le 1er mars de cette année. Léon VI, son fils, lui succéda. Dès qu'il fut monté sur le trône, il manda Stylien, métropolitain de Néocésarée, et tous les autres évêques, abbés ou clercs, que Photius avait persécutés. Il leur fit part de la lettre d'Étienne, et leur proposa de lui répondre pour lui demander dispense et absolution en faveur de ceux que le patriarche prévaricateur avait ordonnés. Il avait déjà chassé Photius, et annonçant cette nouvelle au souverain pontife, il le priait d'user d'indulgence. Celui-ci lui répondit ainsi : « Il ne faut pas s'étonner si vous avez « banni le malheureux Photius qui s'est joué de la croix « de Notre-Seigneur (2). Nous avons trouvé la lettre de « l'empereur fort différente de la vôtre, car elle porte que « Photius a embrassé la vie solitaire et renoncé au siége

(1) Steph. ep. I, t. IX Conc.

(2) Ces paroles signifient que Photius avait violé ses sermens et ses souscriptions accompagnées d'une croix, ce qui passait alors pour un sacrilége. (Fleury, t. XI, liv. XXXIII.)

« par écrit, ce qui nous met en incertitude, puisqu'il y « a grande différence entre renoncer et être chassé. Or, « comme nous ne pouvons rendre aucun jugement sans « une information exacte, il faut que les deux parties « envoient des évêques, afin que nous puissions prononcer ce que Dieu nous inspirera, car l'Église romaine est « le modèle des autres Églises, et ses décrets doivent « demeurer éternellement. » Ce ne fut pourtant que trois ans après que les Orientaux satisfirent à cet ordre.

Les dissensions ne régnaient pas seulement en Orient; les autres parties du monde chrétien en voyaient d'aussi fréquentes s'élever dans leur sein. Les malheurs qui accablaient la société venaient s'y joindre et les augmenter. Le pape Étienne employa le court espace de son pontificat à prononcer sur les différends des évêques, et à réprimer les abus. Nous avons plusieurs lettres de Foulques, archevêque de Reims, qui nous montrent le déplorable état de son pays. Dans l'une, il prie le pape d'excommunier Ermenfroy, usurpateur d'un monastère fondé par Rampon, frère de Foulques. Le pape lui répondit et lui parla de Frotaire, évêque de Bordeaux, lequel avait usurpé son siége, et n'avait droit qu'à celui de Bourges. A Rome, Étienne V abolit l'usage qui obligeait les prêtres, qui célébraient la messe tous les jours, à payer une certaine somme par an (1). Il fit aussi de grandes largesses aux pauvres et aux églises. Il mourut au mois d'août 891; il avait tenu le Saint-Siége dix ans.

Formose lui succéda : le pape Nicolas l'avait envoyé

(1) I. Vit. Ap. An.

comme son légat en Bulgarie, et il était déjà évêque de Porto. Jean VIII l'avait déposé, et Marin le rétablit. Depuis cette époque, il avait joui à Rome d'une grande autorité. Comme il était évêque lorsqu'il fut élu pape, on ne l'ordonna pas; il fut seulement intronisé. On croit que cette cérémonie eut lieu le 19 septembre 891 (1). Ayant reçu la députation de Constantinople, adressée au pape Étienne, touchant l'affaire de Photius, Formose répondit en ces termes à Stylien, qui le priait d'user d'indulgence : « Vous demandez miséricorde, et vous n'ajoutez point « pour qui, si c'est pour les laïques ou pour les prê« tres. Si c'est pour un laïque, il mérite grâce; si c'est « pour un prêtre, vous ne songez pas que Photius étant « laïque, n'a pu communiquer que sa condamnation. « Votre Eglise devrait donc être purifiée par une très « sévère pénitence; mais nous écoutons la douceur et « l'humanité. C'est pourquoi nous vous envoyons nos lé« gats, les évêques Landulfe de Capoue et Romain, avec « lesquels nous vous prions de vous assembler, et Théo« phylacte, métropolitain d'Ancyre, et Pierre, en qui « nous avons confiance; en sorte qu'avant toutes choses, « la condamnation de Photius demeure perpétuelle et ir« révocable. Quant à ceux qu'il a ordonnés, nous leur « accordons la grâce qu'en présentant un libelle où ils re« connaîtront leur faute et en demanderont pardon, avec « promesse de n'y plus retomber, ils soient reçus à la « communion des fidèles comme laïques, suivant l'in-

(1) C'est la première fois qu'un évêque passa d'un autre siége à celui de Rome.

« struction que nous vous envoyons, et que vous suivrez « exactement (1). »

Cette lettre est la dernière pièce touchant le schisme de Photius, qui durait déjà depuis plus de trente ans. Dès lors il ne fut plus question de ce schismatique, et il est probable qu'il mourut assez peu de temps après. Une ambition démesurée l'avait perdu ; et pour avoir mis d'éminentes qualités au service de cette passion, il n'a laissé dans l'histoire que le triste renom d'un prévaricateur et d'un impie.

Foulques, archevêque de Reims, ayant écrit au pape pour le féliciter sur son intronisation, Formose lui parla dans sa réponse du déplorable état où se trouvait l'Église romaine : il exhortait Foulques et les autres évêques à la secourir de tout leur pouvoir ; il ajoutait que depuis longtemps l'Orient était tourmenté par des hérésies, et l'Église de Constantinople par des schismes ; qu'il en existait aussi un entre les évêques d'Afrique, sur lequel on le pressait de prononcer. Il finissait en disant qu'il avait résolu de tenir un concile général, dont il avait fixé le commencement au 1er mars 893, et il l'avertissait, lui et les autres évêques, de s'y rendre sans délai. La même année, le pape couronna empereur Lambert, fils de Gui déjà couronné, et petit-fils de ce Lambert, duc de Spolette, qui avait lutté avec tant d'obstination contre Jean VIII. Il apprit aussi qu'un concile, tenu à Reims, avait fait reconnaître roi le fils de Louis le Bègue, connu depuis sous le nom de Charles le Simple. Formose se

(1) Conc. t. IX.

prononça en faveur de ce prince et lui prêta l'appui de son autorité.

Son pontificat touchait alors à sa fin. Formose mourut en effet le 4 avril 896. Une faction populaire lui donna pour successeur un homme taré, nommé Boniface, mais il ne vécut que quinze jours après avoir été élu (1). Étienne VI fut alors placé sur le trône pontifical. Ce choix ne valait guère mieux. Dès son avénement, Étienne s'empressa de satisfaire la haine violente qu'il avait contre Formose; il tint un concile pour instruire le procès de ce pape. On déterra son corps, on l'apporta au milieu de l'assemblée, on le mit dans le siége pontifical, revêtu de ses ornemens, puis on lui donna un avocat. Étienne prit alors la parole, et lui parlant, comme s'il eût été vivant, il lui demanda pourquoi, n'étant qu'évêque de Porto, il avait été assez ambitieux pour usurper le siége de Rome. Formose fut condamné à avoir trois doigts coupés et la tête tranchée. Quand le cadavre fut ainsi mutilé, on le jeta dans le Tibre. Étienne VI ne survécut pas long-temps à ces violences, et il en fut cruellement puni. Un parti se forma contre lui, le chassa de son siége, et le jeta dans une obscure prison où il fut étranglé (2).

Romain Gallesin lui succéda, mais il mourut n'ayant pas occupé le Saint-Siége pendant quatre mois entiers. Théodore II fut élu à sa place, et il gouverna l'Église encore moins long-temps : il mourut au bout de vingt

(1) Flod. vers. t. IV; Ann. Fuld.
(2) Luitp. l. I, c. 8; Flod. vers.

jours. Pendant ce court espace de temps, il travailla avec ardeur à réparer les fautes de ses prédécesseurs; il rappela les évêques chassés de leur siége, rétablit les clercs ordonnés par Formose, et qu'Étienne avait déposés. Enfin, il fit reporter solennellement dans la sépulture des papes le corps de Formose que des pêcheurs avaient retrouvé.

Après la mort de ce bon pape, les Romains se divisèrent : deux concurrens se disputèrent la pourpre. Tous deux furent élus; l'un se nommait Sergius, l'autre Jean. Le parti de celui-ci prévalut, et il resta maître du Saint-Siége, sous le nom de Jean IX. Pendant son pontificat il célébra trois conciles : nous avons les canons de deux; l'un tenu à Rome, l'autre à Ravenne. Le premier rétablit la mémoire de Formose et flétrit ceux qui l'avaient jugé. Les derniers canons de ce concile portent ce qui suit :

« La sainte Église romaine souffre de grandes violences « à la mort du pape, ce qui vient de ce qu'on le con« sacre à l'insu de l'empereur, sans attendre, suivant les « canons et la coutume, la présence de ses commissaires, « qui empêcheraient le désordre. C'est pourquoi nous « voulons que désormais le pape soit élu dans l'assem« blée des évêques et de tout le clergé, sur la demande « du sénat et du peuple, et ensuite consacré solennelle« ment en présence des commissaires de l'empereur, et « que personne ne soit assez hardi pour exiger de lui des « sermens nouvellement inventés; le tout afin que l'É« glise ne soit point scandalisée, ni la dignité de l'empe« reur diminuée. Il s'est aussi introduit une détestable « coutume, qu'à la mort du pape on pille le palais pa« triarcal, et le pillage s'étend par toute la ville de Rome

« et ses faubourgs; on traite de même toutes les mai-
« sons épiscopales à la mort de l'évêque. C'est pourquoi
« nous le défendons à l'avenir, sous peine, non seule-
« ment des censures ecclésiastiques, mais encore de
« l'indignation de l'empereur. Nous condamnons encore
« la pernicieuse coutume par laquelle les juges sécu-
« liers ou leurs officiers rendent des commissions pour
« la recherche des crimes, et s'ils trouvent, par exem-
« ple, une femme débauchée dans une maison appar-
« tenant à l'Église ou à un clerc, ils la prennent avec
« scandale et la maltraitent jusqu'à ce qu'elle soit rache-
« tée bien cher par son maître ou par ses parens : après
« quoi elle ne craint plus de se prostituer, prétendant
« que l'évêque ne peut en prendre connaissance. Nous
« voulons donc que les évêques aient la liberté dans leurs
« diocèses de rechercher et de punir, selon les canons,
« les adultères et les autres crimes, et qu'au besoin ils
« puissent tenir des audiences publiques pour réprimer
« les rebelles. »

Le concile de Ravenne fut tenu en présence de l'empereur Lambert : il traita des autres affaires politiques et des intérêts temporels de l'Église. Les articles suivans y furent lus et approuvés : « Si quelqu'un méprise les ca-
« nons et les capitulaires des empereurs Charlemagne,
« Louis, Lothaire et son fils Louis, touchant les déci-
« mes; que celui-là soit excommunié, soit qu'il perçoive
« les décimes, soit qu'il les donne. Si quelque Romain,
« clerc ou laïque, veut venir à nous (1) ou implorer no-
« tre protection, personne ne s'y opposera, ne l'offen-

(1) C'est l'empereur qui parle.

« sera en sa personne ou en ses biens, ni dans le voyage « ni dans le séjour, sous peine d'encourir notre indigna« tion. Nous promettons de conserver inviolablement le « privilége de la sainte Église romaine. Que le concile « tenu de votre temps (1) dans l'église de Saint-Pierre, « principalement pour la cause du pape Formose, soit « appuyé de votre consentement et de celui des évêques « et des seigneurs; que vous fassiez informer exactement « de tant de crimes qui nous ont obligés de venir à vous; « des pillages, des incendies et d'autres violences dans « nos terres, qui nous ont affligés jusqu'à souhaiter la « mort plutôt que d'en être témoins, et que vous ne lais« siez pas ces crimes impunis; que vous confirmiez le « traité fait par votre père Gui d'heureuse mémoire, et « que vous révoquiez toutes les donations de patrimoines « et d'autres biens faits au contraire; que vous défendiez « les assemblées illicites de Romains, de Lombards et de « Franks dans les terres de saint Pierre, comme con« traires à notre autorité et à la vôtre. Ce qui nous afflige « le plus, c'est qu'à notre avénement, voyant l'église « du Sauveur détruite (2), nous avons envoyé couper du « bois pour la rétablir en quelque sorte; mais nos gens « en ont été empêchés par des malfaiteurs. Voyez combien « il est indécent que l'Église romaine soit ainsi traitée. « Vous devez aussi savoir qu'elle est réduite à une telle « pauvreté qu'elle n'a plus de quoi faire les annonces or« dinaires pour la prospérité de votre règne, ni de quoi « payer les gages de ses clercs et de ses serviteurs (3). »

(1) C'est maintenant le pape qui s'adresse à l'empereur.

(2) L'église de Latran ruinée entièrement sous Étienne VI.

(3) Conc. t. IX, c. 1-10.

L'année suivante (900), Jean IX écrivit à Stylien pour le louer de sa fermeté à repousser le schisme de Photius. Il survécut peu de temps à cette lettre ; sa vie se termina dans l'année qui fut la dernière de ce siècle. La civilisation qui avait fait un pas immense sous les efforts et l'influence de Charlemagne, n'avait pas tardé à rétrograder vers la nuit de la barbarie. Une fois ce génie puissant disparu, la société retomba dans un chaos dont on put craindre qu'elle ne sortirait plus. Le siècle que nous venons de parcourir est le prélude de cette triste époque. Celui où nous entrons en est le point le plus ténébreux. La papauté en subit l'influence, mais elle se releva la première, et fit jaillir de ce chaos la société moderne avec les lueurs du génie des grands siècles et la puissante organisation des monarchies.

CHAPITRE IX.

Benoît IV. — Léon V. — Sergius III. — Situation de l'Église. — Anastase III. — Landon. — Jean X. — Affaires de Constantinople. — Léon VI. — Étienne VII. — Jean XI. — Léon VII. — Étienne VIII. — Marin II. — Agapit II. — Jean XII. — Benoît V. — Léon VIII. — Jean XIII. — Benoît VI. — Boniface VII. — Donus ou Domnus II. — Benoît VII. — Jean XIV. — Jean XV. — Grégoire V. — Du dixième siècle.

Le successeur de Jean IX fut Benoît IV; il était de race noble et Romain de naissance, son père se nommait Mum-

mole. Dès son avénement, il prononça en un concile le rétablissement d'Argrius, évêque de Langres, injustement dépossédé de son siége. La même année il couronna empereur Louis, fils de Boson, roi de Provence. Il demeura quatre ans en possession de l'Italie; il fut surpris dans Vérone par son compétiteur et eut les yeux crevés (1). Le pape Benoît mourut peu de temps après; les auteurs du temps louent son amour pour le bien public et sa libéralité envers les pauvres.

Après lui vint Léon V, qui ne tint le Saint-Siége que deux mois. Il fut chassé et mis en prison par Christophe, qui gouverna l'Église un peu plus de six mois.

Sergius III monta après lui sur le trône pontifical; il était Romain, son père se nommait Benoît. Déjà élu pape en 898, il n'avait pu garder le pouvoir. Lorsqu'il fut appelé pour remplacer Christophe, il était en exil depuis sept ans; il fut ordonné pape en 905. C'était un choix déplorable, et les actions de Sergius ne tardèrent pas à le prouver. Il commença par traiter d'usurpateur Jean IX qui lui avait été préféré et les trois papes suivans. Il se prononça contre Formose et approuva la procédure qui lui avait été faite par Étienne VI. Il fit transférer avec pompe le corps de celui-ci et plaça sur sa tombe une épitaphe remplie de louanges. Ses mœurs s'accordaient avec ces actes. Il y avait alors à Rome une femme aussi habile que dissolue, et qui par ses intrigues avait acquis une grande autorité. Elle avait deux filles, Marozie et Théodora, dont les déréglemens laissaient bien loin ceux de leur

(1) Reg. an. 904; Luit. liv. XI, c. 10; Flod. vers.

mère. Sergius lia avec Marozie un commerce criminel et il en eut un fils qui fut plus tard pape. Malgré cette liaison, elle était mariée au marquis Albert dont elle avait aussi un fils qui devint maître de Rome. Sergius est le premier pape chargé d'un pareil crime.

Pendant que le siége de Rome donnait au monde ce déplorable spectacle, l'Église de Reims continuait à jeter un grand éclat dans les Gaules. Depuis Hincmar, ce siége avait été occupé par des hommes illustres par leur science et leur vertu. Hervé, qui la gouvernait alors, ne dérogeait pas à ces nobles traditions. Au reste, la corruption et la barbarie semblaient menacer plus que jamais le monde, les désordres que l'on remarquait en Italie se reproduisaient partout ; l'Église était réduite à un tel état d'affaissement, qu'humainement parlant, on ne peut concevoir comment elle a résisté à cette épreuve. Les conciles donnent les plus tristes détails sur sa situation. Hervé en tint un à Trieste, non loin de Soissons : ses décrets sont divisés en quinze chapitres, qui sont plutôt des exhortations que des canons. Pour donner une juste idée de l'esprit et des mœurs du temps, nous en devons citer quelques passages.

« Les villes sont dépeuplées, les monastères ruinés ou brûlés, les campagnes réduites en solitude, et comme les premiers hommes vivaient sans loi et sans crainte, abandonnés à leurs passions, ainsi maintenant chacun fait ce qu'il lui plaît, méprisant les lois divines et humaines et les ordonnances des évêques. Les puissans oppriment les faibles, tout est plein de violences contre les pauvres et de pillages de biens ecclésiastiques ; et afin qu'on ne croie

pas que nous nous épargnons, nous qui devons corriger les autres, nous portons le nom d'évêques, mais nous n'en remplissons pas les devoirs. Nous négligeons la prédication, nous voyons ceux dont nous sommes chargés, abandonner Dieu et croupir dans le vice sans leur parler et sans leur tendre la main, et si nous les voulons reprendre, ils disent, comme dans l'Évangile, que nous les chargeons de fardeaux insupportables, sans y toucher nous-mêmes du bout du doigt. Ainsi le troupeau du Seigneur périt par notre silence. Songeons quel pécheur s'est jamais converti par nos discours, qui a renoncé à la débauche, à l'avarice, à l'orgueil. Cependant nous rendrons compte nécessairement de cette négociation qui nous a été confiée pour en apporter du profit. » — Et plus loin, le concile décrit ainsi l'état des monastères : « Les uns ont été ruinés ou brûlés par les païens, les autres dépouillés de leurs biens et presque réduits à rien ; ceux dont il reste quelques vestiges ne gardent plus aucune forme de vie régulière. Les moines, les chanoines, les religieuses n'ont plus de supérieurs légitimes, par l'abus qui s'est introduit de les soumettre à des étrangers : c'est pourquoi ils tombent dans le déréglement des mœurs, partie par pauvreté, partie par mauvaise volonté. Ils oublient la sainteté de leur profession pour s'appliquer à des affaires temporelles. Quelques uns, pressés par la nécessité, quittent les monastères et, bon gré mal gré, se mêlant avec ces séculiers, vivent comme eux ; ils n'ont aucun mérite qui les distingue du peuple, et la bassesse de leurs occupations les rend méprisables. Nous voyons dans les monastères consacrés à Dieu des abbés laïques avec leurs

femmes, leurs enfans, leurs soldats et leurs chiens. Comment de tels abbés feront-ils observer la règle qu'ils ne savent pas même lire? Cependant ils prétendent juger de la conduite des prêtres et des moines..... »

Le concile ordonne ici diverses mesures pour remédier à ces abus. Il finit par une exhortation où les évêques disent : « Il est arrivé par notre négligence, notre ignorance et celle de nos confrères, qu'il se trouve dans l'Église une multitude innombrable de personnes de tout sexe et de toutes conditions qui arrivent à la vieillesse sans être instruites de la foi, jusqu'à ignorer les paroles du symbole et de l'oraison dominicale. Quand il paraîtrait quelque chose de bon dans leur vie, comment peuvent-ils faire de bonnes œuvres sans le fondement de la foi!... »

Le déplorable état de l'Église trouvait dans ses membres des censeurs justes, des juges sévères qui voulaient appliquer les remèdes nécessaires à ce corps malade. La discipline monastique fixa leurs regards, et dans les Gaules, la fondation de Cluny signala cette réaction salutaire. Mais ce mouvement ne pouvait réprimer les désordres qui pouvaient s'autoriser de l'exemple du chef du monde chrétien.

Sergius III étant venu à mourir, Anastase III, Romain, fils de Lucius, lui succéda. C'était un bon pape qui aurait pu réformer les abus, mais il ne gouverna que deux ans et quelques années. Son successeur, nommé Landon, ne garda le siége que six mois (1), et alors Jean X monta sur le trône pontifical. C'était un choix tout-à-fait analo-

(1) Luitp.; Papeb.; Flod.

gue à celui de Sergius III : l'intrigue et la corruption y prirent la plus grande part. Jean était un clerc de Ravenne que Pierre, archevêque de cette ville, envoyait souvent à Rome, en mission auprès du pape. Pendant un de ces voyages, Théodora, la jeune sœur de Marozie, le vit et elle conçut pour lui une coupable passion. L'indigne clerc ne sut pas résister et il la partagea bientôt. Cette liaison ne fit qu'augmenter son ambition : Théodora était puissante, et Jean voulut en profiter pour arriver au faîte des honneurs. C'est ainsi qu'il devint successivement évêque de Bologne, archevêque de Ravenne, enfin pape. Jean X, qui n'avait aucune des vertus d'un pontife, avait les qualités de l'homme de guerre. Dès son avénement, il se joignit aux deux frères Landulfe et Tenulfe, princes de Capoue, pour marcher contre les Sarrasins. Le marquis Albéric, fils de Marozie, commandait les troupes. Les Sarrasins furent entièrement défaits (août 913). Bérenger aida probablement à cette victoire : ce qui le donnerait à penser, c'est qu'il fut couronné empereur l'année suivante (1).

Cependant l'Église de Constantinople était divisée par un nouveau schisme. L'empereur Léon, fils de Basile, s'était marié trois fois et n'avait pu avoir d'enfans : il prit une nouvelle femme, mais il n'osa d'abord ni l'épouser ni la faire couronner, parce que, chez les Grecs, les quatrièmes noces étaient défendues. Cette femme, nommée Zoé, ayant accouché d'un fils, Léon n'eut plus qu'une pensée,

(1) On se souvient qu'il avait été couronné par Étienne VI ; mais Jean avait annulé ce couronnement.

celle de légitimer son union. Le patriarche Nicolas et après lui le patriarche Euthymius refusèrent de sanctionner cet acte. Léon s'adressa alors au pape ; c'était Sergius III. Il envoya des légats à Constantinople, et le mariage de l'empereur fut autorisé par dispense. Lorsque Léon le Philosophe fut mort, l'empire fut livré à diverses vicissitudes. Enfin Romain Lucapius chassa Zoé qui gouvernait sous le nom de son fils Constantin Porphyrogénète, et s'empara du pouvoir ; il fut couronné en 920. La même année il voulut faire cesser le schisme qui séparait les clercs et les métropolitains au sujet des patriarches Nicolas et Euthymius. Le décret d'union condamnait les quatrièmes noces. L'empereur envoya à Rome pour le faire approuver ; et le patriarche Nicolas y joignit une lettre au pape Jean X, dans laquelle il disait :

« Vous savez les afflictions que nous avons souffertes « depuis environ quinze ans ; mais lorsque nous l'espérions le moins, Jésus-Christ a apaisé la tempête et nous « sommes tous heureusement réunis. C'est pourquoi nous « vous écrivons pour renouer le commerce interrompu « par la difficulté des temps, afin qu'envoyant des légats « de part et d'autre, nous convenions tous que ce quatrième mariage qui a causé tant de scandale, n'a pas « été permis à cause de la chose, mais de la personne et « par indulgence pour le prince, de peur que sa colère « n'attirât de plus grands maux. Ainsi on recommencera, « à Constantinople, à lire votre nom avec le nôtre dans les « sacrés dyptiques, comme on avait accoutumé, et nous « jouirons d'une paix parfaite. L'empereur vous en prie « instamment par Basile protopataire, qu'il vous envoie,

« à qui nous avons joint le prêtre Euloge. Vous nous en« verrez aussi des légats pour régler avec nous ce qui « pourrait avoir besoin de correction. » On ne voit pas quelle fut la réponse du pape: il est probable qu'il approuva le décret d'union.

Rome et l'Italie étaient livrées à des révolutions sans cesse renaissantes; une d'entre elles amena la déposition et la mort de Jean X. Après avoir chassé Rodolfe leur roi, les Italiens appelèrent Hugues, comte d'Arles, fils du comte Thibaut et de Berthe (1). Il fut reconnu roi à Pavie, et le pape Jean vint le trouver à Mantoue où ils firent alliance. Le royaume de Hugues ne comprenait que la Lombardie et ne s'étendait pas jusqu'à Rome; c'était Gui, son frère utérin, qui était maître de cette ville (2). Il avait épousé Marozie et il gouvernait avec cette femme altière et dissolue (3). L'autorité du pape Jean leur porta bientôt ombrage; ils craignirent qu'il ne fît passer le pouvoir temporel entre les mains de Pierre, son frère. Ils résolurent de se défaire de l'un et de l'autre. Un jour qu'ils étaient tous les deux dans le palais de Latran, des soldats forcèrent les portes, massacrèrent Pierre sous les yeux de son frère et jetèrent celui-ci en prison, où on prétend que Gui et Marozie le firent étouffer. Ce drame sanglant se passait en 929 : Jean X occupait le siége pontifical depuis

(1) Fille du roi Lothaire et de Valdrade.

(2) Berthe avait eu ce fils du marquis Adalbert qu'elle avait épousé en secondes noces.

(3) Et (chose monstrueuse!) le père de Gui avait eu de Marozie un fils nommé Adalbéric.

quatorze ans (1). Léon VI, son sucesseur, ne le garda que sept mois et quelques jours ; Étienne VII vint après lui, il ne régna que deux ans et mourut en l'année 931.

Gui et Marozie sa femme exerçaient toujours à Rome un pouvoir absolu. Celle-ci tenta une entreprise d'une audace inouïe, et, à la honte de cette triste époque, elle y réussit. On se souvient du commerce criminel qu'elle avait eu avec le pape Sergius III : elle voulut revêtir de la pourpre pontificale le fruit de ce coupable amour; il se nommait Jean et n'avait que vingt-cinq ans; il régna sous le nom de Jean XI (2). Sur ces entrefaites, Gui étant venu à mourir, Marozie pensa à consolider son pouvoir par une alliance. Elle écrivit à Hugues, roi de Lombardie, pour lui offrir, avec sa main, de partager son autorité à Rome. Hugues y consentit et vint demeurer au château Saint-Ange, résidence de Marozie. Il se rendit bientôt odieux aux Romains par ses vexations et par ses mépris. Albéric, fils de Marozie et du marquis Adalbert, eut particulièrement à souffrir des dédains de Hugues. Un jour qu'il donnait à laver à ce prince, il en reçut un soufflet parce qu'il lui avait versé trop d'eau sur les mains. La haine et la vengeance décidèrent alors Albéric à une rupture violente, il assembla ses partisans et marcha avec eux contre le château Saint-Ange. Hugues, pris à l'improviste, eut à peine le temps de se sauver, Albéric resta maître de Rome et il fit du château une étroite prison où il tint renfermés sa mère et le pape Jean, son frère. Celui-ci occupait le Saint-

(1) Flod. Chron.; Luitp.; Fred. Chron.
(2) Flod. vers.; Luitp.

Siége depuis deux ans. Après cette catastrophe, il n'est plus question de lui dans l'histoire, soit qu'on ait cessé de le regarder comme pape, soit qu'il soit mort dès l'an 933, et dans ce dernier cas le siége de Rome resta vacant pendant trois ans, car Léon VII, successeur de Jean, ne fut ordonné qu'en 936.

Léon VII ne marcha pas sur les traces odieuses de ses prédécesseurs. Il n'avait pas recherché l'autorité pontificale, et au contraire il avait fait ce qu'il avait pu pour l'éviter. Flodoard, qui l'avait connu, le dépeint comme un homme appliqué à la prière et à la méditation des choses célestes, affable, sage et agréable en ses discours. Lorsqu'il monta sur le trône pontifical, Albéric était maître de Rome; Hugues lui faisait en vain la guerre pour la reprendre. Le pape voulut rétablir la paix entre eux. Il fit donc venir à Rome l'abbé de Cluny, qui jouissait d'un grand crédit auprès de Hugues. Ce saint homme réussit dans cette difficile entreprise; il conclut la paix entre les deux contendans, et Hugues, pour la cimenter, donna sa fille en mariage à Albéric. Léon VII ne gouverna l'Église que trois ans et demi, il mourut en 939; Étienne VIII lui succéda (1).

Il était né en Allemagne, et cette origine le rendit si odieux aux Romains qu'ils exercèrent sur lui les plus affreuses violences: ils le prirent et lui découpèrent le visage de manière à le rendre méconnaissable. Le malheureux Étienne n'osait plus paraître en public. Son pontificat dura néanmoins trois ans et quatre mois. Albéric et

(1) Baron.; Papeb. conat.

Hugues n'avaient pas tardé à reprendre les hostilités, et la guerre désolait de nouveau les environs de Rome. Étienne VIII eut recours au même moyen que son prédécesseur pour tâcher de ramener la concorde : il manda l'abbé Odon ; mais à peine arrivé à Rome, il y mourut sans avoir rien tenté auprès des deux rivaux. C'est à peu près tout ce qu'on sait du pontificat d'Étienne VIII : il mourut en 943.

Marin II vint après lui : son pontificat ne fut guère plus long, il dura trois ans et demi. Marin ne s'occupa que de ses devoirs religieux, il répara les églises et assista les pauvres ; étant mort en 946, il eut pour successeur Agapit II. L'histoire garde son souvenir comme celui d'un bon pape ; mais ni lui ni son prédécesseur n'étaient de force à lutter contre l'époque épouvantable au milieu de laquelle ils vivaient : ils ne purent que protester par la pureté de leur vie contre la corruption et la barbarie de leur temps. Agapit mourut l'an 956 (1).

Cependant l'Italie voyait le pouvoir séculier changer de mains à chaque instant. Dès l'année 945, le roi Hugues, abandonné des Italiens, avait cédé son autorité à son fils Lothaire, puis il s'était retiré en Provence où il finit ses jours. Lothaire ne fut pas plus heureux que son père : après quatre ans de règne il mourut empoisonné, et l'autorité resta à Bérenger, son concurrent. La veuve de Lothaire, Adélaïde, résolut de renverser celui qui avait été cause de la ruine et de la mort de son époux. Elle était belle ; elle écrivit à Othon-le-Grand, roi de Germanie,

(1) Flod. Chron.

lui offrant sa main s'il voulait être l'instrument de sa vengeance. Othon accepta; il passa en Italie, épousa Adélaïde, réduisit Bérenger et son fils Adalbert et joignit la Lombardie à ses États. Pour cette fois il ne vint pas jusqu'à Rome, il laissa même à Bérenger et à Adalbert, fils de celui-ci, une partie de leur ancienne autorité. Ceci se passait en 951. Trois ans après, Albéric vint à mourir, et son fils Octavien lui succéda, quoiqu'il fût clerc. Tel était l'état de l'Italie lorsque Agapit II vint à mourir.

Octavien, à peine âgé de dix-huit ans, conçut la pensée de monter sur le trône pontifical. Il avait à Rome un parti puissant, et il lui fut facile de réaliser son projet. Il changea de nom et prit celui de Jean XII (1). Octavien, livré à toutes les passions d'une jeunesse emportée, ne vit dans l'autorité papale, jointe au pouvoir séculier, qu'un moyen de se livrer à tous les débordemens avec plus de sécurité. Les habitudes de la guerre avaient perverti les hommes qui exerçaient le pouvoir religieux. En Orient c'était la même corruption qu'en Occident, et les patriarches poussèrent aussi loin que certains papes la dépravation des mœurs; ils y joignirent de plus les fureurs des hérésies. Pendant que le débauché Jean XII souillait la pourpre pontificale, le patriarche Théophylacte venait de mourir, et il n'avait cessé de se plonger dans tous les excès et dans toutes les folies (2). Ainsi, de

(1) C'est le premier pape qui ait changé de nom.

(2) Il mettait en vente tous les ordres de l'Église et les promotions des évêques. Il était passionné jusqu'à la folie pour la chasse et pour les chevaux, dont il avait plus de deux mille, et ne les nourrissait pas de foin et d'orge, mais de pigeons, de noisettes, de pistaches,

toutes parts, les mêmes causes amenaient les mêmes effets.

Dès son avénement, Jean XII assembla des troupes et marcha contre Pandolfe, prince de Capoue. Ses armes ne furent pas heureuses, et il fut contraint de revenir à Rome. Bérenger et Adalbert, son fils, maîtres encore de l'Italie, l'accablaient plus que jamais de leur domination. Jean XII n'était pas assez puissant pour se délivrer de leur tyrannie ; il écrivit au roi Othon pour lui demander son appui. Jean, cardinal-diacre, et Azon, scriniaire, partirent en qualité de légats pour porter cette lettre (960). De toutes les parties de l'Italie Othon recevait des plaintes contre Bérenger. Presque tous les comtes et tous les évêques eurent recours à lui contre leur tyran. Othon, tenté par l'empire, consentit à se rendre à ces pressantes sollicitations (1). Avant de partir, il fit élire roi son fils Othon, qui n'avait encore que sept ans. On dit qu'il se lia alors par un serment au pape Jean (2); il promit de n'attenter ni à la vie, ni à la santé, ni à l'autorité du pape, de ne prendre aucune détermination qui le regarde, lui ou les Romains, sans son aveu, enfin de lui rendre tout ce qu'il aura conquis des terres de saint Pierre.

Othon arriva à Rome en 962. Il y fut reçu comme un sauveur, aux acclamations du peuple et du clergé.

de dattes, de raisins secs et de figues trempées dans d'excellent vin, avec les parfums les plus exquis..... Il introduisit la mauvaise coutume de danser dans les églises aux grandes fêtes avec des contorsions indécentes, des éclats de rire et des chansons triviales. (Fleury, Hist. eccl., t. XII, liv. LIII.)

(1) Luitp. VI, Hist.

(2) Dist. LXIII, c. 35.

Jean XII le couronna empereur ; il lui jura, sur le corps de saint Pierre, en son nom et au nom de tous les Romains, de ne jamais se dégager de son obéissance et de ne porter aucun secours à Bérenger ni à son fils (1). De son côté, Othon rendit à l'Eglise romaine ce qui lui avait été enlevé dans toute l'Italie : il y joignit de grands présens d'or et de pierreries pour le pape. Il confirma, par un acte authentique, les donations de Pepin et de Charlemagne, savoir, la ville de Rome, son duché et ses dépendances, plusieurs villes de Toscane, l'exarchat de Ravenne, la Pentapole, plusieurs places de la Lombardie et de la Campanie, les duchés de Spolette et de Bénévent, la Corse, le patrimoine de Sicile (2). Othon y joignit encore sept villes de son royaume de Lombardie ; cette donation est copiée textuellement de celle de Louis-le-Débonnaire, et porte à la fin cette clause importante : « Sauf en tout notre pouvoir, celui de notre fils et celui de nos descendans. » On y règle enfin ce qui concerne l'élection du pape. Tout le clergé et la noblesse de Rome s'obligera, par serment, à la faire canoniquement, et le pape élu ne sera point sacré qu'il n'ait promis publiquement, en présence des commissaires de l'empereur, de conserver les droits de tous. Personne ne troublera la liberté de l'élection sous peine d'exil. Enfin, il est dit qu'il y aura toujours des commissaires du pape et de l'empereur, qui lui rapporteront tous les ans comment les ducs et les ju-

(1) Flod. Chron. ; Sup. Reg. ann. 962 ; Luitp. VI.

(2) Si Dieu le met entre nos mains, dit l'empereur. La Sicile était alors au pouvoir des Sarrasins.

ges rendent la justice. Ils porteront premièrement au pape les plaintes qu'ils recevront, et il choisira, ou d'y faire remédier aussitôt, ou de souffrir qu'il y soit remédié par les commissaires de l'empereur (13 février 962) (1). On voit que le pape se réservait en dernier ressort la souveraineté et la juridiction sur Rome, et tous les lieux mentionnés par cet acte (2). En même temps le pape accorda à l'empereur l'élection de Magdebourg en métropole.

Jean XII ne garda pas long-temps la foi qu'il avait jurée à Othon; il n'attendit pas que celui-ci eût quitté l'Italie pour la violer. Othon était encore à Pavie lorsqu'il apprit que Jean s'était lié de nouveau avec Adalbert, et qu'il lui avait promis avec serment son concours contre l'empereur. Plus surpris qu'indigné, il envoya des députés à Rome pour s'informer de la vérité. Les citoyens les plus considérables répondirent en chargeant le pape des accusations les plus graves : ils disaient que s'il préférait Adalbert à l'empereur, c'est qu'il avait un complice dans le premier et un juge dans le second. Ces accusations n'étaient que trop fondées; mais l'empereur rejeta sur la jeunesse du pape ces actions odieuses. « Il pourra se corriger, répondit-il, par les exemples et les avis des gens de bien. » Il tourna son indignation contre Adalbert, et alla mettre le siége contre Montefeltre, où il s'était enfermé. Sur ces entrefaites, il

(1) Fleury, Hist. eccl., t. XII, liv. LVI.

(2) L'original, écrit en lettres d'or, était gardé à Rome au château Saint-Ange.

reçut une députation du pape : elle se composait de Léon, proto-scriniaire de l'Église romaine, et de Démétrius, un des personnages les plus considérables de Rome. Il promettait par leur bouche de réformer ce qui dans sa conduite avait été le résultat de sa jeunesse; en même temps il se plaignait que l'empereur eût reçu un évêque nommé Léon et un diacre-cardinal nommé Jean, qu'il accusait de trahison, et qu'il se fît prêter serment à lui-même et non au pape, dans les lieux où il établissait sa domination.

Voici la réponse de l'empereur : « J'ai promis de « rendre à l'Église toutes les terres de saint Pierre qui « viendraient en ma puissance; c'est à cette fin que je « veux chasser Bérenger de cette forteresse. Quant à l'é- « vêque Léon et au diacre Jean, je ne les ai pas reçus, « mais j'ai appris qu'on les avait arrêtés à Capoue comme « ils se rendaient à Constantinople, chargés par le pape « d'une mission contraire à nos intérêts et à nos conven- « tions. On a pris avec eux un Bulgare, nommé Salec, « élevé chez les Hongrois et admis à l'intime amitié du « pape. Il était accompagné d'un méchant homme, « nommé Zacharie, que le pape a consacré évêque de- « puis peu. Ces hommes allaient en Hongrie pour y fo- « menter la guerre contre nous. Je ne l'aurais pas cru, si « je n'avais pas vu les lettres du pape scellées en plomb « avec son nom. »

Othon ne se contenta pas de se disculper par écrit : il envoya à Rome Landohard, évêque de Munster, et Luitprand de Crémone. Ils étaient accompagnés de vassaux qui devaient prouver l'innocence de leur maître par

l'épreuve du duel, si le pape ne recevait pas ses excuses. Jean XII refusa de les admettre à cette preuve et à celle du serment : il envoya des députés à l'empereur pour gagner du temps. Il écrivait d'un autre côté à Adalbert de se presser. Celui-ci vint en effet à Rome, et le pape l'y reçut avec les plus grands honneurs.

A cette nouvelle, l'empereur hâta le siége de Montefeltre, et à la fin de l'été il se rendit à Rome. Jean XII et Adalbert n'osèrent l'y attendre, et ils s'enfuirent emportant le trésor de saint Pierre. Dès son arrivée, Othon assista à un concile tenu par les évêques de Rome dans l'église de Saint-Pierre. On y porta contre Jean XII de terribles accusations. Luitprand de Crémone servait d'interprète à l'empereur, qui ne savait que le saxon ; il prit la parole en ces termes : « Il arrive souvent, et « nous le savons par expérience, que ceux qui sont con- « stitués en dignité sont calomniés par leurs envieux, ce « qui me rend suspecte l'accusation lue par le diacre Be- « noît. C'est pourquoi je vous conjure, au nom de Dieu « qu'on ne peut tromper, et de sa sainte Mère, et par le « corps de saint Pierre dans l'église duquel nous sommes, « que l'on n'avance rien contre le pape qu'il n'ait effecti- « vement commis, qui n'ait été vu par des hommes di- « gnes de foi. » Les évêques, le clergé et le peuple de Rome répondirent tout d'une voix, en protestant de la vérité des accusations portées contre le pape. Alors l'empereur lui écrivit ainsi :

« Étant venus à Rome pour le service de Dieu, comme « nous demandions aux évêques et aux cardinaux la « cause de votre absence, ils ont avancé contre vous des

« choses si honteuses qu'elles seraient indignes de gens « de théâtre. Tous, tant clercs que laïques, vous ont « accusé d'homicide, de parjure, de sacrilége, d'inceste « avec vos parentes et avec deux sœurs ; d'avoir bu du « vin pour l'amour du diable, et d'avoir invoqué dans le « jeu Jupiter, Vénus, et les autres démons. Nous vous « prions donc instamment de venir vous justifier sur tous « ces chefs. Si vous craignez l'insolence du peuple, nous « vous promettons avec serment qu'il ne se fera rien que « selon les canons (6 novembre 963). »

Le pape répondit aux évêques : « Nous avons ouï dire « que vous voulez faire un autre pape. Si vous le faites, « je vous excommunie de la part de Dieu tout-puissant, « en sorte que vous n'ayez le pouvoir d'ordonner per« sonne ni de célébrer la messe. »

Cette menace n'arrêta pas le concile ; il adressa une nouvelle lettre à Jean XII, mais elle ne put lui être remise, car on ne le trouva plus sur les bords du Tibre. L'empereur prit alors la parole et exposa ses griefs particuliers que l'on connaît. Il pria le concile de se prononcer. « Il faut un remède pour un tel mal, dirent les évê« ques. Si par ses mœurs corrompues il ne nuisait qu'à « lui-même, on devrait le tolérer, mais son exemple en a « perverti un grand nombre d'autres. Nous vous prions « donc que ce monstre soit chassé de la sainte Église « romaine, et qu'on mette à sa place un bon exemple. » L'empereur ayant donné son assentiment, les évêques choisirent Léon, proto-scriniaire de l'Église romaine. Il fut ordonné pape au mois de décembre suivant, et prit le nom de Léon VIII.

Cependant Jean XII avait encore un parti puissant dans Rome. Une conjuration fut ourdie contre l'empereur; mais celui-ci, prévenu à temps, fit saisir et mettre à mort les principaux conjurés. Ceux qui survécurent en conservèrent une haine violente. Dès qu'il eut quitté Rome, ils y firent entrer le pape Jean. Léon eut à peine le temps de prendre la fuite. Jean, cardinal-diacre, eut la main droite coupée; on arracha la langue, le nez et deux doigts à Azon, proto-scriniaire. Cette vengeance accomplie, Jean XII tînt un concile pour annuler le précédent. La plupart des évêques qui le composaient avaient assisté à celui qui l'avait déposé trois mois auparavant. Le pape ouvrit la première session en ces termes : « Vous savez, « mes chers frères, que j'ai été chassé de mon siége « pendant deux mois par la violence de l'empereur. Je « vous demande donc si, selon les règles, on peut appe- « ler concile celui qui a été tenu dans mon église en mon « absence, le quatrième jour de décembre, par l'empereur « Othon, avec ses archevêques et ses évêques? » Le concile répondit : « C'est une prostitution en faveur de Léon l'usurpateur. — Nous devons donc le condamner? dit le pape. — Nous le devons, répondit le concile. » Jean XII posa ensuite diverses questions touchant le sort que méritaient Léon, ceux qui l'avaient ordonné et ceux qui l'avaient aidé. Le concile les condamna à diverses peines. En un mot, le pape obtint tout ce qu'il demanda. Ainsi finit ce concile, qui fut encore moins régulier que le précédent.

Lorsque Jean XII eut remporté cette victoire sur ses ennemis, il reprit sa vie dissolue avec plus d'ardeur que

jamais. Le châtiment ne se fit pas attendre; sa fin fut digne de ses crimes. Ayant donné un rendez-vous pendant la nuit à une femme mariée, il fut saisi et frappé si violemment qu'il mourut au bout de huit jours sans avoir reçu le viatique. C'était le 14 mai 964 (1).

Les Romains qui avaient toujours une horreur profonde pour la domination de l'empereur Othon, se hâtèrent d'élire un nouveau pape : ils ne tinrent aucun compte de l'ordination de Léon VIII et placèrent sur le trône Benoît, cardinal-diacre de l'Église romaine; il prit le nom de Benoît V. A cette nouvelle, Othon vint en grande hâte mettre le siége devant Rome: il traita les assiégés avec une rigueur inouïe : ceux qui voulaient sortir étaient pris, et on ne les laissait aller qu'après les avoir mutilés. La haine était égale des deux parts; les Romains se défendaient en désespérés ; le pape Benoît n'épargnait rien pour exalter leur courage, et il monta sur les murailles pour menacer d'excommunication l'empereur et son armée. Othon ne tint aucun compte de cette démonstration, et les Romains, dévorés par la famine, lui ouvrirent leurs portes le 23 juin 964. Benoît V fut abandonné, et Léon VIII remonta sur le trône pontifical.

Selon la coutume, Othon voulut faire légitimer par un concile les actes qu'il venait d'accomplir : on en assembla un dans l'église de Latran (2), auquel l'empereur assistait avec les évêques romains, italiens, lorrains, saxons, le clergé et le peuple de Rome. On y amena

(1) Luitp. VI, Hist. t. II; Supl. Regin. ann. 964.
(2) Conc. t. IX.

Benoît V, revêtu d'ornemens pontificaux. Benoît, cardinal-archidiacre, l'interpella alors pour lui reprocher son usurpation ; il répondit : Si j'ai failli, ayez pitié de moi. L'empereur demanda sa grâce en fondant en larmes : cette prière était un ordre. Les évêques prononcèrent alors sa sentence en ces termes : « Nous privons de tout honneur du pontifi-« cat et de la prêtrise Benoît, usurpateur du Saint-Siége ; « mais en considération de l'empereur qui nous y a réta-« blis, nous lui permettons de garder l'ordre de diacre, « à condition qu'il ne demeurera plus à Rome, mais qu'il « se rendra en exil. » Le concile donna aussi un décret par lequel le pape Léon, le clergé et le peuple de Rome réunis accordent et confirment à Othon et à ses successeurs le droit de se choisir un successeur pour le royaume d'Italie, d'établir le pape et de donner l'investiture aux évêques ; en sorte qu'on ne pourra élire ni patrice, ni pape, ni évêque, sans le consentement des empereurs, sous peine d'excommunication, d'exil perpétuel et de mort. Othon quitta bientôt Rome ; il passa le reste de l'année en Italie où une peste violente décima son armée. Il avait emmené avec lui Benoît V, et il le traitait avec une grande distinction : c'était un homme savant et vertueux, et digne d'un meilleur sort. Il fut relégué à Strasbourg, et il mourut au moment où l'empereur se disposait à le rendre aux Romains qui le redemandaient (1).

Léon VIII ne garda le Saint-Siége que quatorze mois, il mourut au mois d'avril 965. Les Romains envoyèrent des députés à l'empereur pour le consulter sur l'élection.

(1) Supl. Regin. ann. 964 ; Apud Papeb. conat.

A leur retour, on élut d'un consentement unanime Jean, évêque de Narni, qui prit le nom de Jean XIII. Son humeur altière lui attira bientôt pour ennemis les personnages les plus considérables de Rome. Un complot s'ourdit contre lui, il fut saisi et envoyé en exil dans la Campanie, où il demeura onze mois. L'empereur s'empressa d'accourir à Rome, il y arriva pendant l'automne de l'an 966. Les Romains, craignant sa colère, s'étaient hâtés de rappeler Jean XIII. Cette satisfaction ne parut pas suffisante à Othon, il fit mettre à mort douze des personnages les plus considérables de la ville, qui s'étaient mis à la tête des révoltés. Le préfet de Rome, Pierre, qui avait eu la plus grande part à cette affaire, fut abandonné au pape. On lui coupa la barbe et on le pendit par les cheveux au cheval de Constantin; on le plaça ensuite sur un âne, la tête tournée vers la queue de l'animal; dans cet état, on le promena par la ville en l'accablant de mauvais traitemens: après ce supplice, comme il n'était pas mort, on l'envoya en exil. Quand la paix fut ainsi rétablie, l'empereur et le pape se rendirent ensemble à Ravenne, où ce dernier rentra en possession de cette ville et de son territoire.

Jean XIII mourut en 972 après avoir tenu le Saint-Siége près de sept ans. Benoît VI lui succéda, il ne régna que dix-huit mois; les Romains, qui donnaient et reprenaient le pontificat comme autrefois l'empire, s'emparèrent de Benoît VI et le jetèrent dans une prison où il fut étranglé. Crescentius, fils de la trop célèbre Théodora et du pape Jean X, amena cette rébellion. Avant que Benoît VI ne pérît d'une fin tragique, on avait ordonné un

diacre nommé Francon il prit le nom de Boniface VII ; A la mort de Benoît, une nouvelle faction le chassa et on mit à sa place Donus II qui ne fit que passer (1). Enfin, on plaça sur le trône pontifical Benoît VII, évêque de Sutri ; il tint le Saint-Siége huit ans et demi. Il eut pour successeur Pierre, évêque de Pavie : il avait été chancelier de l'empereur Othon II. Il changea de nom (on dit que ce fut par respect pour saint Pierre), il prit celui de Jean XIV. Francon n'avait pas perdu espoir de ressaisir la pourpre. A la mort de Benoît VII il était revenu à Rome, mais il n'avait pu réussir à se faire élire. Il compta sur la versatilité et les passions des Romains et il n'abandonna pas la partie. L'événement prouva qu'il ne s'était pas trompé. Il parvint à grossir son parti. Jean XIV arrêté fut déposé, et au bout de quatre mois il mourut en prison de misère et de faim, le 20 août 984. Francon fut reconnu pape, et il reprit la pourpre sous le nom de Boniface VII qu'il avait déjà porté ; il ne la garda que onze mois, une mort subite l'enleva subitement. Cette mort fut-elle naturelle, ou bien le résultat d'un crime ? Les mœurs du temps nous feraient assez pencher vers cette dernière supposition, même à défaut de documens et de preuves. Une circonstance vient encore confirmer cette conjecture. Boniface était si détesté que ses propres serviteurs percèrent de coups de lance son cadavre, le traînèrent par les pieds et le laissèrent tout nu

(1) Ces temps sont fort obscurs ; la succession des papes y est assez peu certaine. Ainsi quelques historiens mettent Donus avant Benoît VI ; d'autres même ne le comptent pas parmi les papes.

dans la place, devant le cheval de Constantin. Le lendemain, quelques clercs le ramassèrent et l'ensevelirent. Jean, Romain de naissance, fut élu après lui, mais il ne vécut que quatre mois et n'est pas compté parmi les papes, parce qu'il ne fut pas sacré (1). Son successeur portant le même nom que lui, prit le nom de Jean XV; il fut sacré le 25 avril 986. Il était tout-à-fait digne de cette horrible époque; l'histoire en parle comme d'un homme intéressé et de l'âme la plus vénale. Il mourut d'une fièvre violente vers la fin d'avril 996, après dix ans de pontificat.

Le roi Othon III se trouvait alors en Italie non loin de Ravenne. Les députés du sénat vinrent l'y trouver pour lui demander ses ordres au sujet de l'élection, et le prier de se rendre à Rome où il n'était pas allé depuis la mort de son père. Othon conçut la pensée de prendre le nouveau pape dans sa famille: il jeta les yeux sur son neveu Brunon, jeune clerc très instruit dans les lettres humaines. Quand le clergé et le peuple l'eurent élu, il partit pour Rome accompagné de deux évêques; les Romains l'acceptèrent sans difficulté, et il fut ordonné sous le nom de Grégoire V, quoiqu'il n'eût que vingt-quatre ans. Il ne tint le Saint-Siége que deux ans et neuf mois. C'est le premier Allemand qui ait été élevé au souverain pontificat. Othon le suivit de près à Rome où il se fit couronner empereur (2).

(1) L'*Art de vérifier les Dates* le compte dans la succession des papes sous le nom de Jean XV.

(2) Chr. Hild.; Duschesne, Chron. sax.; Epit. ap. Bar.

Dès que l'empereur fut revenu en Allemagne, Crescentius chassa Grégoire V, et fit élire à sa place un Grec nommé Philagathe qui prit le nom de Jean XVI. Il était né en Calabre et dans une basse condition ; arrivé à la cour de l'empereur Othon II, il avait réussi à s'insinuer dans les bonnes grâces de l'impératrice Théophanie qui était de la même nation que lui. D'abord nourri par charité, il avait fini par s'élever peu à peu jusqu'à la confiance du prince. A la mort d'Othon II, son crédit ne fit que s'accroître : pendant la jeunesse d'Othon III, ce fut lui qui fut chargé de se rendre à Constantinople pour demander en mariage la fille de l'empereur Grec. Cette mission l'enrichit beaucoup ; dès qu'elle fut accomplie, il se rendit à Rome, et Crescentius, gagné par de riches présens, le fit élire pape.

A la nouvelle de la chute de son neveu Grégoire, l'empereur Othon se rendit en diligence en Italie ; il rencontra à Pavie le pape dépossédé, et tous les deux marchèrent vers Rome. Jean XVI se déroba à leur colère par une fuite honteuse, Crescentius s'enferma dans le château Saint-Ange. Cependant quelques serviteurs de l'empereur rattrapèrent le pape, ils lui coupèrent la langue et le nez, lui arrachèrent les yeux, puis ils le jetèrent en prison. Au milieu de ces tristes luttes, de ces représailles horribles, quelques hommes parlaient encore la voix de l'humanité ; de saints solitaires donnaient dans le désert des exemples de toutes les vertus, et eux seuls déploraient l'abaissement de l'Église et la corruption du temps. Nil, le plus illustre et le plus saint d'entre eux, se trouva mêlé au drame sanglant qui amena la chute de

Jean XVI. Fleury raconte sa miséricordieuse intervention : il traduit presque littéralement la vie du solitaire, et rien ne saurait remplacer la naïve simplicité de cette version ; la voici :

« Dès qu'il sut que Philagathe avait envahi le Saint-« Siége, il lui écrivit pour l'exhorter à quitter la gloire « de ce monde, dont il devait être rassasié, puisqu'il « était parvenu au comble des grandeurs, et de retour-« ner au repos de la vie monastique. Philagathe disait « toujours qu'il s'y préparait, jusqu'à ce qu'il fût pris et « traité comme il vient d'être dit. Alors saint Nil ayant le « cœur saisi de douleur, se crut obligé d'aller à Rome non-« obstant son grand âge, sa maladie et la circonstance « du temps ; car c'était en carême. L'empereur Othon et « le pape Grégoire ayant appris son arrivée, allèrent au « devant de lui, et le prenant chacun par une main, le « menèrent au palais patriarchal et le firent asseoir au « milieu d'eux, lui baisant les mains chacun de leur côté. « Le saint homme gémissait de ce traitement ; il le souf-« frit toutefois dans l'espérance d'obtenir ce qu'il dési-« rait. Il leur dit donc : Épargnez-moi pour Dieu, je suis « le plus grand pécheur de tous les hommes, un vieillard « demi-mort et indigne de ces honneurs ; c'est plutôt à « moi à me prosterner à vos pieds et à honorer vos di-« gnités suprêmes. Ce n'est pas le désir de la gloire ou « des biens qui m'a fait venir vers vous. C'est pour celui « qui vous a tant servis et que vous avez si maltraité, « qui vous a levés l'un et l'autre des fonts de baptême, « et à qui vous avez fait arracher les yeux. Je vous supplie « de me le donner, afin qu'il se retire avec moi, et que

« nous pleurions ensemble nos péchés. A ce discours
« l'empereur répandit quelques larmes, car il n'approu-
« vait pas tout ce qui s'était passé, et il répondit à saint
« Nil : Nous sommes prêts d'accomplir tout ce que vous
« désirez, si de votre côté vous avez égard à notre prière,
« et si vous voulez bien prendre dans cette ville un mo-
« nastère tel qu'il vous plaira, et demeurer toujours avec
« nous. Comme le saint homme refusait de demeurer
« dans la ville, l'empereur lui proposa le monastère de
« Saint-Anastase, comme hors du tumulte et de tout temps
« affecté aux Grecs. Saint Nil l'avait accepté par le désir
« d'obtenir ce qu'il demandait : mais le pape, non content
« de ce que Philagathe avait souffert, le fit promener par
« toute la ville de Rome, revêtu d'un habit sacerdotal
« que l'on avait déchiré sur lui, et monté sur un âne dont
« il tenait la queue entre ses mains. Saint Nil en fut si af-
« fligé qu'il ne demanda plus Philagathe à l'empereur.
« Ce prince lui envoya un archevêque de sa suite, qui était
« un beau parleur, et le saint vieillard lui dit : Allez dire
« à l'empereur et au pape : Voici ce que dit ce vieux ra-
« doteur : Vous m'avez accordé cet aveugle, non par la
« crainte que vous aviez de moi, ou à cause de ma grande
« puissance, mais pour le seul amour de Dieu. Ainsi ce
« que vous lui avez fait souffrir de plus, ce n'est pas à
« lui, c'est à moi que vous l'avez fait ; ou plutôt, c'est à
« Dieu même à qui vous avez fait cette injure. Sachez
« donc que comme vous n'avez point eu pitié de celui
« que Dieu avait livré entre vos mains, votre Père cé-
« leste n'aura point pitié de vos péchés. Comme l'arche-
« vêque ne cessait point de parler, pour excuser l'empe-

« reur et le pape, le saint vieillard baissa la tête, feignant
« de s'endormir, et le prélat voyant qu'il ne l'écoutait
« point, se retira. Saint Nil monta aussitôt à cheval avec
« les frères qui l'avaient suivi, et marchant toute la nuit,
« il retourna à son monastère (1). »

Mais l'empereur ne s'arrêta que lorsque sa vengeance fut satisfaite. N'ayant pu venir à bout de prendre le château Saint-Ange, il promit à Crescentius la vie et la liberté s'il voulait se rendre; mais lorsqu'il eut livré la place, Othon ne tint aucun compte de sa promesse et il lui fit trancher la tête. La même année, le pape tint à Rome un concile en présence de l'empereur Othon III.

Ce fut le dernier acte du pontificat de Grégoire V, il mourut le 8 février. Gerbert lui succéda sous le nom de Silvestre II. Mais avant d'aller plus loin, il importe de jeter un coup d'œil sur les temps affreux que nous venons de parcourir.

On l'a dit souvent, les peuples sont comme les individus, ils passent par toutes les phases qui accompagnent la vie humaine. Ils s'élèvent péniblement; ils jettent à leur apogée un éclat qui est en raison de leur énergie et aussi de leur éducation; enfin ils décroissent jusqu'au moment d'une suprême catastrophe. Pour l'homme, c'est la mort; pour un peuple, c'est quelquefois une grande révolution. Mais, dans les intervalles de ces périodes, les uns et les autres passent par des états de transition dont l'issue est douteuse et dont l'avenir seul se réserve la solution. Il en est ainsi de toutes les choses

(1) Vit. S. Nil.; Fleury, t. XII, liv. LVII.

humaines : les ténèbres se font avant la lumière ; la nuit précède le jour. Le dixième siècle fut une de ces sombres époques qui mettent en question la vie et l'avenir des sociétés ; c'est la plus triste, la plus obscure, la plus déplorable de l'histoire moderne. Le mouvement civilisateur imprimé au monde par Charlemagne semblait sur le point de s'arrêter : les héritiers affaiblis de cet immense empire l'avaient laissé se briser entre leurs mains. Bientôt même le sceptre devint trop pesant pour leurs débiles mains ; ils furent emportés par le torrent contre lequel ils n'essayèrent pas même de lutter. La race de Hugues Capet vint remplacer celle de Charlemagne. La papauté participa à ce grand fait qui sauva la nationalité des Francs. Nous dirons tout-à-l'heure comment elle-même eut aussi à soutenir des luttes d'autant plus terribles que son pouvoir tomba souvent en la main d'indignes ministres. Dépravation des papes, prétention des souverains, envahissement des évêques, barbarie des peuples, tels furent les périls contre lesquels la papauté se défendit pendant le moyen âge et surtout pendant le dixième siècle. On ne pouvait plus juger de la vie dans le corps social qu'à l'énergie des convulsions. La papauté jeta seule quelques lueurs dans cette nuit profonde ; elle en sortit la première, et bien long-temps avant tous les autres pouvoirs : il faut neuf siècles pour aller de Charlemagne à Louis XIV, deux siècles seulement séparent Nicolas Ier de Grégoire VII ! Ainsi, historiquement parlant, le dixième siècle finit vers 987. A dater de cette époque la dynastie de Capet s'empare de l'horizon politique ; la prépondérance de l'empire germanique reçoit un contre-coup dont il ne

se relève plus; enfin Gerbert, pape quelques années plus tard sous le nom de Silvestre II, commence à occuper dans l'histoire le haut rang que la papauté devait ne pas tarder à reprendre.

CHAPITRE X.

Gerbert pape sous le nom de Silvestre II. — Ses commencemens. — Il brigue un évêché. — Sa lutte avec l'archevêque Arnoul. — Ses travaux. — Sa mort. — Jean XVII. — Jean XVIII. — Sergius IV. — Benoît VIII. — Jean XIX. — Le musicien Gui d'Arezzo. — Benoît IX. — Grégoire VI. — Clément II. — Damase II.

Gerbert naquit en Aquitaine, depuis l'Auvergne, dans une humble condition. Élevé peut-être par charité dans le monastère de Saint-Gérauld, à Aurillac, il y eut pour maître Raimond, qui en devint plus tard abbé (1). Gérauld de Saint-Serein, qui occupait alors cette haute dignité, remarqua les heureuses dispositions du jeune Gerbert, et l'envoya en Espagne auprès du comte Borel, qui lui-même le plaça auprès d'un savant évêque nommé Haïton. Il eut le bonheur de se trouver en contact avec les Arabes, et il apprit tout ce que le siècle savait des mathématiques. Le comte Borel voulut bientôt se l'attacher, et il l'emmena à Rome pour accompagner Haïton. C'est alors que commence la carrière de Gerbert. Après avoir été présenté à l'empereur

(1) Chr. Virdun.; Chr. Aurill. t. II Analect. 241.

Othon II, il quitta Rome et vint à Reims, à la suite de l'archevêque Adalberon; il n'y resta que peu de temps et il repartit bientôt pour la ville éternelle. Sur sa route il s'arrêta à Pavie, où il trouva l'empereur, et Otric, savant illustre parmi les Saxons. Il eut avec celui-ci une conférence scientifique, et l'empereur fut si charmé de ses vastes connaissances, qu'il lui donna la célèbre abbaye de Bobio, fondée par saint Columban. On a vu à quelles dépradations étaient livrés les biens ecclésiastiques. Les seigneurs et les évêques n'avaient pas épargné ceux de l'abbaye de Bobio; Gerbert les trouva presque tous usurpés ou anéantis. Il passa quelques années à lutter contre les auteurs de ces dévastations. Ses lettres nous le montrent occupé tout entier à réprimer ces tentatives (1).

Sur ces entrefaites Othon II mourut, et l'Italie resta sans maître. Gerbert ne voulut pas se soumettre à cette foule de petits tyrans qui déchiraient ce malheureux pays, et comme il était dans l'impuissance de leur résister, il renonça à son abbaye et revint en France auprès de l'archevêque Adalberon. Là, il prit une part active aux efforts de celui-ci pour soutenir les intérêts d'Othon III contre les entreprises de Henri, duc de Bavière, et de Lothaire, roi de France (2). Ces préoccupations politiques ne détournaient pas Gerbert de l'étude des sciences et des lettres. Il dirigeait la célèbre école de Reims, et le jeune Robert, le fils de Hugues Capet, vint étudier sous ses auspices. En même temps il travaillait à former une

(1) Gerb. ep. I, II, III, IV, V, XIV, XXIII.
(2) Id. ibid. IX, XX, XXXIV, XXXV, LII, etc.

bibliothèque, et il payait fort cher les copistes qu'il employait à transcrire les anciens auteurs (1). Il avait lui-même composé un livre de rhétorique, et il faisait des sphères, ce qu'il déclare être un grand ouvrage; enfin il joignait à ces études une connaissance assez approfondie de la médecine. Ainsi Gerbert était déjà placé à la tête des faits politiques et des idées littéraires de son temps.

Cette haute position éveilla son ambition, et il pensa à se faire nommer évêque. Il écrivit à l'impératrice au nom d'Adalberon pour lui demander cette dignité; il se recommanda, par la bouche de l'archevêque, comme serviteur très fidèle de cette princesse (2). A la mort d'Adalberon il tourna ses vues vers le siége de Reims, qui était le but des plus hautes ambitions. Il dit qu'Adalberon l'avait désigné pour son successeur du consentement de tout le clergé, de tous les évêques et de quelques vassaux (3). Mais Gerbert avait un compétiteur trop puissant pour l'emporter : c'était Arnoul, fils naturel du roi Lothaire et clerc de l'église de Laon.

Deux partis se trouvaient alors en présence, celui de la race déchue, celui de la dynastie nouvelle. Le premier

(1) Parmi ceux qu'il a rassemblés il cite en plusieurs lettres Eugraphius, Pline, Jules César, Suétone, Q. Aurélius, Cicéron, Victorin le Rhéteur, Stace, Claudien, la Dialectique et l'Astrologie de Boëce, Manilius, un Traité d'arithmétique d'un Espagnol nommé Joseph, un Traité des maladies des yeux d'un médecin nommé Démosthène. (Ep. IV, VII, VIII, XVII, XXV, XL, XCVI, CXIII, CXXX, CXLVIII.)

(2) Gerb. ep. CXVII.

(3) Id. ibid. II, III.

ne s'était pas laissé abattre par le triomphe du second, et il luttait encore comme s'il lui restait quelque chance de succès. Par sa position, et surtout par sa naissance, Arnoul se rangeait du côté du dernier prétendant, Charles de Lorraine, son oncle. Il lui livra la ville de Laon et Adalberon, qui en était évêque. Celui-ci s'étant sauvé de prison, se réfugia auprès de Hugues, et loin de parler contre Arnoul, le lui recommanda. Hugues avait besoin de rallier autour de lui les partisans de l'ancienne dynastie, et au lieu de sévir contre le neveu de Charles, il lui fit faire les propositions les plus séduisantes. Il lui offrit l'oubli du passé et l'archevêché de Reims qui venait de vaquer et que Gerbert demandait. Arnoul accepta, et, à son ordination, il prêta serment par écrit aux rois Hugues et Robert (1). Cet hommage était-il sincère? les contemporains le nient; l'histoire l'a mis en doute. Quoi qu'il en soit, la ville de Reims fut livrée par trahison à Charles de Lorraine, par un prêtre nommé Adalger. Arnoul, quoique emmené prisonnier, fut généralement regardé comme complice de cette trahison. Il essaya en vain de se justifier par une excommunication terrible contre ceux qui avaient pillé l'église et la ville de Reims. Il se trouvait alors avec Charles de Lorraine à Laon. Adalberon, évêque de cette ville, les livra tous les deux à Hugues, qui écrivit au pape, et résolut de faire juger canoniquement celui qu'il accusait de haute trahison.

Les évêques s'assemblèrent à Reims en 991 pour examiner cette affaire. Séguin, archevêque de Sens, présida

(1) Ch. Vird.; t. IX Conc.; Gerb. ep. I *bis*.

le concile ; Arnoul, évêque d'Orléans, fut le promoteur, c'est-à-dire, l'accusateur. Trois hommes distingués par leur science et leur éloquence, Jean Scolastique d'Auxerre, Ranulfe, abbé de Sens, Abbon, abbé de Fleury, se déclarèrent pour l'archevêque mis en cause. Après que l'accusation eut été portée, on lut la lettre adressée par Hugues au pape Jean XV, laquelle prouvait que l'accusation avait été déférée au Saint-Siége. Quant à la réponse, on dit qu'il y avait onze mois que cette lettre avait été envoyée à Rome, que les députés l'ayant rendue au pape, avaient d'abord été reçus honnêtement; mais, ajoutèrent-ils eux-mêmes : « Après que les députés « eurent présenté au pape un beau cheval blanc avec « des présens, on nous tint trois jours à la porte du « palais sans nous laisser entrer, en sorte que, fatigués de « ce traitement, nous sommes revenus sans rien faire. » Les clercs de Brunon, évêque de Langres, dirent aussi qu'ayant été se plaindre au pape de l'emprisonnement de leur évêque et demander une excommunication contre les coupables, ses officiers leur avaient demandé dix sols d'or. « Nous nous moquâmes d'eux, ajoutèrent-ils, et « leur répondîmes que si notre évêque pouvait être délivré « par de l'argent, cela ne tiendrait pas à mille marcs. « Enfin, le pape lui-même nous dit que celui pour qui « notre évêque avait été pris, n'avait qu'à y aviser. » Le concile concluait à ce que la considération du pape ne devait pas empêcher de passer outre au jugement de l'archevêque Arnoul. L'évêque d'Orléans parla long-temps dans ce sens, et son discours fut une longue énuméra-

tion des crimes de la papauté depuis Jean XII (1). Vivement pressé, l'archevêque Arnoul avoua tout ce qu'on voulut. On dressa un acte de renonciation ; il portait en substance — que pour les péchés qu'il avait confessés secrètement aux évêques, il se reconnaissait indigne de l'épiscopat, qu'il y renonçait et consentait qu'un autre fût ordonné à sa place, promettant de ne jamais réclamer contre cet acte. — Le prêtre Adalger consentit aussi à être déposé ; il fut néanmoins admis à la communion laïque et à pénitence.

Gerbert assistait à ce concile, et c'est lui qui en a écrit l'histoire : il prit violemment parti contre Arnoul, et on regrette de pouvoir soupçonner son ambition de cette violence. En effet, il profita de cette disposition, et quoique simple diacre, il fut élu et sacré archevêque de Reims (2).

Cependant Jean XV ne vit pas d'un œil favorable ce jugement. Sans doute la manière dont la papauté fut traitée par les évêques lui parut plus grave que le jugement lui-même, et elle l'était en effet. Il cassa donc la déposition d'Arnoul et l'ordination de Gerbert; de plus, il interdit tous les évêques qui y avaient pris part. Gerbert ne se rendit pas à cet arrêt, et il écrivit longuement pour motiver son refus. Voici comment il parle sur cette affaire dans une lettre à Séguin, archevêque de Sens :

« Nos adversaires disent que pour la déposition d'Ar-

(1) Voir aux Pièces justificatives.

(2) Conc. t. IX.

« noul, il fallait attendre le jugement de l'évêque de « Rome. Pourront-ils montrer que son jugement soit « plus grand que celui de Dieu (1)? Je dis hardiment « que si l'évêque de Rome lui-même pèche contre son « frère, et étant averti plusieurs fois, n'obéit pas à l'É- « glise, cet évêque de Rome, suivant le commandement « de Dieu, doit être regardé comme un païen et un pu- « blicain; plus le rang est élevé et plus la chute est dan- « gereuse. Que s'il nous croit indignes de sa communion, « parce qu'aucun de nous ne veut juger contre l'Évan- « gile, il ne pourra pas pour cela nous séparer de la « communion de Jésus-Christ ni nous ôter la vie éter- « nelle. On ne doit pas appliquer aux évêques ce que « dit saint Grégoire, que le troupeau doit craindre la « sentence du pasteur, qu'elle soit juste ou non: car « c'est le peuple qui est le troupeau et non les évêques. « Vous n'avez donc pas dû être suspendus de la commu- « nion, pour un crime que vous n'avez point confessé « et dont vous n'êtes point convaincus; et on n'a pu vous « traiter comme des rebelles, puisque vous n'avez ja- « mais évité les conciles. Il ne faut pas donner occasion « à nos ennemis, de dire que le sacerdoce, qui est un « par toute l'Église, soit tellement soumis à un seul, que « s'il se laisse corrompre par argent, par faveur, par « crainte ou par ignorance, personne ne puisse être évê- « que sans se soutenir auprès de lui par de tels moyens.

(1) C'est-à-dire que le jugement canonique des évêques est infaillible comme celui de Dieu. Mais la question ici était justement de savoir si le jugement du concile de Reims était un jugement canonique.

« La loi commune de l'Église est l'Écriture, les canons « et les décrets du Saint-Siége qui y sont conformes. « Quiconque se sera écarté de ces lois par mépris, soit « jugé suivant ces lois; que celui qui les observe soit en « paix. Gardez-vous donc de vous abstenir des saints « mystères, ce serait vous rendre coupables. » Gerbert écrivit encore plus longuement à ce sujet à l'évêque de Strasbourg (1).

Hugues s'adressa directement à Jean XV. Pour l'apaiser, il lui dit : « Nous vous avons écrit, mes évêques et « moi, par l'archidiacre de Reims pour vous expliquer « l'affaire d'Arnoul. Nous ajoutons ceci pour vous prier « de me faire justice à moi et aux miens et ne pas « recevoir pour certain ce qui ne l'est pas. Nous n'a« vons rien fait contre votre Sainteté : si vous voulez vous « en éclaircir par vous-même, vous pouvez venir à Gre« noble qui est aux confins de l'Italie et de la Gaule et où « les papes ont accoutumé de venir trouver les rois de « France. Si vous voulez venir chez nous, nous vous re« cevrons avec grand honneur et vous traiterons de « même pendant le séjour et le retour. »

Jean XV ne se rendit pas au vœu de Hugues, il se contenta d'envoyer Léon, abbé de Saint-Alexis, comme légat en France. Il assembla un concile à Mouzon, et Gerbert, malgré ses hautaines paroles, s'y rendit pour justifier sa conduite. Il parla ainsi : « J'ai toujours eu ce « jour devant les yeux, et je l'ai toujours désiré depuis « qu'au péril de ma vie j'ai reçu le sacerdoce par le con-

(1) Voir aux Pièces justificatives.

« seil de mes frères, tant j'étais touché du salut d'un peu-
« ple qui périssait et de l'autorité par laquelle je me
« croyais en sûreté. Je me souvenais avec plaisir des té-
« moignages de votre bienveillance que j'avais tant de
« fois éprouvée, quand j'appris avec une grande sur-
« prise que vous étiez mécontent de moi, et votre indi-
« gnation me fut plus terrible que ne l'avait été le fer de
« mes ennemis. Maintenant, puisque Dieu m'a fait la
« grâce de me trouver devant ceux à qui j'ai toujours
« confié le soin de mon salut, je dirai en peu de mots ce
« qui montre mon innocence. Après la mort de l'empe-
« reur Othon, je résolus de ne point quitter le service de
« mon père Adalberon, qui, à mon insu, me choisit pour
« le sacerdoce, et en me montrant me désigna pour son
« successeur en présence de personnes illustres. Mais la
« simonie fit qu'Arnoul me fut préféré, et je ne laissai
« pas de le servir fidèlement, plus qu'il n'était à propos;
« jusqu'à ce que connaissant clairement sa rivalité, je re-
« nonçai par écrit à son amitié et je l'abandonnai avec ses
« complices sans autre espérance ni autre intérêt que de
« ne point participer à ses crimes. Après qu'il eut été
« long-temps poursuivi et jugé par contumace, suivant
« les lois de l'Église, comme il ne restait qu'à le punir
« par les lois du prince et le chasser de son siége
« comme rebelle, mes confrères et les grands me pres-
« sèrent encore de prendre soin d'un troupeau dispersé
« et déchiré. Je différai long-temps et ne cédai qu'avec
« peine, sachant bien les maux qui me menaçaient. Voilà
« devant Dieu quelle a été la simplicité de ma conduite.
« On m'accuse d'avoir trahi mon maître, de l'avoir mis

« en prison et d'avoir usurpé son siége. Était-il mon maî-
« tre, lui à qui je n'ai jamais prêté aucun serment ? Si je
« l'ai servi pour un temps, je l'ai fait par ordre de mon
« père Adalberon qui me dit de demeurer dans l'Église de
« Reims jusqu'à ce que je visse la conduite de celui qui
« en serait évêque. Pendant que je l'observais, je devins
« la proie des ennemis et je perdis tout ce que je tenais
« de votre libéralité et de celle des seigneurs ; encore les
« ennemis m'ayant dépouillé, eurent regret que je leur
« eusse échappé en vie. Depuis que j'ai quitté ce rebelle,
« je n'ai eu aucun commerce avec lui ; et je n'avais garde
« de le livrer, puisque je ne savais où il était. Quant à la
« prison, j'ai depuis peu prié le roi, mon maître, de ne
« pas l'y garder un moment à mon sujet. Car si votre ju-
« gement dépendait de moi, Arnoul serait réduit en état
« de ne pas me nuire ; si vous jugiez contre moi, ce qu'à
« Dieu ne plaise, que m'importerait qu'Arnoul ou un au-
« tre fût archevêque de Reims ? »

Ayant ainsi parlé, Gerbert entra dans quelques détails pour compléter sa justification ; elle était difficile : il ne pouvait guère faire tomber tout-à-fait le reproche d'usurpation. Les évêques le jugèrent ainsi, car ils ne prononcèrent pas définitivement ; ils demandèrent seulement à Gerbert qu'il s'abstînt de la célébration jusqu'au 1er juillet suivant, jour fixé pour un concile qui devait se tenir à Reims : après quelques difficultés il céda. Les choses restèrent donc dans le même état, Gerbert en possession de son archevêché, Arnoul en prison à Orléans. Mais la papauté devait l'emporter. Hugues étant mort, Robert monta sur le trône, et, quoique élève de Gerbert, il céda

à la papauté encore plus que son père. Gerbert lui-même ne s'opposa plus aussi violemment à la volonté des papes. Abbon de Fleury étant allé à Rome, Grégoire V le chargea de rétablir Arnoul, que Robert avait déjà fait sortir de prison. Arrivé en France, Abbon accomplit facilement sa mission, et rendit compte de la docilité de Robert : dans cette lettre il dit qu'il est ami de Gerbert et d'Arnoul. Deux choses nous paraissent avoir contribué à ce retour inattendu. La dynastie capétienne sentait déjà qu'elle s'implantait dans le sol; le rétablissement d'Arnoul était pour elle un acte qui prouvait sa force : quant à Gerbert, il avait trop la conscience de sa valeur pour croire son avenir anéanti par la perte de l'archevêché de Reims.

Ayant quitté ce siége, Gerbert se retira auprès de l'empereur Othon; il y reprit les travaux scientifiques et littéraires que la politique lui avait fait négliger. Mais un homme aussi supérieur ne pouvait rester dans cette obscurité : l'empereur voulut le dédommager de la perte de Reims, et il le fit nommer archevêque de Ravenne; Grégoire V lui envoya le pallium, et à cette occasion il fit de grandes donations à l'église de Ravenne et confirma tous ses anciens priviléges (1). Gerbert tourna tous ses efforts vers la réforme des évêques; il touchait alors au faîte des grandeurs. Grégoire V étant mort, l'empereur jeta les yeux sur lui pour le remplacer : c'était un digne choix et qui replaça le siége de Rome au rang qu'il avait occupé sous Grégoire-le-Grand et Nicolas I[er]. Gerbert changea de nom, il prit celui

(1) Greg. V, ep.

de Silvestre II : c'était au mois de février 999 (1).

Silvestre II ne tint le Saint-Siége que pendant quatre ans : ce court pontificat suffit pour rendre à la papauté cet éclat que ternissaient les mauvais papes. Il donna pour roi à la Hongrie, devenue chrétienne, le duc Étienne qui travaillait avec ardeur à la conversion de cette contrée. Il employa au maintien du privilége des papes cette énergie qu'il portait dans toutes les actions de sa vie. Conon, évêque de Pérouse, éleva des prétentions sur l'abbaye de Saint-Pierre que le pape avait trouvée dépendante des domaines du siége de Rome. L'abbé avait voulu défendre les droits de Rome, mais il avait été chassé à main armée de son église, et on avait pillé ses biens. Cette affaire fut jugée en un concile assemblé par le pape, dans le palais de Latran. Le concile se prononça en faveur du pape, et l'évêque Conon se soumit (2).

Silvestre II mourut le 11 mai 1003. L'histoire voit en lui deux hommes bien distincts, l'homme politique et l'homme littéraire. Dans chacune de ses carrières il a des titres de gloire incontestables. Toutes les grandes idées se trouvent en germe dans son pontificat; arrivé au pouvoir, il travailla à le reconstituer; il eut le premier la pensée de la croisade; à sa voix quatre cents Pisans s'armèrent pour délivrer Jérusalem. S'il commença par l'ambition, il la tourna vers un noble but. Quant à sa renommée scientifique, elle est plus pure et rayonne d'un grand éclat. Il était dialecticien, astronome et mathématicien; on lui doit

(1) Papeb. Conat.; ap. Baron.
(2) Conc. t. IX.

la première horloge à bascule, aussi son siècle l'accusa d'avoir commercé avec le démon. Quand un homme devance son époque, il la domine par ses défauts, pendant qu'elle accuse ses éminentes qualités. Après lui, le Saint-Siége retomba entre les mains d'hommes qui mirent le pouvoir papal à deux doigts de sa perte; mais l'impulsion était donnée, Grégoire VII n'était pas loin.

Jean XVII succéda à Silvestre II; né d'une ancienne maison, au château de Repugnano (1) dans la Marche d'Ancône; diocèse de Formiano, il vint à Rome dès son enfance et il fit ses études dans la maison du consul Pétrone. Il se nommait Sicco ou Secco et fut sacré pape le 13 juin 1003; il mourut au mois d'octobre de la même année, n'ayant tenu le Saint-Siége qu'environ cinq mois. Après lui, il y eut une vacance de quatre mois. Le 19 mars 1004, Jean XVIII fut sacré: il se nommait Phasian et gouverna l'Église cinq ans; l'an 1009, il abdiqua le pouvoir papal et se retira à l'abbaye de Saint-Paul où il termina ses jours. Sergius IV, évêque d'Albane, lui succéda; il se nommait avant son pontificat *Petrus Osporci* (2) : ce pape chassa les Sarrasins de la Sicile, Parmi les vertus qui le distinguèrent, les historiens ont mentionné particulièrement sa libéralité envers les pauvres; il mourut l'année 1012.

Après sa mort, les partis se remuèrent à Rome. Deux papes furent élus: l'un avait nom Grégoire; l'autre était Jean, évêque de Porto, fils de Grégoire, comte de Tus-

(1) Ripa Jani.
(2) Ditm. lib. VI, p. 84.

culum. Celui-ci l'emporta, et il monta sur le siége pontifical sous le nom de de Benoît VIII. Grégoire ne se tint pas pour battu : il réunit ses partisans, et Benoît fut obligé de sortir de Rome; il se réfugia auprès de Henri II, roi de Germanie. Ce prince l'accueillit favorablement, et lui facilita son retour à Rome. En effet, grâce à son intervention, Benoît VIII put ressaisir son autorité. Plein de reconnaissance pour celui qui l'avait soutenu, il l'appela à Rome, lui offrant de le couronner empereur. Henri II se rendit auprès de lui, et le 22 février 1014 il fut couronné de la main du pape. La cérémonie se fit avec une imposante solennité. Henri partit de son palais, accompagné de la reine Cunégonde sa femme et de douze sénateurs. Six avaient la barbe rasée à la romaine, six portaient de longues moustaches à la française et des bâtons à la main. Arrivé à l'église de Saint-Pierre, il trouva Benoît VIII qui l'attendait aux portes et qui lui demanda s'il voulait être le protecteur de l'Église et fidèle en tout au pape et à ses successeurs. Le roi le promit, et alors Benoît le sacra, lui et la reine son épouse. On suspendit devant l'autel de Saint-Pierre la couronne que le roi Henri portait avant la cérémonie. Benoît VIII joignit au don de la couronne un globe d'or orné de deux cercles de pierreries, surmonté d'une croix d'or. C'était un symbole de la cérémonie qui venait de s'accomplir. Le globe représentait le monde, les pierreries étaient l'emblème des vertus dont l'empereur devait le rendre témoin, enfin la croix figurait la religion qui domine le monde et la puissance qui le régit. L'empereur fit don de ce globe au monastère de Cluny. Le moine Glabert, qui rapporte ces

faits, ajoute cette réflexion qui nous fait juger de l'opinion du temps : « Il paraît très raisonnable et bien établi « qu'aucun prince ne prenne le titre d'empereur, sinon ce- « lui que le pape aura choisi pour son mérite et à qui il « aura donné la marque de cette dignité. »

Pendant le séjour de l'empereur à Rome, Benoît VIII ajouta le Symbole à la liturgie de la messe. Jusque-là l'Église romaine ne le récitait pas après l'Évangile comme les autres Églises. L'empereur en ayant demandé la raison au pape, il répondit que l'Église romaine ayant toujours été pure d'hérésie, n'avait pas besoin de faire sa profession de foi en récitant le Symbole. Néanmoins le pape céda à d'autres considérations, et la liturgie de Rome devint en ce point semblable à celle des autres Églises (1).

Benoît VIII se montra meilleur pape qu'on ne pouvait l'espérer d'après les circonstances qui avaient accompagné son élection. Ayant à lutter avec les Sarrasins, il ne compta que sur lui et les siens pour les repousser. En 1016, une nouvelle horde de ces Barbares aborda en Italie, ils prirent Lune en Toscane, en chassèrent l'évêque et se rendirent maîtres du pays. A cette nouvelle, Benoît VIII assembla les évêques et les défenseurs des Églises : il leur dit qu'il s'agissait de sauver non seulement l'Italie, mais encore la religion ; qu'il ne fallait pas donner le temps aux ennemis d'étendre leurs forces ; qu'enfin le succès consistait dans une résolution prompte et énergique. Les évêques répondirent par un élan unanime à ces paroles. Le pape se mit à la tête des troupes, et pour que les Sar-

(1) Bern. Aug. de Miss. c. 3.

rasins ne pussent échapper, il envoya des barques leur couper la retraite. Ce plan eut une réussite complète: après trois jours de résistance, les ennemis se débandèrent et il en fut fait un carnage horrible. Leur roi réussit à s'échapper, mais sa femme fut prise et eut la tête tranchée; il y eut un butin immense. Malgré cette défaite, le roi des Sarrasins, qui s'était retiré en Sardaigne, fit menacer le pape avec une audace inouïe: il lui envoya un sac de châtaignes, lui faisant dire qu'il reviendrait l'été suivant avec un nombre égal de soldats. Benoît VIII lui renvoya, pour toute réponse, un sac plein de millet avec ces paroles: « Qu'il vienne, et nous serons pour le recevoir aussi « nombreux que les grains contenus dans ce sac (1). » L'année suivante, le chef des Sarrasins fut chassé par les Génois et les Pisans, alliés au pape.

Cependant les empereurs d'Orient voulaient avoir leur part des dépouilles de la malheureuse Italie. Basile donna ordre au gouverneur qui le représentait dans les possessions italiennes qui lui restaient, d'exiger un tribut qu'il prétendait lui être dû. En exécution de cet ordre, le gouverneur s'était emparé d'une partie de la province de Bénévent. Benoît VIII n'avait pas des forces suffisantes pour le repousser, lorsque le hasard vint les lui offrir. Un seigneur normand qui s'était attiré l'indignation du duc Richard, s'était réfugié à Rome; il se nommait Raoul et avait une grande valeur. Ayant appris l'embarras du pape, il vint le trouver et lui offrit l'appui de son bras. Benoît VIII accepta, et Raoul, envoyé à Bénévent,

(1) Ditm. lib. VII.

fit éprouver aux Grecs un échec considérable. Le bruit de cette victoire parvint au duc Richard, et celui-ci envoya des troupes à Raoul, qui vainquit les Grecs en plusieurs combats; mais ses forces s'épuisèrent et les Italiens le secondaient fort mal. Il comprit qu'il devait s'assurer un auxiliaire et pensa au roi Henri; il se rendit auprès de lui, et comme sa haute réputation l'avait précédé, il en fut très bien reçu. Nous verrons plus tard quelles furent les conséquences de cette entrée des Normands en Italie. Le pape vint aussi de son côté en Allemagne; il trouva l'empereur à Bamberg et célébra avec lui la fête de Pâques le 17 avril 1020. Le dimanche suivant il consacra l'église de Saint-Étienne, et l'empereur fit don à l'Église romaine de la ville et de l'évêché de Bamberg, avec une redevance annuelle de cent marcs d'argent et un cheval blanc enharnaché (1).

Ce fut probablement aussi dans cette circonstance que l'empereur renouvela et confirma les donations faites à l'Église romaine par ses prédécesseurs. Cette donation semble copiée sur celle d'Othon Ier, elle renferme aussi la réserve formelle de la souveraineté de l'empire (2). Les actes d'un concile tenu à Pavie, et présidé par le pape le 1er août, furent aussi confirmés. On y peut voir que les mœurs du clergé donnaient encore le plus affligeant spectacle. Voici le sommaire de ces actes (3).

Le pape commence par un grand discours où il se

(1) Chr. sax.; Vit. S. Muirv.; Vit. S. Hen.; Bolland.
(2) Ap. Baron. an. 1014; Chr. cass. lib. II, c. 46.
(3) Hist. eccl. t. XII, liv. LVIII, p. 415.

plaint que la vie licencieuse des clercs déshonore l'Église, et qu'ils dissipent les grands biens qu'elle a reçus de la libéralité des princes, les employant à entretenir publiquement des femmes, et à enrichir leurs enfans. Il montre ensuite que les clercs sont obligés à la continence par le canon de Nicée, qui leur défend de loger avec des femmes, et par les décrétales de saint Sirice et de saint Léon, dont le dernier défend le mariage même aux sous-diacres. Après avoir établi ainsi en général que tous les clercs nés depuis leur engagement sont illégitimes, il vient à ceux qu'un clerc, né serf de l'Église, avait eus d'une femme libre. On prétendait que ces enfans étaient libres, suivant la règle de droit que, hors le mariage légitime, l'enfant suit la condition de la mère : mais le pape soutient que cette règle ne doit s'appliquer qu'aux enfans des laïques, premièrement parce que les laïques, qui ont fait cette loi, n'ont aucun pouvoir de régler les droits de l'Église, secondement parce qu'ils n'ont pu, en la faisant, avoir en vue les enfans des clercs, puisque les clercs ne doivent point avoir d'enfans. Les clercs objectaient à ce passage de saint Paul (1) : Que chacun ait sa femme pour éviter la fornication ; mais le pape répond que l'apôtre ne parle que des laïques, et que c'est l'hérésie de Jovinien de l'appliquer indifféremment à tout le monde. Il allègue une loi de Justinien, qui en certains cas déclarait serfs les enfans des serfs, quoique nés de femmes libres, et se plaint hautement des juges qui jugeaient suivant la maxime ordinaire. Après cette préface

(1) Ep. II ad Cor. VII, 2.

vient le décret du pape, divisé en sept articles : il renouvelle la défense d'avoir ni femme ni concubine, et semble l'étendre à tous les clercs sans exception ; il déclare que les enfans des clercs sont serfs de l'église en laquelle servent leur père, quoique leurs mères soient libres, et prononce anathème contre le juge qui les déclarera libres. Aucun serf de l'Église, clerc ou laïque, ne pourra faire aucune acquisition sous le nom d'un homme libre, sous peine de fouet et de prison, jusqu'à ce que l'Église ait retiré tous les titres de l'acquisition. L'homme libre qui a prêté son nom, donnera à l'Église ses sûretés, sous peine d'être traité comme sacrilége, et le juge et le tabellion qui aura reçu le contrat seront frappés d'anathème (1). Comme ce décret regardait le temporel, il était nécessaire qu'il reçût la sanction de l'autorité séculière ; l'empereur Henri lui donna la sienne : il promulgua une ordonnance de sept articles conformes à ceux du décret. Il joignait des peines temporelles aux spirituelles. Tels furent les actes accomplis pendant le séjour de Benoît VIII auprès de Henri : il revint à Rome chargé de présens.

Benoît VIII et Henri moururent quatre ans après : ils se suivirent de très près dans la tombe (1024). Henri fut canonisé le siècle suivant. Benoît VIII avait occupé le Saint-Siége un peu plus de douze ans ; son frère lui succéda. Il était fils de Grégoire, comte de Tusculum, et ce fut l'influence de cette famille puissante qui lui donna la pourpre ; il n'était pas même clerc, et son élection fut

(1) Conc. t. IX, p. 819, c. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.

achetée à force d'argent. Le même jour, dit Romuald de Salerne, le vit laïque et prêtre (1). Il fut élu au mois d'août 1024 et prit le nom de Jean XIX.

Ces choix déplorables ouvraient carrière à toutes les ambitions et à tous les envahissemens. On se souvient des prétentions du patriarche de Constantinople pour se faire donner le titre d'évêque universel. On a vu avec quelle énergie les papes avaient toujours repoussé ces tentatives. Eustathe, qui occupait alors le siége de Constantinople, pensa qu'il pourrait acheter ce que ses prédécesseurs avaient demandé en vain, et comme la cupidité régnait à Rome plus qu'en aucun lieu du monde, son plan fut sur le point de réussir. Eustathe ayant envoyé à Rome des députés chargés de riches présens, il paraît que le pape prêta l'oreille à leurs ouvertures. Tout était convenu, on n'était plus embarrassé que sur le moyen à prendre pour cacher la simonie. Malgré le secret dont on entourait ces négociations, le bruit s'en répandit en Italie et en France. Elles excitèrent une indignation si générale qu'il fallut y renoncer. Les Orientaux furent contraints de revenir à Constantinople sans avoir rien terminé (2).

Le règne de Jean XIX fut signalé par une découverte qu'il importe de rapporter : nous voulons parler des six premières notes de la gamme, trouvées par Gui, moine d'Arezzo. Il prit les syllabes qui les représentent dans les trois premiers vers de l'hymne de saint Jean *Ut queant laxis*. Voici comment il raconte lui-même le succès de

(1) Uno eodemque die laïcus et pontifex fuit.

(2) Glab. IV, c. 1; Papeb. Const.; Chr. Mss. I, c. 57.

sa nouvelle méthode à Michel, moine de Pomposie, qui l'avait aidé : « J'espère, lui dit-il, que ceux qui viendront « après nous, prieront pour la rémission de nos péchés, « puisqu'au lieu qu'en dix ans à peine pouvait-on acqué- « rir une science imparfaite, nous faisons un chantre en « un an ou tout au plus en deux. » Et plus bas : « Le « pape Jean, qui gouverne à présent l'Église romaine, « ayant ouï parler de notre école, et comment, par le « moyen de nos antiphoniers, les enfans apprennent les « chants qui leur étaient inconnus, en fut fort surpris et « m'envoya trois messages pour me faire venir. J'allai « donc à Rome avec Grégoire, abbé de Misan, et Pierre, « prévôt des chanoines de l'église d'Arezzo, homme « très savant pour notre temps. Le pape m'ayant témoi- « gné beaucoup de joie de mon arrivée, m'entretint long- « temps, me fit plusieurs questions, et feuilleta souvent « mon antiphonier qu'il regardait comme un prodige. Il « en médita les règles, et ne se leva point du lieu où il « était assis, qu'il n'eût appris un verset qu'il n'avait ja- « mais ouï chanter et n'éprouvât ainsi par lui-même ce « qu'il avait peine à croire des autres. Ma mauvaise « santé ne me permit pas de demeurer à Rome, parce « que la chaleur de l'été m'était mortelle en des lieux « maritimes et marécageux. Je promis de revenir à l'en- « trée de l'hiver pour expliquer cet ouvrage au pape et à « son clergé. Peu de jours après, j'allai visiter notre père « Gui, abbé de Pomposie, homme chéri de Dieu et des « hommes pour sa vertu et sa sagesse, que je désirais « voir comme le père de mon âme. Cet homme si éclairé « approuva mon antiphonier aussitôt qu'il l'eut vu, se « repentit d'avoir suivi le sentiment de mes envieux,

« m'en demanda pardon et me conseilla, étant moine, de « préférer aux villes épiscopales les monastères, dont « Pomposie est à présent, par ses soins, le premier en « Italie. C'est donc pour lui obéir que je veux illustrer vo« tre monastère, vu principalement que les évêques étant « maintenant presque tous condamnés pour simonie, je « crains de communiquer avec eux. » Gui intitula Micrologue son livre de la Musique et le dédia à Théocalde, évêque d'Arezzo, son diocésain. Cet évêque avait pris Gui auprès de lui pour l'aider à instruire le clergé et le peuple. Ainsi l'on voit les arts à leur naissance partant des hommes placés dans les rangs du clergé, s'appuyer sur l'autorité papale, même lorsqu'elle était tombée si bas.

L'an 1026, Conrad vint à Rome; Jean XIX le couronna empereur; le même jour Gisèle, sa femme, reçut aussi de sa main la couronne impériale. Deux rois assistèrent à cette cérémonie, Rodolfe de Bourgogne, oncle de Gisèle, et Canut d'Angleterre, qui était venu à Rome pour accomplir un vœu. Canut profita de cette occasion pour se plaindre au pape des vexations de toutes sortes qu'éprouvaient ses légats lorsqu'ils voulaient venir à Rome, et des sommes immenses que l'on obligeait les archevêques à donner, lorsqu'ils recevaient le pallium. Il obtint satisfaction du pape et de Rodolfe qui était maître de la plupart des passages des Alpes.

La fin du pontificat de Jean XIX fut troublée par une conspiration qui faillit lui coûter la vie; il ne se sauva que par la fuite (1). Conrad, son protecteur, ne lui fit pas défaut en cette circonstance; il vint à Rome avec une ar-

(1) Glab. c. 3.

mée et soumit les rebelles. Le pape rétabli ne survécut pas long-temps à cette révolution; il mourut la même année, c'est-à-dire le 8 novembre 1033.

La simonie, qui présidait depuis long-temps à l'élection des papes, donna encore un successeur à celui-ci. Théophylacte, son neveu, fils d'Albéric, comte de Tusculum, à peine âgé de douze ans, obtint la pourpre par le crédit et les largesses de son père. Il prit le nom de Benoît IX. A peine placé sur le trône, Benoît fit paraître une perversité qui dépassa celle de ses prédécesseurs. Les Romains le supportèrent pendant long-temps, mais enfin leur patience se lassa et ils le chassèrent en l'an 1044 (1). Jean, évêque de Sabine, acheta la pourpre et s'en revêtit sous le nom de Silvestre III; il ne la garda pas long-temps. Benoît IX, appuyé sur le crédit et le pouvoir de son père, rentra dans Rome au bout de trois mois. Mais comme il continuait toujours ses déportemens honteux, dit le pape Victor III, se voyant méprisé du clergé et du peuple, il convint de se retirer et céda le pontificat à l'archiprêtre Jean Gratien, moyennant une somme d'argent. Gratien prit le nom de Grégoire VI; il fut ordonné le 28 avril 1045 et tint le Saint-Siége vingt mois. Le moine Glabert, écrivain contemporain, termine ainsi le récit de ces faits: « On mit à la place de Benoît un homme « très pieux et d'une sainteté connue, dont la bonne ré« putation répara tout le scandale qu'avait causé son « prédécesseur. »

(1) Papeb. Conat.; Desid. Casin. l. III Dial. sec. 4, op. Ben. t. II, p. 451.

Grégoire VI trouva l'Italie et Rome dans l'état le plus déplorable. Les biens de l'Église romaine étaient presque tous entre les mains de princes ou d'évêques qui les avaient usurpés. Grégoire n'avait pour pourvoir à ses besoins que quelques villes sans importance et les offrandes des fidèles. Les chemins de l'Italie étaient infestés de voleurs, au point que les voyageurs ne pouvaient plus les parcourir qu'avec une escorte bien armée. Les rues de Rome n'étaient pas plus sûres; les assassins et les voleurs se battaient jusqu'au pied des autels et sur les tombeaux des martyrs, pour s'emparer des offrandes que l'on y déposait. Grégoire essaya de réprimer ces abus : il employa d'abord les représentations qui ne produisirent aucun effet; alors il excommunia les rebelles , et cette mesure ne fit que les irriter, ils tournèrent leurs armes contre le pape et cherchèrent à attenter à sa vie. Grégoire, contraint de se défendre, déploya une grande vigueur. Il commença par s'emparer de Saint-Pierre, et il fit tuer ou chasser les voleurs; ensuite il reprit quelques terres de l'Église et fit balayer les chemins des pillards qui les infestaient. Cette conduite indisposa les Romains, qu'une longue impunité avait accoutumés au pillage : ils traitèrent le pape d'homme sanguinaire et cruel, et, chose inouïe, les cardinaux mêmes approuvèrent ces murmures.

Au reste, on a vu déjà combien les mœurs du clergé étaient déplorables. Lors de l'avénement de Grégoire VI la partie saine parmi les clercs espéra un instant que la simonie et les crimes qui affligeaient le monde chrétien allaient cesser. Le saint abbé de Mont-Avellane, Pierre Damien, écrit ainsi au pape, lorsqu'il le complimente sur

son élévation. Après avoir témoigné l'espoir de voir abolir la simonie, il ajoute : « Mais on jugera de ce qu'on en doit espérer par l'église de Pesaro, car si elle n'est ôtée des mains de cet adultère, cet incestueux, ce parjure, ce voleur, l'espérance des peuples sera entièrement frustrée : s'il est rétabli, on n'attendra plus du Saint-Siége rien de bon. » Et dans une autre lettre : « Sachez que, pour nos péchés, on ne trouve point de clercs en nos quartiers qui soient dignes de l'épiscopat ; ils le désirent assez, mais ils ne cherchent pas à le maintenir. Toutefois, selon la nature du temps et la disette des sujets, il me semble que cet archiprêtre peut être promu à l'évêché de Hossembrune, quoiqu'il l'ait ardemment désiré, puisqu'il est un peu meilleur que les autres et qu'il a l'élection du clergé et du peuple. Qu'il fasse pénitence de son ambition et qu'il soit sacré selon ce que Dieu vous inspirera (1). » Voilà le jugement que portaient les hommes qui n'avaient pas été atteints par la corruption générale.

Grégoire n'était ni assez saint pour lutter avec ces mœurs, ni assez pervers pour en profiter. La tentative qu'il avait faite pour réprimer les crimes et les abus fut regardée comme l'action d'un homme qui veut défendre des droits mal acquis. On lui reprochait la simonie et l'irrégularité de son élection, et on tournait contre lui le bien qu'il avait fait. Trois papes se disputaient alors le pouvoir, Benoît IX, Silvestre III, enfin Grégoire VI. Sur les plaintes des Romains, l'empereur d'Allemagne, Henri III, dit le Noir, passa les monts et entra en Italie

(1) Vit. Dam. ep. I.

sur la fin de l'année 1046. Dès son arrivée, il fit tenir à Sutri un concile auquel Grégoire fut invité : il y vint, espérant être reconnu pape légitime ; mais il n'en fut pas ainsi. Quelques historiens prétendent qu'il fut convaincu de simonie, d'autres disent qu'il céda volontairement un siége où le bien lui était devenu impossible. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il descendit du trône pontifical et qu'il se retira en Allemagne où il finit ses jours (1).

Le Saint-Siége ayant été ainsi déclaré vacant, Henri-le-Noir vint à Rome avec les évêques du concile de Sutri. Clément II, du nom de Sudger, Saxon de naissance, fut élu du consentement unanime des Romains et des Allemands : il fut sacré le jour de Noël 1046, et le même jour il couronna le roi Henri empereur et la reine Agnès impératrice. Peu de temps après son élévation, Clément II tint un concile où fut décidée la contestation élevée pour la préséance entre le siége de Ravenne et celui de Milan. On opina en faveur du premier. Ce concile s'occupa aussi de statuts touchant la simonie qui régnait impunément dans tout l'Occident. Il fut ordonné entre autres choses que celui qui aurait été ordonné par un simoniaque et qui l'aurait su, remplirait néanmoins les fonctions de son ordre après quarante jours de pénitence (2).

Henri-le-Noir, pendant son séjour en Italie, manda Pierre Damien pour qu'il vînt aider le pape de ses conseils. Pierre s'en excusa auprès du pape en ces termes : « L'empereur m'a ordonné plusieurs fois, et si je l'ose

(1) Baron. an. 1046 ; Papeb. Conat.
(2) Glab. l. IV. Cult. ; Petr. Dam. op. VI.

« dire, m'a fait l'honneur de me prier de vous aller trou-
« ver et vous dire ce qui se passe dans les Églises de nos
« quartiers, et ce que je crois que vous devez faire; et
« comme je m'en excusais, il me l'a commandé absolu-
« ment. Il m'a même envoyé une lettre pour vous, que
« je vous prie de voir, et de m'ordonner si je dois me
« rendre près de vous. Car je ne veux pas perdre mon
« temps à courir de côté et d'autre; et toutefois je suis
« percé de douleur, voyant les Églises de nos quartiers
« dans une entière confusion, par la faute des mauvais
« évêques et des mauvais abbés. Et à quoi nous sert de
« dire que le Saint-Siége est revenu des ténèbres à la lu-
« mière, si nous demeurons encore dans les mêmes ténè-
« bres? Que sert d'avoir des vivres sous la clef, si l'on
« meurt de faim, ou d'avoir au côté une bonne épée, si
« on ne la tire jamais? Quand nous voyons le voleur de
« Fant, qui avait été excommunié même par les faux
« papes, celui d'Ossimo chargé de crimes inouïs, et
« d'autres aussi coupables revenir triomphans d'auprès
« de vous, notre espérance se tourne en tristesse. Or
« nous espérions que vous seriez le rédempteur d'Israël.
« Travaillez donc, saint Père, à relever la justice, et em-
« ployez la vigueur de la discipline, en sorte que les mé-
« chans soient humiliés et les humbles encouragés (1). »

Henri-le-Noir ne séjourna pas long-temps à Rome et il emmena avec lui le pape Clément II en Allemagne; en route il obligea celui-ci à excommunier les habitans de Bénévent, qui avaient refusé de le recevoir. Clément II

(1) Petr. Dam. ep. III.

resta peu de temps en Allemagne et il revint en Italie. Il mourut à l'abbaye de Saint-Thomas d'Aposèle près de Pesaro le 9 octobre 1047 (1). Son corps fut transféré à Bamberg. Clément II avait de grandes vertus et il se signala par un grand zèle contre la simonie.

Benoît IX sortit tout-à-coup de sa retraite et il remonta sur le trône pontifical pour la troisième fois le 8 novembre 1047. Il s'y maintint huit mois et demi. Fatigué peut-être d'un pouvoir aussi dangereux, Benoît IX voulut quitter encore la pourpre. Barthélemi, abbé de la Grotte-Ferrée, auquel il s'en ouvrit, l'y exhorta vivement. Benoît céda et il renonça pour une dernière fois au trône pontifical. Ce pape est le dernier qui ait employé l'année de l'empereur régnant dans les dates de ses bulles. Sa dernière abdication eut lieu le 17 juillet 1048 (2).

Le même jour on couronna pape Poppon, évêque de Brixen, désigné par l'empereur. Il ne fut intronisé que sur le refus d'Halimard, archevêque de Lyon. Poppon prit le nom de Damase II : il ne tint le Saint-Siége que vingt-trois jours et mourut à Palestium le 8 août 1046. Léon IX lui succéda.

(1) Fleury le fait mourir en Allemagne. Nous suivons Muratori et l'*Art de vérifier les dates.*

(2) Mis. op. Papeb.; Chr. cass.; Vit. Barth.

CHAPITRE XI.

Léon IX. — Ce qu'il était avant de devenir pape. — Hérésie de Bérenger. — Les Normands. — Michel Cérulaire. — Victor II. — Mission de Hildebrand. — Étienne IX. — L'anti-pape Jean-Pierre Damien. — Nicolas II. — Cadaloüs. — Alexandre II.

Avant de monter sur le trône pontifical, Léon IX comptait parmi les plus illustres évêques de l'Allemagne. Il se nommait Brémon et était fils de Hugues, comte d'Egeishem (1), et cousin issu de germain de l'empereur Conrad le Salique. Agé de quarante-six ans, lorsqu'il parvint au trône pontifical, il comptait déjà vingt-deux ans d'épiscopat. Pendant cette longue mission, il s'était particulièrement attaché à la réforme des monastères; plus tard il avait servi de négociateur entre Rodolfe, roi de Bourgogne, et Robert, roi de France. Il aimait les arts et surtout la musique qu'il cultivait même avec succès. Ses vertus et ses talens le désignèrent au choix des prélats et des seigneurs assemblés à Worms par l'empereur Henri III. Après beaucoup de résistance, il céda au vœu général et se rendit à Rome, où il fut intronisé le 12 février 1049 sous le nom de Léon IX.

On raconte que lorsqu'il arriva à Rome, il trouva les coffres de la chambre apostolique vides d'argent. Comme les frais de son voyage et les largesses qu'il ré-

(1) Château près de Colmar (Chr. de Senones).

pandait sur sa route avaient épuisé toutes ses ressources, il était lui et ses gens dans la plus extrême disette. Le jour même où ceux-ci avaient résolu de l'abandonner, les députés de Bénévent arrivèrent avec des présens magnifiques. Au lieu de chasser ces serviteurs infidèles qui avaient désespéré, Léon se contenta de leur remontrer qu'il ne fallait jamais douter de la Providence.

La même année, le pape assembla plusieurs conciles; il présida celui qui se tint à Reims dans l'église de Saint-Remi le 3 octobre, et celui qui se tint à Mayence quelques mois plus tard. Il revint ensuite à Rome et fit condamner, au mois d'avril 1050, une nouvelle hérésie qui avait pour auteur Bérenger, né à Tours, au commencement de ce siècle. Bérenger avait fait ses premières études à l'école de Saint-Martin où Vautier, son oncle, était chantre; de là il alla assister aux leçons du célèbre Fulbert à Chartres. Revenu à Tours, il fut reçu maître d'école et devint enfin archidiacre d'Angers. On croit que l'envie et la jalousie furent les premières causes de ses erreurs. Un moine nommé Lanfranc s'étant mis à enseigner avec un grand éclat dans le monastère du Bec, en Normandie, l'école de Bérenger en souffrit et plusieurs de ses élèves l'abandonnèrent; il se jeta alors dans des opinions nouvelles et paradoxales pour attirer la curiosité des élèves. Ainsi il attaqua les mariages légitimes, le baptême des enfans, et prêcha sur le sacrement de l'Eucharistie des doctrines contraires à celles de l'Église, relevant Jean Scot et condamnant Pascase. Le concile de Rome le condamna, après avoir entendu contradictoirement Lan-

franc (1). Bérenger n'en continua pas moins à répandre ses erreurs, et au lieu de se soumettre, il rejeta le reproche d'hérésie sur Léon lui-même. Il prétendait qu'il se justifierait pleinement devant un concile qui devait se tenir très prochainement à Verceil. Malgré ces paroles, il n'y parut pas, et ses doctrines furent de nouveau condamnées. Cette querelle remua profondément les esprits en France, elle dura long-temps encore après les décisions des conciles.

Léon IX se rendit en Allemagne, et il célébra la Purification à Augsbourg avec un grand nombre d'évêques et de seigneurs. Revenu à Rome, il tint un concile auquel on rapporte un décret important : il porte que les femmes qui, dans l'enceinte de Rome, se seraient prostituées à des prêtres, seraient à l'avenir adjugées au palais de Latran, comme esclaves. Cela fut depuis étendu aux autres Eglises. Il donna à celle de Saint-Pierre de Rome la dîme des oblations que l'on y offrait sur l'autel, et il en marqua l'emploi pour la décoration, les réparations et le luminaire. Ces prescriptions qui paraissent avoir peu d'importance, sont remarquables à cause des malheurs des temps. Les églises manquaient de tout, et c'était à qui pillerait avec plus d'impudeur leurs revenus. On voit par une lettre de Léon IX que, dans quelques lieux, il était passé en usage que le peuple, après la mort de son évêque, envahît sa maison et ses biens qu'il mettait au pillage. L'autorité séculière était impuis-

(1) Mabill. præf. sæc. 6, part. 2; Vit. Sanct. L. ap. Boll. t. x.

sante devant ces abus, le pape les frappa d'anathème. Les clercs autorisaient ces crimes par leur conduite, et ceux qui voulaient en être absous, se soumettaient à une légère pénitence, qu'ils autorisaient par de faux canons. Cette hypocrisie nous est dévoilée par une lettre de Pierre Damien adressée à Léon IX; en voici quelques passages:

« Il y a des clercs, dit-il, qui veulent bien recevoir la « pénitence quelque dure qu'elle soit, mais ils ne peu- « vent se résoudre à perdre leur rang dans l'Église; quel- « ques évêques, peut-être trop indulgens, ne jugent di- « gnes d'être déposés que ceux qui sont tombés dans le « dernier degré de corruption. Pour nous, il nous sem- « ble que quiconque est dans ces habitudes détestables, « doit être exclus des ordres ou en déchoir, s'il est déjà « promu. On objecte la nécessité de trouver des minis- « tres pour le service de l'Église; mais, par cette raison, « on mettra des coupables même dans les premières « places. Et ne peut-on pas dire que ceux-là sont tombés « dans le sens réprouvé, qui, après de telles chutes, veu- « lent encore demeurer dans le ministère ecclésiastique? « L'Apôtre juge dignes de mort, non seulement ceux « qui commettent ces crimes, mais encore ceux qui y con- « sentent. Toutefois, il ne parle que des Gentils. Qu'au- « rait-il dit, s'il avait vu cette plaie dans le corps même « de l'Église et jusque dans le clergé? L'abus est venu « dans un tel excès, que les pères spirituels pèchent avec « leurs enfans et que les coupables se confessent à leurs « complices, qui ne leur imposant point de pénitences « convenables, ne leur donnent point les moyens de se

« relever de leurs chutes. Ils s'appuient sur de fausses « règles que l'on trouve mêlées avec les canons (1). »

Au commencement de l'année 1052, Léon IX fit un troisième voyage en Allemagne : il s'y rendit pour servir de négociateur entre l'empereur et André, roi de Hongrie, qui avait voulu s'affranchir du tribut qu'il payait à l'empire. Mais revenant d'après les conseils du pape sur cette résolution, il promettait de le continuer, n'y mettant pour condition que l'oubli du passé. Arrivé en Allemagne, Léon IX trouva que le roi de Hongrie n'était plus dans les mêmes dispositions ; il regarda cette infraction à sa parole comme une insulte, et excommunia André. Mais cette négociation n'était pas le seul but du voyage, il en était un autre beaucoup plus important : Léon IX voulait demander à l'empereur du secours contre les Normands qui ravageaient l'Italie. Il l'obtint, et repassa en Italie en 1053. Dès son arrivée, il marcha en personne contre les Normands ; un combat fut livré le 18 juin, et les troupes du pape essuyèrent une défaite complète. Dans cette circonstance, le zèle de Léon IX était peu d'accord avec la douceur de son ministère, et cette défaite fut regardée par les contemporains comme une sévère leçon d'en haut. En mentionnant combien les troupes de Léon IX furent maltraitées, Hermann, auteur du temps, ajoute : Soit parce qu'il convenait mieux au pape de combattre par les armes spirituelles que par les matérielles pour les biens de ce monde ; soit parce qu'il menait avec lui grand nombre de scélérats, attirés par l'impunité des crimes ou par l'espérance de con-

(1) Petr. Dam. ep. III.

tenter leur cupidité; soit que la justice de Dieu punît les nôtres pour quelque autre cause que lui seul connaît (1).

Léon IX attendait l'issue du combat dans une petite ville voisine que les Normands vinrent assiéger après leur victoire. La résistance fut impossible, et il fallut non seulement se rendre aux vainqueurs, mais encore les relever de l'excommunication prononcée contre eux. Les Normands traitèrent le pape avec les plus grands honneurs, mais ils le retinrent prisonnier jusqu'au mois de mars 1054. Pendant sa captivité, le pape donna l'exemple des plus hautes vertus: il portait un cilice, dormait peu et couchait à terre sur un tapis; il passait le jour à prier et à répandre d'immenses aumônes.

Cependant le schisme de Photius, que l'on croyait étouffé, se releva et éclata dans tout l'Orient. Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople, ranima cette grande querelle et en fit un incendie violent. La lutte commença par une lettre de Michel et de Léon, évêque d'Aude, adressée à Jean, évêque de Trani : « La charité, disaient-« ils, nous a engagés à vous écrire, et par vous à tous « les évêques et les prêtres des Francs, aux moines, aux « peuples et au pape même, et à vous parler des azymes « et du sabbat que vous observez, communiquant avec les « Juifs. » Après ce préambule, Michel et Léon prétendent montrer que Jésus-Christ, après avoir célébré l'ancienne Pâque avec les azymes, institua la nouvelle avec du pain levé qu'ils soutiennent être le seul vrai pain. En second lieu, ils reprochent aux Latins d'observer le sabbat en ca-

(1) Herm. chr.

rême, parce qu'ils jeûnaient le samedi, au lieu que les Grecs ne jeûnaient ni le samedi ni le dimanche. Le troisième reproche est de manger des animaux suffoqués, et par conséquent du sang; le quatrième de ne point chanter *alleluia* en carême. Michel et Léon finissent cette lettre en exhortant l'évêque de Trani à désabuser les autres sur ces points, comme il l'était déjà lui-même, et promettant, s'il le faut, de lui envoyer un écrit contenant des vérités plus importantes.

Léon IX ayant refusé ce manifeste, y répondit par une lettre très longue dont voici la substance :

« . . . . . On dit que, par une entreprise nouvelle et une audace incroyable, vous avez condamné ouvertement l'Église latine sans l'avoir entendue, principalement parce qu'elle célèbre l'Eucharistie avec des azymes. L'Église romaine commencera donc après environ mille vingt ans depuis la passion de Notre-Seigneur à apprendre comment elle doit en faire la mémoire; comme s'il ne lui servait de rien d'avoir été instruite par saint Pierre même : » — La lettre continue en relevant les hérésies et les erreurs des Grecs et particulièrement des évêques de Constantinople, et soutenant que personne n'a droit de juger le siége de Rome. Elle ajoute que l'empereur Constantin ne trouvant pas raisonnable que celui à qui Dieu a donné l'empire du ciel, fût sujet à l'empire de la terre, accorda à saint Silvestre et à ses successeurs, non seulement la puissance et la dignité impériale, mais les ornemens et les officiers convenables, et ensuite : « Mais de peur que

(1) Ap. Baron. an. 1054.

vous ne soupçonniez encore la domination terrestre de s'appuyer sur des fables, nous rapporterons quelque chose du privilége de Constantin pour établir la vérité et confondre le mensonge. » Il met ensuite la meilleure partie de cette fausse donation dont l'authenticité a été depuis mise au néant; il reproche aux Grecs d'ordonner des eunuques (1), même pour l'épiscopat, ce qui a donné occasion, ajoute-t-il, à ce que l'on dit publiquement qu'il en a été placé sur le siége de Constantinople. Mais ce crime serait si abominable que nous n'osons le croire (2). Il reproche au patriarche Michel son ingratitude envers l'Église romaine, sa mère, qui a ordonné en quelques conciles que l'évêque de Constantinople serait honoré comme évêque de la ville impériale, sans préjudice toutefois des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. — « Cependant, continue-t-il, on dit que vous avez fermé chez vous toutes les églises des Latins et que vous avez ôté les monastères aux moines et aux abbés jusqu'à ce qu'ils vivent selon vos maximes. Combien l'Église romaine est-elle plus modérée, puisque, au dedans et au dehors de Rome, il y a plusieurs monastères et plusieurs églises des Grecs, sans qu'on les empêche de suivre les traditions de leurs pères! Au contraire, on les y exhorte, parce que nous savons que la différence des coutumes, selon les lieux et les temps, ne nuit point au salut, pourvu que l'on soit unis par le fait et la charité. » — Il dit enfin « qu'ayant vu leur écrit contre les azymes,

(1) On se souvient que Photius l'était.

(2) Ce reproche prouve que l'on n'avait pas inventé encore la fable de la papesse Jeanne, que l'on place pourtant entre Léon IV et Benoît III. Voir aux Notes l'origine de ce conte.

adressé aux évêques de Pouille, il envoie quelques passages des Pères pour réfuter leurs calomnies, en attendant qu'il y réponde plus amplement. »

Telle est la réponse de Léon IX, elle commence la série des écrits qui ont si solidement réfuté ceux de Michel Cérulaire. L'empereur Constantin Monomaque écrivit au pape pour lui demander de l'appuyer auprès de l'empereur Henri, pour obtenir un secours contre les Normands : il promit au pape de ne rien épargner pour rétablir l'union entre l'Église latine et celle d'Orient. Léon ne fit pas attendre sa réponse ; il y parla longuement des Normands et des ravages qu'ils exerçaient en Italie : « J'ai donc cru devoir attirer de tous côtés des « secours humains pour réprimer l'audace de ce peuple « endurci, et étant accompagné selon que le peu de « temps et le besoin pressant l'ont permis, j'ai voulu « conférer avec le duc Argyre, votre fidèle serviteur, et « prendre son conseil, non pour procurer la mort aux « Normands ou à quelque homme que ce soit, mais pour « ramener au moins par la crainte des hommes ceux « qui ne craignent point les jugemens de Dieu. Cependant comme nous essayions de les réduire par de salutaires exhortations et qu'ils nous promettaient par « feinte toute sorte de soumission, ils attaquèrent tout « d'un coup les gens de notre suite ; mais leur victoire leur donne encore à présent plus de tristesse que « de joie. En suivant ce que vous avez bien voulu nous « écrire pour notre consolation, ils ont à craindre une « plus grande perte que celle qu'ils avaient déjà faite. « Aussi, nous ne nous désisterons point de cette entre-

« prise pour délivrer la chrétienté avec le secours que « nous espérons incessamment de notre cher fils l'empe- « reur Henri et de vous ; et parce que le Saint-Siége de « Rome a été trop long-temps occupé par des mercenaires « au lieu de pasteurs, qui, ne cherchant que leurs intérêts, « ont misérablement ravagé cette Église, la divine Pro- « vidence a voulu que j'en prisse la charge, et quoique « je sente ma faiblesse, je n'ai pas peu d'espérance avec « de si puissans secours. »

Le pape écrivait ces lettres pendant qu'il était encore au pouvoir des Normands. La défaite de ses troupes avait porté une grave atteinte à sa santé : sentant sa fin approcher, il demanda d'être conduit à Rome ; quelques jours après son arrivée, il reçut l'extrême-onction dans l'église de Saint-Pierre. Il mourut peu après, le 10 avril 1054, ayant tenu le Saint-Siége cinq ans et neuf mois. L'Église l'a placé au rang des saints. Après sa mort, il y eut une vacance d'un an.

Cependant les légats de l'Église romaine étant arrivés à Constantinople, excommunièrent Michel Cérulaire. Celui-ci nia l'autorité de leur mission et donna un décret contre l'excommunication ; il les traite *d'hommes impies, sortis des ténèbres de l'Occident*. Malgré cette rage, les légats repartirent pour l'Italie, chargés des riches présens de l'empereur Constantin. Trasimond, comte de Tiète, les dévalisa complètement, et ils arrivèrent comme on allait élire un nouveau pape.

L'Église romaine était dans un tel état de décadence, qu'on n'y trouva pas un homme digne de monter sur le trône pontifical. Les Romains envoyèrent le sous-diacre

Hildebrand auprès de l'empereur Henri, avec mission d'élire en Allemagne celui qui serait jugé le plus digne. En conséquence, une assemblée d'évêques s'assembla à Mayence, et elle élut Gehbhard, évêque d'Eichstadt, proche parent de l'empereur. C'était un homme aussi puissant par son habileté que par sa position et ses richesses, et il fut emmené presque malgré lui à Rome. On prétendit depuis, mais à tort, qu'il n'avait jamais pardonné son élévation à Hildebrand, et qu'il en avait conçu de la répulsion pour les moines. Quoi qu'il en soit, Rome le reçut à bras ouverts, et il fut intronisé le jeudi-saint 13 avril 1054, sous le nom de Victor II (1).

Ce pape montra pour la discipline un zèle qui lui attira beaucoup d'ennemis. Un sous-diacre attenta à ses jours par le poison; il en avait mis dans le calice du pape, au moment où celui-ci célébrait la messe. On dit qu'un miracle préserva ses jours (2). Ce crime n'arrêta pas les salutaires répressions de Victor II: en un seul concile il déposa jusqu'à six évêques. Poussé par les sollicitations de l'empereur Henri, il fit un voyage en Allemagne; il trouva l'empereur fort affligé des maux qui la désolaient, et peu après il tomba malade. Le pape recueillit son dernier soupir. Il ne lui survécut pas long-temps; revenu en Italie, il mourut en Toscane le 28 juillet 1057 : quoique pape, il avait gardé l'évêché d'Eichstadt jusqu'à sa mort.

Étienne IX lui succéda; il se nommait Frédéric et était fils de Gothelon, duc de la Basse-Lorraine. Le pape

(1) Cont. Herm. an. 1054.
(2) Lamb. ann. 1054.

Léon IX l'avait emmené à sa suite en Italie et élevé à la dignité de chancelier de l'Église romaine. Il fit partie des légats envoyés à Constantinople en 1054; à son retour, on l'avait fait abbé du Mont-Cassin; il fut élu le 2 août 1057 d'un consentement unanime, et sacré le lendemain malgré lui. Après son élection, il resta quatre mois à Rome et tint plusieurs conciles pour empêcher les mariages des clercs et les mariages incestueux entre parens. Il se montra très sévère envers les membres du clergé, qui ne gardaient pas la plus rigoureuse continence. Il se retira ensuite dans son abbaye qu'il avait gardée pour y passer quelques mois. Les vertus et les talens de Pierre Damien jetaient un tel éclat que le pape Étienne le fit évêque d'Ostie. Peu de temps après, Michel Cérulaire vint à mourir en Orient; c'était un esprit fougueux et altier que l'orgueil avait égaré, et qui ne céda jamais. Étienne IX partit ensuite pour la Toscane, afin de conférer avec le duc son frère et l'engager à marcher contre les Normands. La mort ne lui donna pas le temps de terminer cette négociation, il rendit le dernier soupir à Florence le 29 mars 1058. Il n'avait tenu le Saint-Siége que le court espace de neuf mois.

Un parti de factieux mené par Albéric, comte de Tusculum, n'attendit pas que l'ordination du successeur d'Étienne se fît régulièrement. Pierre Damien s'opposa en vain à leur projet; ils étaient armés et nombreux, ils élurent Jean, évêque de Velletri; l'archiprêtre de Damien céda et sacra le nouvel anti-pape. Il était si peu lettré que les Romains l'avaient surnommé *Mincio*, c'est-à-dire stupide. Cependant Étienne IX avait ordonné, avant de

mourir, qu'on ne procédât pas à l'élection sans l'aveu et le concours de l'archidiacre Hildebrand. Celui-ci ne se trouvait pas à Rome; ayant appris ce qui s'était passé, il écrivit aux plus notables, leur proposant d'élire Gérard, évêque de Florence, né en Bourgogne. Parmi ceux qui furent consultés, Damien ne fut pas oublié. Sa réponse raconte les faits et donne sur le pape élu quelques notions importantes. La voici: « Celui qui tient à « présent le Saint-Siége, disait-il, est simoniaque à mon « avis sans qu'on puisse l'excuser, puisque, nonobstant « nos oppositions, c'est-à-dire, de tous les évêques car- « dinaux, et sans avoir égard à nos anathèmes, il a été in- « tronisé de nuit et en tumulte avec des troupes de gens « armés; ensuite on eut recours aux largesses; on dis- « tribua de l'argent au peuple par les quartiers et les rues: « on entendait par toute la ville forger de la monnaie, et « on employait pour les disciples de Simon le trésor de « saint Pierre. Quant à ce qu'il allègue pour sa défense, « qu'il a été contraint, bien que je n'en sois pas bien con- « vaincu, je ne veux pas tout-à-fait en disconvenir, car « cet homme est si stupide que l'on peut croire qu'il n'a « pas su ce que l'on machinait pour lui, mais il est cou- « pable de demeurer volontairement dans le bourbier où « on l'a jeté malgré lui. Or, pour ne pas m'étendre sur « sa promotion, tandis que nous autres évêques cher- « chions à nous cacher en divers lieux, un prêtre de l'É- « glise d'Ostie, qui ne sait pas lire, même en épelant, « fut enlevé de force par ces satellites de Satan, pour « mettre sur le Saint-Siége celui qu'ils avaient élu. Vous « voyez bien, vous qui savez les canons, que ce seul ar- « ticle suffit pour le condamner, car s'il faut déposer le

« prêtre qui a fait la fonction d'évêque, que deviendra « celui qu'il a ordonné (1) ? » Et plus bas : « Quant au « pape élu, voici ce qu'il m'en semble : Il est suffisam- « ment lettré, d'un esprit vif, de mœurs pures au-dessus « du soupçon, fort aumônier. Je n'en dis pas davantage « pour ne pas paraître aimer le particulier plus que le pu- « blic. Au contraire, si l'autre peut bien expliquer une « ligne, je ne dirai pas d'un psaume, mais d'une homé- « lie, je ne résiste plus et je lui baise les pieds. Quant à « ce que vous mandez, de vous écrire secrètement pour « ne me pas exposer, à Dieu ne plaise que dans une telle « affaire je craigne de souffrir les plus rudes traitemens. « Au contraire, je vous prie de rendre publique cette let- « tre, afin que tout le monde sache ce que l'on doit pen- « ser de ce péril commun (2). »

Cette lettre et les témoignages qu'il reçut des plus illustres romains décidèrent Hildebrand : il partit pour Sienne où il assembla un concile, qui élut Gérard sous le nom de Nicolas II. L'élection étant terminée, ce pape assembla un concile à Sutri où l'anti-pape fut mandé. Touché de remords, il n'attendit pas sa condamnation et rentra dans la vie privée. A cette heureuse nouvelle, Nicolas, les cardinaux et les évêques se rendirent paisiblement à Rome, où ils furent reçus avec les honneurs qui leur étaient dus. Quelques jours après, l'anti-pape vint se jeter aux

(1) Ce reproche n'était pas tout-à-fait juste. Jean étant déjà évêque de Velletri, il ne s'agissait que de l'introniser, ce qui ne dépassait pas les pouvoirs d'un prêtre. *L'Art de vérifier les dates* place Jean au nombre des papes sous le nom de Benoît X, en le mentionnant toutefois comme anti-pape.

(2) Petr. Dam. ep. IV.

pieds de Nicolas, il protesta qu'on lui avait fait violence, s'accusant d'ailleurs de trahison et de parjure. Touché de cette humilité, Nicolas leva l'excommunication qui pesait sur lui, à condition qu'il se retirerait à Sainte-Marie-Majeure, dépouillé de l'épiscopat et de la prêtrise. L'antipape accepta, et le schisme fut terminé (1) : il avait duré près de dix mois.

Dès que la tranquillité fut un peu rétablie, Nicolas II assembla un concile dans le palais de Latran ; cent treize évêques y assistèrent. Le pape expliqua ainsi le sujet de ce concile : « Vous savez, mes frères, comme après la « mort d'Étienne, mon prédécesseur, le Saint-Siége a « été exposé aux insultes des simoniaques, en sorte que « l'Église même semblait être en péril. Afin donc de pré- « venir de tels accidens, nous ordonnons, suivant l'au- « torité des Pères, que le pape venant à mourir, les « évêques-cardinaux traitent ensemble, les premiers, de « l'élection ; qu'ils y appellent ensuite les clercs-cardi- « naux, et enfin que le reste du clergé et le peuple y donne « son consentement..... On choisira dans le sein de l'É- « glise même, s'il s'y trouve un sujet capable, sinon dans « une autre, sauf l'honneur dû à notre cher fils Henri, « qui est maintenant roi, et qui sera, s'il plaît à Dieu, « empereur, comme nous lui avons déjà accordé, et on « rendra le même honneur à ses successeurs à qui le « Saint-Siége aura personnellement accordé le même « droit. Que si le pouvoir des méchans prévaut jusqu'à « empêcher qu'on ne puisse faire dans Rome une élection

(1) Gest. Rom. Pont. ap. Baron. ann. 1059.

« pure et gratuite, les cardinaux évêques avec le reste « du clergé et les laïques catholiques, quoique en petit « nombre, auront droit d'élire le pape dans le lieu qu'ils « jugeront le plus convenable. Que si après l'élection la « guerre, ou quelque autre obstacle venant de la main « des hommes, empêche que l'élu ne soit intronisé dans « le Saint-Siége, suivant la coutume, il ne laissera pas, « comme vrai pape, d'avoir l'autorité de gouverner l'É- « glise romaine et de disposer de tous ses biens, comme « nous savons que saint Grégoire l'a fait avant sa consé- « cration. Si quelqu'un est élu, ordonné ou intronisé au « mépris de ce décret, qu'il soit anathématisé et déposé « avec tous ses complices comme antechrist, usurpateur « et destructeur de la chrétienté. »

Le concile adhéra à ces paroles et prononça treize canons qui contenaient d'abord les dispositions qu'on vient de lire, et ensuite des mesures pour ramener les clercs à la continence. Un de ces canons a donné naissance à l'institution des chanoines réguliers (1).

Pendant que ce concile était assemblé, l'hérétique Bérenger arriva à Rome; il demanda au pape Nicolas de lui dresser une profession de foi à laquelle il souscrirait. Le cardinal Humbert fut chargé de ce soin, il la fit des plus formelles, et Bérenger y souscrivit; il brûla même au milieu du concile les livres qui contenaient ses erreurs. Mais

(1) Le voici : « Ceux qui ont gardé la continence suivant la même « constitution, mangeront et dormiront ensemble près des églises « pour lesquelles ils sont ordonnés, et mettront en commun tout ce « qui leur vient de l'Église, s'étudiant à pratiquer la vie commune et « apostolique. » (Can. 4, t. IX Conc.)

à peine eut-il accompli cette rétractation, qu'il revint sur sa profession de foi et retomba avec plus d'ardeur que jamais dans ses hérésies (1).

Les Normands faisaient en Italie de tels progrès, qu'il fallut perdre presque espoir de les en chasser; le pape comprit qu'il valait mieux accepter leurs concessions et arrêter ainsi leurs ravages; eux-mêmes désiraient vivement mettre leurs conquêtes sous le patronage de l'autorité papale. Richard et Robert Guiscard, les plus fameux parmi leurs chefs, avaient fait faire des ouvertures à l'Église romaine; le pape accéda enfin à leurs vœux et il se rendit en Pouille pour recevoir leur soumission. Les Normands lui rendirent les terres du domaine de saint Pierre dont ils s'étaient emparés. Le pape les releva alors de l'excommunication qu'ils avaient encourue et leur accorda la Pouille et la Calabre, à la réserve de Bénévent. Richard eut la principauté de Capoue; Robert, la Pouille et la Calabre; il reçut aussi confirmation de ses prétentions sur la Sicile. En retour, Richard promit au pape une redevance annuelle de douze deniers de Pavie pour chaque paire de bœufs, payable à perpétuité à la fête de Pâques, et de plus prêta serment au Saint-Siége dont il se reconnut vassal. Cet établissement fut l'origine du royaume de Naples (2).

Ce traité eut de grandes conséquences pour l'Église. Dès que le pape y fut rentré, les Normands déclarèrent la guerre aux parties de l'Italie qui étaient rebelles à l'au-

(1) Lanfr. de Corp. c. I, 2.

(2) Gest. Pont. ap. Bar.; Chr. cass., lib. III, c. 13, 16.

torité de Rome. Ils ravagèrent les terres de Preneste, Tusculum et Normento, puis ils passèrent le Tibre et ruinèrent Galéri et tous les châteaux du comte Gérard qui se signalait par ses meurtres et ses rapines. Rome fut ainsi un peu soulagée de tous ces petits tyrans qui la ravageaient sans cesse (1).

La même année, le pape envoya deux légats en France pour assister au couronnement de Philippe I[er], roi et fils aîné de Henri. Nicolas II mourut à Florence vers la fin du mois de juin 1061. Pierre Damien rapporte que ce pape lavait tous les jours les pieds à douze pauvres ; quand le temps lui manquait le jour, il prenait sur sa nuit pour vaquer à cette humble et hospitalière occupation.

L'élection du successeur de Nicolas souffrit de grandes difficultés ; les Romains se divisèrent et ils envoyèrent Étienne, prêtre-cardinal, en Allemagne auprès du jeune roi Henri IV et de l'impératrice Agnès sa mère ; mais on lui refusa audience, et il fut contraint de revenir à Rome, sans avoir pu même faire ouvrir ses lettres. Trois mois se passèrent ainsi. L'archidiacre Hildebrand, ayant tenu conseil avec les cardinaux et les nobles Romains, résolut de ne plus attendre la réponse d'Allemagne. Il fit élire Anselme, évêque de Lucques, qui prit le nom d'Alexandre II. Les Normands appuyèrent l'élection. Guibert de Parme, qui gouvernait l'Italie, en conçut une grande jalousie ; il résolut de s'opposer de toutes ses forces à ce choix. Il assembla un grand nombre de clers simoniaques et livrés à toutes les passions. Quelques uns se rendirent

(1) Gest. Pont.

en Allemagne et articulèrent contre Alexandre II toutes sortes de calomnies. L'empereur et l'impératrice regardèrent comme une injure qu'on eût procédé à l'élection sans attendre leur concours ; ils firent alors élire Cadaloüs, sous le nom d'Honorius II : c'était un homme perdu de mœurs et simoniaque. Pierre Damien lui écrivit une lettre où il lui adressait les plus violens et les plus justes reproches. Il lui rappelle qu'il a été condamné déjà par trois conciles : « Comment donc, dit-il, avez-vous souffert « d'être élu évêque de Rome à l'insu de l'Église romaine, « pour ne rien dire du sénat, du clergé inférieur et du « peuple ? Et que vous semble des évêques-cardinaux qui « sont les principaux électeurs du pape, et ont d'autres « prérogatives qui les mettent au dessus, non seulement « des évêques, mais des patriarches et des primats ? »

Il ajoute ensuite que le pape doit être élu principalement par les évêques-cardinaux ; en second lieu, le clergé doit donner son consentement, enfin le peuple ; alors on doit tenir l'affaire en suspens, jusqu'à ce que l'on consulte le roi, si ce n'est, comme il vient d'arriver, qu'il n'y ait quelque danger qui ne souffre pas de retard. S'adressant ensuite à Cadaloüs lui-même, il ajoute : « Jusqu'ici, on « ne parlait que dans une petite ville du trafic criminel « que vous faisiez des prébendes et des églises, et d'autres « actions bien plus infâmes que j'ai honte de dire ; main- « tenant tout le monde en parle dans toute l'étendue du « royaume. Si je vous les reprochais, comme vous ne « pourriez nier ce que vous avez promis à la face du ciel « et de la terre, vous ne manqueriez pas de promettre de « vous corriger, comme font tous ceux qui désirent des

« dignités, et sentent des remords pour leur vie. Mais « l'élévation les expose à de plus grands périls de pé- « cher. » A travers le ton déclamatoire qui perce dans ce morceau, on voit à nu les plaies qui rongeaient le cœur de l'Église. Ce qui ôtait peut-être quelque autorité à ces justes remontrances, c'est que la passion y éclatait trop clairement ; l'ennemi parlait plus haut que le juge. Ainsi pour écraser Cadaloüs sous le double poids d'une colère éloquente et littéraire, Damien termine sa lettre en vers latins dont le dernier menace de mort Cadaloüs dans l'année même, comme punition de ses crimes. L'événement ne justifia pas cette prédiction puisée plutôt dans la haine, qu'inspirée par l'esprit du Seigneur.

Cadaloüs ne tint aucun compte de ces remontrances ; le 14 avril 1062, il se présenta devant les murs de Rome avec des troupes nombreuses. Il remporta quelques avantages ; mais Godefroi, duc de Toscane, étant survenu, la face des affaires changea. Cadaloüs, vivement repoussé, ne put se sauver qu'à force d'argent. Il revint à Parme, mais ne renonça pas à son projet. Un an se passa à peine, et il gagna Godefroi qui l'avait d'abord chassé. Pierre Damien ne cessait de l'accabler de reproches : il écrivit au duc de Toscane pour l'engager à revenir à l'obéissance d'Alexandre II ; il s'adressa aussi au jeune roi Henri. Il lui parle ainsi de la puissance royale et de la puissance sacerdotale : « Comme elles « sont unies en Jésus-Christ, elles ont aussi une alliance « mutuelle dans le peuple chrétien ; chacune a besoin « de l'autre : le sacerdoce est partagé par la royauté, et « la royauté appuyée sur la sainteté du sacerdoce ; le roi

« porte l'épée pour s'opposer aux ennemis de l'Église ; le « pontife veille et prie pour rendre Dieu propice au roi « et au peuple. L'un doit terminer par la justice les affai« res terrestres, l'autre doit nourrir les peuples affamés « de la doctrine céleste ; l'un est établi pour réprimer « les méchans par l'autorité des lois ; l'autre a reçu les « clefs pour user ou de la sévérité des canons ou de « l'indulgence de l'Église (1). » On peut remarquer comment s'est modifiée cette question traitée souvent par les papes des premiers siècles. Ils disaient que le pouvoir séculier devait être séparé avec soin du pouvoir religieux, et qu'ils ne devaient pas empiéter l'un sur l'autre ; Pierre Damien ne contredit pas ces paroles, mais il veut qu'ils se protégent réciproquement. Il y a dans cette différence toute l'organisation des monarchies chrétiennes jusqu'à nos jours.

Cependant la cour d'Allemagne craignit que les Romains ne voulussent secouer le joug de son autorité : elle envoya en Italie l'archevêque de Cologne, Annon, pour examiner l'état des affaires. Arrivé à Rome, il s'adressa doucement au pape et lui demanda pourquoi il avait accepté le pontificat sans le concours du roi, son maître. Hildebrand et les cardinaux répondirent que, d'après les canons, les rois n'avaient aucun droit à l'élection des papes. Après une longue discussion, Annon se déclara convaincu, mais il demanda que l'on assemblât un concile en Lombardie, pour que le pape y prouvât la validité de son élection. Alexandre céda, et le concile fut

(1) Petr. Dam. ep. XIII.

tenu à Mantoue. Cadaloüs y fut condamné tout d'une voix, mais il ne céda pas. Il se rendit à Rome dans le plus grand secret, séduisit les troupes, entra de nuit dans la cité de Léonine et s'empara de l'église de Latran. Le bruit s'en étant répandu dans Rome, le peuple accourut en foule, et les soldats furent si épouvantés qu'ils abandonnèrent Cadaloüs et prirent la fuite honteusement. L'antipape se retira dans le château Saint-Ange, où il soutint un siége de deux ans contre les serviteurs d'Alexandre. Au bout de ce terme, il se racheta moyennant trois cents livres d'or qu'il paya à Centius qui commandait le château. Il se retira, lui troisième, pauvre et dépouillé de tout, près du mont Bardon. Il survécut peu à cette ignominie; mais il n'en continua pas moins jusqu'à sa mort d'agir comme s'il était pape légitime, de faire des ordinations et d'envoyer ses décrets aux églises.

A peine ces troubles étaient apaisés qu'une erreur nouvelle touchant le mariage éclata en Italie. Pierre Damien en rapporte ainsi l'origine dans une lettre qu'il adressait à Jean, évêque de Césène, et à l'archidiacre de Ravenne : « J'ai été depuis peu à Ravenne, comme « vous le savez, et je l'ai trouvée troublée par une erreur « dangereuse. Il y avait une grande dispute sur les degrés « de parenté, et les savans de la ville étant assemblés « avaient répondu aux Florentins qui les consultaient, « que la septième génération marquée par les canons « devait s'entendre ainsi : qu'après avoir compté quatre « degrés d'un côté, trois de l'autre, on pouvait contracter « un mariage légitime. Pour établir cette mauvaise pro- « position, ils alléguaient ce passage des Institutes de

« Justinien : On ne peut épouser la petite-fille de son « frère ou de sa sœur, quoiqu'elle soit au quatrième « degré. Sur quoi ils raisonnaient ainsi : si la petite-fille « de mon frère est à mon égard au quatrième degré, il « s'ensuit que mon fils est pour elle au cinquième, mon « petit-fils au sixième degré, mon arrière-petit-fils au « septième. Je leur répondis sur-le-champ comme je « pus, et j'écrasai, pour ainsi dire, cette nouvelle hérésie « par l'autorité des canons; mais puisque vous voulez « que je rédige par écrit ce que je dis alors, afin qu'il « soit utile à tous ceux qui sont dans cette erreur, je « vous obéirai en ceci comme en tout le reste. »

Cette dispute ayant été portée à Rome, le pape Alexandre fit examiner la question dans un concile tenu au palais de Latran; il décida que l'on devait compter les degrés de parenté suivant l'ancienne coutume de l'Église, avec défense, sous peine d'anathème, de les compter autrement dans la célébration des mariages. Deux conciles, en 1065, condamnèrent encore cette hérésie, mais leur décision produisit peu d'effet. « A-t-on vu pour cela, « dit Pierre Damien, un seul homme de tant de millions « qui ait rompu cette conjonction abominable, ou qui ait « cessé d'entrer dans l'Église pour ne pas se rendre plus « criminel ? Quelqu'un s'est-il retiré de leur familiarité ? « Tous sont donc compris sous l'excommunication du « Saint-Siége. En effet, quiconque épouse une femme « noble, belle ou riche, principalement s'il en a des « enfans, aime mieux renoncer à Dieu qu'à un mariage « si avantageux; au contraire, celui à qui sa femme est « à charge, dresse une fausse généalogie, dont il cite

« pour témoins des morts et fait casser son mariage sous « prétexte de parenté. » Ainsi la perversité et l'ignorance du temps tiraient de nouveaux abus des mesures mêmes qu'on prenait pour les réprimer.

La simonie désolait toujours l'Église, et malgré les canons et les décrétales, elle faisait d'effrayans progrès. On en venait à se disputer les armes à la main les dignités ecclésiastiques. Florence vit des luttes sanglantes que le pape essaya en vain de terminer. Bien souvent alors l'autorité séculière faisait défaut à la puissance religieuse. Le roi d'Allemagne, Henri IV, à peine âgé de dix-huit ans, montrait déjà la perversité la plus consommée; cruel et débauché, il n'épargnait rien pour assouvir ses passions. Il donna carrière dans ses États à toutes les ambitions cupides; il trafiquait des évêchés selon son caprice ou son avidité. Il lui arrivait même de les vendre plusieurs fois, et ainsi il y avait des villes qui avaient deux évêques (1). Marié à Berthe, fille d'Othon, marquis d'Italie, à peine âgée de quinze ans, il la répudia bientôt : cette action indigna l'Allemagne entière. L'archevêque de Mayence en écrivit au pape en ces termes : « Notre roi Henri a voulu depuis quelques jours quitter « la reine qu'il a épousée légitimement et fait solennelle« ment couronner, sans alléguer d'abord aucune cause « de divorce. Surpris de cette nouveauté comme d'un « prodige, nous lui avons résisté en face, de l'avis de « tous les seigneurs qui se sont trouvés à sa cour, et « nous lui avons déclaré que s'il ne nous exposait la cause

(1) Hist. Bell. Sax. Chr. man.

« de son divorce, nous le retrancherions de la commu-
« nion de l'Église, supposé premièrement que vous le
« jugeassiez à propos. Il nous a dit pour cause de sépa-
« ration, qu'il ne pouvait consommer avec elle son ma-
« riage, et elle en est demeurée d'accord. Comme ce cas
« est rare dans les affaires ecclésiastiques et presque inoui
« quant aux personnes royales, nous vous consultons
« comme l'oracle divin, et nous prions Votre Sainteté de
« décider cette importante question. Nos frères qui se sont
« trouvés présens ont indiqué pour ce sujet un concile dans
« notre ville où le roi et la reine doivent venir pour subir
« le jugement; mais nous avons résolu de ne le point
« faire sans votre autorité, et nous vous prions, si vous
« approuvez que nous terminions cette affaire dans un
« concile, d'envoyer de votre part des personnes capables,
« avec vos lettres, pour assister à l'examen et au juge-
« ment (1). »

Le pape envoya Pierre Damien en Allemagne pour examiner cette affaire. Quand le roi apprit cette nouvelle, il en fut atterré; néanmoins il n'osa se soustraire à l'examen du légat du siége de Rome. Pierre Damien exposa la mission dont il était chargé: il dit que l'entreprise de Henri était indigne non seulement d'un roi, mais même d'un chrétien; il le supplia de se laisser toucher, sinon par les canons, au moins par les soins de sa réputation; il ajouta enfin que s'il résistait à ces conseils, le pape se verrait obligé d'employer la sévérité des armes religieuses, et que jamais il ne le couronnerait empereur. Tous les seigneurs et les

(1) Conc. t. IX.

évêques se joignirent à Pierre Damien pour supplier le roi de céder. Henri n'osa pas insister, il déclara qu'il porterait le fardeau dont il ne pouvait se décharger. Pierre Damien revint à Rome, et après avoir utilement servi le Saint-Siége par ses talens, il mourut chargé d'ans au mois de février 1072. Il a laissé un grand nombre d'écrits, et à ses travaux il joignait de grandes macérations: il laissa une aussi grande réputation de vertu que de science.

Le pape Alexandre ne lui survécut pas long-temps, il mourut l'année suivante, le 21 avril. Un des actes qui honorent son pontificat, c'est d'avoir défendu que les juifs fussent massacrés, comme on faisait alors en divers lieux. Il était sage et modéré : il faut dire aussi que Hildebrand gouvernait presque en maître sous lui. Était-ce faiblesse de la part d'Alexandre II, ou bien juste appréciation de la valeur de l'homme? Qu'importe, puisqu'il prépara au monde le pontificat de Grégoire VII. Pierre Damien, ami d'Alexandre, lui reprocha de se laisser conduire par Hildebrand, et il adressa à celui-ci ce distique mordant :

Papam rite colo, sed te prostratus adoro;
Tu facis hunc dominum, te facit ille deum.

Ne pouvait-on pas reprocher à l'inspiration de Damien de se laisser ici dominer par la jalousie? Quoi qu'il en soit, nous touchons à la fin des temps les plus tristes pour l'histoire de la civilisation chrétienne : la papauté se relève, nous voici au grand nom de Grégoire VII.

CHAPITRE XII.

Grégoire VII. — Sa naissance. — État de l'Église. — Commencemens d'Hildebrand. — Situation de l'Europe au moment de son élévation. — Il est élu. — Obstacles qu'il rencontre. — Les investitures. — Premiers actes de son pontificat. — Ses lettres touchant Henri, roi d'Allemagne. — Réponse de celui-ci. — État de l'Allemagne.

Les événemens qui amènent les plus féconds résultats, les hommes qui accomplissent les plus grandes choses surgissent quelquefois tout-à-coup ; on dirait que rien n'annonçait leur éclatante manifestation. Mais si l'on détourne les regards de la lumière qui rayonne autour d'eux pour les reporter dans les profondeurs du passé, on y découvre la préparation laborieuse de ces faits qui se sont produits avec une violente explosion. Tout se tient en histoire, et pour que son étude soit complète, il faut qu'elle appelle sans cesse le passé à son aide pour l'explication du présent. Donc, pour raconter ce magnifique pontificat de Grégoire VII, nous reprendrons quelques uns des événemens que nous avons déjà rapportés ; ce ne sera pas une répétition. Hildebrand ne date pas seulement du jour où il revêtit la pourpre ; depuis vingt ans il avait pris un grand ascendant sur les affaires de son temps : il préparait laborieusement la réforme qui devait sauver la société moderne. Il l'a dit lui-même : *Personne ne devient grand tout-à-coup, et les hauts édifices se construisent peu à peu* (1). Aussi, pour

(1) Ep. II, 43.

comprendre Grégoire VII, il faut savoir ce que fut Hildebrand.

Au moment où la société chrétienne donnait au monde le spectacle de toutes les dépravations, un honnête charpentier nommé Bonizo eut un fils qui devait changer la face des empires. Il le nomma Hildebrand, et dès ses premiers ans, Laurentius, abbé du monastère de Saint-Aventin, le prit auprès de lui et se chargea de son éducation. L'archiprêtre Jean Gratien, pape sous le nom de Grégoire VI, lui donna aussi ses soins. Lorsque celui-ci quitta la tiare et se retira au monastère de Cluny, Hildebrand l'y suivit et ce fut là qu'il prit le goût d'une vie austère et méditative. Les hommes d'une trempe énergique doublent leurs forces par la retraite, et c'est d'une solitude que sont sortis presque tous les grands génies. Hugon, abbé de Cluny, jugea bientôt Hildebrand, et sous Odilon, son successeur, le jeune moine fut nommé prieur.

Ce fut à peu près vers cette époque (1046 ou 1047) que l'empereur Henri III vit pour la première fois Hildebrand, on ignore en quelle circonstance; il fut frappé de ses grandes qualités et le donna pour précepteur à son fils. Le merveilleux ne manque pas à ses premières années, comme à celles de tous les grands hommes; les présages les plus extraordinaires sont racontés à sa naissance, et plus tard la légende ne tarit pas davantage: nous n'en citerons qu'un fait, parce qu'il se rattache d'une manière importante à son histoire. L'empereur eut un jour un songe très bizarre: il vit son fils assis à côté d'Hildebrand; celui-ci avait des cornes qui s'élevaient

jusqu'au ciel, et il roulait le jeune Henri dans la boue. L'impératrice Agnès crut voir dans ce songe le présage de la chute de son fils, occasionnée par Hildebrand; l'empereur céda à un mouvement de terreur et il jeta le précepteur dans un cachot pour qu'il y mourût de faim. Honteux néanmoins de se livrer à cet acte de cruauté sur la foi d'un vain songe, il lui rendit la liberté (1).

Cependant l'état de l'Église inspirait aux hommes d'élite les craintes le mieux fondées. Hildebrand en avait approfondi les causes, et il ne tarda pas à tourner ses efforts vers une réforme devenue indispensable. On a vu plus haut ce que la simonie avait fait des dignités ecclésiastiques; et elle avait eu pour effet de livrer aux ambitions effrénées les biens et la conduite des églises. « Déjà depuis long-temps, dit l'historien allemand de Grégoire VII, on avait immiscé les prêtres dans les affaires du monde, parce qu'on avait besoin d'eux et de leur raison mieux cultivée; on leur avait donné des richesses, de l'influence et du pouvoir, la décision dans les affaires ecclésiastiques et même dans les tribunaux laïques; on avait élevé les évêques ou permis leur élévation. Ils se considérèrent comme des barons spirituels et prirent les seigneurs temporels pour modèles de leur conduite. Ils cherchèrent donc à rendre leurs dignités et leurs fiefs héréditaires : les évêchés furent regardés comme des fiefs, parce que les fiefs y furent attachés. Le résultat de cet état de choses fut que les prélats dégénérèrent, qu'ils s'occupèrent de querelles

(1) Chr. sax. H. imp. 1040 an.; P. Bernried. V. Greg. VII.

et de guerres. Ainsi les pères de l'Église, qui auraient dû être les apôtres de la paix, prenaient part à des dissensions et à des luttes qui la troublaient. Aussi, dans la nomination d'un évêque, cherchait-on non pas tant l'homme qui pouvait accomplir efficacement l'œuvre de Dieu que celui qui savait manier l'épée et commander habilement une armée. Comme d'ailleurs les gens d'église se livraient dans ce but à la chasse et à d'autres exercices de ce genre, le relâchement de la discipline et la négligence dans les fonctions sacrées s'ensuivirent naturellement; en sorte que le prêtre se distinguait par son habit et non par sa façon de penser et ses actions. Il était impossible de réprimer tous ces abus, tant que le clergé était dépendant du pouvoir temporel, l'évêque subordonné au baron, l'Église confondue avec l'État, le pape choisi par l'empereur; car un seul mal engendrait tous les autres (1). » C'est à ce mal que résolut de s'attaquer Hildebrand, et son plan fut conçu dans ce sens. « C'était, dit encore l'historien que nous venons de citer, de séparer l'Église de l'État, le pouvoir spirituel de la puissance temporelle, d'élever l'un au-dessus de l'autre, de rendre le pape indépendant de l'empereur, d'assurer même au premier la supériorité sur le dernier, et par cette indépendance faire naître l'unité et développer dans l'Église une réforme qui s'étendît sur toute la chrétienté et procurât le salut du genre humain (2). »

La première fois que Hildebrand commença de réaliser

(1) Voigt, Hist. de Grég. VII, tr. par l'abbé Jager, t. I, c. 1.

(2) Id. ibid.

cette idée, ce fut lors de l'élévation de Léon IX. Il se rendit au devant du pontife avec l'abbé de Cluny, et tous les deux lui persuadèrent de déclarer que le choix de l'empereur ne lui donnait aucun droit au siége de saint Pierre, mais qu'il appartenait tout entier au clergé et au peuple. Léon IX fit cette déclaration, et ce fut la première victoire de Hildebrand. Dans cette circonstance, celui-ci fut nommé cardinal-sous-diacre de l'Église romaine, administrateur de l'église de Saint-Paul. Dès cet instant, il prit une part active à toutes les affaires de la cour de Rome, bientôt même rien ne se fit que d'après ses vues. Lorsque Léon IX vint à mourir, Hildebrand fut envoyé en Allemagne pour aviser aux moyens à prendre pour une nouvelle élection; il fit nommer Victor II, et ce choix fut ratifié par l'empereur. Son influénce resta la même sous ce nouveau pontificat.

Sur ces entrefaites, Henri III étant mort, son jeune fils lui succéda. L'impératrice Agnès, femme d'un esprit ferme et distingué, prit les rênes du gouvernement. Deux papes passèrent, Victor II et Étienne IX; après la mort de celui-ci, Hildebrand lutta vivement contre la nomination de l'antipape Benoît; il réussit, et on a vu comment il fit nommer Nicolas II. Les Normands éprouvaient plus que jamais le besoin de s'unir à l'Église; celle-ci avait aussi le plus grand intérêt à se les concilier. Hildebrand, pénétré de cette pensée, fut le principal auteur du traité conclu entre le pape et Robert Guiscard. Ainsi, il avançait peu à peu dans son dessein de soustraire Rome à l'influence de l'Allemagne et de lui préparer un appui contre ses envahissemens.

La mort d'Étienne IX fut un moment solennel et décisif pour l'avenir de la papauté : il s'agissait de savoir si tout ce qu'on avait tenté pour assurer l'indépendance de l'élection allait porter ses fruits ou s'anéantir à jamais. Sur l'invitation de Hildebrand, les cardinaux s'assemblèrent et ils nommèrent Anselme, qui prit le nom d'Alexandre II. Dès que la nouvelle en fut venue en Allemagne, des clameurs s'élevèrent de toutes parts, et ce fut alors que l'indigne Cadaloüs fut élu. On a vu comment Alexandre II triompha, et la part que prit Hildebrand à toute cette affaire. Depuis cet instant, il devint le conseiller privé, l'acteur indispensable dans tous les actes de ce pontificat. Enfin, Alexandre II étant mort, Hildebrand fut appelé à réaliser par lui-même ce que les autres avaient exécuté jusqu'ici par lui. Mais il convient de s'arrêter un instant ici, et de voir ce qu'était l'Europe au moment de cette élection : nous empruntons le tableau de sa situation à l'historien de Grégoire VII, déjà cité.

« Maintenant se présente une grande époque : grande, non pas précisément par des événemens nouveaux, extraordinaires et féconds en résultats, ou par des scènes terribles et soudaines, mais par l'exécution d'un vaste plan concerté depuis long-temps ; grande par l'ébranlement général que cause en Europe le génie d'un seul homme, par la secousse et l'impulsion donnée à toutes les affaires; grande, parce qu'à la voix d'un seul homme, les trônes chancellent, les peuples tremblans quittent leurs anciens maîtres; parce que la volonté d'un prêtre fait changer la face de la terre, fait naître de nouvelles lois, de nouvelles institutions, et cela depuis le nord de l'Europe, de-

puis l'Angleterre jusqu'au midi, jusqu'aux déserts de l'Afrique, depuis la mer Atlantique jusqu'à la Palestine, où le fondateur de notre religion avait enseigné, combattu, et versé son sang, où l'apôtre saint Pierre avait annoncé des paroles pleines de vie; grande, parce qu'un homme sortant de l'obscurité, conçoit le projet d'établir une monarchie universelle au centre de la chrétienté, au siége de saint Pierre, siége qui, fondé par de pauvres pêcheurs, s'éleva successivement soit par lui-même, soit par le secours d'autrui, et s'établit si solidement que les puissances de l'enfer, comme on le croyait, ne pouvaient l'ébranler; grande enfin, parce qu'un simple moine, fils d'un charpentier, se met dans la tête que le soleil de l'ancienne Rome doit éclairer tous les hommes et former leurs croyances. Si l'on se représente ensuite des peuples qui se soulèvent, bien déterminés à vaincre ou à mourir pour la défense de leurs droits et de leurs libertés, pour la conservation de la couronne de leurs empereurs et de leurs princes; un pape aux prises avec l'empereur, et l'empereur avec les princes ses sujets; toute l'humanité en mouvement; des États et des familles qui se divisent pour soutenir, les uns leur foi, les autres leur liberté : si l'on voit des peuples qui combattent contre leurs rois, des parens contre leurs enfans; la fortune qui élève un homme jusqu'à en faire le dominateur universel, et qui l'abaisse ensuite jusqu'à le conduire en exil, qui, d'un autre côté, donne une couronne à un prince lorsqu'il est jeune, et le condamne jusqu'à la mendicité quand il est dans la maturité de l'âge; si l'on se représente toutes ces choses, on voit certainement devant soi une époque grande et extraordinaire.

« En Allemagne se trouve un roi, jeune et insensé, sans expérience dans l'art de gouverner, long-temps tenu en lisière par des mains infidèles, sans caractère, sans résolution, faible comme un roseau, pliant au vent des circonstances, toujours le même dans ses habitudes criminelles, cependant brave, bien intentionné, généreux et sensible. Deux peuples, aigris et animés d'une haine profonde, se déclarent contre lui; les grands, qui doivent le soutenir, sont d'une fidélité chancelante; d'autres, qui sont blessés dans leur amour-propre, n'attendent que l'occasion de se venger; les favoris sont les seuls sujets qui lui montrent de l'affection; rien de stable, rien de sûr; les institutions menacent ruine, et elles sont attaquées par la passion dominante de s'enrichir : telle est la situation de l'Allemagne.

« Sur le trône de France est encore la race de Hugues-le-Grand dans la personne de Philippe Ier, qui règne depuis 1060. Il est jeune, téméraire, hardi dans ses projets, ferme et inébranlable dans l'exécution, assure le sceptre à sa race, par ses talens naturels consolide les institutions, donne à la majesté royale plus d'éclat et lui concilie plus de respect. Les seigneurs divisés, ennemis les uns des autres, se rallient autour du trône, les ordres du roi sont mieux respectés. L'Église est plus sous la dépendance du roi qu'elle ne l'est en Allemagne, mais elle offre plus d'unité; ainsi le pouvoir se concentrait en France et se divisait en Allemagne.

« L'Espagne était désolée par la discorde et par une guerre continuelle des chrétiens contre les infidèles. La puissante maison des Ommiades était abattue. Une foule

de princes indépendans se partagèrent le pouvoir aux dépens de l'ancienne famille; l'unité et la paix ne se trouvaient nulle part. Alphonse VI occupait le trône de Castille, d'Aragon et de Navarre; celui de Séville était entre les mains de Mahomet II. Les deux rois étaient mal disposés à l'égard de la cour de Rome; d'accord sur ce point, *ils* étaient divisés sur tout le reste; l'épée était hors du fourreau, l'anarchie régnait çà et là, beaucoup de provinces étaient sans règles et sans lois.

« L'Angleterre était à une époque de renaissance, après beaucoup de combats d'efforts et de souffrances pour repousser l'invasion des Normands. Après une heureuse délivrance, due au bras victorieux d'Alfred-le-Grand, après de nouvelles guerres sous ses successeurs, après de grands désastres et une horrible effusion de sang, Canut-le-Grand parvint au trône et fut reconnnu par toute l'Angleterre. Après une nouvelle délivrance, Édouard-le-Confessèur prit la couronne, qui, après sa mort, passa un instant entre les mains de Harold, duc d'Estanglie. Mais Guillaume, à qui Édouard avait légué le sceptre, porta en Angleterre ses armes victorieuses. La fortune se déclara pour lui, et il donna naissance à une dynastie qui existe encore aujourd'hui. Ainsi, du temps de Grégoire, il y avait encore en Angleterre guerre, désordre, incertitude en toutes choses, pillage et meurtre dans chaque ville. Mais à la tête de la nation se trouvait un homme capable de tenir les rênes du gouvernement, de soumettre les esprits rebelles, de s'emparer de tous les priviléges, de commander en conquérant et de régler tout d'après les lois de sa propre volonté; malgré les divisions du

clergé, il était en paix avec l'Église et en bonne intelligence avec Rome.

« Dans les trois États du Nord, le Christianisme était encore faible : il n'y avait pas encore un siècle qu'il y était établi. En Danemarck, la lutte qui s'était élevée entre Swen III et Adalbert de Brème était à peine terminée : le roi avait été excommunié jusqu'à ce qu'il se fût soumis à la volonté de l'Église ; en général, la puissance du pape avait une grande force dans le Nord. C'est pourquoi la famille royale chercha protection auprès des rois allemands, jusqu'à Harold IV qui gagna les faveurs du Saint-Siége par l'intermédiaire du clergé. En Suède, la couronne avait passé sur la tête d'une nouvelle famille, celle de Stenkilsch. La foi du Christ était encore aux prises avec la religion païenne, les rois étaient, tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre. En Norwége, commandait Olof III, prince paisible, qui cherchait à faire fleurir l'agriculture, les arts et le commerce : humain, favorable au clergé, il était digne de l'éloge de tous ses sujets.

« La Pologne, après une longue anarchie, s'allia, par Casimir Ier, avec l'empereur d'Allemagne, et après la destruction du paganisme, qui avait reparu au moment de l'anarchie, elle revint au Christianisme sous Boleslas II et se détacha de l'empire. Pendant la guerre de la Saxe, il y avait une grande division entre Boleslas et Vratislas II de Bohême ; Henri IV se constitua leur arbitre. En général, il n'y avait aucune institution solide chez les peuples slaves : ils étaient partiellement attaqués et subjugués par les Allemands. Le Christianisme, propagé par le zèle

des missionnaires, répandit quelques lumières et quelque civilisation dans les tribus.

« La Russie était livrée à la discorde et à l'invasion de nouveaux peuples, tout était dans le chaos; la succession au trône occasionnait souvent de grands désordres.

« Le trône de la Hongrie était disputé par divers princes : de là une grande confusion et une civilisation lente, le roi était le vassal de l'empereur. Salomon fut mis sur le trône par Henri IV, mais il n'y fut pas tranquille.

« Le sceptre impérial de Constantinople passait rapidement d'une main à une autre : il n'avait plus l'éclat des anciens temps ; car dans l'espace de dix ans on voyait souvent jusqu'à deux et trois empereurs. Rien de fixe et de stable ne pouvait donc s'établir. De là une situation affreuse, des désordres effrayans et des guerres qui ne cessaient plus. En voyant cet état de faiblesse, d'agonie, d'angoisses, on était étonné que ce vieux colosse, brisé et démembré, pût résister pendant un si long espace de temps. L'empire, après avoir combattu long-temps contre les hordes innombrables des Hongrois, des Russes, des Bulgares, des Persans et des Arabes, tomba, en 1063, au pouvoir de la tribu des Seldsucks, qui s'empara successivement des diverses provinces, jusqu'à ce qu'en 1071 l'empereur Romain IV tomba lui-même entre ses mains. Le trône fut occupé par Michel VIII, qui permit à Soliman d'établir la résidence des Seldsucks à Nicée. La terreur régnait partout; car si quelques individus avaient encore de la noblesse et du courage, il leur manquait l'occasion de s'en servir : une vie oisive et voluptueuse convenait

mieux à la plupart que des travaux glorieux au milieu « des combats. Tel était l'état de l'Europe quand Alexan- « dre II mourut. »

On le voit, tous les pouvoirs périclitaient ; pour que l'unité fût rétablie, il fallait qu'une main puissante travaillât à reconstruire la société, d'un côté réprimant les abus, de l'autre rendant la force au pouvoir politique : ce fut l'œuvre de Grégoire VII.

La mort d'Alexandre II ne fut pas signalée par les troubles qui accompagnaient depuis si long-temps les élections des papes. Les factions se turent, le peuple ne remua pas, le clergé se montra unanime : on aurait dit qu'un pressentiment général annonçait que le choix d'un grand pape allait changer le monde. Hildebrand, dont la sagesse et les travaux exerçaient depuis vingt ans une influence à laquelle on ne résistait plus, ordonna des prières et un jeûne pendant trois jours, pour connaître la volonté de Dieu. Enfin le jour des funérailles d'Alexandre, les cardinaux, les évêques, les prêtres et les moines se rendirent en procession à l'église de Saint-Pierre ; une foule immense en encombrait l'enceinte et les abords. Quand l'archidiacre Hildebrand parut, tous les regards se tournèrent vers lui, et tout-à-coup les voûtes de l'église retentirent de cette acclamation : « Hildebrand ! Hildebrand ! c'est lui que saint Pierre a choisi pour son successeur (1). » Quand le tumulte fut un peu calmé, l'archidiacre monta en chaire pour essayer de faire renoncer le peuple à son projet. Après lui Hugues-le-Blanc prit la parole et parla

(1) Baron. ann. 1073 ; Act. rut. de reb. gest. ; Bern. c. XXVII.

ainsi : « Vous savez et vous reconnaissez sans doute que « depuis le règne de saint Léon, cet archidiacre, cet « homme si sage et si éprouvé, a élevé à un très haut « degré de prospérité la sainte Église romaine, et qu'il « a délivré notre ville de bien des dangers qui la mena« çaient. Comme nous ne trouvons personne plus propre « au gouvernement de l'Église et à la défense de cette « ville, nous tous, évêques et cardinaux, nous l'avons « choisi unanimement avec vous pour souverain pasteur « de vos âmes. » A ces mots, les acclamations redoublèrent. On n'entendait plus que le nom de Hildebrand, et il fut contraint de céder. Au même instant, on le revêtit de la pourpre et de la tiare, puis on l'éleva sur le siége de saint Pierre. Ceci se passait le lundi 22 août 1073.

Hildebrand connaissait trop les dangers et les devoirs du siége de Rome pour accepter avec joie cette rude charge. Sans doute, dans sa longue et laborieuse carrière, il avait souvent porté les yeux vers le sceptre qui lui rendait possible la réalisation de ses plans. Quel est l'homme de génie qui n'ait été poussé à saisir le pouvoir, lorsqu'il sentait en lui fermenter quelque grande pensée ? Mais au moment où ses vœux étaient accomplis, dans ce moment solennel où il se sentait en présence d'une tâche immense, son courage devait faillir. Le Christ, au moment de sauver le monde par un dernier sacrifice, a repoussé le calice de ses lèvres : comment un homme ne faiblirait-il pas devant une austère mission ? Ce fut le sentiment de Grégoire VII, c'est celui que nous révèlent ses lettres. Écrivant à Didier, abbé du

Mont-Cassin, il lui raconte ainsi son élection : « Le pape « Alexandre est mort, et sa mort est retombée sur moi « et m'a mis dans un trouble extrême : car en cette occa- « sion, le peuple romain est demeuré si paisible contre sa « coutume, et s'est tellement remis à notre conduite, que « c'était un effet manifeste de la miséricorde de Dieu. « Nous avions donc ordonné, par délibération, qu'après « un jeûne de trois jours, après des processions, des « prières et des aumônes, nous déciderions ce qui nous « paraîtrait le meilleur touchant l'élection du pape. Mais « comme on enterrait le pape Alexandre dans l'église du « Sauveur, il s'est élevé un grand tumulte du peuple et « ils se sont jetés sur moi comme des insensés ; en sorte « que je puis dire avec le prophète : Je suis venu en haute « mer, et la tempête m'a submergé. Mais comme je suis « au lit, si fatigué que je ne puis dicter long-temps, je « ne vous parlerai pas davantage de mes peines ; seule- « ment je vous conjure de me procurer les prières de vos « frères, afin qu'elles me sauvent dans ce péril qu'elles « devaient me faire éviter..... (1). »

Le lendemain de son élévation, Grégoire VII songea à poursuivre les grands projets auxquels il travaillait depuis vingt ans. Il voulut se poser franchement en présence du roi d'Allemagne, qu'il regardait comme le plus grand obstacle à la réforme qu'il méditait. Il lui envoya donc des légats pour le prévenir du choix qui venait de l'élever au souverain pontificat : il le priait de n'y pas consentir, lui

(1) Greg. VII, ep. 1.

disant que s'il consentait, lui Grégoire ne laisserait pas impunis les crimes dont ce prince était chargé (1). Le roi n'avait pas besoin de ces paroles pour refuser son approbation à l'élection : il voyait par ce fait ce qu'il regardait comme son droit méprisé. D'un autre côté, les évêques allemands, qui redoutaient l'indépendance et la sévérité de Hildebrand, conseillèrent au roi de ne pas céder. Ils lui persuadèrent de casser l'élection comme irrégulière. Henri envoya donc à Rome Éberard, comte de Nellembourg, chargé de demander aux seigneurs romains pourquoi ils avaient attenté à ses droits en élisant un pape. Dans le cas où les explications ne seraient pas satisfaisantes, Éberard avait ordre de déposer le nouveau pontife. Grégoire VII reçut très bien le comte et lui parla en ces termes : « Je n'ai jamais recherché cet honneur suprême, « Dieu m'en est témoin. Les Romains m'ont élu et m'ont « imposé avec violence le fardeau du gouvernement de « l'Église ; mais ils n'ont pu me déterminer à me laisser « ordonner jusqu'à ce que je fusse assuré par une députation que le roi et les seigneurs de l'empire Teutonique « consentissent à mon élection. Je résisterai encore à leurs « instances, jusqu'à ce qu'un ambassadeur du roi vienne « m'assurer de sa volonté. » Ces paroles de Grégoire étaient une concession qu'il regardait sans importance, car depuis cet instant il administra l'Église et regarda son élection comme définitive. Il paraît d'ailleurs que Henri se contenta de cette réponse ; il consentit au sacre

(1) Le cardinal d'Aragon, écrivant deux siècles plus tard, est le seul qui rapporte ces paroles.

de Hildebrand et envoya Grégoire de Verceil pour lui porter son consentement. Hildebrand, par reconnaissance pour Grégoire VI, son ancien maître, prit le nom de Grégoire VII (1). Il fut ordonné prêtre la veille de son sacre, qui eut lieu le 30 juin 1073.

Grégoire ne s'exagérait pas les obstacles qu'il avait à surmonter pour opérer une réforme : le lecteur a pu déjà en juger par le déplorable état où la simonie et l'incontinence des clercs avaient mis l'Église. Ces abus eurent leur première cause dans les investitures, et comme c'est vers cette plaie que se tournèrent toutes les sollicitudes du pape, il convient de revenir sur ce que nous en avons déjà dit et de le compléter.

Lorsque l'organisation de la société antique se fut brisée sous le choc des Barbares, les idées chrétiennes ne tardèrent pas à dominer vainqueurs et vaincus, à faire subir aux mœurs de profondes modifications. A leur tour ceux-ci réagirent sur elles et voulurent les modifier ; mais ils ne purent rien sur des vérités aussi puissantes, si ce n'est seulement de s'emparer de leur forme extérieure. Quand l'Église devint puissante, toutes les ambitions se tournèrent vers elle. Jusqu'au quatrième siècle, les païens convertis en occupèrent les dignités. A cette époque, les Barbares, déjà vainqueurs, pénètrent dans son sein, mais en très petit nombre ; enfin, au septième siècle, ils se mêlent à tous les événemens de son histoire et lui fournissent des pasteurs. Mais quoique placés dans les

(1) Il voulait par là détruire l'opinion de ceux qui avaient regardé l'élection de Grégoire VI comme irrégulière.

rangs de l'Église, ils ne quittaient pas leurs habitudes guerrières. La société était ainsi faite, que la force brutale menaçait d'y devenir la seule loi. Pour fournir aux frais de longues guerres, les princes s'attachaient leurs vassaux en leur accordant des terres titrées, à la charge du service militaire; les membres du clergé, beaucoup plus soldats que pasteurs, prirent une large part à la concession de ces priviléges. Les fiefs qu'ils reçurent les placèrent dans la dépendance des princes qui les concédaient; bientôt même les dignités ecclésiastiques ne furent plus séparées de ces fiefs. A la mort d'un évêque ou d'un abbé, son siége revenait au seigneur, qui nommait un nouveau dignitaire et lui donnait l'investiture. Il ne devenait légitime que par le choix et l'inféodation, le sacre et l'investiture. Il contractait ainsi toutes les obligations féodales; en temps de guerre il devait son épée à son suzerain, de sorte que le prêtre, absorbé par les occupations guerrières, ne quittait quelquefois jamais les camps, et abandonnait son siége à des subalternes. En temps de paix, il ne s'occupait pas davantage des soins de son ministère, et passait sa vie dans des exercices guerriers et à des chasses continuelles. Lorsque le régime féodal eut acquis au dixième siècle sa plus grande extension, l'usage des investitures devint général. Il en résulta une immoralité jusque-là inouïe dans les rangs du clergé; les rois et les princes donnaient à leurs sénateurs les dignités ecclésiastiques, ou bien ils les vendaient au plus offrant. Ainsi, la première conséquence des investitures, c'était la simonie.

Il est impossible de l'exprimer plus formellement que saint Anselme, auteur du temps : « Qui ne voit, dit-il, « que c'est la source de la simonie et la destruction de « toute la religion? Car quand on espère obtenir du « prince la dignité épiscopale, les clercs méprisent leurs « évêques et abandonnent l'Église. Les uns répandent « beaucoup d'argent parmi les courtisans pour acheter « leurs recommandations; les autres font de grandes dé- « penses pour servir à la cour, souffrant avec patience le « froid et le chaud, la pluie et les autres incommodités « du voyage; ils souhaitent la mort de celui dont ils bri- « guent la place, et sont jaloux de ceux par lesquels ils « craignent d'être supplantés. Quelquefois le mauvais « choix va jusqu'à donner la dignité épiscopale à des « serfs et à des débauchés, parce qu'on sait bien que « de telles gens, étant en place, n'oseront reprendre les « péchés des gens qui les y ont élevés, et c'est pour cela « même qu'on les y met. Ces faux pasteurs ne songent « qu'à s'engraisser aux dépens du troupeau, dont ils « négligent absolument le salut. D'autres donnent dans « toutes les vanités du siècle, entretenant des chiens et « des oiseaux pour la chasse et portant des fourrures « précieuses. Ils quittent leurs églises pour suivre les « empereurs, quoique les canons défendent aux évêques « d'aller à la cour, leur permettant seulement d'y envoyer « leurs diacres s'ils y ont quelques affaires; et tandis que « les canons défendent à un évêque de s'absenter de sa « cathédrale pendant trois semaines, quelques uns n'y « vont que trois ou quatre fois l'année, d'autres à peine

« une fois, donnant au clergé l'exemple d'abandonner
« leurs églises (1). »

En confiant les dignités ecclésiastiques à des hommes pris au hasard parmi des soldats, l'investiture avait encore introduit dans l'Église la licence des camps : aussi l'incontinence était la seconde plaie qui la dévorait. Malgré la sévérité formelle des canons, la loi du célibat n'était plus respectée, les clercs vivaient publiquement dans un concubinage épouvantable, et même ils cherchèrent souvent à s'élever contre elle. On a vu avec quel soin les papes ont toujours réprimé leurs tentatives. Jusque là leurs efforts avaient été impuissans, et le mal avait grandi de plus en plus ; au dixième siècle, il avait acquis la plus déplorable extension. « Les temps ne sont plus,
« dit Pierre Damien, où la pudeur, la vie austère et la
« pureté ecclésiastique étaient en honneur... La discipline
« est presque universellement négligée ; les prêtres ne
« reçoivent plus le respect qui leur est dû, les saints
« canons sont foulés aux pieds ; chacun ne s'applique
« qu'à suivre ses passions..... Qui a honte d'une vie
« déréglée ou d'un vol sacrilége? Qui craint de com-
« mettre des crimes dont le ciel demande vengeance?
« La corruption déborde partout.... Le monde n'est plus
« qu'un gouffre d'envie et d'impudicité (2). »

Pour opérer la réforme de ces abus, Grégoire VII s'attaqua à leur cause. C'était une immense entreprise, car il s'agissait de changer la face entière de la société.

(1) Sanct. Ans., serm. II.
(2) Pet. Dam., ep. II, 1.

D'une part, faire rentrer le pouvoir des princes dans ses limites; de l'autre, rendre au clergé le véritable esprit de son ministère : ce fut là son unique pensée; voyons comment il l'accomplit. Le premier acte de son pontificat fut d'envoyer le cardinal Hugues-le-Blanc comme légat en Espagne. Les Sarrasins étaient en guerre continuelle avec les seigneurs espagnols; ceux-ci appelaient souvent à leur aide des princes français, et alors Evole, comte de Roucy en Champagne, se battait de concert avec eux pour enlever aux Arabes les terres qu'ils possédaient. Déjà, du temps du pape Alexandre, il avait traité avec le Saint-Siége pour jouir du pays qu'il pourrait conquérir comme fief de saint Pierre, moyennant une redevance annuelle. L'archidiacre Hildebrand avait négocié cette affaire. Devenu pape, il voulut obtenir des autres seigneurs ce que le comte de Roucy lui avait accordé. Hugues-le-Blanc fut donc chargé de remettre aux princes et seigneurs une lettre où il exposait ainsi ses prétentions :

« Vous n'ignorez pas sans doute que depuis les temps « les plus anciens le royaume d'Espagne est une propriété « de saint Pierre, et que, par un droit de justice qui n'a « pas été détruit, il appartient encore au Saint-Siége, « et non à aucun mortel, quoique depuis long-temps il « soit au pouvoir des infidèles. Car ce qui entre une fois « par les décrets de la Providence dans la propriété de « l'Église, lui appartient toujours : l'Église peut en per- « dre la jouissance, mais elle n'en perd jamais le droit « sans une légitime concession. Le comte de Roucy, « dont la réputation vous est bien connue, voulant con-

« quérir ce pays et l'arracher aux mains des païens, a « obtenu du siége apostolique, en vertu d'un traité, la « permission d'entrer en possession de tout le territoire « qu'il pourrait enlever soit par ses propres efforts, soit « par ceux de ses alliés, et de le conserver comme fief « de saint Pierre. Que ceux donc qui voudront se join- « dre à lui le fassent avec des intentions pures, de ma- « nière qu'ils puissent compter sur la protection de saint « Pierre au moment du danger, et recevoir avec sincé- « rité les récompenses dues à leur mérite. Si quelques « uns d'entre vous veulent entrer dans le même pays « séparément avec leurs troupes particulières, qu'ils se « proposent la cause de guerre la plus juste, et prennent « dès à présent une ferme résolution de ne pas faire, « après leurs conquêtes, à saint Pierre, le même tort que « leur font à présent les infidèles. Car nous ne voulons « pas vous laisser ignorer que si vous n'êtes résolus de « faire payer équitablement en ce royaume les droits qui « sont dus, nous vous défendrons, en vertu de notre au- « torité apostolique, d'y entrer plutôt que de tolérer « que l'Église universelle, en souffrant de ses enfans ce « qu'elle a souffert de ses ennemis, soit blessée plus par « la perte de ses enfans que par celle de sa pro- « priété (1). »

On peut juger par ce langage de la fermeté de Grégoire. On ignore ce que devint cette affaire, les documens n'en sont pas arrivés jusqu'à nous. Cette énergie était peut-être dans l'esprit du pape un avertissement

(1) Labb., t. x, p. 10. Ep. VII, 1.

donné à tous les princes : le roi d'Allemagne devait en ressentir bientôt les effets. Grégoire commença néanmoins par employer la douceur. Voici quelques lettres où il exprime ses intentions à son sujet. La première est adressée à Godefroi, duc de Lorraine : « Vous con-« naissez nos pensées et nos désirs relativement au roi; « car Dieu nous en est témoin, personne n'a plus de « sollicitude et ne fait des vœux plus ardens que nous « pour sa gloire présente et future. Nous avons résolu de « profiter de la première occasion pour lui envoyer des « légats et pour nous concerter paternellement avec lui « sur ce que nous jugeons le plus utile au bien de l'Église « et à l'honneur de la dignité royale s'il nous écoute. Nous « aurons autant de joie à le voir heureux que si nous « l'étions nous-même, et il le sera très certainement, si, « maintenu dans la voie de la justice, il se rend à nos « avertissemens et à nos conseils. Mais si, ce qu'à Dieu « ne plaise! il répond à notre affection par la haine; si, « dissimulant la justice de Dieu, il rend au Tout-Puissant « le mépris pour l'honneur qu'il a reçu de lui, alors nous « ne laisserons pas tomber sur nous cette menace de « l'Écriture : « Maudit celui qui retient son épée et l'em-« pêche de verser le sang; » car nous ne pouvons pas sa-« crifier la loi de Dieu à des considérations personnelles, « ni abandonner le chemin de la justice pour conserver « la faveur des hommes. « Car, dit l'Apôtre, si je voulais « plaire aux hommes, je ne serais pas le serviteur de « Dieu. » (20 avril 1073) (1).

(1) Greg., ep. I, 11.

Écrivant à Béatrix et à Mathilde de Canosse, il dit. « Quant au roi, vous savez, par nos lettres précédentes, « que notre intention est de lui envoyer quelques hommes « sages, pour le ramener avec l'aide de Dieu à l'amour « de l'Église sa mère, et pour lui tracer une meilleure « forme de gouvernement. Si, contrairement à nos vœux, « il ne nous écoute pas, nous ne pourrons ni ne devons « nous écarter des règles de l'Église qui nous a nourri « et qui souvent a engendré ses enfans au prix du sang « de ses fils; et certes, il est plus sûr pour nous de lui « résister jusqu'au sang pour son propre salut, que de « consentir à l'iniquité pour satisfaire à ses caprices et « pour nous jeter avec lui dans l'abîme (1). »

Et dans une lettre à Rodolphe, duc de Souabe: « Nous « savons déjà par le passé, dit-il, que vous avez fort à « cœur l'honneur de l'Église romaine; mais la lettre que « vous venez de nous envoyer nous montre surtout quel « est votre amour pour cette même Église, et combien « vous surpassez en affection les autres princes de vos « contrées. Votre lettre, d'ailleurs si aimable, semble « avoir pour but de vous concerter avec nous sur les « moyens de donner plus de gloire à l'empire et plus de « force à l'Église, par une union étroite entre le sacer- « doce et l'empire. Nous voulons que votre noblesse sache « que nous n'avons aucun sentiment de malveillance pour « Henri, envers lequel nous avons même des devoirs, « puisque nous l'avons choisi pour roi, puisque l'empe- « reur son père, d'heureuse mémoire, nous a honoré à

(1) Greg., ep. I, 2.

« sa cour parmi tous les Italiens d'une manière particu-
« lière; puisque ce prince, en mourant, a recommandé
« son fils à l'Église romaine par le pape Victor.... Mais
« comme cette concorde entre le sacerdoce et l'empire
« doit être sincère et pure, il nous paraît utile d'en con-
« férer avec vous, avec l'impératrice Agnès, avec la
« princesse Béatrix, avec Rainald, évêque de Côme, et
« avec quelques autres personnes craignant Dieu. Car, si
« le corps humain est dirigé par la lumière temporelle au
« moyen de deux yeux, de même le corps de l'Église
« doit être gouverné et éclairé par la lumière spirituelle
« au moyen de deux pouvoirs agissant de concert dans
« une vue religieuse. Nous traiterons ces choses avec plus
« d'attention, pour qu'après avoir bien connu nos vues,
« vous y donniez votre assentiment si nos raisons vous
« paraissent solides. Si vous croyez devoir changer quel-
« que chose à notre plan, nous sommes prêt à nous
« rendre à vos avis (1). »

Ces lettres, les avis des personnes sages et éclairées de son royaume, la situation de l'empire, tout cela fit faire de graves réflexions à Henri; il comprit qu'il valait mieux entrer dans une voie nouvelle et s'unir à la puissante volonté de Grégoire. Peut-être aussi espérait-il le séduire par de douces paroles et rendre son opposition moins ferme. Quoi qu'il en soit, il écrivit au pape une lettre si formelle et si respectueuse, que quelques écrivains ont contesté son authenticité, se basant sur son invraisemblance. Mais l'inconséquence n'est-elle pas le fond le

(1) Greg., ep. I, 19.

plus commun de la nature humaine, et Henri n'en a-t-il pas donné assez de preuves? Voici donc ce qu'il écrivait : « Comme le sacerdoce et l'empire ont be-« soin pour subsister d'un secours mutuel, il est néces-« saire que les deux chefs soient intimement unis; « c'est le seul moyen par lequel on puisse conserver, « dans le lien de la charité et de la paix, la concorde « de l'unité chrétienne et l'état de la religion. Nous « qui, avec la permission de Dieu, tenons déjà depuis « quelque temps les rênes du gouvernement, nous n'a-« vons pas toujours respecté, comme il le fallait, les de-« voirs du sacerdoce, ni rendu les honneurs que nous lui « devons. Ce n'est pas sans cause que nous avons reçu « de Dieu le glaive vengeur; mais nous ne l'avons pas « toujours tiré contre les coupables, comme la justice « l'exigeait. Aujourd'hui que la miséricorde divine nous « a donné un cœur contrit et nous a fait rentrer en nous-« même, nous confessons nos péchés à votre indulgente « paternité, espérant dans le Seigneur que nous mérite-« rons d'en être absout par votre autorité apostolique. « Hélas! criminel et malheureux par les déréglemens de « la jeunesse, par l'abus du pouvoir supérieur et par les « mauvais conseils, nous avons péché contre vous et « contre le ciel, et nous ne sommes plus digne d'être « appelé votre fils. Nous ne nous sommes pas contenté « de toucher aux choses ecclésiastiques, mais nous « avons abandonné les églises sans défense; nous les « avons vendues à des sujets indignes, coupables de si-« monie, qui n'étaient pas entrés par la porte, mais qui « étaient venus d'ailleurs. Comme nous ne pouvons plus

« réformer ces églises sans votre autorité, nous vous de-
« mandons avec instance votre secours et votre conseil
« sur ce sujet, et en général sur tout ce qui nous con-
« cerne. Vous serez obéi en tout. Nous vous prions de
« commencer par la réforme de l'église de Milan, qui est
« dans le schisme par notre faute, et de procéder ensuite
« à celle de toutes les autres. Nous ne manquerons pas
« de vous soutenir dans tout ce que vous entreprendrez,
« vous suppliant seulement d'user envers nous d'indul-
« gence. Vous recevrez dans peu de temps une nouvelle
« lettre des envoyés, qui vous expliqueront encore plus
« clairement nos intentions (1). »

Cette lettre dépassait toutes les espérances de Grégoire. Jamais, disait-il dans l'élan de sa joie, aucun prédécesseur de Henri n'en avait écrit d'aussi respectueuse à un pontife romain. Mais les effets ne suivirent pas les paroles : Henri ne tarda pas à reprendre les desseins que le pape repoussait; tout pourtant dictait au roi des mesures de conciliation, et dans l'état critique où se trouvait l'Allemagne, il ne pouvait espérer de salut que par son union avec le Souverain-Pontife.

Depuis long-temps la Saxe et la Thuringe étaient en pleine insurrection : les efforts constans de Henri avaient tendu à l'anéantissement de leur liberté. Il avait commencé par lever des impôts énormes sur les Saxons et les Thuringiens, et comme ils n'avaient pu acquitter les dîmes, Henri avait pris ce prétexte pour les écraser de plus en plus. Ses soldats ravageaient les champs, pil-

(1) Labb., Conc., t. x, p. 29.

laient les maisons, enlevaient les femmes. Pendant que le peuple gémissait courbé sous ce joug, les seigneurs n'étaient pas épargnés : à la première plainte qu'ils portaient, Henri les chassait de sa cour ou les jetait dans une étroite prison ; ils ne pouvaient se sauver qu'à force d'argent. Ces vexations continuelles soulevèrent des haines violentes, et elles ne tardèrent pas à éclater. Les principaux des Saxons parmi le clergé, la noblesse et le peuple, se réunirent à Goslar, dans la chapelle d'une église, et là, quand ils eurent exposé leurs griefs, ils se retirèrent, remettant à un jour très prochain leurs projets de juste vengeance. La réunion eut lieu à Nokmeslove, au pied d'une colline : on y remarqua Othon, duc de Bavière ; Werner, évêque de Magdebourg ; Burchard, évêque de Halberstadt ; Frédéric, comte palatin de Saxe, et beaucoup d'autres qui tous avaient des griefs terribles contre le roi. Les évêques jurèrent qu'ils serviraient de tout leur pouvoir la cause de l'indépendance de l'Église et de l'État ; les seigneurs, qu'ils défendraient jusqu'au dernier soupir la liberté de la patrie.

Sur ces entrefaites, le roi, pour cacher ses préparatifs de guerre contre les Saxons, avait annoncé une expédition contre les Polonais sous prétexte qu'ils avaient porté la guerre en Bohême. Les Saxons refusèrent de prendre part à cette expédition, et l'exaspération de Henri ne connut plus de bornes. Ils souffrirent encore sans se plaindre ; mais leur patience n'ayant pu rien gagner, ils en appelèrent aux armes. L'élan fut si unanime, que soixante mille hommes armés se trouvèrent en quelques jours sous les murs de Goslar : sans l'intervention de

Burchard, c'en était fait du roi; il n'eut que le temps de prendre la fuite, et il se retira à Strasbourg, qui passait pour une forteresse inexpugnable. L'armée des confédérés vint bientôt l'assiéger, et l'on entama des négociations. Pendant qu'on en discutait les termes, le roi prit de nouveau la fuite, et les Saxons continuèrent la guerre. Ces malheurs firent faire à Henri de graves réflexions; les confédérés devenaient de jour en jour plus redoutables, et ses partisans lui montraient beaucoup de froideur. Dans ces circonstances, il prit conseil des archevêques de Mayence et de Cologne, et il annonça que si les grands lui prêtaient leur appui, il assignerait une époque certaine où les Saxons pourraient lui exposer leurs griefs, et qu'il ferait droit à leurs demandes. Pendant ce temps-là il tramait de nouvelles intrigues. Au nord de l'Allemagne, entre l'Elbe et l'Oder, vivait un peuple ennemi de la Saxe : c'étaient les Luticiens. Henri leur fit de magnifiques promesses et ils consentirent à marcher contre les Saxons. A cette nouvelle, ceux-ci leur adressèrent des offres plus considérables que celles du roi, et les Luticiens se divisèrent; les uns voulaient embrasser la cause de Henri, les autres, celle de la Saxe. Cette division amena une lutte qui neutralisa leur concours, Henri se vit réduit à ses seules forces, et il fallut consentir à une nouvelle assemblée qui eut lieu à Gerstungen. On délibéra trois jours; enfin on résolut de déposer Henri et d'élire à sa place Rodolphe de Souabe. Il joignait la beauté du corps aux grandes qualités de l'esprit. On décida que cette affaire serait conclue pendant les fêtes de Noël que le roi devait passer à Cologne; mais cela n'arriva pas à cette époque.

Henri ignorait ces projets et il espérait par de vaines promesses arrêter les hostilités, et après de longs préparatifs frapper un coup décisif. Mais chaque jour voyait de nouvelles défections parmi ses partisans. L'archevêque de Mayence convoqua une assemblée à Mayence pour élire Rodolphe. A cette nouvelle, Henri quitta la Bavière et se rendit à Worms. Cette ville lui était dévouée, il y y établit le centre de ses opérations. Enfin, à force de sollicitations et de présens, il parvint à relever un peu ses affaires. Dans ces circonstances il voulut négocier avec les Saxons ; mais les uns et les autres avaient fait trop de sacrifices à leur liberté pour la confier de nouveau à la foi de leur plus ardent ennemi. Les évêques désignèrent une assemblée à Corvey, et pourtant ils n'en espéraient rien pour la paix. La guerre devait continuer encore avec violence.

Avant d'intervenir dans les affaires de l'Allemagne, Grégoire VII voulut régler ses rapports avec les princes qui se trouvaient plus près de lui. Vers la fin de l'année 1073, il entreprit un voyage dans les provinces qui avoisinaient ses États. De Rome, il se rendit à Laurent, et là il s'occupa à terminer un différend qui existait entre Wratislas, duc de Bohême, et Jaromir, son frère. Celui-ci prétendait avoir des droits sur une partie du duché de Bohême : il sut se concilier les seigneurs les plus puissans du pays, et de concert avec eux, il força Wratislas à reconnaître ses droits. A partir de ce moment, Jaromir prit le nom de Gérard, et il chercha à étendre de plus en plus sa juridiction. L'évêque d'Olmutz, dont il voulut détruire l'autorité, s'en plaignit au pape, qui envoya des

légats pour examiner l'affaire. Mais depuis long-temps les représentans du Saint-Siége n'avaient aucun poids dans les lieux où on les envoyait; ceux de Grégoire VII n'eurent aucun crédit sur l'esprit de Jaromir. Il s'y attendait, et il écrivit à Wratislas d'employer toute son influence sur son frère pour l'amener à l'obéissance. Dans ces conjonctures, Sigefroi, de Mayence, se constitua juge du différend en qualité de métropolitain. Le pape l'en reprit sévèrement : « Vous ne devez pas, lui « dit-il, entreprendre d'appeler à votre tribunal une cause « qui ne concerne que le siége de Rome. Ne commettez « plus une pareille faute : pensez plutôt que le jugement « du Saint-Siége ne peut être récusé ni par vous ni par « aucun patriarche; qu'il ne vous est pas permis de vous « attribuer ou d'entreprendre quelque chose contre l'É- « glise romaine, sans la grâce de laquelle vous ne pourriez « pas même rester à votre place, et que le pape est seul « juge de ce différend (1). » En conséquence, la cause fut portée devant la cour de Rome : Jaromir reconnut qu'il avait été coupable, et obtint son pardon après avoir donné une convenable satisfaction (2). Toutefois le jugement définitif de cette affaire fut remis à un prochain concile.

De Laurent, Grégoire VII se rendit à Albano. Là, il reçut deux moines de Constantinople qui lui apportaient des lettres de félicitation de l'empereur d'Orient. C'était

(1) Ep. I, 60, 61.

(2) C'est l'expression dont se sert Grégoire ; il dit en parlant de Jaromir : Congruam satisfactionem dedit.

Michel VIII qui occupait le trône depuis 1071. Le pape qui n'avait qu'une pensée, rendre l'Église indépendante de l'autorité séculière, désirait assurer sa suprématie sur le siége de Constantinople, rebelle depuis si long-temps. Il profita de cette occasion pour essayer d'amener une réunion. Il écrivit à l'empereur en lui envoyant un légat: « Nous désirons ardemment rétablir entre l'Église ro-« maine et l'Église de Constantinople, fille chérie, « l'union qui existait dans les anciens jours. Vous savez « que du temps de nos prédécesseurs, cette union a été « aussi utile au siége de Rome et à la tranquillité de l'em-« pire, que le refroidissement de la charité lui a été nui-« sible. Vous pouvez ajouter foi à tout ce que vous dira « notre envoyé et lui confier tout ce qu'il plaira à Votre « Majesté de nous communiquer (1). »

Poursuivant son voyage, Grégoire vint à Bénévent, et il conclut avec Landolphe VI, qui en était prince, un traité dont voici les termes : Landolphe consentait à perdre sa dignité s'il devenait infidèle à l'Église de Rome, au pape ou à ses successeurs; s'il accordait à qui que ce fût une investiture sans la permission et sans l'agrément du Souverain Pontife; si par quelque voie que ce fût il changeait la constitution de Bénévent ou nuisait à quelque membre de l'Église, sans pouvoir se justifier devant le tribunal du siége apostolique (2).

Le pape se rendit ensuite à Capoue pour s'assurer par un traité analogue le concours et l'obéissance de Ri-

(1) Ep. I, 18.
(2) Hist. de Grég. VII, par M. Voigt, t. I; Grég., ep. I, 18.

chard Ier, normand de race et beau-frère de Robert Guiscard. Il tenait du pape la principauté de Capoue et la ville de Gaëte, dont il était duc. Il fit serment de secourir l'Église de Rome par ses conseils et l'appui de son bras, au risque de sa vie et de sa liberté, d'aider l'Église romaine à reconquérir, à conserver et à défendre contre tous ses ennemis les biens de saint Pierre, de contribuer de tout son pouvoir à raffermir le pape dans la possession de sa dignité et de ses domaines, de lui rendre toutes les églises qui se trouvent sur son territoire avec leurs dépendances, et de les défendre en cas de besoin. Il s'engageait en outre à prêter serment de fidélité entre les mains de l'empereur Henri, s'il y était requis par le pape actuel ou par ses successeurs, et si ceux-ci meurent avant lui, à prendre l'avis des cardinaux, des prélats et des laïques, et à élire avec eux un successeur digne du souverain pontificat. En retour, il demandait au pape actuel et à ses successeurs l'investiture qu'il tenait du Saint-Siége (1). Grégoire ne fut pas aussi heureux auprès de Robert Guiscard. Le chef normand travaillait tous les jours à agrandir sa puissance, et il ne respectait plus le lien féodal qui l'attachait au Saint-Siége. Le pape essaya plusieurs fois, et particulièrement pendant son séjour à Capoue, de le ramener à l'obéissance, il échoua complètement. Robert, aveuglé par le succès de ses armes, ne céda que lorsque le pape eut rompu entièrement avec lui ; ce qui arriva l'année suivante.

Mais cet échec n'était rien pour Grégoire : sa puissance

(1) Hist. de Grég. VII, par M. Voigt, t. I; Labb., t. x.

dominait tout le midi de l'Italie, il la fit bientôt prévaloir dans le nord. La maison de Canosse lui étant dévouée, il se l'attacha plus étroitement encore par diverses marques d'intérêt. Des dissensions avaient éclaté à Milan, il les termina sans le concours du roi d'Allemagne; de sa seule autorité il nomma Otton achevêque et excommunia Godefroi, son compétiteur. Le roi essaya de s'opposer à cet acte, mais enfin il fut contraint de céder. Grégoire avait assuré son influence avec le concours d'Herlembaud, qui défendait Milan pour le Saint-Siége. Il lui écrivit d'attirer à son parti Grégoire de Venise, chancelier du roi en Italie, et l'évêque de Pavie. D'une part, il cherchait à détruire l'influence de l'Allemagne; de l'autre, il s'attachait à rétablir l'autorité du Saint-Siége. Ainsi Grégoire poursuivait son plan dans les moindres détails.

Ces choses étant accomplies, il reprit au milieu de l'hiver le chemin de Rome. Arrivé à Piperno, il reçut des plaintes contre Philippe Ier, roi de France, qui protégeait la simonie. Drogon, évêque de Mâcon, étant mort, on lui choisit pour successeur Landri, archevêque d'Autun. Le roi approuva le choix, mais refusa de lui donner gratuitement l'investiture. Grégoire VII lui écrivit alors la lettre suivante: « De tous les princes de notre « temps qui ont vendu par une vile cupidité les dignités « ecclésiastiques et qui ont déshonoré l'Église, leur « mère, à qui, d'après le précepte du Sauveur, ils doi- « vent l'honneur et le respect, il n'en est pas qui se soit « rendu plus coupable en ce point que le roi de France, « comme nous l'avons appris par des rapports non sus-

« pects. La sollicitude que nous avons pour toutes les « églises et la peine que nous cause leur destruction « nous avaient d'abord tellement enflammé de zèle, que « nous croyions devoir réprimer avec sévérité de sem- « blables excès. Mais comme le roi nous a envoyé, il y a « peu de jours, son chambellan Albéric pour nous pro- « mettre de se corriger et laisser les églises se pourvoir « de pasteurs, nous avons différé d'employer la rigueur « canonique. Qu'il montre la sincérité de sa promesse « dans l'église de Mâcon, presque anéantie; qu'il laisse « aller gratuitement à son siége, comme il convient, « l'évêque élu du consentement du clergé et du peuple, « et dont il a approuvé le choix. S'il refuse de le faire, « qu'il sache alors que nous ne souffrirons pas plus « long-temps le veuvage de cette église, et que nous « emploirons l'autorité des apôtres saint Pierre et saint « Paul pour réduire sa désobéissance par la rigueur « canonique; car, ou le roi, renonçant au crime honteux « de la simonie, permettra qu'on élève à l'épiscopat de « dignes sujets; ou les Français, frappés d'un anathème « général, refuseront de lui obéir, s'ils n'aiment mieux « renoncer au Christianisme. Nous vous prions d'em- « ployer tous les moyens, l'insinuation, les avis, les « prières, pour engager le roi a permettre de pourvoir « canoniquement les églises (1). »

Grégoire marchait ainsi d'un pas lent, mais sûr, vers l'accomplissement de ses grands projets. Quand il se fut assuré de l'Italie, quand il eut montré à ceux qu'il pou-

(1) Ep., lib. I, 35.

vait ramener la voie dans laquelle il voulait marcher, il se tourna vers l'Allemagne; car là il devait trouver les obstacles les plus sérieux, mais là aussi l'attendaient les plus grands résultats.

CHAPITRE XIII.

Suite de Grégoire VII. — Il intervient en Allemagne. — Conférence de Corvey. — Grégoire prêche une croisade. — Concile de Rome. — Le roi résiste. — La guerre se renouvelle. — L'anti-pape Guibert. — L'empereur méprise les menaces du pape. — Il est excommunié. — Défection dans l'armée royale. — Henri abandonné et humilié. — Pénitence qui lui est imposée. — Sa réconciliation avec le pape.

Malgré ses fautes et ses défaites, l'empereur d'Allemagne occupait encore une position qui le rendait redoutable. Rodolphe de Souabe, qui luttait contre lui, avait tout à craindre d'une guerre poussée à outrance; elle pouvait compromettre à jamais les résultats qu'il avait obtenus. Il penchait donc vers la paix, et il est probable que vers la fin de l'année 1073, il écrivit au pape pour l'engager à intervenir comme médiateur entre lui et Henri. C'est à dater de ce moment que Grégoire commença à se mêler directement des affaires de l'Allemagne: lui aussi désirait la paix, et il ne voulait rien épargner de ce qui pouvait la rendre à ce malheureux pays. Mu par ces sentimens, il écrivit à Weçel, arche-

vêque de Magdebourg, à Richard, évêque de Halberstadt, et à plusieurs autres seigneurs de la Saxe. Après lui avoir dit qu'il avait accepté avec beaucoup de peine le gouvernement de toutes les Églises, mais qu'il n'a pu résister à la volonté de Dieu, il ajoute : « Je dois donc veiller et « méditer avec sollicitude pour que je puisse, avec l'aide « de Dieu, annoncer aux autres et faire moi-même tout « ce qui peut toucher au progrès de la religion et au « salut du troupeau du Seigneur. J'y suis poussé en pré« sence de tous, d'un côté, par la crainte d'être un jour « accusé de négligence devant le Juge suprême pour « m'en être dispensé ; de l'autre, par le respect que je dois « à saint Pierre, lequel dès mon enfance m'a nourri sous « ses ailes avec une singulière affection, et m'a réchauffé « dans le sein de sa clémence. Or, au milieu de toutes « nos angoisses, nous sommes particulièrement affecté « de voir entre vous et le roi Henri, votre seigneur, « éclater de telles inimitiés, qu'il en est résulté, à ce « que nous avons appris, des meurtres, des incendies, « le pillage des biens des églises et des pauvres, enfin la « ruine de votre malheureuse patrie. C'est pourquoi nous « avons envoyé au roi, l'exhortant, au nom des apôtres « Pierre et Paul, à suspendre les hostilités jusqu'à ce que « nous lui ayons envoyé des légats qui doivent s'enqué« rir des causes de si grandes dissensions, et avec l'appui « de Dieu, prendront des mesures pour rétablir la paix « et la concorde. Et nous voulons que vous aussi, pleine« ment averti par notre autorité apostolique, vous « étouffiez toute haine, que vous observiez les mesures « que nous prenons pour la paix ; enfin, que vous ne

« mettiez en aucune occasion empêchement à cette paix, « que nous voulons conclure avec l'aide de Dieu. Car, « selon que vous le savez, mentir à nous, c'est un sacri- « lége; déserter la cause de la justice, c'est le naufrage « de l'âme. Qu'aucun de vous n'ignore donc qu'après « avoir cherché la vérité dans cette affaire, nous avons « examiné avec la plus stricte impartialité, et que nous « avons décidé ce qui nous paraissait juste. Sachez aussi « que toutes les fois que nous aurons vu quelqu'un souf- « frir contrairement à la justice, nous lui accorderons la « faveur et la protection du Siége apostolique, sans nous « laisser influencer ni par la crainte ni par aucune con- « sidération de personnes (1). »

Ce langage si sage ne pouvait guère alors être entendu; malgré les craintes de Rodolphe et son désir de terminer la guerre, l'intervention pacifique du pape resta sans effet. D'un côté, Henri faisait de grands préparatifs, et il se montrait plus animé que jamais; de l'autre, les Saxons étaient pleins de défiance, et ils refusaient aux archevêques de Mayence et de Cologne de faire retirer les troupes qui assiégeaient les forteresses. « C'est par les armes, disaient-ils, et non par des né- « gociations qu'il faut sauver la liberté. » Les affaires du roi empirèrent de plus en plus : après de sanglantes luttes, abandonné de ses vassaux, menacé par les Saxons, il résolut de tenter un coup décisif; il quitta Worms et se rendit sur les bords de la Werra où se trouvaient réunies les forces des ennemis. Là, malgré

(1) Greg. Ep. lib. I, 39.

ses intentions hostiles, il fallut parlementer; les Saxons imposèrent au roi des conditions onéreuses, et la paix fut conclue; mais Henri n'exécuta pas les promesses par lesquelles il s'était lié. Aussi lorsqu'au mois de mars il quitta Goslar pour visiter les provinces rhénanes, son départ, des propos qui circulaient sur ses intentions malveillantes, jetèrent le peuple dans une terrible exaspération; les paysans se précipitèrent sur le château de Harzbourg, ils ne respectèrent pas même la sépulture royale. Les tombeaux furent ouverts, les ossemens d'un frère et d'un fils du roi jetés au vent. Tout fut détruit, dit un historien du temps, tellement que la montagne restée nue semblait n'avoir jamais porté ni église ni citadelle (1). Les forteresses qui n'étaient pas gardées subirent le même sort.

Effrayés de ces actes de la fureur populaire, les seigneurs saxons n'y prirent aucune part; ils envoyèrent des messagers au roi à Worms pour protester de leur dévouement et lui annoncer qu'ils allaient rechercher les coupables. Cette démarche ne le fléchit pas, il déclara que les lois humaines ayant été impuissantes, il se proposait de recourir à l'autorité ecclésiastique; et en effet, il envoya auprès du pape pour lui exposer les sacriléges dévastations du peuple révolté.

Pendant que ces choses se passaient, Grégoire nourrissait un grand projet; il pensait à une croisade. La puissance des Turcs ayant grandi de plus en plus en Orient, avait jété les chrétiens dans une misérable con-

(1) Lamb.; Brun. Ann. sax. et carm. de Bell. Sax.

dition. Sous le règne de Michel VIII, Soliman, parent de Malckscha, avait envahi la Romanie et pris Nicée; l'Asie-Mineure était occupée jusqu'à Cogni, par Alp-arslan, neveu de Togruel-Beck, de la tribu des Seldjouckes. La Syrie devint aussi la proie de ces farouches conquérans. Dans ces fatales circonstances, l'empereur de Constantinople fit un appel aux chrétiens d'Occident, et Grégoire seconda ses efforts. Il avait en vue, d'une part, de gagner l'affection des Grecs et de travailler à la réunion des deux Eglises; de l'autre, de donner une direction aux esprits exaltés de l'Allemagne et de rendre ainsi la paix plus facile. Mais cette tentative échoua : l'Allemagne divisée contre elle-même avait de trop grands intérêts à débattre, pour porter ailleurs ses regards et son énergie, et Grégoire VII lui-même prenait une part trop active à ces débats pour s'occuper aussi efficacement qu'il l'aurait voulu des affaires d'Orient. Les choses restèrent donc en l'état où elles étaient, et il revint à son projet de réprimer les abus qui avaient placé la chrétienté sur le penchant de sa ruine.

Remarquons ici avec quelle merveilleuse entente des hommes et des choses il poursuit son plan de réforme; il vient de s'assurer en Italie de puissans auxiliaires, avant d'agir il va proscrire d'une manière éclatante les abus auxquels il s'attaque. Cette manifestation eut lieu par un concile assemblé à Rome avec la plus grande solennité. Les évêques d'Italie s'y rendirent; on y vit aussi la comtesse Mathilde, le margrave Azzo Gilulf, prince de Salerne, et un grand nombre d'autres illustres personnages. Les anciens canons étaient si méprisés, qu'il fallait les

corroborer par de nouveaux : le concile en promulgua quatre contre la simonie et l'incontinence des clercs. Les voici :

1° Qu'aucun clerc n'obtienne une dignité ou un emploi ecclésiastique par voie de simonie, c'est-à-dire par le moyen de l'argent.

2° Que personne ne conserve une église acquise avec de l'argent; que personne ne se permette d'acheter ou de vendre les droits d'une église : l'Écriture sainte, les décrets des conciles et les sentimens des Pères condamnant les vendeurs et les acheteurs de dignités ecclésiastiques; les entremetteurs de ce commerce ne peuvent pas même éviter l'anathème.

3° Que toute fonction de l'autel soit interdite aux clercs incontinens; qu'aucun prêtre n'épouse une femme, et s'il en a une, qu'il la renvoie sous peine de déposition; que personne ne soit élevé au sacerdoce sans avoir promis solennellement qu'il gardera la continence perpétuelle : tel est le décret des plus saints et des plus anciens conciles.

4° Que le peuple n'assiste pas aux offices d'un clerc qu'il voit fouler aux pieds les décrets apostoliques : tel est le décret de tous les conciles (1).

A ces canons, Grégoire joignit une apologétique, chef-d'œuvre de sagesse et d'érudition.

Les décisions du concile furent publiées immédiatement dans toute l'Italie. Le pape les adressa aussi aux évêques d'Allemagne et des autres pays, en les exhortant à les

(1) Conc. t. x.

faire exécuter. Il ne se borna pas là, il envoya un des légats auprès de Henri; celui-ci les reçut avec honneur, leur promit d'accéder aux vœux du pape et de se conformer à ses décrets, mais rien de décisif ne fut réalisé. L'Allemagne reçut d'ailleurs avec indignation les canons de Rome, et de toutes parts s'élevèrent contre Grégoire des murmures et des malédictions. Les évêques eux-mêmes opposèrent une grande résistance. Enfin, dans plusieurs villes la publication des canons fut suivie de troubles et de séditions. Cet orage ne troubla pas le pape, seulement il comprit qu'il fallait se ménager un appui considérable et fort, et il espéra le trouver dans le roi. Les légats, de retour à Rome, lui avaient rapporté ses bonnes dispositions; il crut devoir saisir cette occasion pour lui adresser diverses lettres, dont voici quelques passages :

« Nous avons appris avec une grande joie et une vive « reconnaissance que vous avez fait un bon accueil à nos « légats, que vous avez redressé par leur intervention « plusieurs abus de l'Église, et que vous les avez chargés « de nous assurer de votre respect et de votre dévoue« ment. Mais ce qui nous a fait plaisir surtout, c'est que « votre mère Agnès nous a attesté, ainsi que nos légats, « que vous avez pris la ferme résolution d'extirper de « votre royaume l'hérésie des simoniaques, et la plaie « honteuse et invétérée du concubinage des clercs. Nous « avons éprouvé également une grande joie de ce que « la comtesse Béatrix et sa fille Mathilde nous ont écrit « sur votre amitié et votre sincère affection; c'est par « leur conseil et par la persuasion de l'impératrice, votre

« auguste mère, que nous vous écrivons cette lettre... Je « vous conseille, mon très excellent fils, et mon conseil « est dicté par une sincère amitié, de n'écouter que les « avis des personnes qui vous aiment pour vous et non « pour vos richesses, qui songent plus à votre salut qu'à « votre propre intérêt. » Lui parlant ensuite de l'Église de Milan, il demande qu'on lui envoie des hommes sages avec lesquels il puisse examiner cette affaire. « Si cela est « impossible, ajoute-t-il, nous prions et supplions votre « sublimité de restituer, pour l'amour de Dieu et de saint « Pierre, à cette église ses priviléges, car vous posséderez seulement la couronne quand vous emploierez « votre pouvoir à rendre hommage au roi des Rois, au « Christ en restaurant et défendant ses églises (1). »

Et ailleurs :

« Si Dieu permettait par un moyen quelconque de sa « bonté que vous puissiez découvrir les sentimens de mon « cœur, alors personne, j'en suis sûr, ne serait assez « puissant pour vous séparer de mon affection. J'espère « que par la divine miséricorde vous connaîtrez un jour « quel est mon attachement pour vous; mais comme je « veux travailler nuit et jour dans la vigne du Seigneur, « même au péril de ma vie, je chercherai à manifester « ma charité au moindre chrétien, à plus forte raison à « vous, qui êtes placé si haut, qui avez le pouvoir d'écarter de la droite voie un grand nombre de chrétiens, « ou de leur faire observer la religion. Malheur à ceux qui « ne font pas attention à cela, et qui cherchent à mettre

(1) Ep. lib. II, 30.

« la division entre nous, voulant, par ces piéges du démon, « se procurer des avantages et cacher les vices par les-« quels ils provoquent la colère de Dieu et le glaive de « saint Pierre ! Je vous exhorte donc, mon très cher fils, « à ne pas les écouter. »

Après ces paroles, le pape met sous les yeux du roi la situation des chrétiens d'Orient, et il l'exhorte à seconder ses efforts dans cette grande entreprise (1), ajoutant encore les plus vives marques d'amitié à ces sollicitations. En même temps il écrivit aux autres princes d'Allemagne pour les engager d'une manière pressante à se servir de tous les moyens pour lutter contre l'incontinence et la simonie.

Mais il n'usa pas d'une égale indulgence pour tous. Robert Guiscard persistait toujours dans son refus de prêter serment de fidélité au Saint-Siége. Grégoire, dans son concile de Rome, lança contre lui une sentence d'excommunication. Il usa de la même rigueur envers le roi de France. Les évêques, les abbés et tout le clergé de ce royaume s'étaient réunis à Paris dans un synode pour rejeter les décrets de Rome contre la simonie et l'incontinence des clercs. Ayant appris cette nouvelle, Grégoire écrivit une lettre sévère et menaçante à tous les prélats. Il traita l'Angleterre avec plus de douceur ; il professait pour Guillaume le Conquérant une estime particulière, car ce prince secondait les desseins du pape. Il l'engagea à persister dans cette voie, il

(1) Greg. Ep. lib. II, 31.

recommanda aux évêques de frapper d'anathème ceux qui résisteraient. Les légats du pape poursuivaient en Espagne les mêmes résultats (1). Ainsi de toutes parts le génie de Grégoire VII remuait le monde.

Au milieu de cette fermentation des esprits, de ces luttes continuelles, ce grand homme, qui portait seul tout le poids du jour, craignait quelquefois de succomber aux travaux qui l'accablaient. Son âme tout entière se peint dans la lettre suivante qu'il adressait à Hugues, abbé de Cluny : « Je « voudrais pouvoir vous faire comprendre toute l'étendue « des tribulations dont je suis assailli, des travaux sans « cesse renaissans qui m'accablent et m'écrasent sous « leur poids, de jour en jour plus pesant ; maintes fois « j'ai demandé au divin Sauveur de vouloir m'enlever de « ce monde ou de permettre que je devinsse utile à notre « mère commune. Une indicible douleur, une tristesse « extrême s'emparent de mon âme à la vue de l'Église « d'Orient, que l'esprit des ténèbres a séparée de la foi « catholique. Quand je tourne mes regards à l'Occident, « au Midi, au Septentrion, j'y découvre à peine quel- « ques évêques qui soient entrés dans l'épiscopat par des « voies canoniques, qui vivent en évêques, qui gouver- « nent leur troupeau dans un esprit de charité, et non « avec l'orgueil despotique des puissans de la terre. « Parmi les princes séculiers je n'en connais aucun qui « préfère la gloire de Dieu à la sienne propre et la justice « à l'intérêt. Pour ceux au milieu desquels je vis, les Ro-

(1) Greg. Ep. lib IV, 5.

« mains, les Lombards et les Normands, je leur reproche « souvent qu'ils sont pires que des juifs et des païens. « Lorsqu'enfin je reviens à moi-même, je me trouve « tellement accablé du poids de ma conduite, que je ne « vois presque plus d'espoir de salut, si ce n'est dans la « seule miséricorde de Jésus-Christ. Car si je n'avais « l'espérance d'une vie meilleure et la perspective d'être « utile à l'Église, Dieu le sait, je ne demeurerais plus à « Rome, où je suis comme enchaîné depuis vingt ans. « C'est ainsi que, partagé entre la douleur qui chaque « jour se renouvelle pour moi, et un espoir, hélas! trop « lointain, je suis assailli par mille tempêtes, et ma vie « n'est plus qu'une agonie continuelle (1). »

Cependant les troubles de la Saxe annonçaient de nouvelles luttes. Henri, de son côté, travaillait activement à relever ses affaires: présens, promesses, menaces, il n'épargnait rien pour s'attirer des partisans. Il réunit à Strasbourg les princes de l'empire, et il leur promit de partager entre eux la Saxe et la Thuringe, aussitôt qu'il en aurait fait la conquête avec leur appui. Ce plan devait être tenu secret et l'on se dispersa pour se préparer à une lutte acharnée. L'année 1075 s'ouvrit sous ces auspices.

Craignant que les troubles de l'Allemagne ne détournassent les esprits de la réforme, but constant de ses efforts, le pape convoqua à Rome un nouveau concile pour le mois de février; il y cita un grand nombre d'évêques allemands pour répondre aux accusations por-

(1) Greg. Ep. lib. II, 49.

tées contre eux. Dans ce synode, toute espèce d'investiture fut prohibée; les laïques qui la donnaient, les ecclésiastiques qui la recevaient furent frappés d'anathème (1). La promulgation de ces canons fut suivie de mesures sévères. Grégoire retrancha de la communion ecclésiastique cinq officiers de la maison de l'empereur par le conseil desquels les églises s'étaient vendues; il menaça le roi de France d'un châtiment pareil, s'il n'offrait aux légats du Saint-Siége des garanties de son repentir. Plusieurs prélats allemands et italiens furent excommuniés ou déposés.

L'exécution de ces décrets excita des troubles violens en Allemagne, les princes les traitèrent avec mépris, les évêques se révoltèrent contre eux. A Mayence, l'archevêque Sigefroi ayant voulu les lire en un synode, les clercs protestèrent avec une telle violence, que Sigefroi craignit de ne pouvoir sortir vivant de leurs mains. Grégoire comprit combien il lui serait difficile de réduire les opposans en masse. Il résolut de les ramener en les éclairant individuellement. A cet effet, il envoya partout des légats chargés de commenter les décrets, d'en montrer à tous les salutaires conséquences, de mettre les évêques en rapport avec ceux qui se soumettraient, enfin de lui adresser les détails les plus exacts sur la situation des églises et de ceux qui les gouvernaient. Pour donner plus de poids à ses représentans, il les choisit avec soin parmi

(1) Les canons de ce concile sont perdus; il existe seulement une relation des décrets qui y furent portés.

les plus dignes, les fit entourer des plus grands égards, de sorte que leur parole fut écoutée par tous avec respect. Ayant ainsi frappé un grand coup, le pape n'épargna rien pour en assurer l'effet en veillant aux moindres détails.

Henri avait terminé ses préparatifs, il fit annoncer son expédition contre les Saxons, et il ordonna à ses grands vassaux de se réunir avec leurs troupes dans les environs de Breitungen. Cette nouvelle émut profondément la Saxe, les princes de cette contrée s'assemblèrent à Goslar pour délibérer sur une position si critique, des ambassadeurs du roi assistèrent à cette réunion. Les princes et les évêques effrayés se déclarèrent prêts à faire toutes les soumissions qu'on exigerait d'eux, pourvu qu'on ne leur imposât pas des conditions trop dures. Mais cette démarche ne put fléchir l'implacable colère de Henri, il déclara que les Saxons n'avaient de grâce à espérer qu'en rendant à sa merci, leurs personnes, leurs biens et leur liberté. Le peuple au désespoir s'adressa aux ducs Rodolphe, Berthold, Gozelon et quelques autres. On délibéra, et on résolut de ne chercher de salut que dans une résistance désespérée. La Saxe et la Thuringe applaudirent à cette énergique résolution, et la guerre commença. Le sort ne se montra pas favorable aux Saxons. Malgré des prodiges de valeur, ils perdirent la bataille de Hohenbourg; cette défaite fut suivie de désastres affreux. Henri parcourut la Saxe en triomphateur, et partout il laissa le pillage, la dévastation et la mort comme traces de son passage. Néanmoins il ne put réduire les princes saxons; ceux-ci s'étaient retirés dans

quelques châteaux forts, et là, ils attendaient, le cœur plein de rage, qu'il leur fût possible de recommencer la lutte.

Les succès de Henri le remplirent d'orgueil et d'arrogance, il pensa qu'ayant abattu un peuple belliqueux, il pouvait lutter avec le pouvoir d'un pape. A dater de ce moment, il méprisa les décrets de Rome, et donna à des hommes de guerre l'investiture de plusieurs évêchés. Ces mesures indisposèrent le souverain pontife; néanmoins il ménagea le roi et l'en reprit avec douceur. Sur ces entrefaites, Henri entra de nouveau en campagne. Les troupes de ses grands vassaux devaient se réunir à Gerstemgen; là les ducs Rodolphe de Souabe, Welf de Bavière et Berthold de Carinthie lui mandèrent qu'ils refusaient de se ranger sous sa bannière; qu'ils se repentaient amèrement d'avoir versé sans nécessité le sang innocent dans les plaines de la Thuringe, enfin qu'ils refusaient de s'associer cette fois à une implacable vengeance (1). Cette défection affaiblit beaucoup l'armée royale qui se trouva bien moins nombreuse qu'à Hohenbourg; néanmoins elle se mit en marche et s'arrêta entre Ebra et Spihara, deux bourgs non loin de la rivière d'Elbe. De leur côté les Saxons s'avancèrent si près qu'on pouvait se parler d'un camp à l'autre. Cette fois Henri craignit de compromettre ses triomphes, et il n'épargna rien pour décider les ennemis à déposer les armes. Il y réussit à force de promesses. Mais à peine les Saxons se furent-

(1) Après la bataille de Hohenbourg, Rodolphe et Berthold s'étaient imposé un jeûne de quarante jours, et avaient fait vœu de ne plus servir l'empereur contre les Saxons. (Hamb. ann. 1075.)

ils rendus à sa merci, qu'il leva le masque et viola tous ses sermens ; il n'épargna aucun acte odieux et qui pouvait lui aliéner un peuple qui avait déjà dans le cœur de si nombreux sujets de haine. Il ne se borna pas là. Complètement aveuglé, il voulut traiter le pape comme il avait traité les Saxons ; à Bamberg, à Fulde, à Lorsch, il remplit les siéges vacans par de scandaleuses investitures. Ainsi, d'une part, il écrasait le peuple ; de l'autre, il attirait sur lui-même les foudres de Rome.

Le pape dut ressentir vivement cette atteinte portée à ses projets les plus chers, mais il ne put s'occuper de l'Allemagne ; son attention était absorbée par de graves événemens en Italie, et lui-même courait les plus grands dangers. Le dernier concile avait attiré à Rome un grand nombre de prélats : parmi eux, Guibert, archevêque de Ravenne, se distinguait par ses richesses et l'importance de son siége. Plein d'ambition et d'audace, il porta ses vues sur le trône pontifical ; il espéra triompher à l'aide des mécontens que les décrets de Grégoire avaient faits ; il voulut aussi s'assurer la puissance séculière de Rome. On se souvient de ce Cencius, fils d'un ancien préfet de la ville, lequel avait pris parti en faveur de Cadaloüs contre Alexandre II. Sa haute naissance lui avait donné un grand crédit, et il en avait abusé pour se livrer à toutes les passions : ses déportemens avaient été si loin, que le préfet de la ville avait cru devoir s'emparer de sa personne. Grégoire VII le fit remettre en liberté, après en avoir exigé des otages et lui avoir fait jurer sur le tombeau de saint Pierre qu'il s'amenderait et ne troublerait plus la tranquillité de Rome. Cencius avait pro-

mis, mais depuis ce moment il avait conservé une haine implacable contre le Souverain-Pontife. Ce fut à cet homme que Guibert s'adressa ; il lui fit de magnifiques promesses, tant en son nom qu'en celui du roi d'Allemagne, s'il voulait le servir dans son entreprise. Cencius accepta avec joie, et bientôt il recruta de nombreux partisans dans ce qu'il y avait à Rome de plus pervers et de plus abjects. Il fit même un voyage auprès de Robert Guiscard et de quelques autres princes excommuniés pour les engager à conspirer avec lui contre Grégoire. Henri lui-même prit part à ces projets, et un vaste complot fut ourdi. On devait mettre le pape à mort ou au moins s'emparer de sa personne qui serait confiée à Henri (1).

Les conjurés fixèrent l'exécution de leur dessein à la nuit de Noël. Toutes les circonstances semblèrent se réunir pour les favoriser : un orage violent retint les Romains chez eux, et l'église de Sainte-Marie-Majeure, ordinairement encombrée par la foule à cette solennité, fut cette nuit-là presque déserte. Grégoire, qui officiait en habits pontificaux, n'avait autour de lui qu'un petit nombre de clercs insuffisans pour sa défense. Au milieu de la messe, Cencius pénètre dans le sanctuaire à la tête des conjurés : au moment le plus saint il donne le signal ; les sicaires qui l'entourent se précipitent l'épée à la main sur les clercs. Arrivés à la porte de la chapelle de la crèche où officiait le pape, ils en brisent les portes et s'élancent sur lui ; ces misérables le renversent, le saisissent

(1) On ignore jusqu'à quel point le roi d'Allemagne prit part à ce complot ; mais il est certain qu'il entretenait de fréquentes relations avec Guibert.

par les cheveux, le traînent à travers l'église ; enfin, après toutes sortes d'outrages, ils l'emportent dans une tour qui appartenait à Cencius, espérant le faire sortir de Rome avant le jour. Mais l'alarme s'était répandue déjà par la ville, et une foule immense encombra bientôt les rues, redemandant le pape à grands cris. Quand elle eut appris qu'il était renfermé dans la tour de Cencius, elle en fit le siége. Le peuple en fureur menaça de massacrer tous ceux qui s'y trouvaient, si le pape n'était mis sur-le-champ en liberté. Cencius effrayé se jeta alors aux genoux de Grégoire, et celui-ci lui accorda son pardon, lui imposant seulement pour pénitence un pélerinage à Jérusalem. Sa sortie de la tour fut un véritable triomphe, le peuple le porta jusqu'à l'église où il célébra l'office divin au milieu des larmes de joie de ceux qui l'avaient sauvé. Les biens de Cencius furent pillés et saccagés, et il s'enfuit en Allemagne, après avoir été excommunié et banni de Rome à perpétuité. Quant à Guibert, auteur caché de tout ce désordre, il n'abandonna pas son plan et alla reprendre ses intrigues dans la Haute-Italie.

A peine échappé à ce danger, Grégoire VII pensa sérieusement à réprimer les tentatives du roi Henri, et il lui écrivit une lettre qui portait cette menaçante suscription : *Au roi Henri, salut et bénédiction, s'il obéit au siége apostolique, comme il convient à un chrétien.* « ..... Nous avons lieu de nous étonner, lui disait-il, qu'a- « près vous être montré si humble et si docile dans vos « lettres, après vous être dit si souvent le fils respectueux « et dévoué de l'Église, vous fassiez paraître tant de raideur

« dans votre conduite et tant d'animosité contre les actes « et les décrets de l'autorité apostolique. C'est ce que « confirme encore votre conduite à l'égard des églises de « Milan, de Firmano et de Spolète. En ajoutant une « blessure à une autre, en violant tous les canons, vous « avez disposé de ces églises comme si un laïque pou- « vait en disposer en faveur de personnes inconnues. Il « convenait à la dignité royale, puisque vous vous re- « connaissiez pour le fils de l'Église, d'avoir de la défé- « rence pour son chef, pour saint Pierre, le prince des « apôtres, à qui le troupeau de Jésus-Christ a été confié. « Nous savons que celui qui ne refuse pas à Dieu la sou- « mission, exécute sans hésiter ce que nous publions « comme les enseignemens des saints Pères, et respecte « nos décrets comme s'il les recevait de la bouche même « des apôtres..... Il valait donc mieux vous rendre à « notre amical avertissement que de violer les décrets « apostoliques. Nous vous avertissons dans notre charité « fraternelle, de reconnaître l'empire du Christ, de songer « combien il est dangereux de préférer votre honneur au « sien et de procurer de toutes vos forces la liberté de « l'Église à laquelle il est uni par de célestes liens. La « victoire qui vous a été donnée sur vos ennemis doit « augmenter votre reconnaissance envers Dieu qui vous « accorde cette grande prospérité (1). »

Ces paroles sévères ne produisirent aucun effet sur l'esprit de Henri; au contraire, il n'en persista pas moins dans ses prétentions sans s'inquiéter des reproches du

(1) Greg. Ep. lib. III, 10.

pape. Il lui demanda de déposer les évêques qui avaient pris les armes contre lui dans la guerre de Saxe. Presque en même temps, Grégoire reçut des plaintes amères des Saxons sur les crimes dont le roi se chargeait. Aussi, non seulement Grégoire refusa de se rendre à sa demande, mais encore il l'engagea à remettre sur-le-champ en liberté les évêques qu'il retenait prisonniers, et à leur rendre leurs biens et leurs églises ; dans le cas où il n'obéirait pas à cet ordre, il le menaçait de l'excommunication. Cette lettre remplit le roi de fureur : la sommation qu'il reçut des légats de comparaître à Rome pour se disculper devant un synode acheva de l'exaspérer, et dès lors il ne songea plus qu'au moyen de se défaire d'un juge aussi importun que Grégoire. Il commenca par chasser honteusement les légats, puis il envoya des messagers dans tous les lieux de l'empire pour convoquer les évêques à Worms. Quand ils furent réunis, le cardinal Hugues le Blanc, que Grégoire avait frappé d'interdit pour avoir pris part aux menées de Guibert de Ravenne, produisit un libelle où il chargeait le pape d'accusations infâmes. En voici les principaux chefs ; il est curieux de voir ce que la passion et la haine ont pu inventer d'absurde et d'odieux contre un homme comme Grégoire VII.

I. Entouré d'un essaim de laïques, Grégoire a fait comparaître les évêques devant lui ; puis à force de menaces, il leur a arraché le serment solennel de ne jamais être d'un autre avis que lui, de ne jamais soutenir la cause du roi, de ne jamais favoriser ni écouter un autre pape que lui. — II. Il a donné de fausses interprétations aux

Écritures. — III. Sans examen légal et canonique, il a excommunié le roi, mais aucun cardinal n'a voulu souscrire à cette sentence. — IV. Il a conspiré contre la vie du roi (ici énonciation d'un prétendu guet-apens, arrangé par Grégoire). — V. Malgré les remontrances des cardinaux, il a osé un jour jeter dans le feu le corps sacré de Notre-Seigneur, ainsi que Jean, évêque d'Ostie, peut l'attester. — VI. Il s'est attribué le don de prophétie; il a prédit la mort de Henri, et s'est écrié, le jour de Pâques, du haut de la chaire : Ne me regardez plus comme pape, mais arrachez-moi de l'autel si ma prophétie ne se réalise point! — VII. Ce jour-là même il a voulu faire assassiner le roi. — VIII. Il a condamné à mort et fait pendre trois hommes sans jugement et sans aveu de leurs crimes. — IX. Il porte toujours sur lui un livre de nécromancie (1).

Hugues le Blanc se répandit ensuite en invectives contre lui, l'appelant hérétique, adultère, bête féroce et sanguinaire. A l'appui de ces faussetés, il produisit des lettres supposées d'archevêques, d'évêques, du sénat et du peuple de Rome, demandant sa déposition comme simoniaque et magicien. Ainsi on essayait de tourner contre lui les justes reproches qu'il adressait aux clercs. La délibération dura trois jours; le troisième on dressa un acte de déposition signé par l'empereur et tous ceux qui étaient présens. Henri, maître de cet acte, ne perdit pas un instant; il envoya en Italie des messagers chargés d'engager les évêques à souscrire à la déposition du pape. Plusieurs s'assemblèrent à Pavie, et jurèrent

(1) Brun.; Chr. Ursperg. ann. 1076; Voigt, Hist. de Grég. VII.

qu'à dater de cet instant ils lui refuseraient toute obéissance. L'empereur s'attacha surtout à gagner les Romains. Un clerc de Parme, nommé Roland, fut chargé de porter à Rome les autres décrets du conciliabule avec une lettre au peuple et au sénat ainsi conçue :

« La véritable fidélité est celle qu'on garde aux absens comme aux présens, et que ne peuvent affaiblir ni le dégoût ni l'éloignement de celui à qui on la doit. Nous savons que la vôtre est telle ; nous vous en remercions, en vous priant d'y persévérer, d'être amis de nos amis et ennemis de nos ennemis. Parmi ces derniers, nous comptons le moine Hildebrand ; c'est pourquoi nous excitons contre lui votre inimitié, car nous l'avons reconnu pour un usurpateur et un oppresseur de l'Église, pour un traître à l'empire romain et à notre royauté, comme vous pouvez le voir par cette lettre ci-jointe que nous lui adressons : » « Henri, roi par la grâce de Dieu, à Hildebrand. Lorsque j'attendais de vous un traitement de « père et que je vous obéissais en tout, au grand déplai« sir de mes sujets, j'ai appris que vous agissiez comme « mon plus grand ennemi. Vous m'avez privé du respect « qui m'était dû par votre siége ; vous avez tenté par de « mauvais artifices d'aliéner de moi le royaume d'Italie ; « vous n'avez pas craint de mettre la main sur les évê« ques et vous les avez traités indignement. Comme je « dissimulais ces excès, vous avez pris ma patience pour « faiblesse, et vous avez osé me mander que vous mour« riez ou que vous m'ôteriez la vie ou le royaume. Pour « réprimer une telle insolence non par des paroles mais « par des effets, j'ai assemblé tous les seigneurs de mon

« royaume, comme ils m'en avaient prié. Là on a découvert ce que la crainte faisait taire auparavant, et on a « prouvé, comme vous verrez par leurs lettres, que vous « ne pouvez demeurer sur le Saint-Siége. J'ai suivi leur « avis qui m'a semblé juste. Je vous renouce pour pape, « et vous commande en qualité de patrice de Rome d'en « quitter le siége. »

« Telle est la lettre que nous adressons au moine Hildebrand et que nous vous envoyons, afin que notre volonté vous soit connue, et que votre amour fasse ce qu'il nous doit ou plutôt ce qu'il doit à Dieu et à nous. Levez-vous donc contre lui, mes fidèles sujets, et que celui qui m'est le plus fidèle soit le premier à le condamner. Nous ne disons pas que vous répandiez son sang, car après sa déposition la vie lui sera plus dure que la mort; mais que vous le forciez de descendre, s'il s'y refuse, et que vous mettiez sur le siége apostolique un autre élu par nous, de l'avis commun de tous les évêques, qui puisse et veuille guérir les plaies que celui-ci a faites à l'Église (1). »

Selon ses instructions, Roland garda le plus profond secret sur sa mission jusqu'à son arrivée à Rome. Pour le recevoir, les évêques se réunirent dans l'église de Latran; le pape était au milieu d'eux, occupant un siége élevé. L'envoyé de l'empereur annonça de quelle part il venait, puis se tournant vers Grégoire, il lui parla ainsi : « Le roi mon maître, et tous les évêques ultramontains « et italiens vous ordonnent de renoncer immédiatement « au trône de saint Pierre et au gouvernement de l'É-

(1) Ann. Saxon. ann. 1076; Urstit. V. Hens., p. 391.

« glise romaine que vous avez usurpé; car il n'est pas « juste de vous élever à une dignité si éminente, sans « l'approbation des évêques et sans la confirmation im- « périale. » Se tournant alors vers le clergé, il ajouta : « Mes frères, j'ai à vous annoncer que vous devez vous « présenter devant le roi aux fêtes prochaines de la Pen- « tecôte pour recevoir un pape de sa main, puisque « celui-ci est reconnu non pour pape, mais pour un loup « dévorant. »

Ces paroles excitèrent dans l'assemblée une rumeur terrible. Jean, évêque de Porto, se leva en s'écriant qu'il fallait saisir et jeter dehors celui qui venait de parler. Le préfet de Rome et les nobles romains se précipitèrent sur Roland l'épée haute, et il aurait péri si le pape ne l'eût couvert de son corps. Quand le calme fut rétabli, Grégoire prononça ces belles paroles : « Mes enfans, ne « troublez point la paix de l'Église. Voici les temps dan- « gereux dont parle l'Écriture, où il y aura des hommes « égoïstes, avares, superbes et désobéissans à l'autorité « paternelle; il faut qu'il y arrive des scandales, et le « Seigneur a dit qu'il nous envoyait comme des brebis « au milieu des loups. Nous devons donc avoir la dou- « ceur de la colombe avec la prudence du serpent. « Actuellement que le précurseur de l'antechrist s'est « levé contre l'Église, nous devons être doux et prudens : « ce double esprit, c'est la sagesse. Nous ne devons haïr « personne, mais supporter les insensés qui veulent violer « la loi de Dieu. Voilà que Dieu descend une seconde « fois parmi les hommes, disant à haute voix : Que celui « qui veut me suivre fasse abnégation de soi-même. Nous

« avons assez long-temps vécu en paix, Dieu veut re-
« commencer à arroser la moisson du sang des saints.
« Préparons-nous au martyre, s'il est besoin pour la loi
« de Dieu, et que rien ne nous sépare de la charité de
« Jésus-Christ (1). »

Les esprits étant un peu apaisés, Grégoire ajouta qu'il convenait d'entendre la lecture des lettres de l'empereur : Roland les lut à haute voix. Celle qui était adressée au pape contenait des paroles encore plus violentes que celles que nous avons rapportées. Quand elle fut terminée, l'exaspération devint telle parmi les assistans, que Grégoire dut employer de nouveau toute son énergie pour sauver la vie à Roland. Le lendemain le synode s'assembla ; cent dix évêques étaient présens. Grégoire leur rappela ce qu'il avait fait pour ramener Henri, mais qu'aujourd'hui le temps de la modération était passé. Les évêques applaudirent et demandèrent qu'on prononçât contre le roi la sentence d'excommunication. Alors le pape se leva, et au milieu d'un silence profond, plusieurs fois interrompu par les acclamations du synode, il prononça contre Henri la sentence d'excommunication, le priva du titre de roi et accumula sur sa tête les plus terribles anathèmes (2) ; puis il excommunia Sigefroi, archevêque de Mayence, Guillaume d'Utrecht et Robert de Bamberg. Les évêques de Lombardie et plusieurs comtes et seigneurs français dans la Haute-Italie, les évêques d'Aquilée et de Venise furent seuls exceptés. Il renouvela aussi l'ana-

(1) Paul. Bern., c. LXXI-LXXII.
(2) Labb. Conc. t. X.

thème contre plusieurs évêques et seigneurs dont le roi avait suivi les conseils (1).

Grégoire ne se contenta pas de frapper le prince rebelle, conformément à la règle qu'il a toujours suivie, il voulut montrer à tous la justice de sa cause et expliquer les motifs de sa conduite. A cet effet, il adressa une lettre aux évêques, ducs, comtes et grands de l'empire teutonique. En la comparant avec celle de Henri, on peut voir la différence qui sépare le langage des passions et celui que tient la véritable force et la dignité d'un grand homme. La voici : « Nous savons déjà que la nouvelle de « l'excommunication vous est parvenue, par le doute où « sont plusieurs parmi vous que le roi ait été légitime« ment excommunié. Nous voulons donc en conscience « expliquer nos motifs, de manière à répondre à ceux « qui nous accusent d'avoir tiré le glaive spirituel plutôt « avec témérité et par vengeance personnelle que par zèle « pour la justice. Lorsque nous étions encore diacre, « ayant été informé des actions honteuses du roi, et dé« sirant sa correction, nous l'avons souvent averti par « nos lettres et nos envoyés de mener une vie plus digne « de sa naissance et de son rang; mais étant arrivé au « pontificat, et voyant son iniquité croître avec l'âge,

(1) « C'est dans ce concile que l'on place communément les *Dictatus Papæ*. C'est la réunion de vingt-sept sentences renfermant en abrégé toute la doctrine et la tendance du pape et de l'Église. Mais ce fait est fort douteux, et de nos jours presque tous les savans combattent l'opinion qui attribue à Grégoire cet exposé d'idées qui réglaient sa conduite, quoique d'un autre côté elles peignent bien parfaitement l'esprit de son temps et la tendance du pontife. » (Voigt, Hist. de Grég. VII.)

« nous avons employé tous les moyens, blâmes, prières,
« exhortations, pour le ramener dans le droit chemin:
« car nous avons pensé que Dieu nous demanderait un
« jour compte de son âme. Mais le roi s'est toujours con-
« tenté de nous faire d'humbles promesses, et dans le fait
« il les foulait aux pieds. Tout le monde sait comment
« Henri a livré les évêchés et les abbayes à des loups
« ravissans et non à des pasteurs, comment il en faisait
« un honteux trafic et souillait tout par l'infâme hérésie
« de Simon. Lorsque dans la guerre contre les Saxons,
« une grande partie du royaume eut menacé de l'aban-
« donner, il nous écrivit de nouveau des lettres fort sou-
« mises, et nous lui avons donné le paternel avis d'é-
« loigner de sa personne ses perfides conseillers : mais
« quand il eut remporté la victoire sur les Saxons, il
« oublia toutes ses promesses et souleva contre nous tous
« les évêques de l'Allemagne et de l'Italie. Touché d'une
« vive douleur, nous lui avons envoyé trois hommes pieux
« de ses sujets, pour l'avertir en secret de faire pénitence
« de tant de crimes, pour lesquels il méritait non seule-
« ment d'être excommunié, mais d'être privé de la dignité
« royale selon les lois divines et humaines. Enfin nous lui
« avons déclaré que s'il n'éloignait de lui les excom-
« muniés, nous ne pouvions donner d'autre jugement,
« sinon qu'il demeurât, selon son choix, excommunié
« avec eux. Mais ce prince, s'irritant contre la correction,
« n'a point cessé qu'il n'ait obligé presque tous les évêques
« d'Italie, et en Allemagne tous ceux qu'il a pu, à renon-
« cer à l'obéissance du Saint-Siége. Voyant donc son
« impiété parvenue au comble, nous l'avons excommunié

« pour deux principales raisons : pour n'avoir pas voulu « éloigner ceux qui, coupables de dilapidations et de si-« monie, avaient été frappés par le Saint-Siége ; pour « n'avoir pas voulu faire pénitence de ses crimes et pour « avoir déchiré par un schisme le corps de Jésus-Christ, « c'est-à-dire, l'unité de l'Église. Si quelqu'un regarde « cette sentence comme injuste ou déraisonnable, et qu'il « ne veuille pas s'en rapporter aux décrets apostoliques, « cela le regarde ; mais s'il ne s'en tient pas à l'au-« torité du pape, qu'il s'en tienne à l'autorité divine « et à la tradition constante des saints Pères. Mais je « ne pense pas qu'il se trouve parmi les fidèles des « hommes capables de croire que nous n'avons pas agi « avec justice, lors même qu'ils n'oseraient l'avouer pu-« bliquement. D'ailleurs, quand même nous aurions ex-« communié le prince sans des motifs tout-à-fait suffisans « et contre les formes que veulent les saints Pères, le « jugement ne serait pas à dédaigner pour cela ; il fau-« drait en toute humilité se rendre digne de l'absolution. « Si le roi change de sentimens, le pape, malgré tout ce « qu'il a fait, s'empressera de le recevoir dans le sein « de l'Église (1). »

Cette lettre nous montre la pensée entière du pape, qui était la supériorité de la puissance religieuse sur le pouvoir politique. Certes, s'il avait pu les éviter, il n'en serait pas venu à ces moyens extrêmes : mais il n'y avait plus à hésiter ; il fallait céder aux prétentions de Henri, ou les combattre vigoureusement. C'était la première fois,

(1) Greg. Ep. lib. III, 6.

dans l'histoire de la chrétienté, que l'on voyait le pape employer cette arme terrible, l'excommunication, dans toute son étendue. Les historiens, ennemis de la papauté, ont vu dans ce fait de la déposition de Henri un abus de pouvoir. C'est raisonner d'après les idées modernes. En effet, l'excommunication entraînait la déposition ; et cela est si vrai, que le droit d'excommunication était seul mis en question par les partisans de Henri, et que Grégoire ne cherchait à établir que celui-là, les uns et les autres regardant la déposition comme secondaire et découlant de l'excommunication (1). Disons de plus que si Grégoire VII n'avait pas saisi le sceptre avec cette énergie, c'en était fait non seulement de la papauté, mais encore de la civilisation des peuples modernes. Reprenons notre récit.

La sentence du pape produisit partout, et particulièrement en Allemagne, un effet inouï. L'opinion publique n'était préoccupée que de cette nouvelle, et l'on disputait pour ou contre avec cet acharnement qui caractérise les luttes du moyen âge. Personne ne resta neutre :

(1) Il serait facile d'accumuler les autorités pour démontrer ce fait. Nous nous contenterons des suivantes : «Selon la jurisprudence de l'époque, rigoureusement observée, l'excommunication entraînait la déposition. C'est pourquoi on examinait alors, comme nous le voyons par tous les arrêts du temps, non pas précisément si le roi pouvait être déposé, mais s'il pouvait être excommunié.» (Voigt, Hist. de Grég. VII, n. du trad.) — «L'excommunication était l'arme la plus puissante dont les ecclésiastiques se servaient pour maintenir leur autorité; les suites en étaient terribles : elles entraînaient la privation de tous les droits civils et la dégradation des honneurs qu'on possédait.» (Bernardi, l. IV.) — Greg. Ep. dans Brun., p. 126 et passim. — Fleury, Hist. eccl., t. XIII et 2e édit.

celui qui n'était pas pour le pape, était pour le roi; celui qui n'était pas pour le roi, était pour le pape. Les partis se trouvaient ainsi divisés en deux camps : du côté du pape se trouvaient un nombre considérable de clercs, de moines et de seigneurs, les Saxons et les Thuringiens; du côté du roi, le plus grand nombre des évêques et des princes, et le peuple presque entier, dont le dévouement à la royauté l'emportait sur l'idée religieuse. Cependant, à la nouvelle de l'excommunication, il se fit dans les rangs du roi des défections considérables; une terreur profonde s'empara de tous les rangs; des événemens extraordinaires l'augmentèrent encore: en peu de temps, plusieurs de ceux qui avaient excité l'empereur contre le pape périrent de mort violente. Les princes tremblèrent pour leur autorité, les évêques pour leurs siéges; il y en eut beaucoup qui se rendirent à Rome pour obtenir leur pardon. Cette terreur alla si loin, que les chevaliers auxquels on avait confié la garde des princes saxons faits prisonniers, les relâchèrent sans en prévenir l'empereur. Revenus au sein de leur patrie, ils furent reçus avec enthousiasme, mais ils la trouvèrent plus désolée que jamais. Les maux étaient multipliés, dit un historien du temps, la Saxe et la Thuringe étaient en proie à une dévastation telle, que de mémoire d'homme on n'en avait vu de pareille (1).

L'empereur, poussé par je ne sais quel esprit de vertige, semblait chercher encore à augmenter les embarras de sa position. Chaque jour il écrasait la Saxe sous un joug

(1) Annal. Saxo. Lamb. ann. 1076.

plus pesant, et il livrait à ses favoris les biens et les emplois des principaux seigneurs de ce pays. La nouvelle de la sentence du pape ne l'arrêta pas, il dissimula combien ce coup lui fut sensible et il ne pensa plus qu'à en tirer vengeance. Il se flattait d'un vain espoir: un nouveau soulèvement de la Saxe vint donner à ses affaires une tournure déplorable. D'un autre côté, les partisans se retiraient de lui. Rodolphe de Souabe et Berthold de Carinthie n'hésitèrent pas à se courber devant la puissance de Rome, plusieurs princes se joignirent à eux. L'obstination du roi, sa mauvaise foi, les plaintes qui s'élevaient de toutes parts, les malheurs de l'État, tout contribua à les réunir, et ils formèrent bientôt un parti puissant qui se composait des seigneurs de la Bavière, de la Souabe, de la Lombardie et de la Franconie.

Effrayé de ce mouvement, Henri essaya d'en arrêter les progrès, il adressa aux princes ligués les plus pressantes sollicitations; il voulut entamer des négociations avec la Saxe, mais de toutes parts ses ouvertures furent repoussées. Il résolut alors de recourir aux armes. Il s'avança à grandes journées vers la Misnie, et il manda à Otton de Nordheim de venir le joindre avec les troupes qu'il pourrait réunir. Mais ce prince lui renvoya un refus et lui déclara qu'il se regardait comme délié de tout serment de fidélité, et qu'il était prêt à soutenir la cause de sa nation de ses conseils et de son épée. Les princes saxons et thuringiens qui avaient recouvré la liberté, lui tinrent le même langage, de sorte que le roi se trouva sans autre appui que des hordes bohémiennes sur lesquelles il ne pouvait pas compter. Il fut bientôt réduit à

une fuite honteuse, et il revint à Worms confus et désespéré.

Dans ces circonstances, les Saxons résolurent de se réunir sous l'autorité d'un nouveau roi, et ils s'adressèrent au pape pour lui demander conseil. Voici les principaux passages de sa réponse : « Si vous avez bien réfléchi sur « l'excommunication lancée contre le roi Henri, vous « savez ce qui vous reste à faire. Il en ressort, en effet, « qu'il est enchaîné par les liens de l'anathème, qu'il est « privé de la dignité royale, que le peuple, soumis na- « guère à sa puissance, est dégagé de tout serment de « fidélité. Mais comme nous ne sommes animés contre « Henri, ni par l'orgueil du siècle, ni par une vaine am- « bition, et que la discipline et le soin des Églises sont « les seuls motifs qui nous font agir, nous vous deman- « dons comme à des frères de le traiter avec douceur « s'il revient sincèrement à Dieu... » Ici le pape explique à quelles conditions est attachée la réhabilitation du roi, puis il ajoute : « Si contre nos désirs, et pour l'ex- « piation des péchés d'un grand nombre, il ne revenait « pas sincèrement à Dieu, trouvez un prince qui vous « fasse secrètement la promesse d'observer ce que nous « venons de dire et ce qui serait nécessaire à la conserva- « tion de la religion chrétienne et au salut de l'empire. « Faites-nous connaître au plus tôt sa personne, sa posi- « tion et ses mœurs, afin que nous confirmions votre « choix par l'autorité apostolique, et que nous lui « donnions plus de force, comme nous savons qu'ont « fait nos saints prédécesseurs. C'est ainsi que vous

« mériterez la faveur du Saint-Siége et la bénédiction « du prince des apôtres (1). »

En conséquence, Rodolphe, Welf, Berthold, Adalbert, évêque de Wurzbourg, Adalbert de Worms et quelques autres se réunirent à Ulm, et là, ils décidèrent que le 15 octobre suivant (1076) une assemblée générale se tiendrait à Ulm pour aviser au salut de la religion et de l'empire. Au jour fixé, les seigneurs de la Souabe et de la Saxe s'y rendirent avec des troupes nombreuses. Dès que la séance s'ouvrit, Siccard, patriarche d'Aquilée, et Altmann, évêque de Passau, légats romains, déclarèrent au nom du Saint-Siége que Henri ayant été excommunié avec justice, ils promettaient l'appui de l'autorité pontificale pour l'élection d'un nouveau roi. Les princes délibérèrent pendant sept jours entiers, ils énumérèrent longuement les fautes et les crimes du règne de Henri. Celui-ci effrayé ne cessa de leur adresser des messages pour leur offrir toutes les satisfactions qu'ils demanderaient : ils restèrent inflexibles, et le roi se prépara à une dernière et décisive bataille. Cette menace d'un homme réduit au désespoir leur fit faire de nouvelles réflexions, et voici les conditions qu'ils lui dictèrent : Malgré les méfaits de Henri, ils consentaient à soumettre sa cause à la décision du pape. Ils lui déclarèrent qu'ils allaient prier celui-ci de se rendre à une diète générale ; que si dans l'espace d'un an il n'était pas relevé de l'excommunication, il déposerait la couronne. En outre, ils

(1) Greg. Ep. L. III.

lui imposèrent les conditions les plus dures, dont les principales consistaient à ce qu'il licenciât son armée et se retirât à Spire, privé de toute autorité. Henri n'avait pas à choisir : il souscrivit à cet humiliant traité, le cœur plein de rage et l'esprit livré à des pensées de vengeance. Les princes en conçurent la plus grande joie et ils envoyèrent au pape pour le prier de se rendre à la diète d'Augsbourg pour terminer leurs querelles. Le pape leur répondit immédiatement qu'il se rendrait à leur vœu.

Cependant Henri voulut éviter l'humiliation qui l'attendait à Augsbourg, et il préféra se rendre seul auprès du pape en Italie. Arrivé à Canosse, il se servit de l'intermédiaire de la comtesse Mathilde pour obtenir son absolution. Grégoire répondit qu'il ne pouvait juger une cause en présence d'une seule partie; mais il se laissa fléchir, et permit à Henri de lui faire ses soumissions. A son arrivée, il fut conduit sans suite dans la seconde enceinte de la forteresse qui en avait trois; là, pendant trois jours entiers il attendit, pieds nus, couvert d'un habit de pénitent. Enfin le pape l'admit en sa présence. C'était le 26 février 1077; mais il ne leva l'anathème qu'après qu'il lui eut prêté serment dans la forme suivante : « Moi Henri, roi, je promets de me trouver au jour fixé par « le seigneur pape Grégoire, à la réunion des archevêques, « des évêques, des ducs, des comtes et des autres princes « du royaume teutonique. Selon le jugement qu'il pro« noncera, je donnerai satisfaction des plaintes qu'ils font « contre moi, ou je me réconcilierai avec eux et avec « ceux qui suivent leur parti. Si des obstacles réels em« pêchent que lui ou moi nous nous trouvions au jour

« fixé à cette réunion, je resterai sous les mêmes obliga-
« tions pour la suite. Si le seigneur pape Grégoire veut
« passer les monts ou visiter quelque autre partie du
« royaume, il aura sécurité entière de ma part et de la
« part de ceux qui m'obéissent, tant pour sa vie et pour
« ses membres que pour sa liberté, ainsi que pour la vie,
« les membres et la liberté de ceux qui l'accompagnent
« et de ses légats, soit qu'ils séjournent, soit qu'ils che-
« minent. De mon consentement, on ne fera rien contre
« leur honneur ; et s'ils étaient attaqués par quelqu'un,
« je les soutiendrais de tout mon pouvoir.... Tout ceci,
« je l'observerai d'une manière loyale et inviolable, et je
« l'atteste par mon serment. »



Le pape ne se contenta pas de cet acte ; il voulut que les grands et les prélats qui avaient pris parti pour Henri se rendissent garans de ses promesses. Quand ils eurent cédé à cette demande, il donna à l'empereur la bénédiction apostolique et célébra la messe. Après la consécration, il le fit approcher avec les assistans, et tenant l'hostie consacrée à la main, il lui dit qu'il savait combien lui et les siens l'avaient chargé d'accusations. « Mais, ajouta-t-il, je ne veux m'en rapporter qu'au seul jugement de Dieu et non à celui des hommes. Je veux que le corps de Jésus-Christ que je vais prendre soit une preuve de mon innocence. Je prie le Tout-Puissant de dissiper tout soupçon si je suis innocent, et de me faire mourir subitement si je suis coupable. » Puis se tournant vers le roi, il lui dit que lui aussi avait été accusé, et que les princes allemands demandaient qu'il fût jugé : « Si donc vous vous sentez innocent, prenez cette autre partie de l'hos-

tie, afin que cette preuve de votre innocence ferme la bouche à tous vos ennemis, et m'engage à être votre défenseur le plus ardent, pour vous réconcilier avec les seigneurs et finir à jamais la guerre civile. »

Ces paroles jetèrent le roi dans une extrême perplexité. S'étant un peu remis, il dit au pape que ses accusateurs étant absens, il demandait que cette épreuve fût remise au jour fixé pour la diète générale, ce qui lui fut accordé. Après la messe, le pape invita l'empereur à dîner et le traita avec les plus grands égards, puis il le renvoya aux siens qui étaient demeurés en dehors du château. Mais cette réconciliation n'était pas basée sur des fondemens bien solides. Nous allons voir comment de nouvelles causes de discorde séparèrent bientôt le pape et l'empereur.

CHAPITRE XIV.

Suite et fin de Grégoire VII. — Actes d'autorité de ce pape en Dalmatie et en Pologne. — Nouvelle rébellion de Henri. — Rodolphe est élu roi. — Lettres du pape. — Anarchie de l'Italie. — Guibert anti-pape. — Mort de Rodolphe. — Hermann est élu. — Henri arrive en Italie. — Siége de Rome. — Capitulation de la ville. — Elle est mise à sac par les Normands. — Dernier concile et mort de Grégoire VII.

Grégoire VII profita de l'effet que produisit l'abaissement de Henri pour intervenir dans les affaires des autres souverains de l'Europe. La Dalmatie, placée depuis 1067 sous la protection de l'empire grec, était gouvernée par

le duc Démétrius Zwonimir, qui luttait contre les Normands. Le Saint-Siége lui envoya des légats qui, dans un synode tenu à Salone, lui remirent un étendard, un glaive, un sceptre et une couronne, et lui conférèrent le titre de roi. En retour de cette faveur, Zwonimir promit de protéger les biens de l'Église, de réprimer les excès des clercs, d'empêcher le trafic des esclaves, et de payer à saint Pierre un tribut annuel de deux cents florins; enfin il prêta serment de fidélité à Grégoire et à ses successeurs (1). Boleslas II tenait la couronne de Pologne du Saint-Siége, mais il menait une vie dissolue, et il avait fait massacrer Stanislas, évêque de Cracovie, qui lui reprochait ses crimes. Grégoire le frappa d'anathème, lui ôta la dignité royale, et délia ses sujets du serment de fidélité. Terrassé par ce coup, Boleslas s'était enfui auprès de Ladislas, roi de Hongrie; la main du pape l'y poursuivit; il ordonna à ce roi de renvoyer le criminel, qui, chassé de tous les lieux, mourut misérablement en 1081 (2).

Pendant le séjour de Grégoire à Canosse, la comtesse Mathilde fit don au Saint-Siége de la Ligurie et de la Toscane. Ainsi, malgré la perversité du temps, l'autorité de Rome recueillait des marques nombreuses d'obéissance ou de dévouement.

Ces soins ne faisaient pas oublier à Grégoire sa lutte contre la simonie et l'incontinence des clercs. De cette année (1077), datent plusieurs lettres nombreuses qu'il

(1) Baron. ann. 1076.
(2) Baron.; Long. Polon. Hist.

écrivit aux évêques de tous les pays, pour combattre ces abus. Ses pensées se tournèrent surtout vers l'Allemagne; il envoya à tous les grands de ce pays une relation de ce qui s'était passé à Canosse, avec une copie du serment prêté par l'empereur; il terminait en leur disant: « Nous « voulons que vous sachiez positivement que toute cette « affaire n'est que suspendue, et qu'elle ne se terminera « que par notre arrivée au milieu de vous, et par votre « consentement unanime qui est très nécessaire. C'est « pourquoi, persistez dans la foi et dans l'amour de la « justice, puisque vous savez que nous sommes seule- « ment liés envers Henri par la promesse de le juger avec « justice ou avec miséricorde (1). »

Cependant les princes qui accompagnaient Henri avaient vu avec indignation l'abaissement qu'il avait subi; ils lui en témoignèrent le plus grand mépris, et le quittèrent sans lui rendre leurs devoirs accoutumés. En traversant l'Italie, il trouva partout les mêmes témoignages de mécontentement; plusieurs villes refusèrent de lui ouvrir leurs portes, aucune ne daigna envoyer des députations à sa rencontre; à peine pouvait-il obtenir des habitans ce qui était nécessaire à son entretien et à celui de sa suite. Les évêques lombards n'oubliaient rien pour accroître cette défaveur générale; ils avaient le plus grand intérêt à pousser l'empereur à rentrer dans la voie de rébellion, car sa soumission compromettait leurs biens et leurs dignités. Guibert de Ravenne employait tous ses efforts à les maintenir dans ces dispositions. Exaspéré par ces

(1) Greg. Ep. l. IV, 12.

conseils, l'empereur résolut de rompre avec Grégoire : il chercha à s'emparer de sa personne, mais il n'y put réussir. Averti à temps, le pape échappa au piége qui lui était tendu. Cette manifestation hostile ramena au roi les évêques et les seigneurs italiens; il les réunit plusieurs fois, et il leur dit qu'il comptait tirer une éclatante vengeance des injures qu'il avait reçues. Dès que ses dispositions furent connues, il vit accourir un grand nombre de princes qui lui jurèrent fidélité et ranimèrent son courage; plusieurs même lui fournirent des sommes considérables. Alors plein d'une ardeur nouvelle et maudissant le passé, Henri se prépara à une nouvelle lutte.

Lorsque cette résolution fut connue en Allemagne, toutes les dissensions se ranimèrent avec plus de violence que jamais. Les princes, effrayés, voulurent anéantir par une mesure violente les espérances du roi; ils désignèrent Forcheim pour une diète générale, et ils députèrent au pape le comte Mangold pour l'informer de leur résolution et le prier d'y assister. C'était le vœu le plus cher de Grégoire, mais il voulait que le roi y comparût en personne; il lui envoya donc le comte Mangold et le cardinal Grégoire, pour l'engager à remplir sa promesse en se rendant à la diète. Henri leur répondit qu'il ne pouvait quitter l'Italie en ce moment, et que d'ailleurs le terme était trop rapproché pour qu'il pût se trouver à Forcheim le jour fixé. On comprend que ces raisons n'étaient qu'un prétexte, et pour que cela fût encore plus évident, il refusa un sauf-conduit au pape. Sa mission terminée, Mangold se hâta d'aller rejoindre les lé-

gats qui se rendaient en Allemagne : c'étaient Bernard, cardinal-diacre de l'Église romaine, et Bernard, abbé de Saint-Victor de Marseille. Arrivés à Forcheim, ils y trouvèrent un grand nombre de prélats et de princes, parmi lesquels il faut citer l'archevêque de Mayence et le duc Rodolphe. Ils leur exposèrent pour quelle cause le pape n'avait pu se rendre auprès d'eux, et les prièrent en son nom de différer l'élection d'un nouveau roi jusqu'à son arrivée. Les princes accueillirent les légats avec le plus grand respect; mais ayant délibéré sur la demande du pape, ils décidèrent qu'il fallait passer outre (1). En conséquence, les différens ordres entrèrent en délibération. Le résultat fut favorable à Rodolphe, duc de Souabe. L'archevêque de Mayence se déclara le premier pour lui et le proclama roi. Les princes et le peuple adhérèrent à ce vote avec des cris de joie; les légats confirmèrent l'élection, et le même jour chacun lui prêta serment de fidélité. Rodolphe accepta la couronne avec répugnance, il fallut contraindre sa volonté; les princes ne lui donnèrent pas une heure de réflexion, et le même jour il dut prendre le sceptre qui lui était

(1) Tous demeurèrent d'accord que le pape ne pouvait exiger d'eux qu'ils attendissent son arrivée; qu'étant d'ailleurs un peuple libre, ils avaient une volonté libre, et par conséquent le droit d'élire un chef; que si l'empire venait à périr, on ne s'en prendrait qu'à eux seuls; qu'ils n'étaient plus assujétis à l'obéissance du roi; qu'ils étaient au contraire menacés de l'anathème s'ils lui obéissaient, et que le pape lui avait interdit l'exercice de la royauté au nom du Dieu tout-puissant et de saint Pierre. (Voigt, Hist. de Grég. VII, t. II.)

offert; c'était le 15 mars 1077. Le 26, il fut sacré solennellement comme roi légitime et défenseur du royaume des Francs.

Cette élection livra l'Allemagne à de nouveaux malheurs. Henri ralliait tous les jours de nouveaux partisans; il quitta bientôt l'Italie à la tête d'une armée. Quand il entra dans la Souabe, il n'avait que douze mille hommes, mais ces forces s'accrurent rapidement. Rodolphe voulut néanmoins aller à sa rencontre, les seigneurs qui l'accompagnaient furent d'un avis contraire, et pendant qu'on délibérait, le roi arriva à l'improviste, et il tailla en pièces les troupes de Rodolphe. Forcé de se retirer, celui-ci gagna Mersebourg, où les Saxons l'accueillirent comme roi légitime et résolurent de s'armer pour le défendre. Pendant ce temps, Henri reprenait solennellement la couronne à Ulm, et il parcourait la Souabe, ravageant le pays et rasant les châteaux forts. Des deux parts l'animosité était à son comble, et la lutte s'annonçait plus terrible que jamais.

Le pape ne s'était pas encore prononcé : ce qui venait de se passer contrariait ses intentions; il voulait ramener Henri, et il l'espérait; lui enlever son autorité, c'était le dernier moyen qu'il voulait employer. Les légats, en confirmant l'élection de Rodolphe, avaient excédé les bornes de leur pouvoir. Dans une lettre adressée à tous les fidèles, Grégoire s'exprime formellement dans ce sens : il déclare que ce n'est ni par son ordre, ni par son conseil, que Rodolphe a été élevé à la dignité royale. « Nous avons même statué dans un concile, ajoute-t-il, « que si les archevêques et les évêques qui l'ont sacré ne

« rendaient bonne raison de leur entreprise, ils seraient « déposés de leur siége (1). » Lorsque les deux princes lui envoyèrent des ambassadeurs, Rodolphe pour lui annoncer son élection, Henri pour lui faire part du succès de ses armes, Grégoire persista dans son refus, et sans s'expliquer autrement, il adressa à ses légats en Allemagne la lettre suivante :

« Vous n'ignorez pas que, confiant dans la miséricorde « de Dieu et dans l'appui de saint Pierre, nous sommes « partis de Rome pour aller rétablir la paix dans le « royaume d'Allemagne, pour l'honneur de Dieu et pour « l'utilité de la sainte Église. Mais ceux qui devaient « nous escorter nous ayant manqué, et l'arrivée du roi « en Italie ayant suspendu notre voyage, nous sommes « arrêtés en Lombardie, au milieu des ennemis de la « religion chrétienne, non sans dangers, et jusqu'à pré« sent nous n'avons encore pu franchir les monts comme « nous le désirions. Nous vous prescrivons donc, par « l'autorité de saint Pierre, d'enjoindre aux rois Henri et « Rodolphe d'assurer la liberté de notre voyage, et de « nous donner le secours et l'escorte de gens dans les« quels vous aurez toute confiance. Nous avons à cœur « de régler leur différend, avec le concours des clercs et « des laïcs, qui dans ce royaume craignent et aiment le « Seigneur, et de décider entre les mains duquel la jus« tice doit placer les rênes de l'empire. Vous savez, en « effet, qu'il est de notre devoir et du droit du siége apo« stolique de traiter et de juger toutes les affaires ma-

(1) Greg. Ep. lib. IX, 28.

« jeures de l'Église. Celle qui s'agite entre ces deux « princes est si grave et si dangereuse, que si nous la « perdions de vue un seul moment, il en résulterait les « plus déplorables dommages, non seulement pour eux « et pour nous, mais aussi pour l'Église universelle. « C'est pourquoi, si l'un de ces deux rois refuse d'obéir « à nos commandemens et ne tient aucun compte de nos « injonctions, si son orgueil révolté contre Dieu menace « l'empire d'une désolation nouvelle, usez de la force « que vous tenez de nous et de saint Pierre pour lui « résister jusqu'à la mort; et, en lui ôtant l'administra- « tion de l'État, anathématisez-le avec tous ses adhé- « rens : car vous n'oubliez pas que c'est un crime d'ido- « lâtrie que de désobéir au Saint-Siége, et que saint Gré- « goire a établi que les rois perdaient leur couronne « lorsqu'ils osaient s'opposer aux ordres de l'Église ro- « maine. Celui des deux rois qui aura reçu notre volonté « avec respect, et qui montrera son obéissance envers « l'Église, comme il convient à un prince chrétien, « vous l'aiderez de vos conseils et de votre secours, « après avoir réuni tous les clercs et tous les laïcs qu'il « vous sera possible d'assembler ; vous le confirmerez « dans la dignité royale de notre part et en vertu de la « puissance de saint Pierre, et vous ordonnerez à tous « les évêques, abbés, clercs et laïcs du royaume, de « lui obéir fidèlement et de le servir comme ils le doi- « vent à leur souverain (1). »

Le même jour, le pape adressait une lettre aux sujets de

(1) Greg. Ep. lib. IV, 23.

l'empire teutonique ; elle renferme à peu près les mêmes choses. « Sachez, leur dit-il en terminant, que depuis « notre départ de Rome, quoique nous ayons couru de « grands dangers en séjournant parmi les ennemis de la « foi chrétienne, nous ne nous sommes laissé ni fléchir « par les prières, ni intimider par les menaces, et que « nous n'avons rien promis aux deux rois que notre « justice ; car nous aimons mieux souffrir la mort, s'il le « faut, que de consentir à être la cause des troubles de « l'Église (1). »

Rodolphe aurait souscrit volontiers aux volontés du pape, mais l'implacable caractère de Henri ne le lui permit pas. Celui-ci n'avait plus qu'une pensée, terminer le différend par la voie des armes, et il poussa ses armemens avec plus de vigueur que jamais. La fortune lui souriait : en Italie, les princes et les évêques se déclarèrent en grande majorité pour lui ; en Allemagne, son parti devenait tous les jours plus nombreux. Les affaires de Rodolphe suivaient une marche opposée, ses forces s'affaiblissaient ; ses domaines tombaient au pouvoir de Henri ; bientôt même celui-ci tenta de pénétrer dans la Saxe. Repoussé, il se vengea en mettant tout à feu et à sang, puis il regagna les provinces du Rhin. Rodolphe voulut alors tenter un coup décisif. L'armée de Henri se trouvait entre le Rhin et le Necker, Rodolphe vint la rejoindre à grandes journées ; mais, quoiqu'il pût faire, il ne put décider l'ennemi à passer la rivière. Henri refusa le combat. Plusieurs chefs de son armée n'en voulurent pas

(1) Greg. Ep. lib. IV, 24.

courir les chances, et ils préférèrent entamer la voie des négociations. Il y eut alors une entrevue entre les deux rois et les légats du pape, et une suspension d'armes fut convenue aux conditions suivantes : une diète sera convoquée sur les bords du Rhin, les légats y assisteront; aucun des princes ne pourra prendre part à la délibération; celui des deux rois dont la cause sera trouvée juste, reconnaîtra l'autre pour seigneur légitime (1). Ces conventions étant signées, Rodolphe congédia ses troupes et se retira en Saxe. Henri ayant rencontré les Bavarois qui venaient le secourir, rompit la trève qu'il venait de conclure et il se mit à parcourir le pays en y portant, selon sa coutume, le ravage et la mort. Rodolphe sortit de sa retraite pour reprendre les hostilités; mais avant d'en venir là, il voulut flétrir la conduite de l'empereur. Les légats envoyés à Goslar d'après ses ordres frappèrent d'anathème le parjure, et lui interdirent l'administration du royaume. Ainsi l'Allemagne gémissait sous le coup de malheurs sans cesse renaissans.

Pendant que ces choses se passaient, Grégoire était revenu à Rome, et il travaillait avec ardeur à étendre l'influence du Saint-Siége pour lutter avec l'Allemagne. Les habitans de la Corse lui ayant écrit pour lui demander sa protection, il envoya Landulphe, évêque de Pise, prendre possession de cette île. Il écrivit aussi au clergé et au peuple d'Aquilée pour que l'élection du successeur de Siccard, archevêque de cette ville, se fît selon les vœux du Saint-Siége. Dans cette lettre il n'oublie pas de mentionner

(1) Gerb.; Brun.

ses grands projets. Voici comment il parle de la réforme qu'il veut opérer dans l'élection des évêques : « Il est une règle antique, connue de tous, pleine de sagesse et de vérité, sanctionnée non par les hommes, mais par Jésus-Christ, qui dit : Celui qui entre dans la bergerie par la porte est le pasteur de ses brebis ; mais celui qui entre non par la porte, mais par un autre endroit, est un voleur et un larron. Cette règle, long-temps négligée dans l'Église à cause de nos péchés, et méconnue par une coupable habitude, nous voulons la rétablir et la remettre en vigueur, pour la gloire de Dieu et le salut de toute la chrétienté. Nous voulons donc que, pour conduire le peuple de Dieu, il soit fait dans chaque église un tel choix que l'évêque nommé ne soit pas, suivant la parole des saintes Écritures, un voleur et un larron, mais qu'il ait le nom et la charge d'un vrai pasteur. Tel est notre désir, telle est notre volonté, tel sera le but constant de nos efforts tant que nous vivrons. Nous sommes loin de détourner du service et de la fidélité qu'on doit au roi. N'établissant rien de nouveau, ni rien de notre propre fonds, nous voulons ce qu'exigent la nécessité et le salut de tous ; nous voulons que, conformément aux décisions des saints Pères, l'autorité évangélique et canonique soit maintenue avant tout, en ce qui concerne la nomination de l'évêque (1). »

Après ces paroles, il parle un langage plus sévère ; et on savait quelle fermeté il déployait à faire exécuter ce qu'il avait conçu. Ayant appris qu'en France l'évêque d'Orléans, Rainier, donnait le spectacle de la plus odieuse

(1) Greg. Ep. lib. v, 3.

cupidité, il le suspendit et fixa un jour où il devait rendre compte de sa conduite dans une assemblée d'évêques. Il se réserva de prononcer sur cette affaire un jugement définitif. A peu près vers le même temps, ayant appris la mort du roi de Danemarck, Suénon, il écrivit à son successeur Harold pour l'engager à garder envers le Siége de Rome la même soumission que son père. Sa lettre se terminait par ces belles paroles : « Tâchez d'employer tous vos soins, tout votre art, toute votre industrie et toute votre habileté à conserver l'honneur du royaume que Dieu vous a confié. Que votre conduite ait de la dignité, que votre sagesse soit assaisonnée par le sel de la justice et de la miséricorde, pour que la vraie sagesse, qui est Dieu, puisse dire de vous : *C'est par moi que le roi règne.* Soyez l'aide et le défenseur infatigable du pauvre, de la veuve et de l'orphelin. C'est par de pareilles œuvres que vous vous ferez aimer de Dieu (1). »

Cependant les désordres de l'Allemagne avaient influé sur la situation des églises de la haute Italie. Les partisans du roi y devenaient tous les jours plus nombreux. Les évêques continuaient leurs rapines sans respect pour les canons du pape. Il convoqua donc un synode à Rome : Guibert de Ravenne, ses suffragans et plusieurs autres évêques et abbés furent sommés de s'y rendre. Il s'y trouva plus de cent prélats. Les deux rois y étaient représentés par des ambassadeurs. Grégoire déclara que sans rien préjuger ni pour, ni contre, il remettait la décision à un temps plus calme, et qu'en attendant il allait

(1) Greg. Ep. lib. v, 10.

envoyer des légats en Allemagne pour aviser aux moyens de rétablir la paix. On prononça ensuite des sentences d'excommunication contre divers simoniaques. Ce concile augmenta l'irritation des esprits au lieu de les calmer. Les partis semblèrent y puiser une nouvelle ardeur pour la lutte. Les Normands profitèrent de ces désordres pour étendre leurs conquêtes. La cupidité de Robert Guiscard semblait s'accroître avec sa puissance; il était devenu le prince le plus redouté de l'Italie. Enfin, il trouva dans la personne de Jourdan, son neveu, un ennemi qui arrêta ses victoires. Ce jeune homme se ligua avec les seigneurs du pays, et il força son oncle à transiger. Cet accommodement amena plus tard, entre Robert et Grégoire, la paix dont Didier, abbé du Mont-Cassin, fut le médiateur.

La situation des affaires d'Allemagne prenait pour le pape une tournure non moins défavorable. La décision du dernier concile avait poussé l'irritation de Henri au plus haut degré. Il regardait Rodolphe comme un rebelle, et il ne voulait pas traiter avec lui d'égal à égal. Néanmoins, selon son habitude, il continua les négociations, quoiqu'il se préparât à reprendre les armes. De son côté Rodolphe ne restait pas oisif, et il réunissait des forces considérables dans la Saxe et dans la Thuringe. Les deux armées se rencontrèrent dans la Franconie sur les bords de la Strewe. Une suspension d'armes venait d'être arrêtée; Henri n'en tint aucun compte, et il attaqua les Saxons. Rodolphe, pris à l'improviste, fit des prodiges de valeur; il était secondé par Otton de Nordheim, que

les chroniqueurs appellent un homme merveilleusement brave (1). La victoire resta à leur armée, mais ce fut une de ces victoires coûteuses qui mettent à deux doigts de sa perte celui qui la remporte. Henri se retira à Ratisbonne; et, dès qu'il eut réparé ses pertes, il pénétra dans la Souabe, qu'il mit à feu et à sang.

On comprend tout ce que l'Église souffrait de ces désordres. L'empereur pillait ses biens, vendait ses dignités, poursuivait ses ministres, enfin plus que jamais il livrait ses dépouilles à ses créatures. Cet état de choses plongeait Grégoire dans une amère douleur. « Plus les affaires se compliquent, dit-il dans une de ses lettres, plus les soucis et l'anxiété pénètrent mon âme (2). » Dans une autre lettre adressée à l'abbé de Cluny, qu'il affectionnait singulièrement, il épanche son âme tout entière. Cette lettre nous révèle le pontife sous un nouveau point de vue; on y peut voir tout ce que ce grand et ferme caractère renfermait de tendre piété et de doux sentimens. En voici quelques passages : « Fatigué par les affaires multipliées de diverses « nations, j'écris peu à celui que j'aime beaucoup. Nous « sommes accablés de tant d'angoisses et fatigués de tant « de travaux, que ceux qui sont avec nous ne peuvent « plus les supporter, ni même les regarder; et quoique « la voix céleste nous crie que chacun sera récompensé « selon son travail; quoique le bon roi nous dise : Vos « consolations ont rempli de joie mon âme à proportion

(1) Vir mirè fortis. Abb. insp.
(2) Greg. Ep. lib. v, 15.

« du grand nombre de douleurs qui ont pénétré mon « cœur ; cependant la vie est pour nous un ennui et la « mort désirable. Quand ce bon Jésus, ce pieux conso- « lateur, vrai Dieu et vrai homme, me tend la main, je « suis soulagé dans mon affliction et plein de joie ; mais, « quand il me laisse à moi-même, je retombe dans le « trouble, je meurs. Cependant je crois en lui, lors « même que les forces m'abandonnent entièrement. Je « lui dis souvent en gémissant : Si vous imposiez un tel « fardeau à Moïse ou à Pierre, ils en seraient accablés. « Que dois-je donc être moi qui ne suis rien, comparé à « eux ? Il faut donc que tu viennes aider ton Pierre dans « ce pontificat ou que tu le voies succomber. Mais je re- « cours à ces paroles : Seigneur, ayez pitié de moi, « parce que je suis faible. Et à celles-ci : Je suis devenu « un prodige aux yeux d'un grand nombre, parce que « vous êtes mon protecteur tout-puissant. Je n'oublie pas « non plus les paroles de l'Évangile : Dieu est assez « puissant pour faire naître de ces pierres des enfans « d'Abraham. »

Ainsi, malgré la dépravation générale, Grégoire VII rencontrait des hommes qui s'associaient à ses sentimens. Il y avait dans le clergé un parti probe et sévère qui applaudissait à son plan de réforme et le servait de tout son pouvoir. En France, Hugues, évêque de Die, fut un de ces hommes, infatigables ministres de la volonté du pape. Durant une longue légation, il poursuivit avec ardeur la simonie et l'incontinence des clercs, ces plaies qui dévoraient l'Église ; par les ordres de Grégoire il tint des conciles à Anse en Bourgogne, à Clermont, à Dijon, à Au-

tun, à Poitiers, à Lyon et dans diverses autres villes; il y poursuivit sans pitié les évêques ou les prêtres qui se montraient ennemis de la discipline; il n'hésita pas à les chasser de leurs siéges et à prononcer contre eux les peines les plus sévères. Grégoire seconda toujours son légat. Manassès, archevêque de Reims, accusé par son clergé de simonie et de violences, avait été suspendu de ses fonctions à Autun dans un concile où il avait refusé de comparaître; il crut qu'en s'adressant directement au pape, il aurait raison du légat. Il écrivit donc fort humblement au pape pour le prier de lui conserver son privilége, qui consistait à n'être pas obligé de répondre aux légats romains, soit qu'il fût cité ou non par eux; il lui disait qu'il allait se rendre à Rome pour soumettre son affaire à lui seul, comme il en avait le droit; il finissait en se plaignant de la rébellion de plusieurs évêques, ses suffragans. Grégoire renvoya immédiatement copie de cette lettre à Hugues de Die et à Hugues, abbé de Cluny; il leur recommande d'examiner les griefs dont se plaint Manassès, sans se laisser prendre à ses subterfuges. Répondant à l'archevêque de Reims, il lui ordonne de se justifier devant l'évêque de Die et l'abbé de Cluny. « Nous sommes « surpris, lui dit-il, que vous vouliez diminuer nos droits « et vous exempter seul de ce que nos prédécesseurs ont « pratiqué dans toutes les occasions..... Quant à ce que « vous dites de votre privilége, nous répondons que l'on « peut, suivant les circonstances, les personnes, les temps « et les lieux, accorder des priviléges qu'il est permis en- « suite de révoquer dans d'autres circonstances, si la né- « cessité ou une plus grande utilité le demande, car les

« priviléges ne doivent pas ruiner la discipline établie par « les Pères, mais pourvoir à l'utilité de l'Église : de là « vient que l'autorité de l'Église d'Arles, qui s'étendait sur « tout le royaume de France, alors plus grand qu'au- « jourd'hui, a cessé au bout de quelque temps, et que « le Saint-Siége a délégué son pouvoir à d'autres, selon « qu'il lui a plu. Votre Église de Reims elle-même a été « quelquefois soumise à un primat après le pape (1). » Manassès se rendit néanmoins à Rome ; le pape se montra indulgent envers lui, mais avant de le rétablir dans ses fonctions, il lui fit jurer sur le tombeau de saint Pierre qu'il se présenterait devant les légats pour se justifier. La plupart des évêques français suspendus ou déposés par Hugues de Die suivirent cet exemple ; le pape, qui ne dépassait jamais les bornes d'une juste sévérité, adoucit les peines décernées contre eux toutes les fois qu'ils lui donnèrent des gages d'un véritable repentir.

La même année (1078), le Souverain-Pontife fit une nouvelle tentative pour arranger les affaires d'Allemagne; il convoqua un synode auquel les deux rois envoyèrent des ambassadeurs ; encore une fois il renvoya la décision de cette affaire à une diète générale. Les ambassadeurs jurèrent au nom de leur maître qu'aucun d'eux ne s'opposerait à cette assemblée. Le synode porta ensuite divers décrets qui avaient toujours pour but le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Les anciens canons contre la simonie et l'incontinence des clercs furent renouvelés et confirmés, et comme dans ces temps de dés-

(1) Greg. Ep. lib. vi, 2.

ordres les biens du clergé étaient souvent pillés et dévastés, on y ajouta ceci : Quiconque retiendra des biens ecclésiastiques qu'il a reçus d'un roi, d'un prêtre séculier ou des évêques et des abbés, malgré eux, sera excommunié s'il ne les restitue pas aux églises. Quiconque vendra des prébendes, des archidiaconats, des dignités ou toute autre charge ecclésiastique, ou qui ne fera pas les ordinations suivant les statuts des saints Pères, sera exclu du ministère; car il est juste que celui qui reçoit gratuitement l'épiscopat ordonne gratuitement tous ceux qui font partie du clergé de son église. Aucun laïque ne pourra posséder des dîmes qui ont été destinées à un usage pieux. Un autre canon de ce concile montre que rien n'échappait à l'esprit civilisateur de Grégoire; il prescrit aux évêques de faire enseigner les lettres dans leurs églises.

Le pape s'occupa aussi des affaires d'Orient. Par la même raison qui le faisait travailler à ramener la paix en Allemagne, il voulut protester contre les révolutions qui agitaient l'empire grec. L'empereur Michel Parapinacès était descendu volontairement du trône, laissant le pouvoir à son fils Constantin Porphyrogénète. Nicéphore Botoniate jeta dans un cloître ce jeune enfant et sa mère, et se fit proclamer empereur. Michel avait assuré un revenu de vingt-quatre livres d'or à l'abbaye du Mont-Cassin, Nicéphore ne tint aucun compte de ce don. Mu par toutes ces raisons, Grégoire lança contre lui l'anathème; il excommunia aussi et déposa Guibert de Ravenne, qui continuait à se couvrir de crimes (1).

(1) Labb. Conc. t. x.

Ce concile ne produisit aucun résultat pour les affaires d'Allemagne ; les hostilités continuèrent et les deux partis commencèrent à murmurer contre le pape de ce qu'il leur faisait attendre sa sentence. Les Saxons se montrèrent surtout mécontens de lui, ils croyaient qu'il s'empresserait de reconnaître l'autorité de Rodolphe et de prononcer contre Henri une nouvelle sentence de déposition. Telle n'était pas la pensée de Grégoire : il savait combien il est dangereux de porter atteinte à la majesté royale, son but était de soumettre Henri et non de le déposer. Il voulut donc les éclairer à ce sujet. Il leur écrivit qu'il avait agi selon ses devoirs : « Croyez-moi, leur dit-il, ceux qui préfèrent la ruse et la fausseté à la justice et à la simplicité, seront frappés du glaive apostolique (1). » Tant qu'il le put, il suivit ce plan. Ayant tenu un concile au mois de février 1079, il refusa encore de prononcer une sentence définitive, la remettant toujours à une diète générale des princes de l'empire. Cette décision souleva de violens murmures en Saxe, et les habitans de ce pays adressèrent à Rome de nombreuses lettres pour se plaindre de ces délais. Leurs plaintes devinrent si énergiques, que le pape crut devoir leur répondre et repousser les calomnies dont son silence était le prétexte. Voici ce qu'il leur écrivit : « Nous avons « appris que plusieurs d'entre vous commencent à douter « de notre bonne foi et nous accusent de légèreté pusil- « lanime dans la grave affaire de votre pays, quoiqu'elle « n'ait occasionné à personne autant d'angoisses et d'in- « jures qu'à nous. Tous les Italiens, à peu d'exceptions

(1) Greg. Ep. lib. vi, 14.

« près, prennent le parti de Henri et le défendent, en « nous accusant de dureté et d'injustice. Jusqu'à ce jour, « avec la grâce de Dieu, nous avons résisté à tous, de « manière à ne pencher que vers le parti où nous trou« vons la raison et le droit; si nos légats ont agi contre « nos intentions, nous en gémissons, quand même ils y « auraient été trompés ou forcés. Nous leur avons or« donné de choisir pour une époque opportune un lieu « convenable où nous puissions envoyer des légats sages « destinés à discuter la cause des deux rois, à rétablir « les évêques sur leurs siéges et à prescrire de s'abstenir « de communiquer avec les excommuniés. Si, trompés « ou forcés, ils ont fait plus, nous ne l'approuvons pas. « Persuadez-vous bien que personne ne pourra jamais « me faire dévier du sentier de la justice, soit par amour, « soit par crainte, soit par cupidité, et si réellement vous « êtes fidèles à Dieu et à saint Pierre, ne m'abandonnez « pas dans mes tribulations, mais demeurez fermes dans « votre alliance, parce que celui qui persévérera jusqu'à « la fin sera sauvé. Nos légats n'étant pas encore revenus, « nous ne pouvons pas vous dire autre chose de notre « affaire, mais nous vous ferons part des résolutions que « nous aurons prises d'après ce qu'ils nous rapporte« ront (1). » Ainsi, Grégoire VII ne faisait pas plus de concessions aux uns qu'aux autres; se tenant en dehors des partis, il employait dignement la puissance que Dieu lui avait confiée.

Mais ces négociations n'arrêtaient pas les hostilités. Dès

(1) Greg. Ep. lib. VII, 3.

les premiers jours de l'année 1080, les deux rois se retrouvèrent en présence auprès de Fladenheim; l'action fut chaude et la fortune fut favorable aux Saxons. Rodolphe crut que cette victoire porterait un coup terrible à la cause de Henri. Il se hâta d'en faire apporter la nouvelle à Rome, et ses envoyés rappelèrent au pape avec quelle anxiété l'Allemagne attendait sa décision. Mais Henri ne tenait aucun compte de la volonté exprimée par le pape d'assembler une diète générale, et il se disposait encore à une lutte acharnée. Grégoire crut qu'il était temps de se prononcer. Ce fut dans ces circonstances qu'il convoqua son septième synode; après avoir confirmé et renouvelé la défense des investitures, il admit les envoyés de Rodolphe, ils exposèrent leurs plaintes contre Henri. Grégoire prit alors la parole, et dans un long discours il rappela ce qu'il avait fait pour la paix de l'empire et les obstacles qu'il avait toujours trouvés dans Henri. Par un magnifique mouvement d'éloquence, il s'adressa à saint Pierre et à saint Paul dont il représentait l'autorité, il prononça sa sentence en ces termes : « Mais Henri n'a pas craint avec « ses fauteurs le péril de la désobéissance qui est un crime « d'idolâtrie; en s'opposant à cette conférence, il a encouru l'excommunication et s'est chargé lui-même de « l'anathème; il est cause de la mort d'une multitude de « chrétiens, du pillage d'un grand nombre d'églises et de « la désolation du royaume Teutonique tout entier. C'est « pourquoi, confiant dans la miséricorde de Dieu et de sa « mère la Vierge Marie, et usant de votre autorité, j'ex-« communie Henri, qu'on appelle roi, et tous ses parti-« sans, et le privant de nouveau des royaumes d'Alle-

« magne et d'Italie, par l'autorité de Dieu et par la vôtre, « je lui ôte la puissance et la dignité royale; je défends « à tout chrétien de lui obéir comme à un roi, et je « délie de leur serment de fidélité tous ceux qui lui en « ont prêté ou qui lui en prêteront. Que désormais Henri « n'ait aucune force dans la guerre et ne gagne de sa vie « aucune victoire. Afin que Rodolphe, que les Allemands « ont élu pour qu'il soit votre fidèle défenseur, puisse « gouverner et défendre le royaume, j'accorde à tous « ceux qui lui sont dévoués l'absolution de leurs péchés « et votre bénédiction salutaire en cette vie et dans l'au- « tre. De même que Henri est justement dépouillé de sa « dignité royale à cause de son orgueil, de sa désobéis- « sance et de sa mauvaise foi; de même la puissance et « l'autorité royale sont accordées à Rodolphe pour son « humilité, sa soumission et sa droiture. » Il termine ainsi : « Que les rois et les princes du siècle apprennent « donc maintenant quelle est votre grandeur et votre « puissance; qu'ils craignent de mépriser les ordres de « votre Église, et que justice s'exerce si promptement « sur Henri, que tous sachent qu'il ne sera renversé par « un hasard, mais par votre puissance. Dieu veuille le « confondre pour l'amener à une pénitence salutaire et « pour sauver son âme au jour du Seigneur (1) ! »

Cette sentence terrible étant portée, le concile confirma la déposition prononcée l'année précédente contre Manassès de Reims. Ce prélat avait manqué à toutes les promesses qu'il avait contractées envers le pape, lorsqu'il

(1) Labb. Conc. t. x.

était venu à Rome. Sommé de comparaître devant un synode convoqué par Hugues de Die, il avait refusé de s'y rendre. Malgré cette désobéissance, le pape lui avait accordé un délai qui fut inutile, et c'est alors qu'il le déclara excommunié et déposé à jamais. Le terrible pouvoir de Rome se fit bientôt sentir à Manassès dans toutes ses conséquences; abandonné de tous, il mourut vagabond et proscrit.

Cependant la nouvelle de la sentence du pape jeta Henri dans une rage inexprimable : il confondit dans une commune haine et Grégoire et Rodolphe, et il se résolut à lutter contre eux jusqu'à ce que leur puissance ou la sienne fût brisée. Il commença à Mayence par convoquer une assemblée composée de la noblesse et du clergé; dix-neuf évêques allemands s'y trouvèrent. Grégoire fut traité d'hérétique, d'imposteur, d'homicide et de débauché; on conclut à ce que l'anathème qu'il avait prononcé retombât sur sa tête. Enfin on décida que les évêques italiens étant absens, le concile se réunirait de nouveau à Brixen, lieu plus rapproché d'eux. Trente évêques et un grand nombre de princes s'y rendirent, et voici le décret qu'ils portèrent contre Grégoire : « Il faut retrancher de la communion des fidèles le prêtre qui a été assez téméraire pour enlever à l'auguste majesté royale toute participation au gouvernement de l'Église, et le frapper d'anathème; car il est manifeste qu'il n'a pas été élu de Dieu, mais qu'il s'est impudemment élevé par la fraude et la corruption. Il a ruiné l'ordre ecclésiastique, il a troublé la hiérarchie civile; il a attenté aux jours d'un roi pieux et pacifique, soutenu un roi parjure et fomenté partout la discorde, la

jalousie et l'adultère. C'est pourquoi, réunis dernièrement à Mayence au nombre de vingt-neuf évêques, nous avons résolu de déposer, de chasser, et s'il refuse d'obéir à notre injonction, de damner éternellement Hildebrand, cet homme pervers qui prêche le pillage des églises et l'assassinat, qui soutient le parjure et le meurtre, qui met en question la foi catholique et apostolique, touchant le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ; Hildebrand cet antique fauteur de l'hérétique Bérenger, le devin et le magicien, le nécromancien, le moine possédé de l'esprit infernal, le vil apostat de la foi de nos pères (1). »

Après ce manifeste violent, les évêques de Brixen élurent unanimement pour pape Guibert de Ravenne, qui prit le nom de Clément III. Celui-ci parut alors revêtu des ornemens pontificaux, et il jura solennellement de protéger le roi Henri; il prit ensuite le chemin de l'Italie, suivi d'un pompeux cortége. L'empereur ne perdit pas de temps, et il adressa à plusieurs potentats un récit de cette élection qui fut presque accueillie partout avec défaveur. Il s'occupa ensuite d'appuyer cet acte les armes à la main. De son côté Rodolphe se préparait à une lutte qui cette fois devait être décisive. Elle préluda par d'horribles désordres, de toutes parts le sang était versé, il n'y avait pas de ville, pas de maison, pas de famille qui ne payât son tribut sanglant à ces querelles. Enfin, au mois d'octobre de la même année 1080, Henri se mit en marche pour la Saxe avec une armée formidable; Rodolphe vint

(1) Labb. t. x.

à sa rencontre avec des troupes moins nombreuses mais pleines d'ardeur. Après diverses évolutions, les deux armées se rencontrèrent non loin de Mersebourg, elles n'étaient plus séparées que par un marais nommé Grona, qui n'était pas guéable. Les Saxons le tournèrent, et l'on en vint aux mains avec un acharnement inouï. L'arrivée inattendue du redoutable Otton de Nordheim avec son infanterie décida la victoire en faveur des Saxons; toutefois, elle leur coûta plus qu'aucune défaite. Au moment où leurs acclamations et leurs chants de triomphe retentissaient, la nouvelle se répandit que Rodolphe venait d'être mortellement blessé. Voici comment l'historien allemand de Grégoire VII raconte la mort de ce héros :
« Voulant traverser un ruisseau, il fut frappé, dit-on,
« d'un coup de lance par le duc Godefroi de Bouillon qui
« le cherchait depuis long-temps dans la mêlée. Il avait
« sa main droite coupée et avait reçu dans le bas-ventre
« une blessure mortelle. Ses amis le transportèrent dans
« la plaine : autour de lui se réunirent les évêques qui
« lui donnèrent les onctions saintes. On raconte que quand
« on lui montra sa main coupée, il dit : C'est celle-là que
« j'ai levée jadis pour prêter serment au roi Henri. Puis
« sentant sa fin prochaine, il souleva la tête et demanda
« d'une voix mourante : A qui appartient la victoire ?—A
« vous, Seigneur, à vous, répondirent ceux qui l'en-
« touraient. A ces mots, Rodolphe retomba sur sa cou-
« che en disant : Maintenant j'accepte avec joie le sort
« que Dieu me destine; la mort ne m'inquiète plus,
« puisque je la reçois au milieu d'un triomphe. Ainsi
« mourut Rodolphe, comme jadis était mort Épami-

« nondas dans les plaines de Mantinée... On ensevelit « avec magnificence son corps dans le chœur du dôme « de Marsebourg ; une statue en bronze doré fut placée « sur sa tombe. La bataille s'était donnée le 15 octo- « bre 1080. »

La mort de Rodolphe jeta la Saxe dans le deuil; c'était une calamité dont elle ne pouvait se relever. Bientôt en effet Henri put relever le courage de ses partisans, il était maître de presque tous les passages de l'Italie ; son parti s'accrut avec rapidité. Les clercs et les évêques se groupèrent autour de l'anti-pape Clément. Grégoire n'avait guère pour lui que l'héroïque comtesse Mathilde et Anselme de Lucques qui la dirigeait et la conseillait. La Lombardie entière prit les armes pour repousser leurs nobles efforts, et une conflagration générale se leva en Italie. « Le burin de l'histoire, dit M. Voigt, se refuse à tracer tous les malheurs et tous les désordres que causa ce schisme. » Ils furent immenses, puisqu'ils faillirent anéantir cette réforme salutaire qui devait sauver la civilisation moderne.

Mais l'homme s'agite en vain pour le triomphe de l'erreur : l'œil de Dieu lui marque le terme de ses succès éphémères. Grégoire VII le savait, et il voyait venir l'orage avec ce calme qui caractérise les hommes conduits par une idée sainte et grande. Ses lettres nous le montrent plein d'une noble confiance. S'adressant aux fidèles de la chrétienté, il leur dit : « Dédaignant l'audace des impies « et les complots de ceux qui se sont insurgés contre nous, « c'est-à-dire contre saint Pierre, nous voulons que votre « mépris pour leur orgueil et leurs efforts soit égal au nôtre,

« et que vous soyez d'autant plus certains de leur ruine, « qu'ils ont prétendu s'élever plus haut; car c'est à de « tels hommes que le prophète adresse ces imprécations : « L'orgueil de ceux qui te haïssent monte toujours plus « haut: voulant dire par là que l'impiété audacieuse est « d'autant plus près de sa chute qu'elle s'élève plus haut. « Vous donc qui craignez Dieu et qui êtes fidèles à saint « Pierre, espérez hardiment en la miséricorde de Dieu « que les perturbations soulevées par les méchans seront « bientôt calmées, et que la paix et la sécurité de l'Église « lui seront bientôt rendues, ainsi que notre confiance en « la divine clémence nous fait l'annoncer (1). »

Grégoire VII n'en faisait pas moins tous ses efforts pour faire tête aux tempêtes qui le menaçaient. Le nord de l'Italie était livré à ses ennemis, il chercha à assurer dans le midi un appui contre eux. Robert Guiscard ayant fait quelques ouvertures de soumission, le pape les accueillit et bientôt le chef normand lui prêta foi et hommage. Mais il était livré à trop d'affaires pour prêter un secours puissant à Rome. Le pape le comprit, et pour contrebalancer les efforts de Henri, il adressa une longue lettre aux Saxons, en réponse à Hermann, évêque de Metz, qui avait reçu de plusieurs princes la commission d'interroger Grégoire sur ce qu'il avait fait. Cette lettre est de la plus grande importance, elle nous montre l'esprit tout entier du pontife. En voici les principaux passages :

« Le Seigneur notre Rédempteur a dit lui-même dans « l'Évangile : Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon

(1) Greg. Ep. l. VIII, 7.

« Église ; je te donne le pouvoir de lier et de délier dans le « ciel et sur la terre. Dans ce passage est-il fait une « exception en faveur des rois ? Ne font-ils pas partie du « troupeau confié à saint Pierre ? Je le demande, quel est « celui qui voudrait chercher à se soustraire à cette puis- « sance de lier et de délier accordée au prince des apô- « tres, si ce n'est le malheureux qui, se refusant de porter « le joug du Seigneur, se soumet à la domination de Satan ? « Mais il ne sert à rien de se soustraire au pouvoir accor- « dé à Pierre, pour se procurer une malheureuse liberté ; « car plus on se soustrait, plus on se prépare une con- « damnation terrible au jour du jugement. Cette disposi- « tion de la volonté divine, cette prérogative de l'Église « donnée et confirmée au chef du collége apostolique « a été acceptée et maintenue avec vénération par *les* « saints Pères. Dans les conciles généraux, dans leurs « écrits, dans leurs actes, ils ont toujours appelé la sainte « Église romaine la mère commune des fidèles. Ils sont « unanimes à dire que toutes les affaires majeures, que le « jugement des autres Églises lui appartiennent, que ses « jugemens sont sans appel, que personne ne peut les « récuser. Si saint Grégoire, ce docteur plein de douceur, « a décrété qu'on devait non seulement déposer, mais « encore anathématiser les rois qui violeront les privilé- « ges qu'ils avaient accordés à un hospice, qui oserait « nous blâmer d'avoir prononcé le même châtiment contre « Henri, le contempteur des sentences du Saint-Siége, « l'oppresseur de sa mère l'Église, le spoliateur impie des « Églises et du royaume. Une dignité inventée par des « hommes qui ne connaissaient point Dieu ne doit-elle pas

« être soumise à celle que la sagesse du Tout-Puissant a « fondée en son honneur et que dans sa miséricorde il a « donnée au monde? Qui ignore que les rois et les ducs « ont reçu leur titre par des hommes qui ne connaissaient « point Dieu, qui, enflés par l'orgueil, coupables de rapines, « de meurtres et de toutes sortes de crimes, ont cherché à « dominer sur leurs semblables avec une fureur aveugle « et une intolérable présomption? Qui peut douter que le « prêtre de Jésus-Christ ne doive être vénéré comme le « père et le docteur des rois, des princes et de tous les « fidèles? Et n'est-ce pas une misérable folie de vouloir « que le fils régente son père, le disciple son maître? « Constantin le Grand, lui, le maître de tous les rois et « de tous les princes du monde, comprit parfaitement « cette divine subordination. Dans le concile de Nicée, « il prit la dernière place entre les évêques, et bien loin « de jamais prononcer contre eux une sentence quelconque, il les appela des dieux qui n'étaient point soumis « à sa juridiction, tandis qu'il l'était lui-même à la leur. « Zacharie, le pontife romain, a bien déposé le roi des « Francs, non pas tant à cause de ses fautes que parce « que son pouvoir était inutile; à sa place il éleva Pepin « sur le trône et délia tous les sujets du serment de fidélité « qu'ils avaient prêté au premier. La même chose arrive « encore tous les jours dans l'Église, quand l'autorité apostolique, déposant les évêques de leur siége, délie leurs « vassaux du serment de fidélité. J'ajouterai même que le « simple exorciste est revêtu d'une plus grande puissance « qu'un laïc, car le premier a le pouvoir de chasser les mauvais esprits. Le prêtre pieux veut gouverner pour l'hon-

« neur de Dieu et le salut des âmes, tandis que les rois « et les princes ne cherchent à commander aux autres « hommes que dans la seule vue de satisfaire leur orgueil « et leurs passions. D'ailleurs quand un roi chrétien ap- « proche de sa fin, il demande avec humilité le secours « d'un prêtre pour échapper à sa perte et s'élever des « ténèbres à la lumière. Au contraire, quel prêtre ou quel « laïc a-t-on jamais vu demander, au moment de sa mort, « le secours d'un roi terrestre pour le salut de son âme? « Y a-t-il un roi ou un empereur qui croie pouvoir déli- « vrer un chrétien de la puissance du démon par le bap- « tême? Et, ce qui est le sublime de la foi chrétienne, « quel est celui qui a la puissance de créer par une seule « parole le corps et le sang du Seigneur? Qui donc oserait « douter que le prêtre ne soit préférable aux rois? Si *donc* « les rois doivent être jugés à cause de leurs péchés, par « qui doivent-ils l'être, plutôt que par le Souverain-Pon- « tife? Les bons chrétiens, de quelque classe qu'ils soient, « méritent mieux le nom de rois que les mauvais princes. « Les uns ne cherchent que les choses de Dieu et mènent « une vie austère; les autres s'occupent uniquement de « leurs propres intérêts, et ennemis d'eux-mêmes, ils font « peser sur leurs frères un joug tyrannique. Les premiers « sont les membres du Christ; les seconds, membres de « Satan. Ceux-là se maîtrisent eux-mêmes, afin de régner « un jour éternellement avec le roi tout-puissant du ciel; « ceux-ci n'exercent leur puissance réelle que pour être « livrés à une éternelle damnation avec le prince des « ténèbres. Voyez ce que les rois ont été depuis le com- « mencement du monde jusqu'à nos jours: nous n'en

« trouvons presque pas qui se soient fait remarquer par « leur piété ou leurs vertus. Y en a-t-il un seul qui ait été « illustré par le don des miracles, comme le furent saint « Martin, saint Antoine, saint Benoît? Le siége de Rome « ne compte-t-il pas depuis Pierre près de cent évêques « au nombre des saints? Il est juste de dire que les prin- « ces sont soumis à l'Église. »

Au moment où Grégoire VII tenait ce langage, la situation de ses affaires devenait de jour en jour plus critique. En Angleterre, Guillaume-le-Conquérant, qui avait d'abord montré des dispositions favorables au Saint-Siége, avait fini par empiéter sur ses droits, bientôt même il avait introduit dans ses états l'usage des investitures; enfin, en plusieurs circonstances, il avait fait sentir au pape qu'il était le rival de son autorité. En France, Philippe I[er] méprisait les foudres apostoliques. En Italie l'armée de Henri tenait Grégoire enfermé dans Rome : en un mot la moitié de l'Europe était soulevée contre lui. Au milieu de ces dangers Grégoire restait calme, et sa parole conservait encore une immense autorité. Les Saxons accueillirent sa lettre avec respect, et ils se disposèrent à élire un nouveau roi. Une diète s'assembla à Bamberg, les Souabes et les Saxons s'y rendirent en foule. Le 19 août 1081, ils élurent le comte Hermann de Luxembourg (Lutzelbourg) (1), issu d'une ancienne famille, guerrier plein de valeur. C'eût été en des temps ordinaires un homme remarquable par de brillantes qualités, mais en

(1) Il était fils de Giselberg, comte de Luxembourg, gendre d'Othon, comte d'Orlamond, parent de Voïde, première femme de Henri II de Brabant.



des temps de bouleversemens politiques, il faut des hommes d'une trempe supérieure pour saisir et garder le sceptre : ce fut pour Hermann un malheur de le tenter. Hermann n'avait pas d'ailleurs réuni tous les suffrages, un parti puissant s'était déclaré pour Otton de Nordheim. Ce prince, par son hésitation, encouragea ses partisans; mais bientôt il se déclara franchement pour Hermann, et ces deux grands capitaines donnèrent ensemble des preuves d'une éclatante valeur contre les troupes royales.

Henri avait alors concentré ses forces en Italie; son unique pensée était d'humilier le pape et de se venger de lui. Au printemps de 1082, il vint camper sous les murs de Rome avec une armée nombreuse : il avait avec lui Guibert de Ravenne, qui maniait l'épée sans s'inquiéter de la pourpre dont il se revêtait. Henri passa une partie de l'été sous les murs de Rome sans pouvoir y pénétrer; les chaleurs le forcèrent à se retirer en Lombardie. Il laissa une partie de ses troupes aux environs de Rome, et Guibert à Tibur. Pendant que ces choses se passaient, Hermann marchait vers l'Italie avec une armée formidable; mais Otton de Nordheim étant venu à mourir, il fut contraint de revenir sur ses pas : ainsi tout servait Henri, et au commencement de 1083 il put revenir une troisième fois mettre le siége devant Rome. Après un violent assaut, il s'empara de la cité Léonine et éleva sur le mont Palatin un fort qui causa de grandes pertes aux Romains. Bien établi dans cette position, il n'épargna rien pour les séduire : auprès des grands il employait l'or et les promesses, auprès du peuple les menaces. Bientôt les Romains s'adressèrent au pape pour le prier

de prendre en pitié les désastres du pays et de faire des sacrifices à l'union et à la paix. Grégoire leur répondit qu'il connaissait les ruses et les menaces du roi, mais que néanmoins il était prêt à lui tout pardonner s'il voulait donner à Dieu et à l'Église une satisfaction proportionnée à l'énormité de ses crimes; que jusque-là il ne pouvait ni ne devait écouter aucune proposition de cette nature (1). Henri rejeta cette proposition avec hauteur; le pape resta inflexible, et dès lors sa sûreté exigea qu'il se retirât dans le château Saint-Ange.

Les négociations continuèrent sur un autre pied. Grégoire proposa de tenir un synode où l'on déciderait en dernier ressort sur les affaires de l'Église et sur celles de l'empire. Henri consentit et il jura de laisser un libre accès à tous ceux qui voudraient se rendre à ce concile. En conséquence le pape convoqua aussitôt le synode. Mais Henri agit avec la mauvaise foi qu'il avait toujours montrée : il fit arrêter les envoyés des princes allemands et les évêques qui se rendaient à Rome; beaucoup de clercs et de moines furent maltraités. Malgré ces obstacles le synode s'ouvrit au jour indiqué. « Le troisième jour, dit M. Voigt, le pape se leva au milieu de l'assemblée comme animé d'une puissance surnaturelle; il parla de la foi, de la morale chrétienne, du courage et de la constance nécessaire dans la persécution présente, avec une éloquence si vive et si entraînante qu'il arracha des larmes à tous les assistans, comme si son esprit pressentait que c'était la dernière fois qu'il élevait la voix pour défendre une cause

(1) Ex Ms. Centii, c. 3.

si juste et si sacrée. En voyant Henri violer de nouveau ses sermens, il céda à peine aux prières des évêques pour ne pas renouveler contre lui l'excommunication. Il la prononça néanmoins contre tous ceux qui avaient empêché les évêques et les envoyés de se rendre au concile ou qui les avaient faits prisonniers d'après les ordres du roi. »

Cette conduite était d'autant plus courageuse, que le pape soutenait presque seul la volonté chancelante des Romains. Au printemps précédent, ils avaient juré secrètement au roi d'obliger Grégoire à le couronner, et s'il refusait, d'élire un autre pape auquel cette condition serait imposée. Le pontife se déclara prêt à accorder la couronne au monarque, s'il voulait donner satisfaction; il ajouta que pour remplir les conditions jurées par ses sujets, il consentait, même en cas de refus, à lui descendre la couronne par un fil du haut d'une des fenêtres du château Saint-Ange. Henri ne voulut adhérer à aucune proposition, et à partir de ce jour la population romaine se montra plus fidèle au pape.

Ces dispositions durèrent peu. Les Romains étaient remuans et versatiles : Henri mit tous ses efforts à les corrompre, et il se fit dans les rangs du pape de nombreuses défections. Cependant il commençait à désespérer du succès, et il se préparait à revenir en Allemagne, lorsqu'une députation de Romains vint lui offrir les clefs des portes de la ville; ce fut le 21 mars 1084 qu'il y entra accompagné de Guibert. Le Latran et les principales places de Rome se rendirent à lui; quelques forteresses seulement restèrent au pouvoir du pape, qui lui-même restait enfermé dans le château Saint-Ange. Le

lendemain de ce jour, Guibert fut installé dans le palais de Latran, et le 24 mars il fut sacré par les deux évêques de Modène et d'Arezzo, au milieu d'une grande réunion de prélats. Enfin le jour de Pâques, 31 mars, Henri et la reine Berthe firent leur entrée solennelle dans la cathédrale de Saint-Pierre ; ils se rendirent ensuite au Vatican où Guibert placa la couronne impériale sur la tête du roi : il fut ensuite proclamé patrice des Romains. Cela étant accompli, il attaqua le Capitole et s'en empara ; enfin, il ne pensa plus qu'à pousser avec vigueur le siége du château Saint-Ange.

Cependant Robert Guiscard, pressé vivement par le pape, avait rassemblé une armée de trente mille hommes, et il s'avançait à grandes journées vers Rome. A cette nouvelle, Henri qui ne pouvait lutter contre de telles forces, quitta Rome précipitamment, Guibert et lui se rendirent à Civita-Vecchia, et de là à Sienne. Mais Robert, libérateur, devait être aussi fatal à Rome que Henri conquérant. Nous empruntons encore à l'historien allemand le récit de ces désastres. « A l'arrivée du Normand, dit-il, les Romains furent saisis d'épouvante, car ils avaient épousé le parti de Henri et déclaré Grégoire déposé ; ils se voyaient, après le départ de l'empereur, à la merci d'un vainqueur courroucé, dont l'approche avait répandu la terreur dans la ville. On ferma donc les portes à l'ennemi, et on se prépara à la défense. Robert campa devant la porte Latine ; il envoya demander aux Romains l'entrée de la ville, mais en vain. Bientôt les partisans de Grégoire et ceux de Henri furent aux prises ; on parvint à ouvrir la porte Flamine à Robert et à ses

guerriers irrités. La multitude se porta à sa rencontre pour s'opposer à son passage, des scènes effroyables suivirent cette lutte. Comme Robert était entré dans Rome vers la nuit, la ville entière devint la proie du fer et du feu. Dans l'armée du Normand se trouvait un nombre considérable de Sarrasins dont la fureur ne connaissait pas de bornes ; ils égorgeaient les pères et les époux, et ils assouvissaient sur les femmes leurs brutales passions. Une mort prompte était regardée comme un bienfait. On vit ces barbares couper les doigts à de jeunes et innocentes vierges pour s'emparer de leurs bagues. Bientôt le feu se manifesta sur trois points différens de la cité, et en peu d'heures les palais les plus somptueux ne furent plus qu'un monceau de cendres. Le pape eut bien de la peine à sauver avec ses gardes une partie des églises. Celles de Saint-Sylvestre et de Saint-Laurent, ainsi que les basiliques situées dans le quartier de Latran jusqu'au Colisée, devinrent la proie des flammes, sans qu'on pût rien sauver de ce qu'elles renfermaient. Robert délivra le château Saint-Ange et ramena le pape au palais de Latran. Les retranchemens que Henri avait construits autour du château Saint-Ange furent comblés ; le conquérant paraissait comme un lion, comme un glorieux triomphateur dans la capitale du monde chrétien. Il exerça pendant trois jours entiers un pouvoir discrétionnaire, et réduisit en esclavage un grand nombre de Romains qui avaient trahi le pape. Mais l'indignation fit prendre une seconde fois les armes au peuple, le sang coula de nouveau ; Robert sortit enfin de la ville avec ses troupes indisciplinées (1). »

(1) Voigt, Hist. de Grég. VII, t. II.

Pendant que ces désordres ensanglantaient Rome, Henri regagnait en toute hâte l'Allemagne. Ses affaires lui offraient encore une brillante perspective. Otton de Nordheim était mort, les Saxons étaient fatigués d'une longue guerre, il espéra qu'il aurait facilement raison de ses ennemis; mais la lutte était loin d'être terminée, et le sang coula encore à grands flots. Mais hâtons-nous de revenir à Grégoire VII.

Les désastres qui avaient signalé le séjour des Normands lui avaient rendu le séjour de Rome presque impossible. Il quitta donc cette ville ingrate et vénale avec Robert, et se rendit au Mont-Cassin et de là à Salerne.

Sur ces entrefaites, l'année 1085 commença; elle devait être la dernière du pontificat de Grégoire VII. Une lutte constante, de longs travaux, des angoisses terribles avaient usé sa vie. Au mois de janvier il ressentit une grande faiblesse: forcé de renoncer aux affaires, il se livra tout entier à la contemplation des choses divines et à la lecture des livres saints. Bientôt son épuisement lui rendit impossible de quitter le lit. Il appela alors près de lui les cardinaux et les évêques qui lui étaient restés fidèles; ils vinrent tous se ranger autour de son lit, priant avec ferveur et répandant d'abondantes larmes. « Mes « frères bien aimés, leur dit Grégoire, je compte mes « travaux pour peu de chose; ce qui me donne de la con- « fiance, c'est que j'ai toujours aimé la justice et haï « l'iniquité. » Et comme les évêques déploraient l'abandon où ils allaient se trouver, il leva les yeux au ciel, étendit les bras, et leur dit : « Je monterai là, et je vous

« recommanderai avec instance à ce Dieu souveraine-« ment bon. »

Les évêques lui demandèrent alors de désigner son successeur à leur choix; il leur nomma trois hommes dignes du souverain pontificat : Didier, cardinal et abbé du Mont-Cassin; Otton, évêque d'Ostie, et Hugues de Lyon. Enfin ils lui demandèrent s'il voulait user d'indulgence envers ceux qu'il avait excommuniés; il répondit : « A l'exception du prétendu roi Henri, de Guibert qui a usurpé le siége de Rome, et de ceux qui, par leurs conseils ou par leurs secours, les soutenaient dans leur impiété et leurs crimes, je donne l'absolution et ma bénédiction à tous ceux qui croient sans hésiter que j'aie spécialement ce pouvoir comme vicaire des apôtres saint Pierre et saint Paul. » Enfin, il ajouta, en s'adressant aux évêques : « Au nom du Dieu tout-puissant et en vertu de l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul, je vous défends de reconnaître personne pour pape légitime qui n'ait pas été élu et ordonné d'après les saints canons et l'autorité des apôtres. » Ceci se passait huit jours avant sa mort.

Cependant ses forces l'abandonnaient de plus en plus, le moment suprême approchait; avant d'expirer, il prononça ces paroles qui furent les dernières : « J'ai aimé la justice et j'ai haï l'iniquité, c'est pourquoi je meurs dans l'exil. » A ces mots, un évêque lui dit : « Seigneur, vous ne pouvez mourir en exil; car la volonté de Dieu vous a donné les peuples en héritage, et les limites de la terre pour termes de juridiction. » Mais Grégoire n'entendit pas ces mots; son corps avait cessé de souffrir, son âme était

remontée au sein de l'éternelle justice qu'il venait d'invoquer. Ce grand homme expira le 25 mai 1085, après avoir gouverné l'Église pendant douze ans un mois et trois jours. Il fut enterré à Salerne, dans l'église Saint-Mathieu, qu'il avait lui-même consacrée naguère.

FIN DE LA SECONDE PARTIE.

SOMMAIRE RAISONNÉ

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA SECONDE PARTIE.

La période que renferme cette deuxième partie comprend depuis 604 jusqu'en 1085; elle part du pontificat de Grégoire-le-Grand jusqu'à celui de Grégoire VII. Pendant ces cinq siècles, la papauté traverse les temps les plus tristes du moyen âge; elle donne le spectacle de toutes les dépravations, mais aussi de ce point de grandeur qu'aucun pouvoir humain n'a jamais pu atteindre. Ces vicissitudes renferment les enseignemens les plus féconds. Livrée à des hommes indignes de leur mission, la papauté se relève bientôt. Enfin, elle sauve le monde par une réforme qu'un homme de génie n'aurait pas pu seul accomplir, sans cette pensée qui lui montrait Dieu dirigeant et secondant ses efforts. Grégoire-le-Grand avait essayé de constituer le pouvoir moderne; Nicolas Ier et Silvestre II lui donnèrent un grand éclat. Grégoire VII le sauva de sa ruine, et en mourant il légua au monde la civilisation moderne.

SABINIEN. Une famine désole Rome; il fait vendre le

blé renfermé dans les greniers de l'Église. — BONIFACE III. Il obtint de l'empereur Phocas que le patriarche de Constantinople cessât de prendre le titre de patriarche œcuménique. On se souvient que Pélage II et Grégoire-le-Grand n'avaient pu l'obtenir de leur temps. Il assemble un concile pour aviser aux moyens de prévenir les troubles qui accompagnaient souvent l'élection des papes. Mission et mort d'Augustin de Cantorbéry en Angleterre. — BONIFACE IV. Phocas lui accorde le temple du *Panthéon*, qui devient une église. La foi fait des progrès en Angleterre ; elle est prêchée par Laurent, Mellit et Juste, successeurs de saint Augustin de Cantorbéry. — DEUSDEDIT. Les Perses ravagent l'Orient. — BONIFACE V. Il s'occupe de l'Eglise d'Angleterre. — HONORIUS Ier. Sous lui paraît une nouvelle hérésie, le *monothélisme;* ce que c'était que cette doctrine. Sergius, patriarche de Constantinople, la reçoit. Le pape se laisse séduire. Commencement de Mahomet. Le monothélisme fait des progrès et le pape persiste dans sa faiblesse, qui lui a valu un anathème de la part du sixième concile œcuménique. — SÉVERIN. Les officiers de l'empereur pillent le palais de Latran. — JEAN IV. Il condamne le *monothélisme*. — THÉODORE. Il dépose le patriarche Paul, monothélite. Les Musulmans envahissent l'Afrique. — MARTIN Ier. Il assemble un concile contre le *monothélisme*. Son exposé résume toute la question. Le concile condamne cette hérésie. L'empereur Constant en est très irrité. Le pape court les plus grands dangers. L'exarque Théodore Calliopus s'empare de lui. Persécutions qu'il éprouve à Constantinople. Son interrogatoire. Il est exilé à Cher-

sone, où il meurt accablé de souffrances.—EUGÈNE Ier. Quoique ordonné du vivant de Martin, il garda le souverain pontificat après lui. — VITALIEN. L'empereur Constant, accablé de remords, meurt assassiné. — ADÉODAT DONUS ou DOMNUS. L'Église de Ravenne se soumet à l'autorité du siége de Rome. — AGATHON. Il assemble un concile pour examiner les plaintes de Wilfrid, archevêque d'Yorck. Sixième concile œcuménique. — LÉON II. Pourquoi le Saint-Siége restait souvent vacant. Le pape confirme les actes du sixième concile. — BENOIT II. Suite du sixième concile. — JEAN V. Une longue maladie l'afflige pendant la durée de son pontificat. — CONON. Scission à Rome. Un parti se déclare pour lui, l'autre pour l'archi-prêtre Pierre ; Conon triomphe. Sa faiblesse. — SERGIUS Ier. Une nouvelle division sépare le peuple de Rome. Sergius est élu. Concile *in Trullo*. L'anti-pape Jean. Sergius, banni de Rome, n'y rentre qu'au bout de sept ans. — JEAN VI. Il étouffe une sédition qui s'élève contre l'exarque Théophilacte.— JEAN VII. L'empereur Justinien lui envoie les volumes du concile *in Trullo*, que Sergius et Jean VI avaient refusé d'approuver ; Jean VII, par une coupable faiblesse, les lui renvoie sans les censurer. — SISINNIUS. Il entreprend la réparation des murs de Rome. — CONSTANTIN. Il va à Constantinople. Il résiste aux tentatives de Philippique, monothélite, successeur de Justinien. — GRÉGOIRE II. L'empire d'Orient était bouleversé par des guerres continuelles ; l'Italie présentait le même spectacle. Le pape arrête les déprédations et les violences de l'empereur contre les églises d'Italie. L'empereur en

voie un exarque à Rome pour faire prononcer la déchéance du pape. Les Lombards et les Romains ne permettent pas à ses troupes d'approcher de Rome. Hérésie des iconoclastes. Lettre de Constantin, évêque de Nacolie, à Jean, évêque de Synnade; elle résume et réfute cette hérésie. Révolte contre l'empereur. Il persécute ceux qui refusent de proscrire les images; le pape résiste, et l'empereur tente de le mettre à mort. — GRÉGOIRE III. Dès son avénement, il écrit avec vigueur à l'empereur Léon. Il assemble un concile et fait condamner l'hérésie des iconoclastes. — ZACHARIE. Il conclut une trève de vingt ans avec Rachis, roi des Lombards. Sa réponse aux envoyés de Pepin. — ÉTIENNE II. Constantin Copronyme assemble plusieurs conciles contre le culte des images; leur effet fut terrible, et une persécution violente s'en suivit. Astolphe, roi des Lombards, attaque le duché de Rome; le pape fait de vains efforts pour l'arrêter; il demande alors au roi Pepin de venir au secours de Rome. Le pape passe en France, où il sacre Pepin; celui-ci marche contre le roi des Lombards et le force à rendre ce qu'il avait pris. — PAUL Ier. Il était frère du pape Étienne. Il reste de lui une suite de lettres au roi Pepin pour demander appui contre les Grecs qui, se liguant avec les Lombards, voulaient reprendre Ravenne, et contre le roi Didier, qui n'accomplissait pas les clauses du traité conclu avec Étienne II. La persécution contre les images sévit toujours en Orient. — ÉTIENNE III. La mort de Paul est suivie de troubles nombreux; le Saint-Siége vaque treize mois; enfin, Étienne est élu. Il se brouille avec Didier. Il éprouve un

échec auprès de Charlemagne. — ADRIEN Ier. Didier, roi des Lombards, ne tient aucune de ses promesses. Charlemagne à Rome ; il confirme la donation de Pepin. Didier est vaincu. Fin du royaume des Lombards. Mort de Constantin Copronyme. Septième concile général ; il condamne l'iconoclasie. Le pape, à la prière de Tassillon, duc de Bavière, et de Charlemagne, s'interpose entre eux. C'est la première fois que nous trouvons dans l'histoire l'autorité papale prononçant sur les prétentions de deux souverains ; ce fait est à noter. Il y a loin encore du siècle où nous sommes à celui de Grégoire VII, et il faut suivre avec soin les développemens du pouvoir de Rome pour le comprendre sans le calomnier. L'adoptianisme ; ce que c'est que cette hérésie. Élipand et Félix d'Urgel. Averti de cette erreur naissante, le pape écrit aux évêques d'Espagne pour les prévenir contre elle. Charlemagne prend part à cette controverse. Adrien, consulté, répond par une longue réfutation. Affaires d'Orient.—LÉON III. Il reçoit des ambassadeurs de Charlemagne. L'impératrice Irène fait crever les yeux à son fils Constantin. Félix d'Urgel continue à répandre ses erreurs malgré son abjuration ; il est excommunié. Le pape manque de tomber victime d'un complot ; il est horriblement maltraité par les conspirateurs ; remis de ses blessures, il se rend auprès de Charlemagne, puis rentre à Rome où Charlemagne le suit. Affaires d'Orient. Une nouvelle conspiration éclate ; les conjurés sont tous mis à mort. Le pape est blâmé de cette sévérité par l'empereur Louis. — ÉTIENNE IV. Il sacre l'empereur. — PASCAL II. L'empereur lui envoie la confirmation des donations faites à

l'Église romaine par Pepin et Charlemagne; cet acte est assez suspect. Léon l'Arménien persécute les défenseurs des images. Pascal envoie des légats à Constantinople pour soutenir la cause des catholiques. L'empereur Louis vient à Rome. — EUGÈNE II. Il tient un concile pour réformer le clergé. — VALENTIN. Il ne fait que passer au pouvoir. — GRÉGOIRE IV. Michel-le-Bègue se montre iconoclaste ardent. Les enfans de Louis se révoltent contre lui. Le pape cherche en vain à rétablir la paix entre le père et les enfans. — SERGIUS II. L'Italie est en proie aux déprédations des Sarrasins. Les Maures entrent à Rome. — LÉON IV. Il répare les ravages des Sarrasins en bâtissant une ville entière autour de Saint-Pierre. Cette entreprise l'a immortalisé. — BENOIT III. L'antipape Anastase est sacré; il dépouille Benoît de ses habits pontificaux et le fait accabler de mauvais traitemens; enfin Anastase est chassé; Benoît est ramené en triomphe au palais de Latran. — NICOLAS Ier. Schisme de Constantinople. Le césar Bardas, gouvernant Constantinople sous le nom du jeune empereur Michel, se livre à tous les débordemens; il en est repris par le patriarche Ignace et conçoit dès lors contre lui une haine violente; enfin, à force d'intrigues, il le fait chasser de son siége. L'eunuque Photius, illustre par sa naissance, son habileté et ses vastes connaissances, remplace Ignace; cet homme plein de ruse cherche à tromper le pape sur la déposition du patriarche. Nicolas envoie des légats pour informer sur ces faits; arrivés à Constantinople, ils cèdent à la séduction et aux menaces. Le pape ne se laisse pas abuser par eux; il déclare à l'empereur qu'il refusera toujours

son adhésion à la déposition d'Ignace. On ne tient aucun compte de sa volonté. Désordres et persécutions qui accompagnent le triomphe de Photius. Nicolas assemble un concile où Photius est condamné, et tout ce qu'il a fait contre Ignace annulé. Affaire du divorce de Lothaire. Hincmar veut lutter contre Rome. Nicolas sauve l'autorité papale. Suite de l'affaire du divorce de Lothaire. Le pape le menace de l'excommunication s'il ne cesse tout commerce avec Valdrade. Mort tragique de Michel; elle est le signal de la chute de Photius. Ignace rentre à Constantinople. — ADRIEN II. Son avénement inspire des craintes aux amis de Nicolas I[er]; ils craignent qu'il ne veuille revenir sur les actes de son prédécesseur. L'Eglise était alors divisée en deux partis : l'un espérait, l'autre redoutait; Adrien II ne justifia ni ces craintes ni ces espérances; il fit respecter les actes de Nicolas, seulement il usa de mesures moins rigoureuses. Lothaire essaye de rentrer dans sa communion. Adrien absout Valdrade à condition qu'elle se séparera à jamais de Lothaire. La reine Thutberge à Rome. Calomnies de Photius contre l'autorité de Rome. Sentence prononcée en un concile contre ce schismatique. Lothaire à Rome; il est admis à faire pénitence et rentre dans le sein de l'Église. Concile de Constantinople. Lettre d'Hincmar au pape sur les affaires des Gaules. L'empereur Louis II est couronné à Rome. — JEAN VIII. Malheurs qui accablent l'Italie; les Sarrasins la dévastent. Le pape s'adresse à l'empereur Charles; il se décide à partir lui-même pour Rome; il meurt. Jean cherche à s'attacher Carloman; il approuve un acte plein de barbarie, se montrant ainsi tout-à-fait

éloigné des traditions de ses prédécesseurs. Il est obligé de traiter avec les infidèles. Rome n'en est pas plus en sûreté. Caractère violent du pape. Photius remonte sur le siége de Constantinople ; ses crimes. Faiblesse du pape. Faux huitième concile œcuménique à Constantinople. Cruauté de Jean VIII ; son caractère. — MARIN. Il condamne Photius. — ÉTIENNE V. État déplorable de l'Italie. Réponse d'Étienne à l'empereur. Léon VI succède à Basile ; il chasse Photius. Étienne emploie le court espace de son pontificat à réprimer divers abus. — FORMOSE. Sa lettre touchant le schisme de Photius ; c'est le dernier document qui nous soit parvenu sur cette affaire. — BONIFACE VI. Homme taré, porté au souverain pontificat par une faction ; il ne vécut que quinze jours. — ÉTIENNE VI. Il instruit un procès contre Formose *et se* livre à toutes sortes de violences contre la mémoire de ce pape ; il est bientôt puni de ces violences. Il est étranglé en prison. — ROMAIN-THÉODORE II. Ce pape essaye de réparer les crimes d'Étienne VI. — JEAN IX. Deux partis s'étaient formés ; le plus nombreux se déclare pour Jean. Il rétablit la mémoire de Formose. Il célèbre trois conciles. Avec lui finit le neuvième siècle, qui est le crépuscule de cette barbarie qui fut sur le point de submerger la société ; le génie chrétien la sauva ; mais, avant de sortir de ce chaos, elle passa par des vicissitudes épouvantables. Le dixième siècle, où nous allons entrer, est le moment le plus triste de cette triste époque. — BENOIT IV. — LÉON V. — CHRISTOPHE. — SERGIUS III. Il traite d'usurpateurs les quatre papes précédens, approuve la procédure de Formose et les violences

d'Étienne VI. Ses mœurs sont aussi dissolues que ses actes politiques sont coupables. État déplorable de l'Église. — ANASTASE III. C'était un bon pape, mais il ne fit que passer.—LANDON.—JEAN X. Ce choix était digne de la triste époque où nous sommes. — LÉON VI. — ÉTIENNE VII. Rome est livrée au pouvoir d'une femme altière et dissolue; elle fait élire pape un fils qu'elle avait eu de Sergius III; il règne sous le nom de—JEAN XI.— LÉON VII. Il ne marche pas sur les traces de ses prédécesseurs. — ÉTIENNE VIII. Comme il était Allemand, les Romains le détestèrent; ils le défigurèrent à tel point qu'il n'osait se montrer dans les rues. — MARIN II ou MARTIN III. — AGAPIT II. — JEAN XII, nommé d'abord Octavien. Il monte sur le trône pontifical à l'âge de dix-huit ans. Il se sert de ce pouvoir pour se livrer à toutes les passions. Othon-le-Grand, roi de Germanie, vient à Rome; il est reçu comme un sauveur. Jean XII le couronne empereur. Othon rend alors à l'Église tout ce qui lui a été enlevé en Italie; il confirme les donations de Pepin et de Charlemagne; mais Jean XII ne garde pas long-temps la foi jurée; il se ligue avec Bérenger et Adalbert son fils, maîtres d'une partie de l'Italie. Othon marche vers Rome. Jean XII et Adalbert prennent la fuite. Concile qui condamne Jean et le dépose. — LÉON VIII est élu à sa place; mais Jean XII avait un parti puissant; il rentre à Rome et tient un concile où il fait condamner Léon. Jean XII continue de se livrer à ses passions. Il meurt misérablement. — BENOIT V. Il est élu par les Romains, qui ne tinrent aucun compte de l'élection de Léon VIII; mais Othon marche vers Rome

et replace sur le trône pontifical Léon VIII. Benoît V, emmené en exil, mourut à Strasbourg : il était digne d'un meilleur sort. — JEAN XIII. Son humeur altière lui attire un grand nombre d'ennemis. Un complot s'ourdit contre lui, et il est chassé de Rome. Othon le fait replacer sur le trône pontifical. — BENOIT VI. Les Romains le jettent en prison ; il y meurt étranglé. — BONIFACE VII. Un diacre nommé Francon, élu pape sous ce nom, est bientôt chassé par une faction. — DONUS II le remplace. Il ne fait que passer. — BENOIT VII est revêtu de la pourpre. — JEAN XIV. Boniface VII intriguait à Rome; il parvient à supplanter JEAN XIV. Ce malheureux pape périt en prison. Boniface mourut bientôt frappé par une mort subite. — JEAN XV. Ame vénale et digne de son époque. — GRÉGOIRE V, de la famille d'Othon *III*. *Il* est chassé par Crescentius, qui met à sa place un grec nommé Philagathe, qui monte sur le trône pontifical sous le nom de — JEAN XVI. Othon III marche contre lui ; il prend la fuite. Saisi par les soldats de l'empereur, il est mutilé horriblement. Coup d'œil sur le dixième siècle. Pendant cette ténébreuse période, la papauté seule conserve quelque éclat ; au milieu des mauvais papes, on voit çà et là de grands caractères soutenir l'éclat de cette dignité. — SILVESTRE II. Il se nommait d'abord Gerbert. Ses commencemens, sa lutte avec l'archevêque Arnoul. Pendant son court pontificat, il accomplit de grandes choses ; enfin il est à la tête des idées politiques et scientifiques de son temps. — JEAN XVII. — JEAN XVIII. Il abdique. — SERGIUS IV. — BENOIT VIII. Soutenu par l'empereur Henri II, il le couronne empereur. Il lutte

contre les Sarrasins, il se met lui-même à la tête des troupes. Affaires d'Orient. L'empereur confirme les donations faites par ses prédécesseurs à l'Église romaine. Mœurs scandaleuses du clergé.—JEAN XIX. Il est sur le point de céder aux prétentions du patriarche de Constantinople. Gui d'Arezzo. — BENOIT IX. Il n'avait que douze ans, sa perversité dépasse son âge. Il est chassé. — SILVESTRE III. Il avait acheté la pourpre. Benoît IX rentre à Rome et le chasse ; il continue sa vie scandaleuse ; enfin il abdique. — GRÉGOIRE VI. État de l'Italie. Il descend de lui-même du trône pontifical et se retire en Allemagne. — CLÉMENT II. — DAMASE II. — LÉON IX. Ses vertus et ses talens le désignent au choix des évêques assemblés à Worms ; il comptait lui-même parmi les plus illustres évêques d'Allemagne. Hérésie de Bérenger. Lettres de Pierre Damien sur l'état de l'Église. Voyages de Léon IX en Allemagne. Revenu en Italie, il marche en personne contre les Normands; sa défaite; il est fait prisonnier. Le schisme se relève. Michel Cérulaire ; il est excommunié. Hildebrand commence à paraître. — VICTOR II. Il se montre zélé pour la discipline. — ÉTIENNE IX. Il tient plusieurs conciles contre la simonie et l'incontinence des clercs. — NICOLAS II. Hildebrand continue de se mêler activement aux affaires ; il contribue puissamment à l'élection de Nicolas. Origine du royaume de Naples. — ALEXANDRE II. L'anti-pape Cadaloüs ; il se présente devant les murs de Rome. Henri IV, roi d'Allemagne. Alexandre II fut juste et modéré. — GRÉGOIRE VII. Ses commencemens. L'empereur Henri III le donne pour précepteur à son fils.

qu'il peut se mêler aux affaires, il tourne toutes ses idées vers un plan immense de réforme. L'état de l'Église semblait en effet désespéré, la simonie et l'incontinence la rongeaient comme une plaie honteuse; le clergé, dépendant du pouvoir temporel, ne pouvait que voir croître ces maux. Grégoire songe donc à émanciper l'Église et à séparer deux élémens incompatibles, les affaires du monde voulant dominer les soins du ministère apostolique. De l'élection de Léon IX datent ses premier efforts dans ce sens. Sous Victor II, il emploie son influence au même but. Henri III meurt; Henri IV lui succède. Hildebrand lutte contre la nomination de l'anti-pape Benoît et fait nommer Nicolas II; mêmes efforts à l'avénement d'Alexandre II. Enfin il arrive lui-même au souverain pontificat. État de l'empire. Tous les pouvoirs périclitaient, une main puissante pouvait seule les sauver, les constituer, en sauvant la civilisation chrétienne. A peine élu, Grégoire VII envoie en Espagne; dans ses premières lettres, il essaye de ramener par la douceur Henri dans une meilleure voie. Le roi semble céder à la voix de Grégoire; il écrit au pape une lettre pleine de respectueuses protestations, mais les effets ne suivent pas les paroles. Commencement de la lutte de Henri contre les Saxons. Avant d'intervenir, Grégoire règle ses rapports avec les princes qui l'entourent. Son voyage en Italie; de retour, il écrit à Philippe Ier, roi de France, contre la simonie. Rodolphe de Souabe et Henri. Intervention du pape, elle reste sans effet, la guerre recommence entre les Saxons et Henri. Grégoire conçoit la pensée d'une croisade. Dans quel but. Il assemble son premier concile; l'investiture, la simonie et l'inconti-

nence y sont anathématisées. Effet de ces décrets en Allemagne. Henri n'en tient aucun compte, il marche contre les Saxons, ils perdent la bataille de Hohenbourg ; Henri en conçoit un orgueil qui lui fait dépasser toute mesure. Plusieurs de ses grands vassaux se séparent de lui, Rodolphe de Souabe est du nombre. Complot de Centius contre le pape à Rome. Tentatives de Guibert de Ravenne. Le pape échappe à ce danger ; il s'occupe à réprimer les violences de Henri ; il lui écrit sévèrement ; sa lettre ne produit aucun effet. Le pape menace le roi de l'excommunication. Henri, furieux, convoque les évêques. Hugues le Blanc accuse le pape de forfaits épouvantables. Les évêques déposent le pape. Lettre de Henri aux Romains. Indignation qu'elle excite. Le pape excommunie le roi. L'excommunication entraîne la déposition. Cette sentence produit en Allemagne un effet inouï. La guerre y est plus violente que jamais. Henri est vaincu, il cède à des conditions humiliantes que les Saxons lui imposent. Il se rend auprès du pape à Canosse ; pénitence qui lui est imposée et qu'il subit. C'est le moment où Grégoire VII arrive à l'apogée de sa puissance : il en profite pour intervenir dans les affaires des autres souverains de l'Europe. La comtesse Mathilde fait don au Saint-Siége de plusieurs provinces. Exaspéré par l'humiliation qu'il a subie et par les murmures qui éclatent contre sa faiblesse, Henri relève la tête et se prépare à une nouvelle lutte. Les Saxons élisent Rodolphe de Souabe pour roi. Grégoire refuse de se prononcer sur-le-champ. La situation des affaires prend pour lui une tournure défavorable, il tient plusieurs conciles qui ne réussissent pas à arranger



les choses. Les hostilités continuent. Enfin Grégoire VII se décide, il prononce contre Henri une nouvelle sentence d'excommunication. Rage de Henri, il fait élire Guibert de Ravenne, qui prend le nom de Clément III. Mort de Rodolphe de Souabe. La situation du pape devient de plus en plus critique, la moitié de l'Europe était soulevée contre lui. Henri, accompagné de l'anti-pape, vient mettre le siége devant Rome. Les Romains capitulent. Robert Guiscard intervient pour sauver le pape, il entre dans la ville avec trente mille hommes, et il met tout à feu et à sang. Grégoire VII quitte Rome et il se retire à Salerne. Sa mort. Son portrait.

FIN DU SOMMAIRE DE LA SECONDE PARTIE.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Page 1 . . . . . *Après la mort de saint Grégoire, etc.*

Le père Pagi, d'après Anastase le Bibliothécaire, met l'ordination de Sabinien au 13 septembre 604 et sa mort au 22 février 606. Nous avons suivi Fleury. On peut remarquer ici avec celui-ci et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, que dans l'élection d'un pape, le choix tombait ordinairement sur un diacre plutôt que sur un prêtre; ce qui venait de ce que les diacres se mêlant du temporel et du spirituel, et étant maîtres de tout, se conciliaient aisément les esprits.

Page 2 . . . . . *Boniface III fut élu, etc.*

Nous avons toujours suivi Fleury ou l'Art de vérifier les dates, sauf quelques rares exceptions dans ce volume.

Page 7 . . . . . *Boniface IV, etc.*

C'est le premier pape qui ait employé l'ère de l'Incarnation dans ses dates. Elle ne devint familière à ses suc-

cesseurs que long-temps après lui. (Art de vérifier les dates, p. 249, t. I.)

Page 18 . . . . . *Jean IV lui écrivit, etc.*

Voici quelques passages de cette lettre : « Nous recevons « un grand nombre d'avis de divers côtés, qui nous appren- « nent que tout l'Occident est scandalisé par les lettres « que répand notre frère le patriarche Pyrrus, enseignant « des choses nouvelles contre la foi, et prétendant tirer « à son sentiment notre prédécesseur Honorius, quoiqu'il « en ait été entièrement éloigné. Le patriarche Sergius, « de vénérable mémoire, lui écrivit que quelques uns « admettaient en Jésus-Christ deux volontés contraires : « à quoi Honorius répondit que Jésus-Christ est *tout* « ensemble Dieu parfait et homme parfait ; mais qu'étant « venu réparer la nature humaine, il est seul conçu et né « sans péché. C'est pourquoi il n'a jamais eu deux vo- « lontés contraires, et la volonté de sa chair n'a point « combattu contre la volonté de son esprit. Nous avons « ces deux volontés en conséquence du péché d'Adam ; « en sorte que l'aiguillon de la chair résiste quelquefois à « l'esprit, et quelquefois la volonté de l'esprit s'efforce « de combattre celle de la chair : mais Notre-Seigneur « n'a pris qu'une volonté naturelle de l'humanité, dont « il était absolument le maître, comme Dieu, à qui tout « obéit. Mon prédécesseur a donc enseigné qu'il n'y a « point en Jésus-Christ deux volontés contraires, comme « en nous autres pécheurs : ce que quelques uns tour- « nant à leur propre sens, l'ont soupçonné d'avoir enseigné « une seule volonté de sa divinité et de son humanité ;

« ce qui est entièrement contraire à la vérité. Je voudrais
« qu'ils me répondissent selon quelle nature ils disent
« que Jésus-Christ n'a qu'une volonté. Si c'est seulement
« selon la nature divine, que diront-ils de son humanité ?
« Car il faut reconnaître qu'il est homme parfait, pour
« n'être pas manichéen. Mais si c'est selon l'humanité de
« Jésus-Christ qu'ils lui attribuent cette divine volonté,
« qu'ils prennent garde d'être condamnés avec Photin et
« Ebion. Que s'ils disent que les deux natures n'ont
« qu'une volonté, ils confondent non seulement les vo-
« lontés, mais les natures; car en soutenant une seule
« volonté et une seule opération de la divinité et de l'hu-
« manité de Jésus-Christ, n'est-ce pas lui attribuer une
« seule nature, comme les Eutychiens et les Séveriens?
« Au reste, nous avons appris que l'on a envoyé un écrit
« auquel on contraint les évêques de souscrire contre la
« lettre de saint Léon, et le concile de Chalcédoine. Il
« parle de l'Ecthèse d'Héraclius. C'est pourquoi, ajoute-
« t-il, nous souhaitons que Dieu vous inspire, comme au
« défenseur de la foi, de faire ôter et déchirer cet écrit,
« qui a été affiché publiquement; car tous les Orientaux
« et le peuple même de Constantinople en ont été scan-
« dalisés. Faites ce présent à l'Église votre mère au com-
« mencement de votre règne. »

Page 19 . . . . . *Théodore vint à mourir, etc.*

C'est le premier pape qui ait été qualifié de Souverain-Pontife : un concile d'Afrique, tenu en 406, lui conféra pour la première fois ce titre. C'est aussi probablement le dernier qui ait permis à un évêque de l'appeler frère.

Page 35 . . . . . *Le pape Vitalien, etc.*

Quelques auteurs pensent que l'usage des orgues dans les églises a commencé sous ce pape ; ils se fondent sur ces paroles des pontificaux : *Instituit cantum adhibitis instrumentis quæ vulgari nomine organa dicuntur.* Il nous paraît que ce mot *organa* a été mal entendu, il signifie tout instrument de musique propre à soutenir la voix. Saint Augustin s'en est servi dans ce sens. (In Psalm. 27, t. IV, p. 338.)

Page 36 . . . . . *Adéodat, etc.*

C'est le premier pape qui ait employé dans ses lettres la formule *salutem et apostolicam benedictionem.* C'est aussi le premier qui ait daté des années de son pontificat.

Page 55 . . . . . *Grégoire lui répondit, etc.*

Un passage mal entendu de cette décrétale a paru à quelques théologiens contraire à l'Évangile et à saint Paul. Le voici : « Si une femme, par quelque infir« mité, n'a pas rendu à son mari le devoir conjugal, « vous demandez ce que le mari doit faire : je réponds « qu'il serait bon qu'il demeurât ainsi et gardât la conti« nence ; mais s'il ne peut la garder, qu'il se marie « plutôt. » Toute l'erreur vient d'un mot mal traduit, le pape ne dit pas si la femme ne peut, mais si la femme n'a pu (*non valuerit*) ; ce qui montre qu'il s'agit ici d'un empêchement antérieur au mariage. Or, cet empêchement a été jugé dans tous les temps comme dirimant.

Page 70 . . . . . *La même année, le pape Zacharie mourut, etc.*

« A l'esprit de conciliation qu'il possédait éminemment, il joignait une douceur inaltérable, un grand zèle pour le salut des âmes et un amour si vif de son peuple, qu'il exposa plusieurs fois sa vie pour lui dans les troubles qui agitèrent l'Italie dans tous les sens. » (Art de vérifier les dates, t. I, p. 238.)

Page 74 . . . . . *Pendant son séjour en France, etc.*

On attribue à Étienne II l'absurde décision suivante, sur un cas qui lui fut proposé en France : « S'il arrive qu'un prêtre manquant d'eau pour baptiser un enfant qui est en danger, le baptise avec du vin, il n'est point coupable, et les enfans doivent rester avec ce baptême : *infantes sic permaneant in ipso baptismo.* Mais s'il avait de l'eau, il faut l'excommunier et le mettre en pénitence pour avoir eu la témérité d'agir contre les canons. » L'Art de vérifier les dates réfute fort bien ainsi cette assertion. Lalande (Suppl. Com., p. 352) rapporte du pape Sirice une pareille décision, qui donne également la torture à quelques théologiens. Mais le P. Lecointe (Ad ann. 754) prouve que le texte latin qu'on vient de citer est étranger à la question proposée au pape Étienne, et qu'on doit le regarder comme une interpolation imaginée par un copiste ignorant. D. Constant fait voir de même (t. I, Ep. Summ. VI, p. 710), que la prétendue réponse de Sirice doit être mise au nombre des décrets faussement attribués à ce pape dans certaines collections de canons.

Page 77 . . . . . *Le pape Paul mourut, etc.*

Le sceau de Paul Ier porte l'empreinte des effigies de saint Pierre et de saint Paul. Il a été imité à ce sujet par d'autres papes.

Page 86 . . . . . *Le pape répondit aux livres Carolins, etc.*

Voici le sommaire de cette réponse d'après Fleury : « Nous avons reçu l'abbé Angilbert, ministre de votre « chapelle, qui a été nourri dans votre palais presque « dès l'enfance, et admis à tous vos conseils. C'est pour-« quoi nous avons écouté favorablement tout ce qu'il a « voulu nous expliquer, comme si vous nous l'eussiez « expliqué vous-même. Entre autres choses, il nous a « représenté un capitulaire contre le concile tenu à Nicée « pour l'érection des saintes images. L'affection que nous « vous portons, nous a obligé d'y répondre article par « article, non pour défendre personne, mais pour sou-« tenir l'ancienne tradition de l'Église romaine. » Il répond ensuite à divers articles, sans suivre l'ordre des livres Carolins ; mais à chacun il marque de quelle session du concile de Nicée est tiré l'article qu'il défend. Il commence par soutenir ce que Taraise avait dit, que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils, et emploie pour ce sujet plusieurs autorités des Pères. Cette réponse est remarquable en ce qu'elle fait voir que l'Église romaine ne reprochait rien alors aux Grecs sur ce sujet. Sur l'objection tirée de l'avis de Constantin de Chypre, à qui l'on faisait dire qu'il adorait les images comme la

sainte Trinité, le pape ne fait autre réponse que de rapporter la définition du concile, où l'honneur dû aux images est nettement distingué du culte dû à la nature divine. Il fait mention de deux conciles tenus à Rome contre les iconoclastes : l'un en 732 par le pape Grégoire III, l'autre en 769 par Étienne III ; et ce dernier était important à la dispute présente, en ce que douze évêques choisis de France y avaient assisté ; et toutefois on y avait ordonné que les images seraient honorées. Sur ce que l'on disait contre l'autorité des Vies des Pères, le pape Adrien dit : « Que l'on ne lit dans l'Église que celles qui portent les « noms d'auteurs approuvés, et que l'on lit plutôt les « Actes des martyrs. » Il rapporte les exemples de plusieurs papes, qui avaient fait faire des images dans les églises de Rome, que l'on y voyait encore : saint Silvestre, saint Marc, saint Jules, saint Damase, saint Célestin, saint Sixte, saint Léon, Vigile, Pélage, Jean Ier et saint Grégoire. Enfin il rapporte le dernier article des livres Carolins, où il est dit non que l'on défend d'adorer les images, mais que l'on n'y contraint personne. Sur quoi le pape Adrien dit : « Cet article est bien différent « des précédens : c'est pourquoi nous reconnaissons qu'il « est de vous, en ce que vous faites profession de suivre « entièrement le sentiment de saint Grégoire. » Il parle au roi Charles, ensuite il rapporte le passage de la lettre de saint Grégoire à Sérénus, où il dit que les images sont utiles pour l'instruction, mais qu'il ne faut adorer que Dieu. Il y joint d'autres passages de saint Grégoire : savoir, deux lettres à Secondin, où il dit, qu'il lui envoie des images pour exciter sa dévotion et adorer Jésus-

Christ en la présence de son image. Le pape ajoute, parlant du concile de Nicée : « Nous l'avons reçu, parce « que sa décision est conforme au sentiment de saint « Grégoire, craignant, si nous ne le recevions pas, que « les Grecs ne retournassent à leur erreur, et que nous « ne fussions responsables de la perte de tant d'âmes. « Toutefois, nous n'avons encore donné aucune réponse « à l'empereur au sujet du concile. » C'est que le pape était bien informé de l'état chancelant de la cour de Constantinople et du pouvoir des iconoclastes. Il ajoute : « En les exhortant à rétablir les images, nous les avons « avertis de restituer à l'Église romaine sa juridiction sur « certains évêchés et archevêchés, et les patrimoines qui « nous furent ôtés quand on abolit les images : mais *nous* « n'avons eu aucune réponse. Ce qui montre qu'ils sont « convertis sur un article, mais non sur les deux autres. « C'est pourquoi, si vous le trouvez bon, en rendant « grâces à l'empereur du rétablissement des images, « nous le presserons encore pour la restitution de la « juridiction et des patrimoines ; et s'il la refuse, nous « le déclarons hérétique. »

Page 93 . . . . . *Léon III, etc.*

Selon Papebrok, c'est le premier pape qui se soit servi de monogramme pour signer ses bulles. Dans une mosaïque de l'église de Sainte-Suzanne, décrite par Ciampini, on voit Léon III portant une église dans sa main, et Charlemagne couvert d'un manteau, avec des moustaches, l'épée pendante au côté. Dans une autre mosaïque plus considérable du palais de Latran, le Christ pré-

sente de la main droite les clefs à saint Pierre, et de la gauche une étendard à un prince couronné, avec cette inscription : *Constantino V*. C'est Constantin, fils d'Irène; et à côté de ces figures, saint Pierre présente de la main droite un manteau à un pape à genoux, et de l'autre un étendard à un prince aussi à genoux, avec cette épigraphe : *Beate Petre, dona vita Leoni PP. et victoria Carolo dona.* Ce qui prouve, dit l'Art de vérifier les dates, que, dans les premières années de Léon III, la souveraineté de l'empire Grec était encore reconnue dans Rome. Muratori suppose que les rois de France, en acceptant le patriciat des Romains, avaient fait avec les empereurs quelque traité, par lequel ils se reconnaissaient pour leurs vicaires, par rapport à Rome et à son duché.

Page 93 . . . . . *Pascal Ier, etc.*

L'auteur de sa vie le loue d'avoir racheté beaucoup d'esclaves faits par les infidèles.

Page 95 . . . . . *L'archi-prêtre Eugène, etc.*

On attribue à Eugène II d'avoir établi l'épreuve par l'eau froide. (Voir Mabillon, t. I. Vet. An.)

Page 97 . . . . . *Léon IV mourut, etc.*

Il est le premier qui ait marqué dans ses dates le rang qu'il tenait parmi les papes de son nom.

Page 102 . . . . . *Benoît, etc.*

C'est le premier pape qui ait pris le titre de *Vicaire de*

saint Pierre. A partir du quinzième siècle, ses successeurs ont préféré celui de *Vicaire de Jésus-Christ*.

C'est ici que se place la fable de la papesse Jeanne, qui tint, dit-on, le Saint-Siége deux ans et quelques mois. Ce conte doit son origine à quelques écrivains du quinzième et seizième siècle; les écrivains protestans s'en sont emparé et l'ont répandu. Aucun historien sérieux n'en a tenu compte, l'étude la moins approfondie de la chronologie suffit pour le détruire.

Page 129 et 136 . . . . . *Il trouvait encore le temps de répondre, etc.*

Voici quelques fragmens de ces réponses : « Dans une lettre à Rodolphe, archevêque de Bourges, il décide, entr'autres cas, que les chorévêques ont les fonctions épiscopales, et par conséquent, que les ordinations de prêtres et d'évêques faites par eux sont valables; que l'archevêque de Bourges, en vertu de son patriarcat, n'avait droit sur l'église de Narbonne que pour juger en cas d'appel, et gouverner pendant la vacance du siége. Je ne sache point qu'il ait été parlé auparavant de ce patriarcat; et on croyait qu'il était fondé sur ce que Bourges était capitale du royaume d'Aquitaine, érigé par Charlemagne en faveur de Louis le Débonnaire. Le pape continue : Dans l'Église romaine, on ne fait l'onction des mains ni aux diacres, ni aux prêtres. Toutefois, l'onction des prêtres était déjà reçue dans les Gaules, comme témoignent Amalaire et Théodulfe d'Orléans. Le pape Nicolas continue : Les pénitens qui reprennent le service des armes; font contre les règles; mais puisque vous

témoignez que cette défense en pousse quelques uns au désespoir, et d'autres à s'enfuir chez les païens, nous vous en laissons la décision, suivant les circonstances particulières. Dans quelques unes de ses lettres, il prescrit des pénitences. Un moine, nommé Eriarth, ayant tué un moine de saint Riquier, qui était prêtre, était allé à Rome pour être absous de ce crime. Le pape lui impose douze années de pénitence. Pendant les trois premières, il demeurera pleurant à la porte de l'église; la quatrième et la cinquième, il sera entre les auditeurs, sans communier; les sept dernières, il communiera aux grandes fêtes, mais sans donner d'offrande. Pendant tout ce temps, il jeûnera jusqu'au soir, comme en carême, excepté les fêtes et les dimanches, et ne voyagera qu'à pied. Il devait, ajoute le pape, faire pénitence toute sa vie, mais nous avons eu égard à la foi et à la protection des saints apôtres qu'il est venu chercher. Il le recommande à Hincmar, son métropolitain, pour lui faire accomplir sa pénitence, et Hincmar en écrivit à Hilmesade, évêque d'Amiens. Nous voyons dans les lettres du pape Nicolas trois autres exemples de ces pénitences canoniques, semblables à celles des premiers siècles. Il imposait aussi des pénitences par menace à des pécheurs qui n'en demandaient point: car Étienne, comte d'Auvergne, ayant chassé de son siége Sigon, évêque de Clermont, et mis un usurpateur à sa place, le pape lui ordonne de le rétablir incessamment et de se trouver devant les légats qu'il envoyait pour présider un concile, afin de se justifier de ce crime et de plusieurs autres dont il était accusé. Autrement, dit le pape, nous vous défendons l'usage du



vin et de la chair, jusqu'à ce que vous veniez à Rome vous présenter devant nous. »

Nicolas Ier s'éleva aussi contre les ordinations qui n'avaient pas un but déterminé ; l'Église latine les repoussait encore. Écrivant aux évêques du royaume de Lothaire, il leur dit : « J'ai trouvé ridicule une expression de votre lettre dont vous dites que le pasteur est un prêtre du comte Gérard. Le comte l'a-t-il ordonné prêtre? est-il de son diocèse? On ordonne des prêtres pour une église de la ville ou de la campagne, ou pour un monastère, mais non pour les maisons des laïcs. C'est peut-être un des abus que nous devons réformer dans la prochaine assemblée. » (Conc., t. VIII.)

Page 190 . . . . . *Jean VIII, etc.*

On mêlait souvent, de son temps, des peines temporelles aux pénitences canoniques. Jean VIII, malgré son caractère violent, en modéra plusieurs fois la rigueur; en voici un exemple cité par Fleury : « Un nommé Léontard ayant commis un homicide, avait été mis en pénitence par son évêque, et l'ayant accomplie, avait reçu l'absolution ; ensuite il avait eu ordre, avec d'autres, de poursuivre des voleurs, à la charge de ne point les tuer s'il les pouvait prendre; en ayant pris un, ils lui arrachèrent les yeux, en sorte qu'il en mourut. Léontard demanda pénitence à son évêque, qui lui défendit de communier qu'à la mort, de boire du vin et de manger de la chair, excepté les dimanches et les fêtes, de couper ses cheveux, de se marier, de converser avec les hommes, de commander à ses serfs et jouir de son bien, et prendre

de fief d'un seigneur. Léontard alla à Rome, et le pape écrivit à son évêque que la pénitence lui paraissait trop rude, l'exhortant à la modérer, de peur de jeter le pénitent dans le désespoir, laissant toutefois le tout à sa discrétion. »

Page 212 . . . . . *Marin II, etc.*

Ce pape porte aussi le nom de Martin III. Au reste, cette triste époque est pleine d'obscurité.

Pages 235 et 236 . . . . . *Son discours fut une longue énumération, etc.*

Ce discours montre les premiers efforts du clergé gallican pour lutter contre la papauté. A travers la juste indignation des excès de quelques papes, on y peut voir une tendance qui pousse évidemment à se séparer de l'Église romaine; le lecteur en jugera par les passages suivans : « Nous croyons qu'il faut toujours honorer l'Église romaine en mémoire de saint Pierre, et nous ne prétendons point nous opposer aux décrets des papes, sauf toutefois l'autorité du concile de Nicée et des autres canons, qui doivent être éternellement en vigueur; car nous devons prendre garde que ni le silence du pape ni ses nouveaux décrets ne préjudicient aux anciens canons. Dérogerons-nous donc au privilége du pape? Point du tout. S'il est recommandable par sa science et par sa vertu, nous n'avons rien à craindre de sa part, et nous le devons encore moins craindre s'il s'égare par ignorance ou par passion, ou s'il est opprimé par la tyrannie qui

règne dans Rome, comme nous avons vu de notre temps. Mais que Rome est à plaindre, qui, après avoir produit tant de grandes lumières de l'Église, vient de répandre des ténèbres monstrueuses dont on parlera dans les siècles à venir! Nous avons eu autrefois des Léon et des Grégoire, un pape Gélase, un pape Innocent, dont la sagesse et l'éloquence étaient au-dessus de toute la philosophie humaine. Et toutefois, dans ces temps heureux, les évêques d'Afrique s'opposaient aux prétentions de Rome, plutôt, comme je le crois, par la crainte des maux que nous souffrons aujourd'hui qu'en vue du faste de ceux qui présidaient alors. Car, que n'avons-nous point vu de notre temps? » (Ici Arnoul fait une longue énumération des crimes de la papauté.) « Est-il donc *ordonné* que tant d'évêques distingués par leur science et par leur vertu, qui se trouvent dans tout le monde, seront soumis à de tels monstres, pleins d'infamie devant les hommes, et vides de la science des choses divines et humaines? A qui nous en devons-nous prendre de ce que le chef des Églises, autrefois si élevé et couronné d'honneur et de gloire, est maintenant tellement abaissé et chargé de honte et d'ignominie? C'est notre faute, oui, la nôtre: c'est que nous ne cherchons que nos intérêts, et non ceux de Jésus-Christ. Car si dans tous ceux que l'on choisit pour l'épiscopat, on examine la gravité des mœurs, la vertu et la science, que ne doit-on pas chercher en celui qui veut paraître le docteur de tous les évêques? Pourquoi donc met-on dans le premier siége celui qui ne mériterait pas la dernière place dans le clergé? Qui pensez-vous que soit cet homme assis sur un trône élevé,

éclatant par l'or et la pourpre dont il est revêtu? S'il est destitué de charité et seulement enflé par la science, c'est un antechrist assis dans le temple de Dieu, et se montrant comme s'il était Dieu. Que s'il n'a ni charité ni science, il est dans le temple de Dieu comme une idole, et le consulter c'est consulter le marbre. Attendons tant que nous pourrons la conversion de nos supérieurs, et cependant voyons où nous pourrons trouver la nourriture de la parole divine. Quelques uns de cette assemblée sont témoins que dans la Belgique et la Germanie, provinces si proches de nous, on trouve des évêques excellens dans la religion. C'est pourquoi, si la division entre les rois ne nous empêchait, ce serait plutôt là qu'il faudrait chercher le jugement des évêques, qu'à Rome où tout est vénal et où les jugemens se rendent au poids de l'or. Si quelqu'un dit, suivant Gélase, que l'Église romaine juge de toute l'Église, et que personne ne la juge elle-même, qu'il nous mette à Rome un pape dont le jugement ne puisse être réformé. Encore les évêques d'Afrique l'ont-ils jugé impossible quand ils ont dit : Peut-on croire que Dieu inspire la justice à quelqu'un d'entre nous, et qu'il la refuse à une infinité d'évêques assemblés en concile? Mais à présent qu'à Rome il n'y a, dit-on, presque personne qui étudie, de quel front oseront-ils enseigner ce qu'ils n'ont pas appris? Quand même on pourrait en quelque façon tolérer l'ignorance dans les autres évêques, elle est intolérable dans un pape, qui doit juger de la foi, des mœurs, de la conduite des évêques, en un mot de l'Église universelle. Saint Grégoire dit : Si quelque évêque se trouve en faute, je n'en sais

point qui ne soit soumis au Saint-Siége ; mais quand ils font leur devoir, l'humilité demande qu'ils soient tous égaux..... Ne parlons pas des cas où personne ne se plaint. Que ferons-nous si les seigneurs, qui ont les armes à la main, découvrent que l'on corrompe leurs femmes? si les rois irrités convainquent un évêque du crime de lèse-majesté, et qu'ils voient que par collision nous employions de longues procédures et des chicanes embarrassées pour les jouer. Emploieront-ils de l'argent pour se faire rendre justice à Rome, et le coupable manquera-t-il d'offrir aux Romains des montagnes d'or, s'il espère par là se tirer d'affaire? » Il apporte ensuite les exemples de Gilles, archevêque de Reims, sous le roi Childebert, et d'Ebbon sous Louis-le-Débonnaire, déposés sans la participation du pape, et il conclut que les causes év*identes*, et où il n'y a point d'appel au Saint-Siége, doivent être terminées par le concile de la province. Sur ce que la prétendue lettre de Damase dit qu'il n'est pas permis de tenir un concile sans l'autorité du Saint-Siége, il dit : « Quoi donc! si les armes des barbares ôtent la liberté d'aller à Rome, ou si Rome, sujette à quelque barbare, suit la passion de son maître pour être aliénée de quelque royaume, il ne se tiendra point de conciles où tous les évêques du monde attendront, au préjudice de leurs princes, les ordres de leurs ennemis? Le concile de Nicée, si respecté même par l'Église romaine, ordonne de tenir les conciles deux fois l'année, sans faire mention de l'autorité du pape. Pour ne point disputer, honorons l'Église romaine plus que ne le faisaient les évêques d'Afrique, et la consultons si l'état des royaumes le permet, comme

on a fait en cette cause d'Arnoul. Si son jugement est juste, nous le recevrons en paix; s'il ne l'est pas, nous suivrons ce que l'Apôtre ordonne, de ne pas écouter un ange même contre l'Évangile; que si Rome se tait comme elle fait à présent, nous consulterons les lois; car où nous adresserions-nous, puisque Rome semble abandonner tout secours divin et humain et s'abandonner elle-même? Depuis la chute de l'empire, elle a perdu l'Eglise d'Alexandrie et celle d'Antioche, et pour ne rien dire de l'Afrique et de l'Asie, l'Europe même commence à la quitter; l'Église de Constantinople s'est soustraite; le dedans de l'Espagne ne connaît point ses jugemens; c'est donc de cette révolte que parle l'Apôtre, non seulement des nations, mais des Eglises; car on voit les approches de l'Antechrist, dont les ministres ont déjà envahi les Gaules et nous accablent de toutes leurs forces. » Il finit en disant « qu'on doit consulter les canons pour voir combien il faut d'évêques pour en juger un, et comment on doit juger celui qui ne veut pas se défendre. »

Page 242 . . . . . *Sylvestre II mourut, etc.*

Il fut enterré à Saint-Jean-de-Latran. Cette église ayant été rétablie en 1648, on trouva son corps dans un cercueil de marbre, revêtu d'habits pontificaux, la mitre en tête, les bras en croix. Dès que l'air l'eut touché, il tomba en poussière; il ne resta qu'une croix d'argent et l'anneau pastoral.

Page 279 . . . . . *Elle envoya en Italie l'archevêque de Cologne Annon, etc.*

Annon s'était déjà rangé du côté d'Alexandre; déjà,

en 1062, il avait fait tous ses efforts pour détruire le pouvoir d'Honorius. Il avait réuni les évêques allemands en un concile à Osbor; le roi y assista. Cette assemblée fut remarquable par une lettre de Pierre Damien dont on fit lecture; elle renfermait une discussion entre un avocat du roi et un défenseur de l'Église romaine; on y peut voir percer l'esprit qui animait Hildebrand. En voici les principaux passages :

Le Défenseur. Il s'agit d'une affaire qui, si elle est bien établie, fixe tout le reste, mais qui aussi, si elle s'écroule, entraîne tout dans sa ruine, parce qu'elle est la base et l'appui de tout. Le roi ou l'empereur, ou bien un homme irréprochable de chaque ordre, fixaient, suivant leur volonté et leur pouvoir, les siéges des patriarcats, les limites des métropolitains, la juridiction des évêques, les dignités des Eglises et de chaque ordre; ils réglaient d'une manière constante l'étendue des prérogatives ecclésiastiques. Mais l'Église romaine a été fondée et élevée sur le rocher de la foi, sans aucune volonté ni intention humaine, par cette unique parole qui a fait le ciel et la terre. C'est sur cette force qu'elle s'appuie. Il est certain que celui qui ôte à une Eglise quelconque ses droits est injuste, et que celui qui enlève à l'Église romaine la suprématie qu'elle a reçue du chef de toutes les Eglises est un hérétique.

L'Avocat. Pour bien juger de cette affaire, je prétends qu'en nommant le pape sans le consentement du roi, l'Église romaine a lésé les droits et déshonoré la majesté du souverain.

Le Défenseur. Il faut d'abord voir si le pape peut être nommé avant de parler de droits lésés.

L'Avocat. Il est clair que le pape doit être élu par ceux qui, suivant les saints canons, doivent lui obéir après son ordination ; or, le peuple romain et l'empereur, qui en est le chef, doivent lui obéir comme à leur pontife souverain. Il s'agit donc de savoir si le peuple peut faire une élection sans son chef, s'il doit obéir à un pape que l'empereur n'a point élu. Il est donc prouvé que l'élection du pontife n'est point valide si elle n'est confirmée par le roi des Romains.

Le défenseur s'efforça de prouver par plusieurs exemples que les princes temporels n'ont jamais exercé une grande influence sur les élections des ecclésiastiques ; il en conclut que, puisque la suprématie religieuse et le chef de la religion chrétienne ont été établis par le Roi des cieux, le roi de la terre agit contre la justice en s'en mêlant. L'empereur n'a aucun pouvoir dans l'Église. Comment donc le pape ne pourrait-il être élu sans l'approbation de celui qui n'a aucun pouvoir dans l'Église ?

L'avocat admit cette proposition, mais il en avança une autre : « On ne peut nier que Henri III, père de notre monarque actuel, a été fait patrice des Romains et a reçu d'eux le premier rang dans l'élection du pape. De plus, le pape Nicolas a accordé au roi ce privilége qu'il tenait déjà de son père et l'a confirmé par un décret synodal. Quoi ! le roi aurait donc perdu cette prérogative qu'il tenait de la libéralité du Saint-Siége ? »

Le défenseur ne contesta pas la réalité du privilége,

mais il se rejeta sur la minorité du roi. « L'Église est sa mère, disait-il, et le roi, malgré les dispositions heureuses de son esprit, n'est encore qu'un enfant qui a besoin de tuteur. Or, qui peut mieux que l'Église se charger de cette tutelle et exercer ses droits? Comment pouvait-il choisir un pape? De même que sa mère naturelle veille à ses intérêts terrestres, de même sa mère spirituelle, ou l'Église, prend pour lui le soin des choses spirituelles.

L'Avocat. Soutenez tout ce que vous voudrez, pourvu qu'il reste constant que le pape a confirmé ou réglé par un décret.

Le Défenseur. Est-il étonnant qu'un homme fragile change ce qu'il a établi, lorsque le Tout-Puissant, qui pénètre dans l'avenir, change souvent ce qu'il a *arrêté?* car il modifie quelquefois et même anéantit ses promesses.

L'avocat demanda alors la preuve de cette assertion par des exemples tirés de l'Écriture.

Le défenseur le fit et conclut ainsi : « Nous, conseillers de la couronne et serviteurs du Saint-Siége, nous faisons de communs efforts pour l'union du sacerdoce et de l'empire, afin que le genre humain, gouverné par ces deux puissances, ne soit jamais divisé, qu'elles se soutiennent l'une l'autre comme les deux pôles du monde, et que les peuples qui leur sont soumis ne deviennent pas indociles par leurs divisions, en sorte que, comme le Médiateur entre Dieu et l'homme a mystérieusement uni la royauté et le sacerdoce, les deux chefs soient unis par une affection mutuelle, et que l'on trouve le roi dans le

pontife romain et le pontife dans le roi, sauf le droit du pape que lui seul peut exercer. Au surplus, que le pape réprime les criminels par la loi du prince, et que le roi ordonne par ses évêques ce qui concerne le salut des âmes, suivant les saints canons. Que le pape, comme père, ait la prééminence ; que le roi, comme fils unique, repose dans les bras de son affection. »

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES ET DU TOME SECOND.

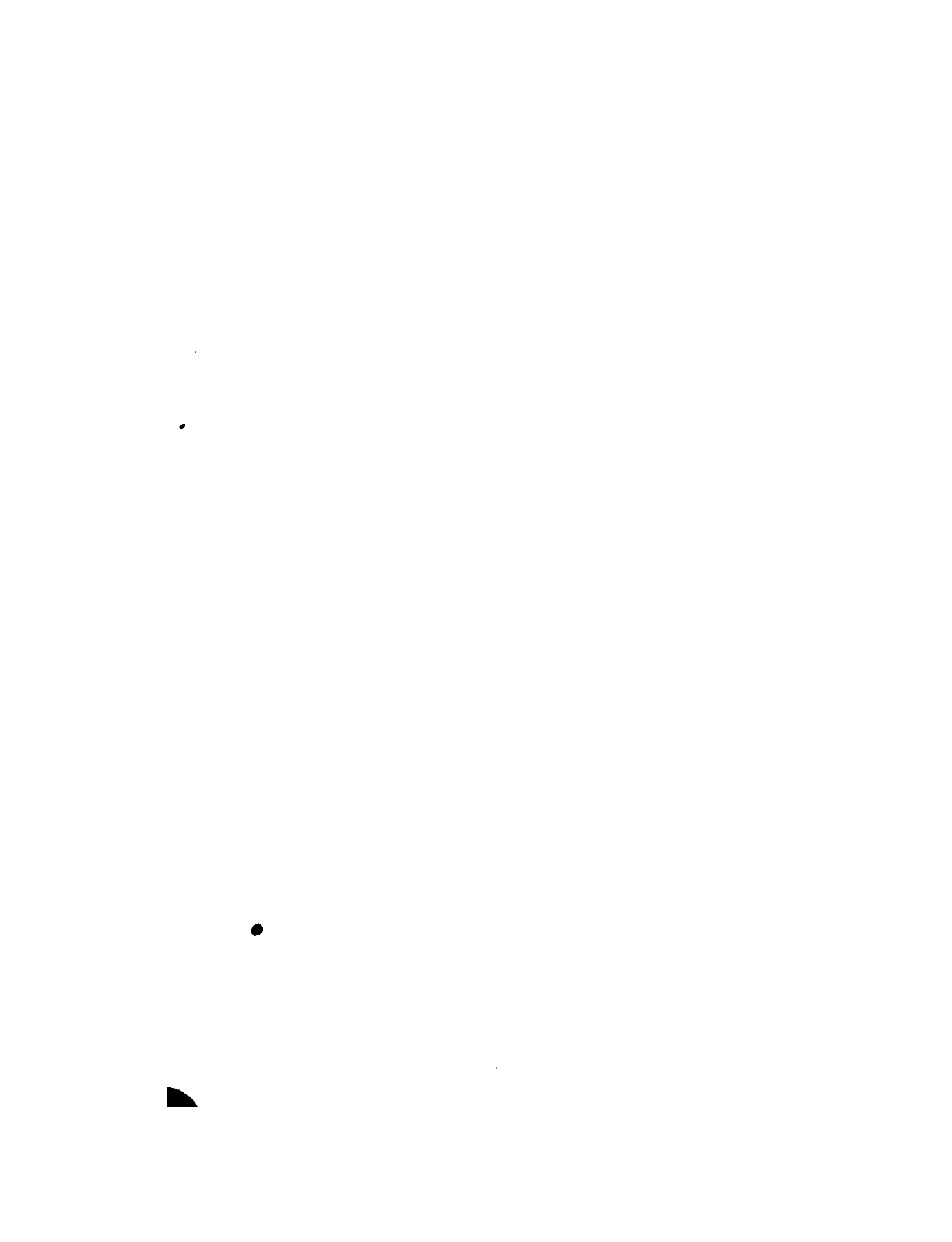


TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND.

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME SECOND.

